



80 RUE DE LYON 71000 MÂCON - Tél. 03 85 21 94 50

ACCOMPAGNER

L
o
g
e
r

Emploi

A
C
C
U
E
I
L

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

Insertion

ÉCOUTER

Urgence

S
o
i
g
n
e
r

S
o
l
i
d
a
r
i
t
é

S
A
N
T
É

Aide

ASILE

Assemblée Générale – Le 27 septembre 2021

À Chalon-sur-Saône

www.lepont.asso.fr





SOMMAIRE

ASSOCIATION LE PONT

Pages

Conseil d'Administration	1
Projet associatif	2
Rapport moral du Président	3
Rapport d'activité du Directeur Général	7

Rapports d'activité des Établissements et Services

Accompagnement	12
- Accompagnement vers l'Autonomie Sociale et Professionnelle	13
- Appui Social Individualisé Jeunes	20
- Revitalisation	26
- Service d'Accompagnement et de Réinsertion Sociale	30
- Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs	42
Asile	50
- Accompagnement de Familles Yezidies	51
- Accompagnement Global des Réfugiés	53
- Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile	60
- Centre Provisoire d'Hébergement	68
- Dispositif Post Asile	75
- Hébergement Urgence Demandeurs d'Asile	79
- Programme de Réinstallation des Réfugiés	85
Hébergement / Logement	88
- Accompagnement Social Lié au Logement	89
- Accompagnement Vers et Dans le Logement	97
- Aide au Logement Temporaire	104
- Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale	109
- Dispositif Jeunes Majeurs	123
- Intermédiation Locative	128
- Pension de Famille / Résidence Accueil	136

Insertion par l'Activité Économique	151
- Atelier Chantier d'Insertion Eco'Cook (Conserverie)	152
- Atelier Chantier d'Insertion Eco'Sol (Ressourcerie – Repasserie)	159
 Santé	167
- Agent de santé	168
- Lits d'Accueil Médicalisés.....	175
- Lits Halte Soins Santé	181
 Veille sociale	186
- Accueil de Jour	187
- Hébergement d'Urgence (Service accueil sans abri)	193
- Samu Social	196
- Service d'Accueil et d'Orientation	202
- Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation / 115	213

 Articles de presse	223
 Lexique	236

CONSEIL D'ADMINISTRATION

VICE-PRÉSIDENT Bruno MANGOLA Retraité Médecin Chef de service au CHU de Dijon / Consultant en management VICE-PRÉSIDENT Alex MARKT Retraité Directeur secteur Social et Médico-social VICE-PRÉSIDENTE Marie REY Retraîtée de la fonction publique d'État SECRÉTAIRE Marie-Hélène PATONNIER Retraîtée assurance PRÉSIDENT Jean-Amédée LATHOUD Magistrat Honoraire à la Cour de Cassation TRÉSORIER Gaétan MONCHOVET Chef d'entreprise SECRÉTAIRE-ADJOINTE Arlette CORNAIRE Retraîtée de la fonction publique territoriale TRÉSORIER-ADJOINT Denys CORNAC Retraité Directeur de mutuelle SECRÉTAIRE-ADJOINTE Marie-Aude POISSON Retraîtée Cadre de direction dans le secteur Sanitaire et Social TRÉSORIER-ADJOINT Jean-Noël DESPOCQ Retraité d'une entreprise d'énergie		Membres du Bureau
Nicole BADINAND Marie-Madeleine BLUM Pascal CAMPEYRON Catherine GIRARD Bernard GOUHOT Jean-François GUERITAINE Paul MEHU Nadia SARAG Sylvie SIRI	Conseillère Conjugale Retraîtée de l'enseignement Retraité de "Relais Bourgogne" (entreprise d'insertion) Retraîtée Responsable communication (institut de recherche) Président Honoraire de l'Association Ancien Directeur du PRADO Bourgogne Retraité de l'Education Nationale Président Honoraire de l'Association Ancien cadre d'une entreprise vinicole Conseillère d'Insertion et de Probation à Mâcon Directrice Régie Inter quartier Mâcon	Membres du Conseil d'Administration
Monsieur le Préfet Monsieur le Président du Conseil Départemental Un représentant des collectivités locales (Autun, Ville de Chalon-sur-Saône, le Grand Chalon, Charnay-les-Mâcon, Cluny, Le Creusot, Louhans, Mâcon, Montceau-les-Mines, Paray-le-Monial, Saint-Marcel, Tournus).		Membres consultatifs

PROJET ASSOCIATIF

Disponible sur notre site internet :

<https://lepont.asso.fr/association/projet-associatif>

Lutter contre l'exclusion sociale
Faciliter le retour à l'autonomie



SAÔNE-ET-LOIRE

NOS MISSIONS

- Répondre à l'urgence
- Héberger, réinsérer
- Insérer par l'emploi
- Accompagner vers les soins
- Accompagner la personne
- Accueillir les demandeurs d'asile

Donnez et achetez utile !





RAPPORT MORAL

L'assemblée générale de notre association est un évènement annuel important puisqu'il permet bien sûr de satisfaire aux exigences statutaires, de rendre compte publiquement de notre activité et de soumettre au vote l'approbation de nos nombreuses actions pour l'exercice 2020.

Mais cette assemblée générale est aussi **un moment heureux et sympathique qui témoigne de la vitalité et du dynamisme de notre association.**

Ce rendez-vous est la rencontre conviviale de tous ceux qui travaillent ensemble à l'association Le Pont, contre les différentes formes d'exclusion et de précarité en Saône-et-Loire.

Cette réunion publique nous donne l'occasion de tous nous retrouver avec plaisir une fois par an. Nous venons des multiples territoires du département et exerçons nos diverses missions en conjuguant nos savoir-faire.

Je rappelle qu'au 31 décembre 2020, Le Pont comptait 313 salariés (soit 268,23 ETP), 120 bénévoles. J'ajoute qu'au cours de l'année 2020, 75 personnes avaient été salariées en insertion à Eco'Sol et 24 à Eco'Cook.

Cette rencontre d'aujourd'hui est pour les membres du Conseil d'Administration et son Président, l'occasion de saluer l'importance et la qualité de **l'engagement du Directeur Général Gilles Vulin, de l'équipe de direction, des salariés et de tous les travailleurs sociaux de l'association.**

Merci aussi aux très nombreux **bénévoles** qui malgré la crise sanitaire travaillent aux côtés des professionnels, apportent leur temps, leur ouverture d'esprit et leurs compétences.

La COVID 19 qui nous a frappés à partir de l'hiver 2020 a empêché l'an dernier, à notre grand regret, l'organisation d'une rencontre publique lors de l'assemblée générale, néanmoins tenue statutairement à Mâcon le 6 octobre 2020.

Cette année nous pouvons donc nous réunir venant de toute la Saône-et-Loire pour mesurer avec satisfaction la tâche accomplie, échanger et renforcer notre conviction commune : tous ceux qui travaillent à l'association Le Pont remplissent avec professionnalisme et dans la fraternité une mission d'intérêt général aux côtés des plus démunis.

L'année 2020 a été tout d'abord une étape historique puisque, après la phase de préparation de la fusion-absorption de l'association chalonnoise La Croisée des Chemins, nous avons réuni dans **une seule association** nos diverses compétences professionnelles et nos moyens pour mieux répondre aux besoins des publics accompagnés.

Certes la croissance significative de nos ressources humaines conséquence de la fusion a exigé une adaptation exigeante de nos procédures, de notre structure administrative et financière. Il a fallu aussi veiller à la mise en œuvre d'un dialogue social renforcé et confiant. Le rôle joué par les directrices de territoire et des chefs de service au plus près des personnels a été essentiel pour que tous apprennent à se connaître et à conjuguer au mieux leurs diverses cultures professionnelles.

Ces préoccupations prioritaires pour la direction ont permis je crois de conduire un beau travail en commun et de réussir cette fusion.

Que les efforts de tous soient salués !

Le **Conseil d'Administration de l'association Le Pont** s'est réuni au cours de l'année 2020 au siège "en présentiel" huit fois, suivant très attentivement l'actualité du travail social dans le contexte inquiétant de l'épidémie.

Pendant le premier confinement j'ai été en contact quotidien avec le directeur général et les membres du CA ont reçu une synthèse hebdomadaire de la situation décrivant les efforts déployés pour faire face et nous adapter à cette situation inédite.

Heureusement si quelques personnes ont été atteintes par l'épidémie nous n'avons pas eu à déplorer dans l'association d'événements dramatiques.

Le courage, le sens des responsabilités, la capacité d'adaptation et d'innovation de tous nos agents est à saluer. La presse a bien voulu rendre hommage à leur travail, qu'elle en soit remerciée.

Le Conseil d'Administration tenu en présence de l'équipe de direction a auditionné régulièrement des chefs de service qui nous ont exposé les modalités de leur action, leurs préoccupations.

Des élus du département et de plusieurs communes ont été présents à nos réunions : ils ont pris connaissance de nos travaux et réalisations ; ils nous ont fait part de leur avis...

Le Conseil d'Administration a rempli ses obligations budgétaires pour l'exercice 2020 (approbation des comptes administratifs et de résultats, demandes de crédits et de dotations à nos financeurs élaborés par les collaborateurs de la Directrice Administrative et Financière, Mme Nathalie Giroux.

Nous avons veillé conformément à la demande des autorités de tutelles à mettre en place l'an dernier une Société Civile Immobilière destinée à sécuriser nos comptes au regard de la législation.

Enfin sur le plan immobilier nous sommes conscients que la situation de nos salariés à Louhans, Autun, Paray-le-Monial, Chalon-sur-Saône n'est pas satisfaisante : nous avons soutenu les efforts de la direction générale (jusqu'ici malheureusement sans résultats) pour trouver des solutions plus convenables. Espérons que nous déboucherons et que nous pourrions mettre rapidement à la disposition des travailleurs sociaux et des publics accompagnés de meilleures conditions d'accueil.

Mais s'il lui faut faire face à d'importantes préoccupations administratives, juridiques et budgétaires, notre association reste très attentive à **inscrire son action** et **l'utilisation moyens** qui lui sont attribués par la collectivité **dans les perspectives de notre projet associatif**.

Notre priorité est "d'Aller Vers", d'accompagner les adultes, avec ou sans enfants, les plus démunis, les personnes exclues ou dans la grande pauvreté qui vivent à nos côtés dans les villes et les campagnes de Saône-et-Loire.

Le Pont est depuis des années engagé dans le soutien des personnes précarisées. Il nous faut les aider pour trouver l'autonomie en matière d'hébergement, de logement, d'accès au droit, de santé, d'emploi.

Ce sont environ 13 000 individus que nous avons ainsi l'an dernier accompagnés en Saône-et-Loire.

L'épidémie de la COVID 19 et les deux confinements de 2020 (de mars à mai puis d'octobre à décembre) ont mis à l'arrêt notre pays pour de nombreux mois. Cette crise dramatique dont les conséquences se prolongent encore a été violente et a frappé durement ceux qui connaissaient déjà la pauvreté et l'exclusion.

Nous nous sommes engagés en Saône-et-Loire aux côtés des services de l'État et des collectivités, de multiples associations et de bonnes volontés, pour mettre en œuvre les indispensables actions de solidarité nationale susceptibles d'éloigner autant que faire se peut les effets dévastateurs de l'épidémie à long terme. L'importance du travail social effectué par nos personnels était jusqu'alors trop souvent méconnue. Il a été heureusement mis en lumière pendant la crise...

Selon un constat récent élaboré par le "[Conseil National des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale](#)"¹, avec la COVID la pauvreté s'est accrue, démultipliée même. La crise de 2020-2021 a évidemment conduit à une grave rupture de l'activité économique dans beaucoup de secteurs et notamment dans l'emploi précaire ou informel. Le poids du logement dans le budget resserré des ménages reste très important. Les besoins alimentaires de première nécessité ont pu pour certains ne pas être satisfaits. Les plus fragiles n'ont pas toujours fait les démarches utiles pour obtenir les aides auxquelles ils avaient droit. La priorité médicale ayant été, à raison, la prévention et la guérison de l'épidémie, beaucoup de personnes dans la misère ne se sont pas toujours soignées comme il le fallait. Le confinement et la diffusion des chiffres quotidiens de la mortalité ont accru chez certains la peur, le sentiment d'abandon et de solitude. Le confinement des familles dans des logements exigus a par ailleurs mis en évidence une augmentation significative des violences conjugales.

Pour nous aider à **faire face** à ces besoins considérables, l'État et le département nous ont alloué en 2020 des moyens financiers significatifs et en hausse par rapport à l'an dernier : le total des crédits et subventions qui nous ont été attribués pour nos établissements et services a été de 16,4 M d'euros. Le rapport financier annuel 2020 replace ces financements dans le budget général de notre Association. Il est important de noter que 71 % de nos ressources ont été versées par la Direction de la Cohésion Sociale (DDCS) et 15 % par l'Agence Régionale de Santé, Le Département de Saône-et-Loire nous a attribués 8 % de ces crédits, soit environ 1,3 M. L'association a été soucieuse de faire bon usage de ces financements importants attribués par la collectivité.

Nous avons bien sûr poursuivi l'effort engagé depuis des années pour l'hébergement d'urgence, "le logement d'abord", l'accès aux droits, la prise en charge de la santé, l'insertion par l'économie, les demandeurs d'asile, la mise en œuvre des mesures judiciaires de protection des majeurs...

Mais face au confinement et à l'épidémie de COVID, les travailleurs sociaux se sont mobilisés de façon exemplaire chaque jour et ont été imaginatifs pour concilier leur sécurité sanitaire avec la démarche "d'aller vers" les publics en difficulté qu'ils soient hébergés dans l'urgence, logés ou présents dans la rue. Tous ont innové ou adapté leurs méthodes d'action à une situation inédite.

Le Directeur Général détaillera dans son rapport d'activités les modalités et les résultats de ces actions conduites l'an dernier qui s'inscrivent dans ces orientations approuvées par le Conseil d'Administration.

En 2020 puis au cours de cette année nous avons ainsi mis en œuvre dans la durée et un contexte extraordinairement difficile ces actions de solidarité indispensables pour lutter contre l'exclusion, pour agir contre les effets de la propagation de la pauvreté et de la précarité.

Formons le vœu que notre pays et nos concitoyens sortent, le plus tôt possible et pas trop "cabossés" de cette crise inouïe.

J'ai déjà exprimé des sentiments de **gratitude** aux personnels salariés ou bénévoles du Pont pour tout ce qu'ils ont réalisé l'an dernier.

Mais je voudrais encore pour conclure, dire avec une certaine gravité notre **reconnaissance à toutes les personnes démunies** ou en difficulté que nous accompagnons et qui ont affronté cette épreuve.

Rappelons-nous les valeurs qui nous obligent et en particulier celles proclamées dans l'article 1 de la déclaration des droits de 1789 :

"Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits".

¹ Rapport au premier ministre du CNLE « La pauvreté démultipliée -Dimensions, processus et réponses » mai 2021

Nous savons chers amis la dignité et le courage qui sont les vôtres pour pouvoir de nouveau "vivre debout". Nous vous assurons de notre respect fraternel en souhaitant pouvoir contribuer utilement à vous permettre d'accéder à l'autonomie dans les meilleures conditions possibles.

À une époque où l'on doute de la Politique dans notre pays, "gilets jaunes", abstention électorale massive lors des scrutins locaux, discrédit des élites, il me semble qu'en 2020 l'action des professionnels et des bénévoles de l'association Le Pont s'est inscrite, non pas dans un mouvement humanitaire ou caritatif certes très estimable, mais bien dans un mouvement civique plus large essentiel pour notre pays. C'est-à-dire en inscrivant notre travail social dans le cadre démocratique de l'article 1 de notre Constitution qui affirme que **"la France est une République indivisible, laïque, démocratique et... sociale" !**

Voici le sens de notre action, la motivation de nos efforts et la justification des moyens importants qui nous sont attribués. Continuons notre engagement solidaire, innovant, professionnel au service des plus démunis qui sont à nos côtés.

Jean-Amédée LATHOUD
Président de l'Association



RAPPORT D'ACTIVITÉ

L'année 2020, marquée par une crise sanitaire sans précédent, restera je l'espère une année unique dans ce qu'elle a généré de souffrance, de sidération et d'incertitude face à l'avenir.

Pour autant, elle a permis de vérifier l'importance des politiques publiques de santé et de lutte contre les exclusions et la capacité des professionnels et des bénévoles à se mobiliser pour répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables.

L'association a dû dès le début du premier confinement mettre en place une organisation qui permette de protéger les salariés tout en préservant la continuité de service auprès des personnes accompagnées ou hébergées.

Organisation de l'association et gestion de la crise sanitaire

Les premières annonces gouvernementales en mars 2020 annonçant le confinement, ont conduit l'association à mettre en place le télétravail dans l'urgence induisant une adaptation de notre système informatique tout en veillant à un niveau de sécurité optimal. Chaque site ou établissement collectif a défini une organisation qui permette d'assurer le fonctionnement à minima et surtout d'être en lien très régulier avec chaque personne. Les travailleurs sociaux ont dû expérimenter de nouvelles pratiques et en particulier des entretiens par téléphone (les déplacements au domicile étant limités aux situations d'urgence).

Sur un plan sanitaire, nous avons pu assurer la fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI) avec au départ des stocks de masques en réserve, puis des distributions par l'ARS et par les services de l'État. De nombreux achats d'EPI ont été réalisés tout au long de l'année par l'association, pour un montant d'environ 65 000 € compensés par des subventions ou dotations exceptionnelles.

Les réunions en visio-conférence ont remplacé celles en présentielle ne permettant pas toujours de véritables échanges et limitant les interactions entre salariés. La période estivale a permis de reprendre des pratiques professionnelles plus conformes à la normale. Le deuxième confinement a de nouveau demandé à réduire les déplacements tout en limitant le télétravail à deux jours maximum. La grande majorité des travailleurs sociaux ont souhaité être présents sur site. Les professionnels des services généraux, de l'insertion par l'activité économique, des hébergements collectifs de par la nature de leurs missions sont restés à leur poste.

Les magasins d'Eco'Sol ont été fermés lors des deux confinements et celui d'Eco'Cook uniquement lors du premier confinement.

Sur le plan sanitaire, au cours de l'année 2020, nous avons eu à déplorer chez les salariés, 20 personnes testées positives à la COVID, 9 suspectées, et 22 personnes accompagnées testées positives et 11 suspectées.

Le développement de nouveaux projets

- Nous avons répondu à un appel à projet de l'État afin d'accueillir 55 personnes dans le cadre du programme de « réinstallation ». Celles-ci sont bénéficiaires de la protection internationale (réfugiés ou protections subsidiaires), en provenance d'un pays tiers (Liban, Tchad, Jordanie, Turquie et Niger).

L'accueil proposé se décline sous 2 modalités :

- L'accueil de 5 isolés de moins de 25 ans sur des colocations de type hébergement, du fait de l'absence de ressources du public puisque non éligible à des dispositifs d'aides sociales type RSA ;
- L'accueil de 10 familles de 5 personnes (en moyenne) sur la région de Cluny.

Le contexte sanitaire n'a pas permis d'accueillir ces ménages et seules trois familles sont arrivées en septembre. Elles ont été logées sur Cluny et Saint-Gengoux. Cet accompagnement est d'une durée d'un an.

- Nous avons proposé aux services de l'État de créer un lieu d'expérimentation des savoirs professionnels dans le secteur de la restauration. Ce dispositif (financé par des CNR 2019 CADA) offre un support pédagogique et de mise en situation professionnelle. Il permet au public réfugié de découvrir le monde professionnel en France, de se situer au regard de l'emploi. Il s'agit d'évaluer ses capacités, notamment en termes de savoir être, de valider un projet professionnel dans la restauration, en découvrant les divers métiers afférents (commis de cuisine, plongeur, service en salle, entretien des locaux, gestion des stocks) et de poser les bases pour une orientation la plus adaptée.
La crise sanitaire a différé la date de démarrage de celui-ci. En fin d'année 2020, une conseillère en insertion professionnelle et un cuisinier ont été recrutés. Ce dernier n'a pas donné suite à sa période d'essai. Nous avons revu le projet différemment en renforçant l'accompagnement socio professionnel. Ce dispositif se poursuit en 2021.
- Les deux actions « revitalisation » débutées en 2019 sur Chalon-sur-Saône et Mâcon se sont terminées. Pour rappel, il s'agit d'une action d'accompagnement auprès d'un public en rupture sociale, éloigné des dispositifs de droit commun et/ou en échec familial, social et professionnel. Le bilan positif de cette expérimentation a permis de la renouveler sur le territoire de Cluny. Un groupe de bénéficiaires d'une dizaine de personnes a été constitué en fin d'année 2020. Le financement est assuré par des fonds du plan de lutte contre la pauvreté et une convention de revitalisation (financement privé d'une entreprise ayant procédé à des licenciements économiques).
- Ouverture de 14 places pour des femmes victimes de violence lors du premier confinement à la demande des services de l'État. Ces places qui correspondent à de réels besoins sont toujours en service et en voie de pérennisation.
- L'ouverture d'une antenne à Cluny
Face au développement de différents projets sur la communauté de communes de Cluny, nous avons fait le choix d'ouvrir une antenne regroupant différents services : réinstallation, revitalisation, CADA et CPH (ces deux établissements gérant des logements sur ce territoire).
- Lors de la mise en place de la période hivernale, l'État nous a demandé d'ouvrir 27 places spécifiques. Nous avons signé des conventions avec un Hôtel à Paray-le-Monial et un à Mâcon, ainsi qu'avec ADOMA au sein de leur résidence à Chalon-sur-Saône.
Dans le même temps, 20 places supplémentaires ont été créées sur le dispositif pour les sans-abris.
- Dans le cadre d'un appel à projet simplifié, l'ARS nous a accordé l'ouverture de 4 places d'appartements de coordination thérapeutique. Ces places seront positionnées au sein du CHRS collectif du Creusot en lieu et place des places LHSS qui seront transférées aux LAM à Montceau-les-Mines. Cet établissement articule la réinscription de la personne accueillie dans

un parcours de soin et un accompagnement social. À ce jour ce projet est différé début 2022 et pourrait concerner 6 places au lieu de 4 initialement.

- Fin 2020, l'ARS nous a demandé de créer un poste d'infirmier rattaché aux LHSS de Mâcon mais ayant comme mission d'aller aux devants des personnes en grande précarité dans le cadre de maraudes ou au sein de structures les accueillant. Ce nouveau service répondant à de nombreuses situations de personnes vulnérables s'est ouvert en février 2021.
- Enfin, dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté, un projet de création d'une équipe mobile en milieu rural a été présenté aux services sociaux du département et à l'État. L'objectif est d'aller au plus près des personnes en situation d'isolement et de grande vulnérabilité sociale. Le territoire concerné se situe sur l'axe Chagny / Sennecey-le-Grand et les communes de Tournus et Cluny. Ce dispositif s'est également ouvert début 2021.

La fermeture de deux services

- À la demande de l'État, le dispositif "Post Asile" a fermé administrativement le 30 juin 2020. Les familles encore hébergées ont été transférées sur l'hébergement d'urgence dans l'attente de la résolution de leur situation administrative.
- L'accueil des deux familles Yezidies hébergées au sein de la communauté de Taizé s'est terminé fin septembre 2020 comme initialement prévue. Une mesure a été mise en place pour leur permettre une meilleure intégration.

L'évolution des ressources humaines

L'année 2020 est marquée par le transfert administratif des postes des salariés de La Croisée au sein de l'association. Le transfert des contrats a demandé un travail conséquent au service RH qui a dû être anticipé dès 2019.

Au cours de l'année, plusieurs postes ont été créés :

Chef de Service

- Un chef de service 0,50 ETP (CDD d'un an) sur les dispositifs "réinstallation" et "revitalisation" ;
- Un cadre de santé sur l'établissement des « LAM » à Montceau-les-Mines.

Service RH

- Transformation du deuxième poste d'assistante RH en CDI.

Pôle Asile

- Une secrétaire (1 ETP) à Mâcon ;
- Transformation du poste de la coordinatrice en Français Langue Étrangère (FLE) en CDI ;
- Transformation de deux postes du service AGR (Accompagnement Global des Réfugiés) en CDI ;

Pension de familles

- Transformation d'un contrat aidé d'agent de service en CDI ;

IML Chalon-sur-Saône

- Un poste de travailleur social (1 ETP).

AVDL Le Creusot

- Un poste de travailleur social (0,50 ETP).

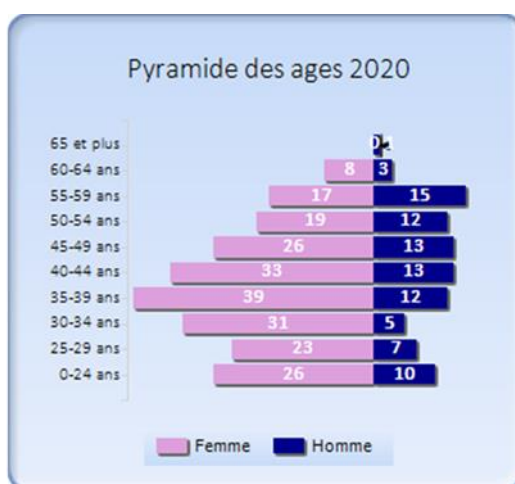
A.C.I

- Un poste d'encadrant technique (0,87 ETP) à Eco'Sol ;
- Un poste d'accompagnatrice socio-professionnelle (0,25 ETP) sur Eco'Cook.

En 2020, 24 salariés en contrat à durée déterminée ont signé un contrat à durée indéterminée. Certains professionnels ont bénéficié de départs en retraite (5 en 2020), de mobilité interne, de création de postes et d'autres sont partis volontairement.

Présentation d'éléments quantitatifs :

- Au 31 décembre 2020, l'association comptait 313 salariés, soit une augmentation de 27,50 % par rapport à 2019, pour 268,23 ETP. Celle-ci s'explique par la fusion/absorption de La Croisée des Chemins au 1^{er} janvier 2020 et à la marge par la création de nouveaux dispositifs ;
- 2 apprenties en travail social sont salariées au sein des deux CHRS collectifs ;
- 77 stagiaires et 2 services civiques ont été accueillis ;
- 170 salariés ont profité d'au moins une action de formation au cours de l'année, soit plus de 3 830 heures ;
- La répartition entre les sexes se décline ainsi :
 - 91 hommes (29 %) ;
 - 222 femmes (71 %).
- La pyramide des âges se décline ainsi :



- 55 % des professionnels ont entre 30 et 50 ans (moins 5 % par rapport à 2019) ;
- 21 % ont moins de 30 ans (plus 5 % par rapport à 2019) ;
- 24 % ont plus de 50 ans, dont 4 % ont plus de 60 ans.

La gestion patrimoniale

- La constitution de la SCI (dont l'association est détentrice de 100 % des parts) a pris de par sa complexité réglementaire, au 31 décembre 2020, un temps de travail important au service comptable et à sa directrice ; le transfert de l'ensemble des biens n'étant pas complètement finalisé.
- À Louhans, face à l'impossibilité d'emménager dans les locaux de La Chapellerie permettant de regrouper l'ensemble des salariées et d'accueillir de manière satisfaisante les personnes à l'accueil de jour, nous avons recherché une solution transitoire, le propriétaire de nos bureaux reprenant son bien. Les bureaux trouvés ont eu pour conséquence de séparer les professionnels. L'accueil de jour de par l'exiguïté des lieux a dû diminuer son activité pour respecter les gestes barrières.

- À Paray-le-Monial, nous avons abandonné le projet d'achat du Bâtiment de la SNCF au vu des travaux importants à réaliser. Nous nous sommes rapprochés de la mairie pour l'achat d'un terrain leur appartenant à proximité du centre-ville.
- À Autun l'équipe a pu emménager en octobre dans les anciens locaux de la CAF achetés par la SCI.
- Au Creusot, nous nous sommes rapprochés d'un cabinet d'architecture pour le projet d'aménagement d'un ancien presbytère en sept appartements.
- À Mâcon, nous sommes également dans le même type de projet de transformation de bureaux en appartements.
Ces deux chantiers doivent permettre de répondre de manière ponctuelle à notre difficulté de trouver des petits logements sur certaines communes.
- À Chalon-sur-Saône, l'association La Croisée avait le projet d'une extension de ses bureaux sur le site de la rue Thomas DUMOREY. Nous avons repris ce travail en collaboration avec une entreprise générale. La problématique liée au Plan de Prévention des Risques d'Inondation complexifie ce projet.

À ce jour, l'association rencontre la même difficulté d'exiguïté des locaux professionnels sur plusieurs communes, rendant difficile le développement de nouvelles activités.

Enfin, l'association a souhaité s'inscrire dans une démarche RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises). Un comité de pilotage composé de membres du Conseil d'Administration, d'une représentante du personnel, d'une assistante de direction, d'une directrice de territoire et du directeur général a réalisé un auto diagnostic. Celui-ci permet de valoriser les bonnes pratiques de l'association Le Pont en matière de gouvernance soucieuse de l'ancrage territorial, d'un management qui promeut l'égalité, la diversité et la mise en œuvre au quotidien de missions inclusives. L'objectif à moyen terme est de mieux prendre en compte les enjeux environnementaux dans notre activité, nos achats et notre organisation.

Malgré la crise sanitaire, l'association a su poursuivre ses missions de service public, créer, développer et répondre à de nouveaux projets sollicités par les différentes institutions (État, ARS, département ...).

Pourtant, nous pouvons nous interroger sur les conséquences de cette multitude de nouveaux dispositifs financés de manière non pérenne qui complexifie la gestion administrative et financière en augmentant et en morcelant le nombre de services. Cela a aussi pour effet de précariser la situation des salariés recrutés sur ces nouvelles expérimentations, lesquelles se déroulent pour la plupart sur une ou deux années.

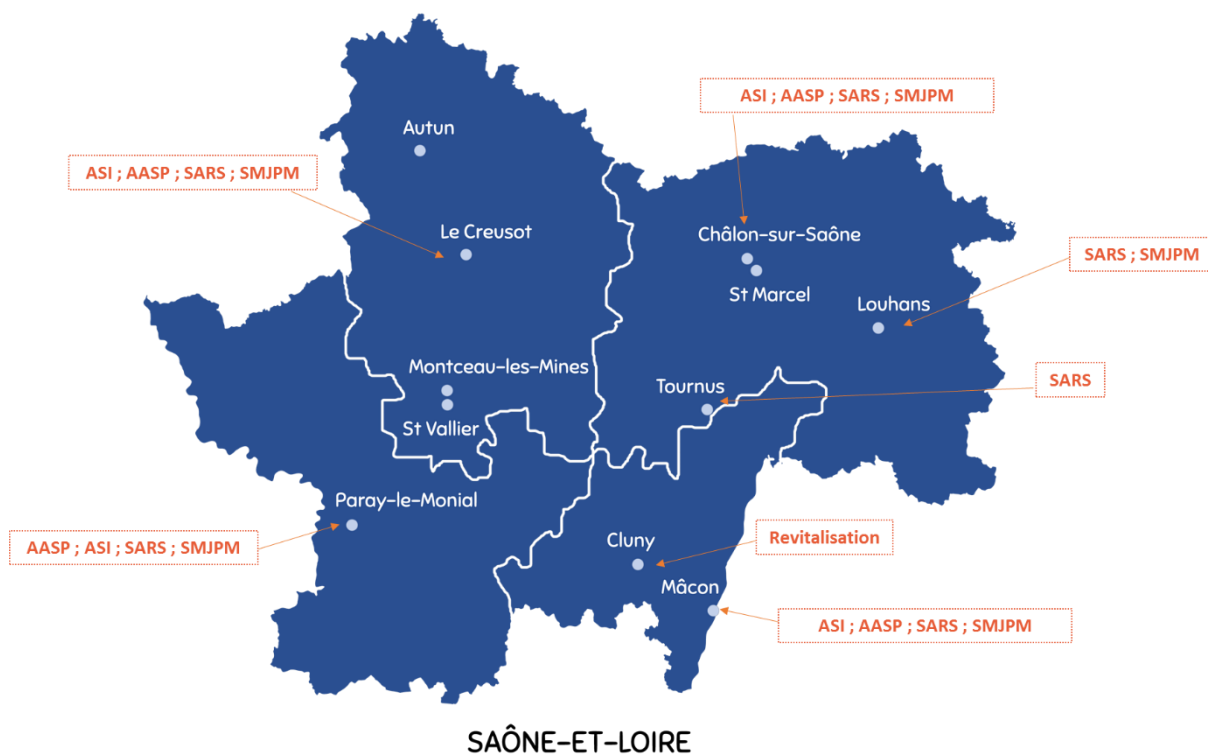
Je remercie tous les professionnels et les bénévoles de l'association, ainsi que nos partenaires professionnels et institutionnels pour le travail accompli.

Merci au Président et aux administrateurs pour la confiance qu'ils m'accordent.

Gilles VULIN
Directeur Général

ACCOMPAGNEMENT

- **Accompagnement vers l'Autonomie Sociale et Professionnelle (AASP)**
- **Appui Social Individualisé Jeunes (ASI Jeunes)**
- **Revitalisation**
- **Service d'Accompagnement et de Réinsertion Sociale (SARS)**
- **Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (SMJPM)**





ACCOMPAGNEMENT VERS L'AUTONOMIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

MISSION :

L'AASP est une mesure à vocation socio-professionnelle, destinée aux personnes qui présentent des freins à l'insertion professionnelle immédiate, sans difficulté majeure pouvant compromettre leur autonomie sociale.

IMPLANTATION :

Autun, Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Louhans, Mâcon, Montceau-les-Mines, Paray-le-Monial

CAPACITÉ : 770 mesures annuelles

Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines	(+/-) 120
Cluny / Mâcon / Tournus	(+/-) 192
Charolles / Paray-le-Monial	(+/-) 252
Chalon-sur-Saône / Louhans	(+/-) 216

FINANCEMENT :

Conseil Départemental 71

Données Quantitatives

Nombre de personnes accompagnées et répartition par sexe	TOTAL			Hommes			Femmes		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines	29	21	24	4	19	11	25	2	13
Chalon-sur-Saône / Louhans	54	46	43	23	24	15	31	22	28
Charolles / Paray-le-Monial	48	48	45	28	20	29	20	9	16
Cluny / Mâcon / Tournus	36	34	35	16	16	16	20	18	19
TOTAUX	167	149	147	71	79	71	96	51	76

Nous avons accompagné 147 personnes en 2020, ce qui est sensiblement équivalent à 2019 (149). La répartition des accompagnements entre hommes et femmes est relativement équilibrée (71 hommes (48,30 %) et 76 femmes (51,70 %). La baisse constatée en 2019 du nombre des accompagnements de femmes sur Montceau-les-Mines, n'est plus d'actualité en 2020.

Tranches d'âge des bénéficiaires	18/25 ans	26/35 ans	36/45 ans	46/55 ans	+ 55 ans
Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines	1	8	7	6	1
Chalon-sur-Saône / Louhans	1	14	14	12	3
Charolles / Paray-le-Monial	2	9	11	13	10
Cluny / Mâcon / Tournus	1	10	7	11	6
TOTAUX	5	41	39	42	20

Presque 83 % des personnes accompagnées ont entre 26 et 55 ans ; avec des répartitions plutôt équilibrées entre les différentes tranches d'âges.

Les personnes de plus 55 ans représentent 22,22 % du public accompagné sur le territoire Charolais et 17,14 % sur celui de Cluny / Mâcon, sur les autres secteurs la proportion est inférieure à 7 %.

Seuls 3,40 % du public accompagné est âgé de moins de 25 ans, du fait des nombreuses autres mesures d'accompagnement spécifique à destination de ce public, notamment l'ASI Jeunes.

Nature des ressources	RSA	ASS	ARE	AAH / Pension invalidité	Salaire
Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines	23	1	0	0	0
Chalon-sur-Saône / Louhans	30	1	2	1	9
Charolles / Paray-le-Monial	36	7	0	2	0
Cluny / Mâcon / Tournus	25	7	2	1	0
TOTAUX	114	16	4	4	9

Sur les 147 personnes accompagnées, 77,55 % sont bénéficiaires du RSA avec pour référent social le Département ou Pôle Emploi ; ce taux est plus élevé qu'en 2019 (64 %).

À l'inverse, seulement 10,88 % des personnes accompagnées en 2020 sont bénéficiaires des ASS contre 25 % en 2019 ; essentiellement recensés sur les secteurs de Mâcon et du Charolais, ils sont principalement orientés par Pôle Emploi, vu les difficultés rencontrées lors d'un suivi. Ces accompagnements demandent du temps et nécessitent souvent une réorientation sur un dispositif plus spécifique, du fait que ce public cumule plusieurs problématiques : santé, mobilité, budget....

Lieu de vie des personnes accompagnées	Hébergement	Logement autonome	Propriétaire
Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines	3	21	0
Chalon-sur-Saône / Louhans	8	33	2
Charolles / Paray-le-Monial	8	35	2
Cluny / Mâcon / Tournus	7	27	1
TOTAUX	26	116	5

78,91 % des publics suivis en AASP vivent de façon stable en logement autonome, principalement en tant que locataires. Les personnes accompagnées sont rencontrées soit à leur domicile (quand c'est possible et que la personne est d'accord), soit dans les locaux de l'antenne de proximité.

Situation familiale des personnes accompagnées	Célibataire	En couple	Famille monoparentale
Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines	10	9	5
Chalon-sur-Saône / Louhans	32	6	5
Charolles / Paray-le-Monial	27	5	13
Cluny / Mâcon / Tournus	31	2	2
TOTAUX	100	22	25

Le public accompagné est majoritairement composé de personnes célibataires à hauteur de 68,02 %.

Niveaux scolaires	Sans qualification	Niveau 3 (CAP/BEP)	Niveau 4 (BAC)	Niveau 5 Post bac
Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines	15	6	2	1
Chalon-sur-Saône / Louhans	12	25	3	3
Charolles / Paray-le-Monial	27	15	2	1
Cluny / Mâcon / Tournus	15	14	4	2
TOTAUX	69	60	11	7

46,93 % des personnes suivies sont sans qualification soit ont un faible niveau scolaire, comme en 2019 ; avec une forte proportion à hauteur de 60 % pour le secteur du Charolais.

40,81 % des personnes accompagnées ont un niveau 3 et détiennent un diplôme de type CAP/BEP ; Avec une représentativité de 58,13 % pour le secteur de Chalon-sur-Saône / Louhans.

Prescripteurs	Unité d'Action Sociale CD71			Pôle Emploi			Autres*		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines	22	17	18	1	2	3	6	2	3
Chalon-sur-Saône / Louhans	22	12	18	28	31	18	4	3	6
Charolles / Paray-le-Monial	24	10	16	24	20	27	0	0	2
Cluny / Mâcon / Tournus	20	15	11	16	19	23	0	0	2
TOTAUX	88	54	63	69	72	71	10	5	13

Contrairement à 2019, peu de disparités entre les prescripteurs, 48,29 % des orientations proviennent de Pôle Emploi et 42,85 % des MDS (Département).

Comme en 2019, Pôle Emploi est le principal prescripteur sur les territoires du Mâconnais et du Charolais et inversement, la MDS est majoritairement prescriptrice sur le territoire de la CUCM / Autun.

*« Autres » : services du Pont, CCAS...

Actions d'accompagnement 2020	Actions Collectives	Gestion administrative et financière	Gestion budgétaire	Familiale	Mobilité	Aide à la personne	Logement/hébergement	Insertion professionnelle	Autres	Santé
Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines	2	13	3	0	5	7	6	15	0	2
Chalon-sur-Saône / Louhans	1	10	0	0	2	3	1	14	0	2
Charolles / Paray-le-Monial	4	23	2	3	7	17	1	28	1	2
Cluny / Mâcon / Tournus	6	15	2	0	3	16	0	9	0	2
TOTAUX	13	61	7	3	17	43	8	66	1	8

227 actions d'accompagnement ont été menées en 2020 à destination des 147 personnes suivies. Ces actions relèvent de différents domaines d'intervention et on se heurte au caractère global de l'accompagnement qui peut leur être proposé, particulièrement au niveau de l'insertion sociale et professionnelle ; ce qui induit pour les travailleurs sociaux, des compétences diverses et une bonne connaissance des partenariats locaux, afin d'orienter au mieux les personnes accompagnées.

Nombre de PMSMP	
Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines	0
Chalon-sur-Saône / Louhans	0
Charolles / Paray-le-Monial	2
Cluny / Mâcon / Tournus	4
TOTAL	6

Peu de périodes d'immersion ont été mises en place en 2020, principalement du fait de la crise sanitaire (ralentissement de l'activité des entreprises, augmentation du télétravail, frilosité à accueillir...).

Mobilité	Permis	Véhicule dont sans permis	Deux roues	Transports en commun	Déplacement à pieds	Difficultés de mobilité
Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines	5	0	1	3	15	15
Chalon-sur-Saône / Louhans	15	11	5	6	5	20
Charolles / Paray-le-Monial	22	14	2	5	29	29
Cluny / Mâcon / Tournus	15	1	1	1	17	17
TOTAUX	57	26	9	15	66	81

La mobilité reste une problématique importante pour la majorité des personnes accompagnées, 81 personnes déclarent être en difficulté de mobilité.

Seulement 45 % des personnes détentrices du permis de conduire disposent d'un véhicule.

Ainsi, l'accompagnement permet d'informer sur les différentes possibilités d'accès aux plateformes mobilité et de covoiturage et d'aborder la question en termes de budget (achat d'un véhicule, prêts, financement du permis, assurance, entretien du véhicule, carte d'abonnement...).

Durée moyenne des accompagnements (en mois)	2018	2019	2020
Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines	4,50	6,40	7,60
Chalon-sur-Saône / Louhans	8,70	6,00	6,50
Charolles / Paray-le-Monial	6,00	6,00	6,20
Cluny / Mâcon / Tournus	4,60	6,30	6,40

Comme en 2019, la durée moyenne des accompagnements AASP est de 6 mois environ ; la cause principale est le nombre de fins d'accompagnements, à l'issue de la période de diagnostic, donc après 3 mois.

Nature des sorties	Parcours de soins	Formation	Emploi	Resocialisation	Problématique autres logements	Réorientation	Non adhésion	Décès	Déménagement
Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines	5	5	1	1	1	1	2	0	2
Chalon-sur-Saône / Louhans	5	2	7	2	0	1	4	0	2
Charolles / Paray-le-Monial	6	5	6	1	0	2	2	0	3
Cluny / Mâcon / Tournus	9	1	4	4	1	5	4	1	2
TOTAUX	25	13	18	8	2	9	12	1	9

On dénombre 97 sorties en 2020 en nette augmentation par rapport à 2019 (57).

Comme l'année précédente, la question du soin (25,77 %) reste une problématique importante à traiter avec les personnes au préalable à l'insertion sociale et professionnelle ; soit possiblement une réorientation vers un accompagnement plus adapté.

31,95 % des personnes accompagnées sont sorties du dispositif pour intégrer une formation ou un emploi.

Témoignages

Madame M.F. (secteur Mâcon) : « Je dirais qu'il faut avancer petit à petit, ne pas aller trop vite car la chute est brutale. Je peux dire aussi que Mme Pereira et le reste de l'équipe (tous les partenaires) m'ont soutenue et beaucoup aidée pour ne pas que je tombe et ça m'a beaucoup apporté pour trouver un travail qui me plaise. Je suis contente d'avoir été soutenue comme ça. Merci beaucoup ».

Monsieur O. (secteur Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines) qui a été orienté par le SARS : « Je vivais dans une maison qui tombait en ruine, grâce au SARS, j'ai pu me reloger et stabiliser mon budget. Il est venu le temps de réfléchir à mon projet professionnel ; avec l'AASP, j'ai pu me poser les bonnes questions et intégrer un chantier d'insertion où j'ai le projet de devenir chauffeur routier ».

Faits marquants / Activités Spécifiques :

Le travail engagé avec le Département de Saône-et-Loire (DILS) en termes d'échanges et de réflexions s'est poursuivi en 2020, avec des points réguliers qui ont eu lieu en visio conférence ou par téléphone. La question des listes d'attente sur le dispositif AASP a été moins prégnante en 2020, sauf sur le territoire du Chalonnais.

L'épidémie de la COVID 19 a impacté le fonctionnement de la mesure, essentiellement lors du premier confinement. Une réorganisation du travail s'est rapidement mise en place avec de nouveaux modes d'intervention auprès des personnes accompagnées ; notamment des contacts très réguliers par téléphone pour maintenir le lien, surtout pour les plus isolés, et continuer les démarches engagées (demandes d'aides financières, colis d'urgence, constitution des dossiers de surendettement...).

Territoire de Cluny / Mâcon / Tournus :

Comme pour 2019, un tiers des personnes non bénéficiaires du RSA est orienté par Pôle Emploi. Il s'agit d'un public aux problématiques multiples (santé, logement, isolement), en forte demande.

Parallèlement, l'année 2020 a été marquée par une diminution des prescriptions faites par les MDS (SSD), passant de 15 à 11 orientations.

Pour la cinquième année, la professionnelle participe au groupe ESCAL, instance de socialisation pour le public hommes isolés. Ce collectif est porté conjointement par le Département, la Régie de Quartier et Le Pont.

Territoire Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines :

La quasi-totalité des personnes accompagnées est bénéficiaire du RSA, avec pour particularité en 2020, l'orientation de femmes ayant le souhait de construire un projet d'insertion professionnel, après s'être occupées de leurs enfants pendant plusieurs années.

La professionnelle souligne l'intérêt de la phase de diagnostic qui permet de réorienter les personnes vers des accompagnements plus adaptés.

Territoire de Chalon-sur-Saône :

La problématique des listes d'attente s'est produite à nouveau en 2020.

Par contre, il est à noter des situations moins lourdes que sur les autres secteurs et donc des sorties vers l'emploi plus nombreuses.

La professionnelle a d'ailleurs intégré le groupe Mille Idées en lien avec les structures de l'IAE du Chalonnais, afin de favoriser l'interconnaissance et faciliter les interactions.

Territoire de Paray-le-Monial :

Les publics restent majoritairement orientés par Pôle Emploi et pour ceux qui perçoivent les ASS, les situations sont souvent très enkystées et nécessitent une réorientation vers un accompagnement de type SARS.

L'année 2020 a été marquée par une sous activité qui nécessite de remobiliser les prescripteurs en proposant des temps de présentation de la mesure. La nouvelle salariée arrivée en janvier 2021 a commencé ce travail.

Perspectives 2021

Le partenariat reste l'enjeu majeur de la mesure AASP afin d'orienter au mieux les personnes accompagnées. À ce titre, les travailleurs sociaux qui mettent en place cette mesure participent à de nombreuses instances (PTI, Commission Emploi Le Pont, Comités Techniques d'Animation par Pôle Emploi, réseau IAE...), ce qui représente une part importante du temps de travail.

La mesure AASP permet d'exercer, à différentes étapes (lors du diagnostic, en cours d'accompagnement, à la clôture), la mission d'orientation des personnes vers les dispositifs les plus adaptés aux situations.

Dans la continuité de 2020, le travail de refonte de la base de données interne à l'Association Le Pont devrait être effectif courant 2021, dans l'objectif de se doter d'un outil plus adapté à la réalité des accompagnements réalisés et qui permettrait de produire des éléments chiffrés plus représentatifs de l'activité.

En 2021, sur les circonscriptions de Mâcon / Paray-le-Monial, dans le cadre du plan pauvreté, le Département a la volonté de mettre en place une action autour de l'insertion sociale et professionnelle, réunissant tous les partenaires locaux (Pôle Emploi, SSD, Le Pont...). À ce jour, un collectif s'est constitué, accompagné dans le cadre d'une formation action par un sociologue, autour du « pouvoir d'agir » des personnes accompagnées.

Enfin, sur le secteur de Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines, les services AASP et ASLL vont mettre en place conjointement un atelier collectif autour des pratiques du numérique, à destination de 10 personnes pour une durée de 4 mois.



APPUI SOCIAL INDIVIDUALISÉ JEUNES

MISSION :

Accompagnement global et individualisé des jeunes de 18 ans à 25 ans en difficultés importantes d'insertion sociale et professionnelle.

IMPLANTATION :

Autun, Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Louhans, Mâcon, Montceau-les-Mines, Paray-le-Monial

CAPACITÉ :

411 mois mesures par an

Autun	30
Chalon-sur-Saône	110
Le Creusot	12
Louhans	30
Mâcon	120
Montceau-les-Mines	30
Paray-le-Monial	79

FINANCEMENT :

Conseil Départemental 71

Données Quantitatives

Nombre de personnes accompagnées et répartition par sexe	TOTAL			Hommes			Femmes		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Autun	5	8	7	3	4	5	2	4	2
Chalon-sur-Saône	24	17	21	7	7	11	17	10	9
Le Creusot	2	2	4	1	1	2	1	1	2
Louhans	11	7	8	5	5	3	6	2	5
Mâcon	29	25	22	13	15	20	16	10	2
Montceau-les-Mines	9	7	10	6	2	8	3	5	3
Paray-le-Monial	21	8	18	14	6	13	7	2	5
TOTAUX	101	74	90	49	40	62	52	34	28

En 2020, la mesure ASI a connu une légère hausse d'activité avec 90 personnes accompagnées (74 en 2019) ; néanmoins, la crise sanitaire a impacté l'activité notamment lors du premier confinement de mars à mai, où la plupart des structures n'ont pas effectué d'orientations.

Cette année, il y a largement plus d'hommes (68,88 %) que de femmes (31,11 %) accompagnés, alors que la répartition était plus équilibrée les années précédentes, avec même plus de femmes en 2018.

Âges des personnes accompagnées	Mineurs	18/25 ans	26/35 ans
Autun	0	4	3
Chalon-sur-Saône	0	20	1
Le Creusot	0	4	0
Louhans	2	5	1
Mâcon	0	21	1
Montceau-les-Mines	0	9	1
Paray-le-Monial	0	17	1
TOTAUX	2	80	8

La mesure ASI s'inscrit dans le cadre du Fond d'Aide aux Jeunes (Conseil Départemental 71) qui cible les moins de 25 ans. Néanmoins, en détaillant davantage les tranches d'âge des personnes accompagnées, on relève sur le secteur Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines une augmentation du nombre des très jeunes, tout juste majeurs ; à signaler également sur le secteur de Louhans, l'accompagnement de 2 mineurs en lien étroit avec les services de l'ASE.

Lieux de vie des personnes accompagnées	Hébergement	Logement autonome	SDF
Autun	0	7	0
Chalon-sur-Saône	5	16	0
Le Creusot	2	2	0
Louhans	1	7	0
Mâcon	10	11	1
Montceau-les-Mines	4	6	0
Paray-le-Monial	13	5	0
TOTAUX	35	54	1

La majorité des jeunes accompagnés est en logement autonome ; néanmoins il s'agit d'un public dont l'autonomie financière est parfois difficile à acquérir puisqu'il ne bénéficie pas du recours au RSA, ce qui reporte d'autant l'engagement sur une location d'appartements. 38,88 % sont hébergés, la plupart du temps dans leur famille.

Situation familiale des personnes accompagnées	Célibataire	En couple
Autun	7	0
Chalon-sur-Saône	20	1
Le Creusot	3	1
Louhans	7	0
Mâcon	21	1
Montceau-les-Mines	9	2
Paray-le-Monial	16	2
TOTAUX	83	7

Ces jeunes de moins de 25 ans sont majoritairement célibataires à hauteur de 92,22 %.

Niveaux d'études des personnes accompagnées	Sans qualification	CAP/BEP	BAC	Post BAC
Autun	5	1	1	0
Chalon-sur-Saône	8	9	2	3
Le Creusot	3	1	0	0
Louhans	4	3	0	0
Mâcon	13	7	2	0
Montceau-les-Mines	4	5	1	0
Paray-le-Monial	10	7	1	0
TOTAUX	47	33	7	3

Concernant le niveau d'études, il est relativement faible, 52,22 % des personnes accompagnées n'ont aucune qualification et 36,66 % ont un niveau CAP/BEP. Travailler un projet de formation au travers des dispositifs rémunérés comme le DAQ, la Garantie Jeunes ou le service civique constitue donc une opportunité.

Nature des ressources des personnes accompagnées	Autres	Allocation Garantie Jeunes	RSA	Prime activité	ASS/ARE	Formation	AAH	Salaire	Sans ressource
Autun	0	6	0	0	0	0	0	1	0
Chalon-sur-Saône	2	2	3	0	2	0	0	6	6
Le Creusot	1	2	0	0	0	0	0	1	0
Louhans	0	0	1	0	0	1	0	2	4
Mâcon	0	5	0	0	2	1	1	14	0
Montceau-les-Mines	0	7	0	0	0	4	0	4	0
Paray-le-Monial	3	8	0	3	2	0	0	5	0
TOTAUX	6	30	4	3	6	6	1	33	10

36,66 % des jeunes accompagnés perçoivent un salaire et 33,33 % bénéficient de l'allocation Garantie Jeunes, cumulable avec un salaire, suivant certaines conditions. De même, les revenus issus de l'apprentissage sont compatibles avec le fait de bénéficier d'une bourse scolaire.

Pour ceux sans ressources (soit environ 11 %), des demandes de secours d'urgence peuvent être faites en fonction de leurs besoins. De plus, en lien avec les missions locales et les parcours PACEA, il est aussi possible de solliciter des liquidités pour que les jeunes puissent mener à bien certaines démarches.

Prescripteurs	Unité d'Action Sociale CD71			Mission Locale			Autres		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Autun	0	0	0	5	6	5	0	2	2
Chalon-sur-Saône	2	4	5	19	10	15	3	3	1
Le Creusot	0	0	1	1	2	2	1	0	1
Louhans	2	2	1	8	4	5	1	1	2
Mâcon	12	4	6	5	9	10	12	12	6
Montceau-les-Mines	2	1	0	7	3	8	0	3	3
Paray-le-Monial	2	1	3	16	7	13	3	0	1
TOTAUX	18	12	16	61	41	58	20	21	16

Le prescripteur principal reste la Mission Locale, soit environ 64 % des orientations, comme en 2019. Les missions locales sur certains territoires (Louhans, Le Creusot) déplorent le faible nombre de mesures ASI et la rapide embolisation du dispositif.

Sur le territoire de Mâcon, comme les années précédentes, il y a un nombre conséquent d'orientations répertoriées dans la catégorie « Autres », parmi lesquels on retrouve le CLLAJ, l'UEMO, la Maison des Ados et l'association Le Pont.

Actions d'accompagnement	Ouvertures de droits	Gestion administrative et budgétaire	Ecoute	Santé	Mobilité	Logement hébergement	Insertion professionnelle
Autun	0	10	0	0	0	7	7
Chalon-sur-Saône	0	26	26	12	15	85	0
Le Creusot	0	2	0	0	0	8	0
Louhans	0	25	25	0	0	7	0
Mâcon	0	1	95	0	9	0	2
Montceau-les-Mines	0	8	0	0	0	9	10
Paray-le-Monial	7	17	85	1	5	0	1
TOTAUX	7	89	231	13	29	116	20

L'Accompagnement Social Individualisé est un suivi global et renforcé à destination des jeunes. Différentes difficultés sont donc travaillées. On constate que ce sont les actions autour de l'écoute (ou entretiens d'aide) qui sont les plus importantes, plus de 45 % des actions menées.

Viennent ensuite, les problématiques liées à la question du logement (23 %) ainsi qu'à la gestion administrative et budgétaire (18 %).

L'insertion professionnelle est relativement peu représentée en nombre d'actions (4 %), du fait que les jeunes pris en charge dans le cadre de cette mesure, sont souvent déjà en apprentissage, en formation, ou en intérim.

Mobilité	Permis	Voiture	Deux roues	Transports en commun	Déplacement à pieds	Difficultés de mobilité
Autun	1	1	0	0	7	7
Chalon-sur-Saône	3	3	2	5	6	5
Le Creusot	0	0	0	0	4	4
Louhans	1	3	4	1	0	0
Mâcon	5	5	6	2	9	9
Montceau-les-Mines	2	2	1	4	8	8
Paray-le-Monial	4	1	0	5	0	14
TOTAUX	16	15	13	17	34	47

Des difficultés de mobilité sont exprimées par plus de la moitié des personnes accompagnées (52,22 %).

La mobilité constitue un réel frein dans notre département à moduler toutefois en fonction des territoires ; sur le secteur de Paray-le-Monial, 77,77 % des jeunes accompagnés expriment une difficulté pour se déplacer.

Seulement 16 jeunes ont le permis de conduire, soit 17,77 %.

Et 28 personnes (31,11 %) disposent d'un moyen de transport personnel (voiture ou deux roues).

La mobilité est un axe largement travaillé pendant l'accompagnement avec notamment la recherche de moyens de financements (aides FAJ, aides du Conseil Régional, micro crédits, permis citoyens...). Les plateformes mobilité existantes sur certains territoires sont également largement présentées aux jeunes accompagnés.

Durée moyenne des accompagnements (en mois)	2018	2019	2020
Autun	7,00	7,60	8,80
Chalon-sur-Saône	4,60	8,50	7,30
Le Creusot	4,50	7,50	5,30
Louhans	6,00	6,00	6,20
Mâcon	5,72	6,50	8,10
Montceau-les-Mines	6,00	6,00	9,50
Paray-le-Monial	5,80	4,00	5,20
TOTAUX	5,66	6,58	7,20

En 2020, la durée moyenne des mesures effectuées a encore augmenté, ce qui démontre le besoin pour ces jeunes d'un accompagnement renforcé, global et de proximité, notamment pour les situations les plus lourdes et complexes. Sur Mâcon par exemple, est à noter le nombre de jeunes ex MNA, à hauteur de 36 % dont les problématiques spécifiques (barrière de la langue, difficultés de compréhension du français écrit, situation administrative au regard du droit au séjour), nécessitent un accompagnement adapté. Ainsi, 2 prolongations ont été accordées à titre exceptionnel en 2020, au-delà des 15 mois de prise en charge règlementaires (FAJ), pour ce public spécifique.

Nature des sorties	Logement autonome / IML / CHRS	Formation / Garantie Jeunes	Emploi	Resocialisation (Dynamique passerelle d'insertion, SAVS, prévention)	Non adhésion	Santé
Autun	2	2	0	2	0	0
Chalon-sur-Saône	6	2	5	2	5	0
Le Creusot	1	0	0	0	2	0
Louhans	3	1	2	0	0	0
Mâcon	6	3	7	4	1	2
Montceau-les-Mines	1	1	0	1	0	1
Paray-le-Monial	0	1	5	0	0	0
TOTAUX	19	10	19	9	8	3

En 2020, 56 jeunes sont sortis du dispositif ASI. Les motifs de sorties indiqués ci-dessus peuvent se cumuler.

En parallèle, il y a eu 15 interruptions de mesure dont 8 non adhésions, 4 réorientations sur des accompagnements plus adaptés, 2 déménagements et 1 fin de droit au séjour.

Témoignages

Texte écrit par S.O. (Secteur Mâcon) :

« Je fais cette lettre pour exprimer ma reconnaissance pour Le Pont qui m’a appris à m’en sortir en France en tant qu’immigré. L’association m’a appris à m’intégrer et surtout à m’organiser dans la vie professionnelle. J’ai appris beaucoup de chose. Grâce au Pont, je suis ce que je suis ».

Données Qualitatives et Perspectives 2021

La crise sanitaire a bien évidemment impacté les modalités d’accompagnement, il a fallu repenser nos pratiques professionnelles surtout lors du premier confinement : appels téléphoniques très réguliers pour écouter, soutenir, orienter... Avec des recours nombreux aux colis alimentaires, aux aides FAJ et ASEF et à la distribution de chèques service.

La crise liée à la COVID 19 a notamment touché les jeunes de moins de 30 ans. Certains ont perdu leur emploi en CDD et en intérim, d’autres n’ont pas pu entrer en formation.

De nouveaux profils sont aussi apparus cette année, notamment des ex mineurs isolés : tout juste majeurs, ils accèdent à un logement autonome du fait d’un apprentissage, mais ils sont en difficulté dans la gestion au quotidien de ce logement. Il leur faut beaucoup de temps pour comprendre toutes les démarches à effectuer et les factures à payer. La barrière de la langue vient aussi ralentir le processus de compréhension.

La dimension partenariale est toujours aussi importante et essentielle dans la construction des parcours de ces jeunes et pour travailler les relais les plus adaptés aux situations, à l’issue de la mesure. Ainsi, les réseaux sont maintenus et développés, notamment avec les structures de l’Insertion par l’Activité Économique.

D’ailleurs, le Département de Saône-et-Loire, par l’intermédiaire de la DILS, a organisé plusieurs temps d’échange avec différents partenaires tout au long de l’année, notamment dans le cadre des PTI ; l’occasion d’une interconnaissance ainsi qu’un partage de diagnostic des jeunes et de leurs problématiques.

À ce jour, la refonte du Fond d’Aide aux Jeunes (FAJ) est en stand-by ; le nouveau cahier des charges n’est donc pas connu, à ce jour, et la mesure ne pourra pas être soumise à un appel à projet en 2021.



REVITALISATION PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DES GRANDS EXCLUS

MISSIONS :

Accompagner un public invisible, éloigné et exclu, dans la déconstruction du schéma de mise en échec permanent par un accompagnement individuel et de proximité, pour remettre en marche une dynamique vertueuse de réussite et de mieux être.

OBJECTIFS :

- Intégrer un groupe et sociabiliser ;
- Retrouver confiance et estime de soi ;
- Découvrir le territoire et s'ancrer dans la ville pour rompre avec l'isolement de son quartier ;
- Mettre à jour les atouts, les potentialités et les transformer en compétences ;
- Travailler les postures professionnelles et les acquis de base indispensables ;
- Envisager et construire un avenir professionnel adapté.

IMPLANTATION :

Chalon-sur-Saône, Mâcon

CAPACITÉ : 2 groupes de 12 personnes (1 groupe sur chaque site)

PUBLIC :

Les grands exclus, le public extrêmement isolé, les dépendants, les états limites et/ou dépressifs

FINANCEMENT :

Deux entreprises locales du secteur privé de plus de 1 000 salariés ou appartenant à un groupe de plus de 1 000 salariés, via des conventions de revitalisation signées avec l'État, suite à un plan de licenciement économique affectant le bassin d'emploi sur lequel elles sont implantées.

Données Quantitatives

Nombre de personnes accompagnées et répartition par sexe	TOTAL	Hommes	Femmes
Chalon-sur-Saône	10	5	5
Mâcon	15	8	7
TOTAL	25	13	12

Si la parité est affichée comme un objectif à atteindre, elle s'est naturellement installée, sans nécessité de la réguler.

Sur l'ensemble des 2 groupes, 48 % de femmes et 52 % d'hommes.

Nature des ressources	RSA	ASS	ARE	AAH
Chalon-sur-Saône	7			3
Mâcon	8	1	2	3
TOTAL	15	1	2	6

Les bénéficiaires du RSA représentent 60 % de l'effectif total et ceux qui perçoivent l'AAH, 24 %.
1 seule personne sur Mâcon, sans ressources car âgée de moins de 25 ans.

Tranches d'âge des bénéficiaires	Moins de 26 ans	26/35 ans	36/45 ans	46/55 ans	+ 55 ans
Chalon-sur-Saône	2	2	1	2	3
Mâcon	2	5	5	3	
TOTAL	4	7	6	5	3

84 % de l'effectif total a plus de 26 ans.
Entre 26 et 55 ans, les tranches d'âges sont plutôt équilibrées, oscillant de 20 % à 28 %.
Les plus de 55 ans représentent 12 % de l'effectif.

Prescripteurs	Pôle Emploi	Département	Dispositif AASP	CAP EMPLOI	Autres*
Chalon-sur-Saône		2	1		7
Mâcon	1		3		11
TOTAL	1	2	4		18

Les « Autres* » sont : les Pensions de Familles des Trappistines et de Saint-Marcel, l'Équipe Mobile Précarité et Psychiatrie, l'Insertion par l'Activité Économique, le CHRS, le service des tutelles, l'hébergement d'urgence, les services Accompagnement Spécifique Lié au Logement, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation et l'Accueil de Jour du Grand Chalon.

Nature des difficultés à l'entrée	Estime de soi	Désocialisation et peur des autres	Manque d'expérience	Difficultés cognitives
Chalon-sur-Saône	5	6	8	3
Mâcon	15	15	2	2
TOTAL	20	21	10	5

Plus de 84 % de l'effectif total a exprimé un manque d'estime de soi et/ou un phénomène de désocialisation fort, les 2 difficultés semblent étroitement liées.
Plusieurs personnes ont exprimé un état dépressif chronique.
Par ailleurs, 20 % du public présente des difficultés cognitives qui laissent à envisager des orientations adaptées, voir des démarches auprès de la MDPH pour des reconnaissances et des préconisations.
Enfin, 40 % du public accueilli n'a qu'une faible expérience du monde du travail.

Actions d'accompagnement	Ouvertures de droits	Gestion administrative	Gestion budgétaire	Médiation familiale	Mobilité	Garde d'enfants	Logement / hébergement	Insertion professionnelle	Soin
Chalon-sur-Saône	5					2		10	
Mâcon	3	8	2	3	12		3	14	1
TOTAL	8	8	2	3	12	2	3	24	1

La très grande majorité des personnes accueillies sur le dispositif bénéficie de ressources et d'un logement ; les besoins primaires sont comblés, les actions d'accompagnement à mener se situent davantage dans le lien social et la reconquête de l'estime de soi ; l'assiduité et la participation au dispositif en sont la preuve.

En outre, les personnes accueillies sont demandeuses d'un accompagnement global de proximité, ainsi nombreux accompagnements divers ont pu s'enclencher, rendus possibles du fait de la confiance établie avec les travailleurs sociaux.

Mobilité	Permis	Véhicule	Deux roues	Transports en commun	Déplacements à pieds	Difficultés de mobilité
Chalon-sur-Saône	5	2		8	1	
Mâcon	2	2	1	10	10	1
TOTAL	7	4	1	18	11	1

À Chalon-sur-Saône, au démarrage de l'action, pas de difficultés exprimées liées à la mobilité pour venir sur le site ; les bénéficiaires ayant, soit des cartes de transport en commun, soit un véhicule personnel et le covoiturage s'étant mis en place progressivement au sein du groupe.

Par contre, pour certains, la mobilité ne sera pas « suffisante » pour aller vers les emplois envisagés. La mobilité au sens large reste donc une problématique majeure.

Sur Mâcon, le réseau des transports en commun est peu adapté ni incitatif.

Trois personnes sont inscrites au permis, avec l'expression d'échecs récurrents et répétés qui peuvent mener à terme à l'abandon de la démarche ; une personne a toutefois obtenu son permis.

Un travail a été engagé avec l'association Mâcon Vélo en Ville pour envisager un autre mode de déplacement dans la cité.

Évolutions en fin de parcours	Nombre de stages et immersions	Nombre de mission interim	Nombre d'entrée en formation	Nombre de CDD	Nombre de CDI
Chalon-sur-Saône	3		2	1	
Mâcon	1	5	1	5 dont 2 CDD d'insertion	1
TOTAL	4	5	3	6	1

L'ensemble de ces « sorties » sont à considérer comme des premiers pas vers un retour à l'emploi, plus ou moins pérenne et sont autant de supports pour poursuivre le cheminement et lever au fil du temps des freins persistants.

Tous font le constat d'une évolution notoire dans les postures et les savoirs-être, en termes de socialisation.

Les comportements ont évolué vers une plus grande confiance en soi, une meilleure gestion du regard de l'autre et une plus grande capacité à prendre la parole en groupe.

Les personnes semblent satisfaites et rassurées d'évoluer au sein d'un groupe, de pouvoir y échanger et constater qu'elles ne sont pas seules à rencontrer des difficultés.

Si dans l'ensemble les situations demeurent fragiles, les liens tissés et la confiance partagée sont sources de reconstruction.

Les 9 mois de dispositif mettent en évidence l'importance de penser l'accompagnement de la personne dans sa globalité, pour pouvoir aborder l'emploi sur le long terme.

À noter, que l'intermède imposé par le confinement durant lequel le lien a été conservé par téléphone hebdomadairement avec chacun, il a toutefois provoqué un ralentissement dans les dynamiques engagées et a mis un terme à de nombreuses pistes en cours.

Témoignages

Du public accueilli :

Kathy : « Le dispositif revitalisation me permet d'avancer professionnellement ainsi que dans ma vie de tous les jours. Avant d'être dans le groupe ma vie me paraissait lourde et sans réussite et depuis le 5 novembre 2019 ma vie a changé, j'avance avec plus de légèreté... J'ai gagné en sociabilité, en estime de moi, en savoir-faire comme par exemple appliquer les choses et les tenir, être plus ponctuelle et organisée. Toute cette patience m'a permis de pouvoir croire en moi et mes capacités, oubliées ou inconnues. Les ateliers musique, poterie, dessin, photographie, coaching, sophrologie m'ont permis de me retrouver ... Ma vie ne sera plus jamais la même : je crois en moi ».

Amandine : « Pour moi ce projet m'a permis de retrouver un lien social... J'ai appris plein de choses sur moi, sur les autres pour retrouver confiance en moi. Ça m'a permis de réfléchir sur comment et dans quelles conditions je peux reprendre un travail... Je suis fière et ça m'a vraiment fait du bien ».

Véronica : « Je ne vous cache pas que j'étais sceptique... car nous étions en groupe et cela m'effrayait ne l'ayant jamais vécu, mais n'ayant jamais travaillé et bien réfléchi, j'ai pris sur moi, j'ai finalement accepté d'y participer. C'est très diversifié dans les activités proposées. Nous sommes en groupe mais aussi en individuel. C'est grâce à ce projet Revitalisation, que je me suis un peu affirmée... sans le groupe l'aventure ne serait pas la même. Pour ma part, je suis grandie et pleine d'espoir pour l'avenir et riche de confiance en moi ».

Philippe : « Le projet revitalisation m'a réappris à communiquer avec les gens et à frapper aux portes, lorsque cela est nécessaire. À avoir beaucoup plus confiance en moi. À être à l'écoute des autres et constater qu'ils me font confiance. À avoir envie de reprendre un travail, alors que j'avais décroché. Grâce à ce projet, j'ai trouvé des capacités dans plusieurs domaines artistiques. Je me suis inscrit à Pôle Emploi et j'ai trouvé un stage dans le domaine que je souhaite exercer (Bibliothèque). J'ai retrouvé une vie sociale et un esprit de groupe ».

Perspectives 2021

Dans le cadre du plan pauvreté 2020/2021, a été sollicitée la reconduction de l'expérimentation d'un programme de revitalisation à l'emploi, pour un groupe de 12 personnes (public cible identique) sur 8 mois dont 7 mois de parcours (décembre 2020 à juillet 2021) ; alternant chaque semaine des temps collectifs et des entretiens individuels autour de 2 thématiques : le SOI et le projet professionnel, animés par 2 permanents (coach et Conseiller en Insertion Professionnel). Les 2 premiers groupes s'étant déroulés sur Mâcon et Chalon-sur-Saône, il est fait le choix de proposer un territoire plus rural mais néanmoins dynamique, le Clunisois ; avec l'accent mis sur le développement d'un volet mobilité en lien avec les initiatives déjà engagées en local.



SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE

MISSION :

Accompagnement de proximité de toute personne en grande difficulté. L'objectif est de reconstruire un projet social avec la personne pour essayer de la maintenir dans son environnement et ainsi éviter le déracinement et la rupture des liens sociaux.

IMPLANTATION :

Territoire Autunois / Le Creusot / Montceau-les-Mines

Territoire Charolais-Louhannais-Mâconnais / Clunysois-Tournugeois

CAPACITÉ :

Territoire Autunois / Le Creusot / Montceau-les-Mines	103 places
Territoire Charolais-Louhannais-Mâconnais / Clunysois-Tournugeois	
Chalon-sur-Saône	4 places

FINANCEMENT :

DDCS

Données Quantitatives

Nombre de personnes accompagnées en 2020 :

	Nombre de ménages	Nombre d'adultes		Nombre d'enfants	
		Hommes	Femmes	Moins de 3 ans	Plus de 3 ans
Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines	27	23	6	0	1
Chalon-sur-Saône	7	4	5	2	1
Charolais	33	29	11	2	2
Cluny / Mâcon	24	16	9	0	1
Louhans	36	29	17	2	13
Tournus	26	19	13	3	10
TOTAL	153	120	61	9	28
TOTAL		181		37	
TOTAL		218			

Depuis 2020, la fusion avec la Croisée des Chemins a élargi le champ d'intervention du SARS. Aux 103 places existantes s'ajoutent 4 places à Chalon-sur-Saône. Ces 4 places résultent d'une transformation de 4 places CHRS.

Le service départemental a accompagné 218 personnes, soit 153 ménages.

Nous constatons une baisse depuis 2019, puisque nous étions à 260 personnes accompagnées. Cela concerne plutôt les enfants, 60 en 2019 et 37 en 2020.

Le SARS accompagne majoritairement des personnes seules, isolées. Et le public homme est au nombre de 120, moitié plus que les femmes.

La baisse s'explique essentiellement par :

- La crise sanitaire subie depuis 2020.
En effet, celle-ci a fortement impacté le démarrage des mesures. Durant le premier confinement, seulement deux mesures ont été mises en place. Les orienteurs ayant assuré seulement les urgences, n'ont pas fait d'orientation vers le SARS. De plus, les familles ont aussi très peu sollicité les partenaires.

Nombre d'entrées en 2020 :

	Nombre de ménages		Nombre d'adultes				Nombre d'enfants			
			Hommes		Femmes		Moins de 3 ans		Plus de 3 ans	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Autun / Le Creusot Montceau-les-Mines	22	15	8	14	5	2	0	0	0	1
Chalon-sur-Saône	1	6	1	3		5	0	2	0	1
Charolais	28	18	11	18	7	4	1	0	2	1
Cluny / Mâcon	14	17	4	12	4	5	0	0	0	1
Louhans	17	17	5	18	6	7	0	1	7	4
Tournus	26	11	10	6	4	7	0	1	3	5
TOTAL	108	84	39	71	26	30	1	4	12	13

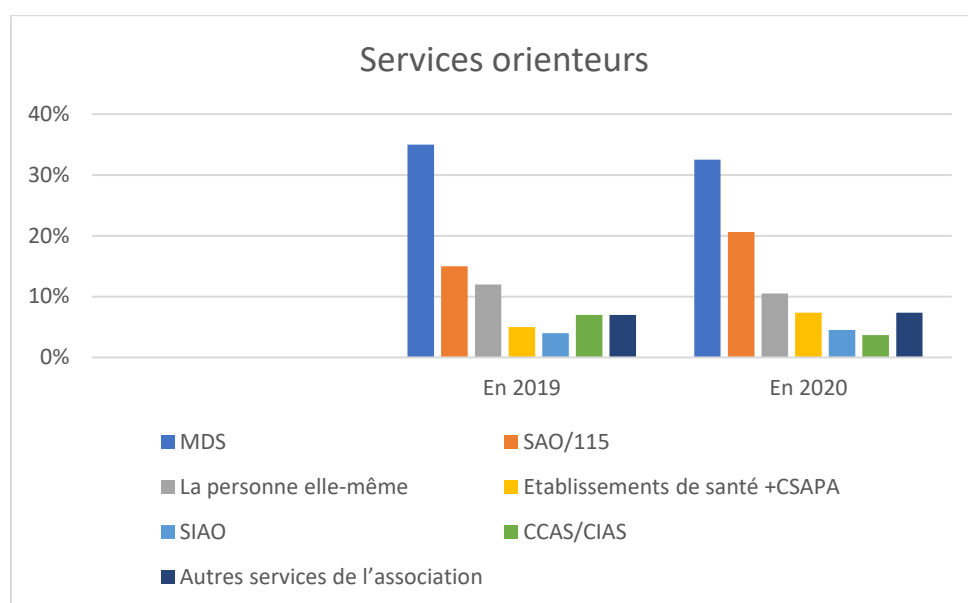
La crise sanitaire fait apparaître une diminution du nombre des entrées, sur 84 ménages entrés en 2020, soit 118 personnes. Durant le premier confinement, seul un couple et un homme seul ont intégré le service. Les MDS, nos principaux prescripteurs ne recevaient pas ou peu de public, certaines étaient même fermées.

De plus, après le déconfinement, l'activité a repris très doucement, les partenaires étaient limités pour les modalités de rencontre des personnes accompagnées et ont dû soit les diminuer, soit les supprimer (plus aucune visite à domicile, télétravail privilégié, diminution des rendez-vous dans les MDS). De plus les personnes accompagnées étaient elles-mêmes frileuses à recevoir des professionnels.

- Taux d'occupation SARS pour 107 places (taux à 100 % : 39 162 journées) ;
- Nombre de journées réalisées pour les 107 places en 2020 : 34 843 journées.

Soit 88,97 % de taux d'occupation qui est plus bas que l'an passé. La crise sanitaire explique en grande partie cette forte baisse.

Services orienteurs :



Comme les années précédentes, les MDS sont les principaux orienteurs (32,50 %).

Le service SAO est aussi bien représenté (20,64 %), et est même en augmentation. Ce service travaille en étroite collaboration avec le SARS.

Encore trop peu d'orientations sont faites par les CCAPEX et les bailleurs sociaux. Une collaboration est à renforcer pour les sensibiliser à la prévention, lorsqu'il s'agit de mesures d'expulsions liées aux impayés de loyers et/ou des situations d'incurie dans l'habitat.

Les services mandataires judiciaires augmentent légèrement, de 3,50 % à 5 %, ce qui montre la complexité des situations qui ne peuvent plus être accompagnées par un seul service. La complémentarité des professionnels permet de travailler plus en profondeur des situations souvent avec des problématiques enkystées, surtout quand il s'agit de problématiques d'envahissement du logement ou d'insalubrité.

Les autres services de l'association Le Pont continuent d'orienter vers le SARS (7,33 %), comme l'agent de santé. Le binôme est intéressant. Nous n'avons eu aucune orientation du SPIP.

Typologie du public :

Les compositions familiales	Personnes Isolées		Personnes isolées avec enfants		Couples		Couples avec enfants		TOTAL	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Autun / Le Creusot Montceau-les-Mines	33	24	2	2	0	1	0	0	35	27
Chalon-sur-Saône	5	4	0	1	0	1	1	1	6	7
Charolais	31	26	8	4	1	2	0	1	40	33
Cluny / Mâcon	6	22	1	2	0	0	2	0	9	24
Louhans	21	24	12	6	1	3	1	3	35	36
Tournus	27	16	12	5	1	2	3	3	43	26
TOTAL	123	116	35	20	3	9	7	8	168	153

Majoritairement, le public accompagné est isolé, soit 75,80 %. Sa spécificité est aussi l'isolement géographique (milieu rural, loin des commodités), et relationnel (peu de contact familial et amical). Les isolés avec enfants représentent 14,30 % et seulement 5% pour les couples seuls et couples avec enfants. L'isolement et la monoparentalité montrent bien que la rupture fait partie du parcours de vie des personnes accompagnées.

Âge des personnes accueillies	Moins de 3 ans		3 à 17 ans		18 à 24 ans		25 à 59 ans		Plus de 60 ans	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Autun / Le Creusot Montceau-les-Mines	0	0	0	1	3	1	43	19	14	9
Chalon-sur-Saône	0	1	4	2	0	2	5	7	2	0
Charolais	1	1	1	3	7	4	40	32	5	4
Cluny / Mâcon	0	0	0	1	2	2	20	18	5	5
Louhans	1	1	10	14	2	3	29	36	6	7
Tournus	1	2	6	11	2	1	33	26	9	5
TOTAL	3	5	21	32	16	13	170	138	41	30

La tranche d'âge la plus représentative reste les 25-59 ans. Mais nous constatons encore que les plus de 60 ans sont bien représentés.

Motifs des demandes en nombre de ménages	Expulsion en cours		Sortie de prison		Familial / Séparation		Habitat précaire		Relogement	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Autun / Le Creusot Montceau-les-Mines	4	4	1	0	1	0	7	6	4	0
Chalon-sur-Saône	2	0	0	0	0	0	1	3	2	0
Charolais	4	1	1	0	4	3	6	1	0	0
Cluny / Mâcon	0	4	0	0	2	3	1	0	0	0
Louhans	4	22	0	0	7	0	0	3	0	1
Tournus	7	14	0	1	4	0	8	0	0	4
TOTAL	19	45	2	1	18	6	22	13	4	5

Motifs des demandes en nombre de ménages	Maintien		Logement inadapté		Envahissement Indécent		Hébergé chez un tiers	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Autun / Le Creusot Montceau-les-Mines	9	9	1	2		2	10	7
Chalon-sur-Saône	0	1	1	1	0	1	0	6
Charolais	8	9	9	10		4	8	16
Cluny / Mâcon	6	8	3	5		1	5	5
Louhans	1	6	5	8		2	1	2
Tournus	12	9	4	5		3	8	7
TOTAL	36	42	22	31	18	13	32	43

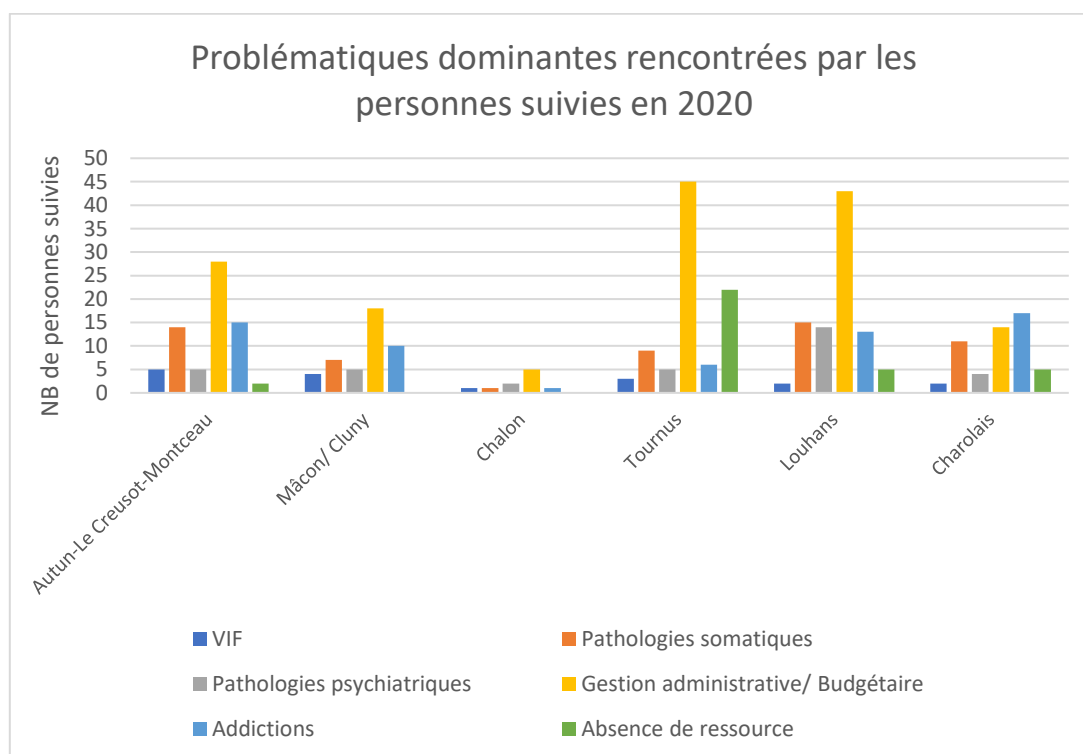
Cette année, nous avons plus de personnes hébergées chez des tiers. Cela montre la situation de précarité, la fragilité et l'instabilité dont font preuve les personnes accompagnées.

Le fait de privilégier cet hébergement chez un tiers a plusieurs explications :

- Des ressources insuffisantes pour accéder à un logement ;
- Des « enfants adultes » (plus de 30 ans) qui n'ont jamais quitté le domicile parental ;
- Des enfants qui retournent vivre chez leurs parents suite à une séparation conjugale, une perte d'emploi.

Nous constatons également une hausse des expulsions, c'est-à-dire 20 % des personnes accompagnées. 14 % de personnes ont des logements inadaptés.

Problématiques dominantes rencontrées pour les personnes suivies en 2020 :



Les problématiques de gestion administrative et budgétaire sont prépondérantes dans les accompagnements, particulièrement sur les territoires de Tournus et Louhans, avec un surendettement très important. L'accompagnement dans le dépôt d'un dossier de surendettement est fréquent, ainsi que la sollicitation de demandes d'aides financières auprès d'organismes de retraite complémentaire, mairie, Action Logement, SOS Emmaüs, CAF, FSL...

En début de mesure, il arrive que les personnes n'aient pas de ressources, nécessitant une mobilisation en urgence dans l'accès aux droits et dans le dépannage alimentaire. Cela concernait Montchanin et Le Creusot.

Deux autres problématiques rencontrées sont celles des addictions et des pathologies psychiatriques. Elles sont malheureusement souvent présentes chez le public précaire. Cela a un impact sur l'avancée des situations car parfois les personnes ne sont pas stabilisées, ni accompagnées sur ce versant (dénis, refus). Ces accompagnements nécessitent du temps.

À cela s'ajoute, des situations d'incurie / Diogène dans les logements, qui connaît une augmentation importante. Parfois, l'intervention d'une société de nettoyage spécialisée est nécessaire. Mais son coût est important entre 500 et 1 500 €. Cette problématique reste très compliquée à appréhender avec la personne. Le temps est aussi un allié, car brusquer la personne est d'une grande violence.

La collaboration avec l'Équipe Mobile Psychiatrique Précarité (existante sur tous les territoires) est alors un appui nécessaire pour les usagers comme pour les travailleurs sociaux qui peuvent se sentir parfois isolés dans les accompagnements.

Situations en fin de mesure :

	Autun Le Creusot Montceau		Chalon- sur-Saône		Charolais		Mâcon Cluny		Louhans		Tournus		TOTAL	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Orientation 115 / sans solution	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	0	2	1
Retour au domicile familial / région	1	1	1	4	1	1	0	1	2	2	3	1	8	10
Relogement	5	2	3	0	9	12	3	2	8	18	11	12	39	46
Maintien au logement	8	3	0	0	6	6	5	5	1	3	9	10	29	27
Solution intermédiaire (EHPAD, IML, PF...)	7	5	1	2	5	1	2	1	3	5	2	3	20	17
Absence d'adhésion	3	2	0	0	4	11	4	4	3	10	3	0	17	27
Décès	0	0	1	0	0	0	0	3	0	0	0	0	1	2
TOTAL	24	13	6	6	26	31	15	16	17	39	28	26	116	131

Nous constatons une augmentation du nombre de relogements (35 % des personnes accompagnées). Sur certains territoires, comme Chalon-sur-Saône et Mâcon, nous nous heurtons au manque de petits logements dans le parc social.

Les minimas sociaux, pour la plupart, rendent difficile l'accès au logement dans le privé. Les difficultés rencontrées par les personnes concernées ne leur permettent pas, non plus, d'accéder à un dispositif type IML.

Les résidences sociales et pensions de famille sont tout aussi difficiles d'accès actuellement par manque de turn-over dans ces établissements.

En revanche, certains secteurs plus ruraux travaillent essentiellement avec des bailleurs privés pour des T1 et T2.

Le maintien dans le logement et la solution intermédiaire sont constants.

L'absence d'adhésion a augmenté (20,60 %), elle peut être liée au contexte sanitaire, même si durant le premier confinement, nous avons maintenu des contacts téléphoniques très réguliers. Pour les situations les plus critiques, nous avons réalisé des visites à domicile. Le télétravail n'a pas été majoritaire. Malgré ce maintien des relations, certaines personnes ont néanmoins coupé le lien.

Le territoire Cluny / Mâcon a été marqué par 3 décès de personnes accompagnées, sans lien avec la COVID mais plutôt avec celui d'un état de santé dégradé depuis de nombreuses années. Lorsque les personnes n'ont plus de famille ou lorsque celles-ci sont elles-mêmes en difficulté, nous nous retrouvons à devoir faire à leur place les démarches nécessaires pour les obsèques et à être l'interlocuteur des administrations. Ce travail n'est pas reconnu alors qu'il prend du temps au travailleur social.

En 2020	Mesure de protection avant l'accompagnement SARS	Mesure de protection obtenue durant l'accompagnement SARS
Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines	3	2
Chalon-sur-Saône	0	0
Charolais	2	5
Cluny / Mâcon	1	4
Louhans	2	1
Tournus	1	5
TOTAL	9	17

Cette année, nous avons fait un focus sur les mesures de protection, car beaucoup ont été obtenues durant l'accompagnement SARS sur tous les secteurs. D'autres n'ont pas encore abouti, mais elles se concrétisent en 2021.

Cela révèle un public de plus en plus vulnérable et fragile. Il est en difficulté dans les démarches administratives et en manque d'autonomie. L'incidence sur les accompagnements est certaine, ils doivent être plus soutenant et cela demande au professionnel de « porter » les démarches.

Parfois, nous sommes confrontés à l'absence de solution, surtout pour les propriétaires occupants avec des minima sociaux et un crédit immobilier en cours.

En cas de logement indécent, il est souvent impossible d'apporter un minimum de confort. La mesure de protection vient alors sécuriser la situation.

L'accompagnement SARS précède la mesure de protection et permet d'accompagner progressivement les personnes vers une acceptation de leurs difficultés et vers la nécessité d'être prises en charge à long terme. Le relais avec le mandataire se réalise alors de manière paisible et rassurée.

Durée moyenne des accompagnements (en mois)	En 2020	En 2019	En 2018
	12,54	10,80	13,30

1 644 mois (personnes sorties en 2020) / 131 personnes sorties en 2020 = 12,54

La légère augmentation de la durée moyenne d'accompagnement s'explique certainement par la situation sanitaire. Nous avons demandé des prolongations de mesures, car le travail engagé a mis plus de temps à aboutir. En effet, nous avons constaté un frein notable en termes de partenariat (nos interlocuteurs privilégiés). La pandémie et le confinement semblent avoir restreint les partenaires dans leurs missions. Les travailleurs sociaux remarquent aussi que les administrations ont moins de souplesse, dans la délivrance de documents (exemple les avis d'imposition).

Données Qualitatives

Faits marquants / Activités spécifiques :

La crise sanitaire que nous avons traversée cette année 2020 a bien évidemment marqué nos services. Durant la période de confinement de mars à mai, nos pratiques ont été profondément bouleversées, nécessitant d'adapter nos accompagnements. Un lien téléphonique régulier (hebdomadaire ou plus) a alors pu se mettre en place afin de maintenir le lien et de permettre aux personnes accompagnées d'échanger et d'être rassurées pendant cette période particulièrement angoissante. Des rendez-vous ont également pu se maintenir dans le cadre de l'urgence.

Malgré les deux confinements durant l'année, les travailleurs sociaux se sont plus que mobilisés et ont fait preuve d'une grande adaptabilité à de nouvelles pratiques comme l'entretien téléphonique. « L'aller vers » – la spécificité du SARS – a une fois de plus pris tout son sens.

Les personnes accompagnées, seules pour la plupart, ont souffert des confinements qui les ont encore plus isolées. Très souvent, le travailleur social était le seul interlocuteur.

De nombreuses personnes nous ont fait part de leur soulagement de se sentir entourées dans ce contexte difficile.

Nous avons pu renforcer notre lien avec notre réseau partenarial durant cette période. Les démarches d'insertion sociale ont donc pu se poursuivre, avec parfois des difficultés, surtout sur le plan administratif.

Les secteurs d'Autun, Le Creusot, Montceau-Les-Mines accompagnent un public fréquemment âgé et dépendant. Une rencontre avec la Plateforme Territoriale d'Appui (PTA) d'Autun a pu se mettre en place en début d'année et nous paraît pertinente pour mieux accompagner les personnes âgées. L'accompagnement dans des demandes de mise sous protection a été important.

Le SARS de Cluny-Mâcon a accompagné 24 ménages dont 15 hommes et 9 femmes. Les personnes rencontrées sont isolées. 9 d'entre elles ont plus de 50 ans dont 4 sont retraitées. Les orientations sont majoritairement faites par les MDS (17), vient ensuite le SIAO (4).

Les ménages rencontrés sont en grande difficulté. Seulement deux personnes sont dans l'emploi.

Une augmentation importante du nombre de demandes de mesures de protection (7) laisse apparaître la dégradation des situations.

À cela s'ajoute 7 situations d'incurie / Diogène dans les logements, avec la nécessité de l'intervention d'une société de nettoyage. Le FSL ne finance pas ce type d'action et nous avons sollicité le CCAS de la commune, avec plusieurs devis comparatifs.

L'accompagnement et la mise en confiance des personnes sont alors essentiels pour que la démarche soit vécue le mieux possible. La personne accompagnée a souvent un sentiment de honte. Elle craint aussi qu'on jette des choses précieuses pour elle. Pour ces situations d'incurie, 4 d'entre elles posaient aussi une problématique avec des animaux domestiques et exotiques. L'appui de la nouvelle association mâconnaise « Les Gamelles Pleines » a été précieux. Cette association de bénévoles vient en aide aux personnes SDF ou précaires en difficulté avec leurs animaux (nourriture, soins, adoption). Certaines personnes sont débordées et impuissantes avec des animaux qu'elles ne peuvent ni stériliser ni soigner, faute de moyens financiers. Néanmoins, leur attachement pour leur animal de compagnie est sincère et souvent le seul lien affectif dans leur vie. Les soutenir lors de l'abandon de leur animal de compagnie est difficile mais parfois indispensable pour le maintien dans un logement ou un relogement.

Une collaboration avec l'EMPP s'est réalisée pour 4 situations.

Sur le territoire Charolais-Brionnais, 2020 a été marquée par 4 problématiques d'incurie dans le logement dont 2 pour des hommes propriétaires, isolés en milieu rural. Pour ces derniers, aucune avancée significative n'a pu être constatée en terme de désencombrement.

Nous notons qu'un grand nombre d'accompagnements (5) ont abouti à des demandes de mise sous protection. Trois autres personnes avaient déjà une mesure en début d'accompagnement. Cela révèle un public de plus en plus en difficulté dans les démarches administratives et en manque d'autonomie. Cela a des incidences sur les accompagnements, qui doivent être plus actifs dans leur soutien et exige des professionnels de « porter » les démarches.

Nous pouvons noter un grand nombre de personnes en situation d'isolement social (pas ou peu de contacts familiaux, aucun environnement social) et isolées dans un milieu de vie rural. Apparaissent aussi des situations avec des hommes célibataires issus du monde agricole.

La ruralité et l'isolement induisent des difficultés de déplacement : pas de véhicule personnel et pas de transport en commun, ni de réseau de transport adapté sur certains territoires. Ce manque d'autonomie dans les déplacements est un frein important.

L'organisation sur **Le Louhannais** avec l'alternance de présentiel et de télétravail, a permis de maintenir le lien avec les personnes. Comme sur chaque secteur, toutes les semaines l'éducatrice leur téléphonait afin qu'elles puissent se sentir écoutées en cette période anxiogène. Les activités en présentiel étaient surtout la livraison de colis alimentaires aux personnes très isolées, le transport des

personnes à la banque, chez le médecin ou en courses et des visites à l'extérieur. Cette période a été particulièrement difficile à vivre. Certaines personnes contactent le travailleur social, en pleurs, avec un besoin évident de parler.

Toutes les institutions étaient en télétravail et nous étions souvent les seuls à être présents auprès d'elles.

Le secteur de **Tournus** qui couvre également le secteur de **Chagny et Sennecey-le-Grand** a subi la crise sanitaire fragilisant d'autant plus les personnes accompagnées. Cette situation a accéléré la dématérialisation des démarches administratives pour une populations non préparée ni formée à l'outil informatique et aux démarches sur internet.

Le SARS a multiplié les démarches administratives pour le compte des usagers pointant le manque d'autonomie des personnes accompagnées ce qui a conduit à des demandes de mises sous protection. Toutes les demandes de mises sous protection sont travaillées avec les usagers et ont recueilli leur accord. Le travail d'accompagnement à l'acceptation des difficultés et des freins est long du fait du parcours personnel et des croyances de chacun sur les mesures de curatelle. Pour autant, il s'avère nécessaire car il facilite le relais avec les mandataires et surtout prend en considération l'utilisateur avec bienveillance.

Le secteur de Chagny, lors du premier confinement a nécessité beaucoup plus de présence et d'interventions qu'habituellement. Le CCAS de Chagny qui est le partenaire - principal orienteur des usagers isolés - auprès du SARS, a fermé durant le premier confinement enlevant le principal repère aux usagers suivis par le SARS.

Les personnes accompagnées restent majoritairement des hommes.

À Chalon-sur-Saône, la particularité du secteur est de travailler avec des personnes bénéficiant d'un hébergement stable mais non pérenne (Tiers, famille, Hôtel...) et ayant besoin d'un accompagnement global au vu de leurs difficultés. Cette orientation permet la valorisation et la distinction entre les différents dispositifs présents sur le territoire. Nos prescripteurs principaux sont la MDS et le service SAO.

Le service fait partie prenante du CHRSI, l'équipe de travailleurs sociaux étant la même. Les personnes accompagnées sur 2020, ont toutes vécu en logement autonome. La gestion budgétaire et administrative est l'axe de travail majoritairement développé. Cette année a été marquée par une baisse des accès au logement au bénéfice d'orientations en résidence sociale et CHRSI. Cette tendance s'explique par les fortes problématiques annexes des personnes accompagnées (addictions, troubles psychiques).

Nous constatons une augmentation des orientations vers nos accompagnements. La communication auprès des partenaires porte ses fruits. Nous avons bénéficié sur toute l'année d'un taux d'activité supérieur à 100 %. En décembre 2020, nous avons constitué une liste d'attente.

Durant le premier confinement les personnes accompagnées ont bénéficié de rendez-vous réguliers, au moins téléphoniques. Nous avons développé un soutien alimentaire à travers la distribution de colis afin de pallier la fermeture des associations caritatives. Nous avons également constaté une légère baisse des orientations sur le deuxième trimestre.

Le second confinement a, quant à lui, eu moins de répercussion sur notre organisation et notre taux d'activité.

Actions collectives et partenariales :

Dans le Charolais-Brionnais, un travail a été engagé avec la communauté de communes du Grand Charolais autour du gaspillage alimentaire. Les réflexions et réunions se poursuivent pour 2021.

Le projet théâtral « Bercer l'enfant manquant » initialement prévu en avril, puis novembre 2020 a dû être reporté au 25 juin 2021. Cette action a pour objectif de travailler le thème de la parentalité, particulièrement sur le lien mère/enfant. Même si cette action n'a pas encore pu voir le jour, elle mobilise néanmoins beaucoup de partenaires sur les secteurs de Gueugnon, Bourbon Lancy et Digoïn. Nous avons obtenu un financement du REAAP « Parents71 », dans le cadre d'un appel à projet.

Dans le Clunysois, à l'initiative des Foyers Ruraux du Grand Clunysois, le Bus Marguerite, un café nomade citoyen a sillonné les villages ruraux et a apporté des manifestations culturelles et citoyennes. Il a pour objectif de créer du lien en milieu rural. Malheureusement, avec la crise sanitaire, les manifestations prévues ont pour beaucoup été annulées. En septembre, nous avons participé à celle à Saint-Marcellin-en-Cray. L'objectif est de faire connaître notre service et participer à des actions collectives avec le réseau social solidaire du Clunysois.

Enfin, notre service est toujours présent auprès des réseaux VIF de la Mâcon-Beaujolais-Agglomération et de Cluny. Le réseau VIF de la MBA regroupe 39 communes et beaucoup d'acteurs sociaux. Il s'est progressivement structuré autour de la coordination du LEAO des PEP 71.

Sur le territoire du Louhannais, le SARS est présent à chaque Concertation Locale de l'Habitat ce qui permet de proposer d'autres pistes d'accompagnement lorsque les difficultés à accéder au logement persistent.

Un réseau partenarial est bien développé avec l'infirmière de l'EMPP qui intervient sur la plupart des situations SARS. C'est une personne ressource et soutenante. Elle permet aussi de faire plus facilement le lien avec le CMP.

Le conseiller social de l'OPAC sollicite le SARS pour des évaluations et des orientations dans certaines situations. Le SARS de Louhans est très bien identifié par les partenaires.

À Tournus, le travailleur social participe à la CLH Mâcon-Cluny-Tournus. Une nouvelle convention partenariale est en cours de réflexion par le département sur ce secteur avec l'idée de séparer le secteur en 2 : Une CLH pour le secteur du Mâconnais et une CLH pour le secteur Tournugeois et Clunysois.

2020 a été marquée par le rendu des clés du jardin partagé à Tournus. Aucune autre action collective n'a pu être envisagée.

Le service a pu compter sur le soutien du CMP et du CSAPA Kairn 71 en 2020. La situation anxiogène liée à la crise sanitaire a nécessité deux hospitalisations pour des troubles liés à la santé mentale et une orientation auprès du psychologue du CSAPA à Chalon-sur-Saône.

À Autun, la plateforme hébergement / logement de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan a été créée en décembre 2019. Expérimentale, elle a pour vocation d'examiner toute situation difficile identifiée par un travailleur social et d'orienter le ménage vers la solution la plus adaptée que ce soit en termes d'hébergement, de logement adapté, de logement ou d'accompagnement. Elle permet une réflexion concertée et élargie (ouverture au secteur médico-social) sur l'orientation adéquate et les actions à mener pour soutenir les ménages dans la résolution de leur problématique. Elle mobilise les dispositifs requis en conséquence et coordonne les actions de chacun. Elle permet de décroiser l'hébergement et le logement et tente d'offrir une réponse à l'ambition de logement d'abord. Le public cible regroupe l'ensemble des personnes rencontrant des difficultés d'accès ou de maintien dans le logement (y compris les personnes ayant besoin d'une solution d'hébergement ou de logement adapté). Le territoire d'intervention de la plateforme est circonscrit au territoire de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan : situation des ménages domiciliés sur le territoire ou qui ont une attache existante ou à venir avec celui-ci. La plateforme peut être saisie par toute personne ayant connaissance d'une situation relevant du périmètre d'action de la plateforme : en premier lieu tout travailleur social, mais des élus peuvent également la solliciter...

Le 23 février 2021, un COPIL a mis en avant un retour très positif du fonctionnement de la plateforme et de ses répercussions. La plateforme est aussi un outil pour les professionnels qui ne restent plus seuls face aux situations complexes. Même si des orientations concrètes au regard de l'hébergement/logement ne peuvent pas toujours aboutir, une réflexion collégiale et des accompagnements partenariaux peuvent s'amorcer pour éviter que les situations des ménages les plus précaires se fragilisent davantage.

Le SARS a été amené à présenter des situations.

Chalon n'a pas développé d'actions spécifiques. Elles s'inscrivent dans l'activité CHRS I.

Difficultés repérées :

Cette année nous avons constaté un frein notable en termes de partenariat (nos interlocuteurs privilégiés). La pandémie et le confinement qui en a résulté semblent avoir restreint les partenaires dans l'accomplissement de leurs missions.

Par ailleurs nous avons pu voir des situations administratives de plus en plus dégradées, avec des complexités qui nécessitent d'être traitées oralement (et non par les plateformes). La résolution de ces situations passe par l'intervention de tiers et ne peut être résolue uniquement par des démarches en ligne.

Nous constatons également qu'un fossé important se creuse de plus en plus pour ces usagers qui n'ont pas accès à internet (encore un grand nombre), ni au téléphone ou qui sont dépassés par la complexité des démarches.

Pour toutes ces raisons, le manque de partenaires réactifs devient une problématique préoccupante qui entrave le travail auprès des personnes.

Sur le secteur de Cluny-Mâcon, il est de plus en plus difficile de trouver un médecin-expert pour les demandes de mise sous protection. Le manque de psychiatre au CMP (Centre Médico-Psychologique) ajoute une difficulté pour notre public qui ne peut plus s'orienter vers ce service public gratuit.

Le SARS Autun, Le Creusot, Montceau-les-Mines a pu au cours de l'année, évoquer le sentiment d'une charge importante de travail liée à des situations complexes. Dans l'attente du cahier des charges national du SARS ou CHRS hors les murs, nous maintenons un taux d'activité à environ 20 personnes par secteur. Cependant, il semble important de questionner ce quota afin de maintenir une prise en charge de qualité. Les personnes accompagnées par le SARS présentent des problématiques complexes et multiples nécessitant un accompagnement social renforcé. La fréquence des rendez-vous est pour la majorité des situations très régulière.

Les orientations sur le secteur de Montceau-les-Mines restent à la marge par rapport au secteur du Creusot et d'Autun. Ce constat est stable depuis plusieurs années. Il semblerait important de développer la connaissance de notre dispositif sur ce territoire. Toutefois, il apparaît difficile d'être pleinement reconnu et identifié sur un secteur d'intervention si large.

À Louhans, comme sur les autres secteurs, la question des déménagements reste un problème. Les personnes, qui généralement, sont sans chéquier (difficultés pour louer un camion), avec peu de ressources (frais trop onéreux pour faire venir des déménageurs même Tremplin), avec des problèmes de santé et un isolement relationnel. Le SARS aide (fournir des cartons, mise en carton) mais il ne peut pas le faire seul. Aussi, il serait intéressant de réfléchir à un dispositif d'aide au déménagement accessible aux personnes précaires en lien avec le partenariat et la commune.

Perspectives 2021

L'association Le Pont doit signer un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) avec la future DREETS en 2021. Il concerne le CHRS départemental dont le SARS fait partie.

Un travail de diagnostic est en cours avec les chefs de service concernés afin de faire ressortir les spécificités territoriales et les besoins repérés sur chaque territoire.

Sur les territoires, des projets émanent malgré l'incertitude liée à la crise sanitaire.

Avec le COVID, l'action collective cuisine au centre social de **Cluny** a été suspendue et beaucoup de réunions avec les partenaires ont été annulées. Nous espérons que courant 2021, nous pourrons reprendre cette activité conviviale et démarrer un rythme normal de travail avec les autres partenaires. Pour 2021, nous mettons en place, une fois par mois, une permanence SAO/SARS dans les nouveaux

locaux de l'Association Le Pont à Cluny. Nous espérons être mieux repérés par les habitants de Cluny et les partenaires. Aussi, une équipe mobile pour les sans-abris intervient elle, depuis le début d'année sur la ville et pourra certainement repérer puis orienter vers nos services des personnes en difficulté

Sur le territoire Charolais-brionnais, le travailleur social continue de développer le partenariat : une permanence débute en février 2021 pour 6 mois avec la Ressourcerie de l'Agence du Patrimoine de Gueugnon. L'objectif est de faire connaître le SARS et favoriser de nouvelles orientations en lien plus direct avec le public.

Un partenariat pourrait aussi s'engager avec l'UGECAM (Union pour la Gestion des Établissements des Caisses d'Assurance Maladie) de Bourbon Lancy.

La mise en place d'une action collective entre les différents services SARS du département avait été envisagée. En effet, au cours des réunions de service, nous avons évoqué le projet d'impliquer des personnes accompagnées dans la visite de leur territoire à d'autres bénéficiaires de cet accompagnement. Cependant, ce projet n'a pas pu se concrétiser du fait du contexte sanitaire. Nous conservons toutefois cette proposition lorsque la situation sera plus favorable.

Nous attendons le cahier des charges du SARS annoncé depuis 2019 par la DDCS afin d'ajouter nos accompagnements.

Témoignage :

Le SARS de Paray-le-Monial accompagne Monsieur M. depuis le 28 septembre 2020. Il vit dans une petite ville de 3 725 habitants. Il est séparé de sa compagne depuis juillet 2019, et depuis il est hébergé chez sa mère qui est propriétaire de son logement.

Il a trois enfants d'une première union, avec lesquels il n'a plus de relation. Il a trois autres enfants avec sa dernière compagne, qui en a la garde. Monsieur doit mettre en place des visites médiatisées pour rencontrer ses enfants.

Monsieur est sans ressources et a des soucis de santé récurrents. L'accompagnement a débuté à sa sortie d'hospitalisation. Le projet est d'accéder à un logement autonome, en prenant en compte ses problèmes de santé. Voici son témoignage des 6 mois d'accompagnements.

« Je viens témoigner du bienfait que l'association Le Pont a eu à mon égard. Je me suis retrouvé séparé de mon ancienne compagne et me suis retrouvé sans papier, sans revenu, dans une situation très difficile. L'éducatrice m'a accompagné et s'est battue avec moi pour pouvoir toucher mes indemnités journalières. Elle s'est battue avec la MSA et la CPAM. Elle m'a aidé aussi à faire un dossier de surendettement et continue à m'accompagner au niveau de l'emploi, etc. Elle a même été jusqu'à m'emmener et me soutenir à un entretien au CSAPA qui était très pénible pour moi. Aujourd'hui j'ai remonté la pente grâce à tout ça. Alors un grand merci à l'association Le Pont et à mon accompagnatrice. »

Mr M., suivi par le SARS de Paray-le-Monial



SERVICE MANDATAIRE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS

MISSION :

Assurer les mesures de protection (Sauvegardes de justice, curatelles renforcées ou simples et tutelles) prononcées par les juges des contentieux de la protection en qualité de juge des tutelles des juridictions de Mâcon, Chalon-sur-Saône et Le Creusot. Sur l'ensemble du département de Saône-et-Loire.

Une mesure de protection juridique peut s'appliquer à toute personne dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération médicalement constatée, soit de ses facultés mentales, soit de ses facultés corporelles de nature à empêcher l'expression de sa volonté (Art. 425 du Code Civil).

IMPLANTATION DES ANTENNES DU SERVICE :

- Chalon-sur-Saône ;
- Le Creusot ;
- Louhans ;
- Mâcon ;
- Paray-le-Monial.

CAPACITÉ TOTALE : 450 Mesures

Chalon-sur-Saône	100 Mesures	Mâcon	100 Mesures
Le Creusot / Montceau-les-Mines / Autun	100 Mesures	Paray-le-Monial	50 Mesures
Louhans / Chalon rural	100 Mesures		

FINANCEMENT :

Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Majeurs protégés

Données Quantitatives

Répartition des personnes protégées par antenne :

Au 31 décembre 2020 le service comptait 417 mesures de protection en cours.

Nombre de personnes protégées par antenne	En logement autonome	En établissement	Sans résidence stable	TOTAL
Chalon-sur-Saône En 2020	77	10	0	87
En 2019	77	13	0	90
En 2018	87	15	0	102
Le Creusot En 2020	91	11	0	102
En 2019	86	14	0	100
En 2018	91	13	0	104
Louhans En 2020	58	14	2	74
En 2019	50	10	2	62

En 2018		42	12	0	54
Mâcon	En 2020	91	9	3	103
En 2019		96	9	0	105
En 2018		92	12	0	104
Paray-le-Monial	En 2020	46	5	0	51
En 2019		43	8	0	51
En 2018		40	6	0	46
TOTAL en 2020		363 / 87 %	49 / 12 %	5 / 1 %	417
TOTAL en 2019		352 / 86 %	54 / 13 %	2 / 1 %	408
TOTAL en 2018		352 / 86 %	58 / 14 %	0	410

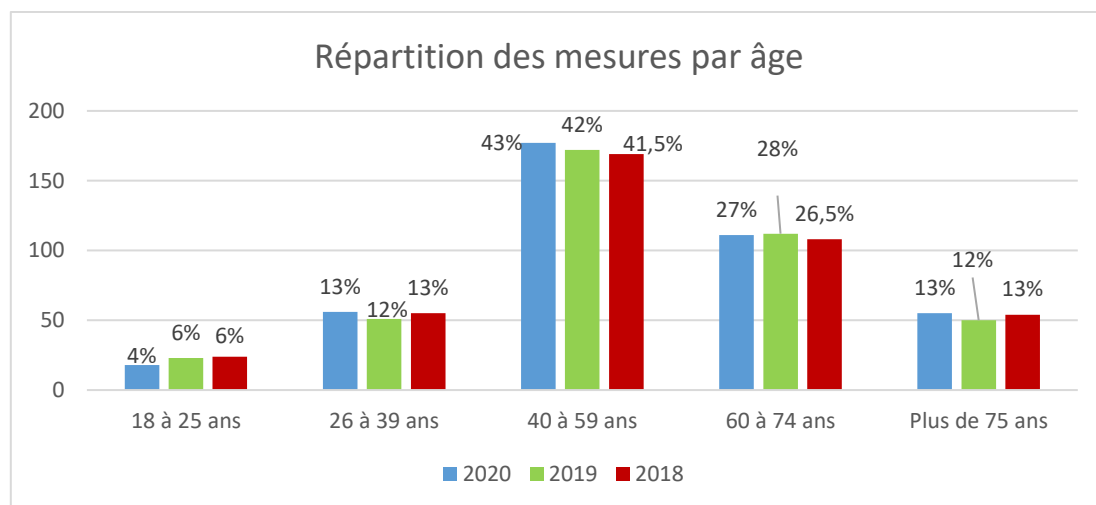
En 2020, l'agrément a été financé à hauteur de 450 mesures. La montée en charge de l'Antenne de Louhans rattachée à la juridiction de Chalon-sur-Saône ne s'est pas réalisée comme escomptée suite à l'installation d'une deuxième mandataire judiciaire en fin d'année 2019. Le potentiel de prises en charge sur la juridiction de Chalon-sur-Saône qui comprend donc les territoires du Chalonnais et du Louhannais est de 200 mesures réparties sur 4 mandataires (1 ETP mandataire pour 50 mesures).

Au 31 décembre 2020, le nombre total de prises en charge sur ces deux territoires était de 161 alors qu'il était de 152 en 2019.

Notre service est donc sur cette juridiction en déficit de mesures malgré plusieurs informations faites aux juges de notre capacité à démarrer de nouvelles mesures.

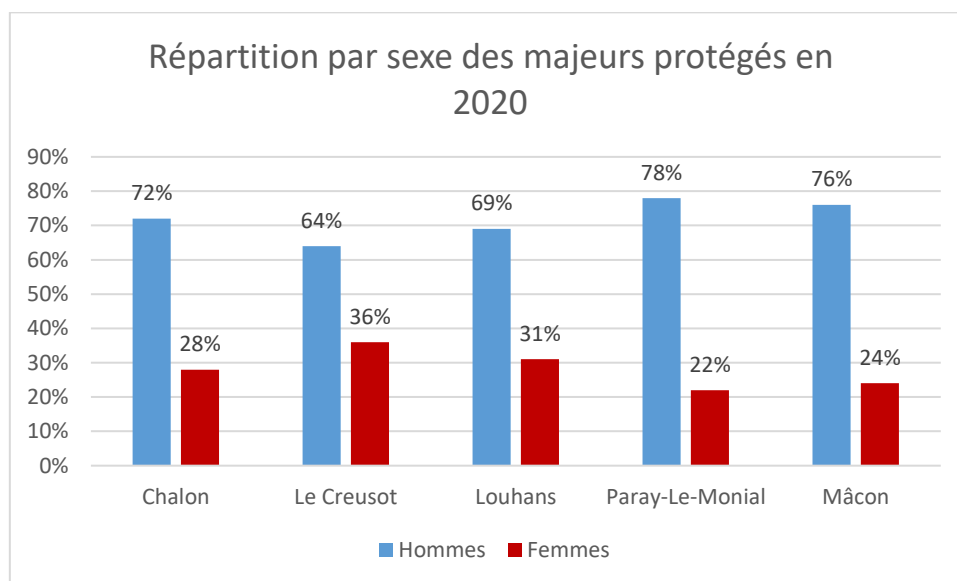
Nous constatons à contrario que nos antennes de Mâcon, Paray-le-Monial et Le Creusot ne disposent plus de capacités de prises en charge de nouvelles mesures. Les cinq mandataires sur ces antennes ont tous dépassés le potentiel de 50 prises en charge.

Répartition par âge :



Nous observons une certaine stabilité des tranches d'âges d'année en année avec toujours une majorité de personnes se situant entre 40 et 74 ans.

Répartition par sexe des majeurs protégés en 2020 :



En 2020, nous constatons une augmentation du nombre d'hommes pris en charge avec néanmoins une proportion qui reste de l'ordre de 2/3 d'hommes pour 1/3 de femmes pour l'ensemble du service. Ce sont sur les antennes du Creusot et de Louhans où nous trouvons un pourcentage de femmes plus important tandis que sur l'antenne de Paray-le-Monial le pourcentage d'hommes est le plus élevé.

Mouvement des mesures :

Nombre d'entrées par juridictions	1 ^{er} jugement	
	2020	2019
Chalon-sur-Saône	27	17
Le Creusot	14	6
Mâcon	8	20
Autre juridiction	1	0
TOTAL	50	43

En 2020, le service a été mandaté par la Juridiction de Bordeaux dans le cadre d'une mesure ad'hoc pour représenter une personne demeurant à Bordeaux.

Du fait des besoins repérés en 2019 sur la juridiction de Chalon-sur-Saône et de l'information donnée aux juges sur l'augmentation de notre capacité de prises en charge, nous constatons l'augmentation du nombre de nouvelles mesures sur cette juridiction mais celle-ci reste cependant inférieure au regard de notre capacité.

Nombre de sorties	Mainlevée	Transfert	Décès	TOTAL
En 2020	7	9	25	41
En 2019	10	10	24	44
En 2018	7	12	20	39

Malgré le contexte sanitaire très difficile, nous constatons que le nombre de décès reste stable par rapport à 2019. Deux personnes résidentes en EHPAD sont décédées de la Covid19. 13 personnes ont été testées positives sans hospitalisation. D'autres personnes sont décédées à l'Hôpital sans que le service soit informé de la raison des décès.

61 % des sorties restent cependant liées aux décès des personnes.

Nombre de changements de type de mesure	Aggravation de type de mesure	Allègement de type de mesure	TOTAL
En 2020	18	2	20
En 2019	24	4	28
En 2018	24	2	26

En 2020, malgré les périodes de confinement qui ont généré des reports d'audiences importants entre le mois de mars et la mi-mai 2020, 41 audiences ont eu lieu qui ont conduit à des renouvellements de mesures.

Type de mesure des personnes accompagnées :

Types de mesures		Curatelle Renforcée	Curatelle simple	Curatelle ad'hoc	Tutelle	Sauvegarde de justice
Chalon-sur-Saône	En 2020	72 %	13 %	0 %	15 %	0 %
	En 2019	73 %	8 %	0 %	9 %	0 %
	En 2018	75 %	5 %	0 %	17 %	3 %
Le Creusot Montceau-les-Mines Autun	En 2020	72 %	3 %	0 %	21 %	4 %
	En 2019	73 %	3 %	0 %	24 %	0 %
	En 2018	70 %	2 %	0 %	22 %	6 %
Louhans	En 2020	78 %	1 %	0 %	7 %	14 %
	En 2019	87 %	0 %	0 %	10 %	3 %
	En 2018	76 %	2 %	0 %	15 %	7 %
Mâcon	En 2020	80 %	7 %	3 %	10 %	0 %
	En 2019	81 %	10 %	2 %	7 %	0 %
	En 2018	82 %	8 %	2 %	6 %	2 %
Paray-le-Monial	En 2020	82 %	0 %	0 %	18 %	0 %
	En 2019	74 %	4 %	0 %	18 %	4 %
	En 2018	74 %	9 %	0 %	15 %	2 %

La répartition par type de mesures reste relativement stable sur les 3 dernières années avec une majorité de curatelles renforcées (76,70 %).

Nous remarquons en 2020 une baisse du nombre de mesures de tutelles sur les territoires de la Communauté Creusot - Montceau et Louhans et une particularité sur le territoire de Mâcon avec la désignation de notre service pour l'exercice de tutelle ad'hoc ou curatelle ad'hoc.

Ces mesures ad'hoc sont de durée limitée dans le temps afin d'accompagner ou de représenter les personnes pour un acte particulier demandé par le juge quand il y a un conflit d'intérêts ou une incapacité particulière de la personne protégée par exemple. Elles prennent fin quand cet acte est réalisé.

Les mesures de sauvegarde de justice confiées au service sont également des mesures temporaires dans l'attente d'une transformation en un autre type de mesure de curatelle ou de tutelle. Il peut arriver que le service soit déchargé en fin de sauvegarde de justice par la désignation d'un autre service mandataire, d'un préposé d'établissement, d'un mandataire privé ou d'un membre de la famille.

Revenus annuels des majeurs protégés accompagnés :

Revenus annuels	2020	2019	2018
Revenus inférieurs à l'Allocation de Solidarité aux personnes âgées (903,20 €) ou à l'Allocation Adulte Handicapé (902,70 €)	54 %	57 %	53 %
Revenus strictement supérieurs à l'AAH et inférieurs ou égaux au SMIC brut (1554,58 €)	43 %	37 %	45 %
Revenus strictement supérieurs au SMIC brut et inférieurs ou égaux à 1,20 SMIC brut	1 %	3 %	1 %
Revenus compris entre 1,20 et 1,40 SMIC brut	1 %	1 %	1 %
Revenus strictement supérieurs à 1,40 SMIC brut et inférieurs ou égaux à 1,60 SMIC brut	1 %	0,50 %	0 %
Revenus strictement supérieurs à 1,60 SMIC brut et inférieurs ou égaux à 1,80 SMIC brut	0 %	0,50 %	0 %
Revenus strictement supérieurs à 1,80 SMIC brut et inférieurs ou égaux à 2 SMIC brut	0 %	0 %	0 %
Revenus strictement supérieurs à 2 SMIC brut et inférieurs ou égaux à 2,50 SMIC brut	0 %	0,50 %	0 %
Revenus strictement supérieurs à 2,50 SMIC brut et inférieurs ou égaux à 4 SMIC brut	0 %	0,50 %	0 %

Comme les années précédentes, il est à noter que près de 95 % des personnes protégées prises en charge par le service ont des revenus mensuels inférieurs au SMIC parmi lesquelles plus de 50 % ont des revenus inférieurs ou égaux à l'allocation adulte handicapé revalorisée le 1^{er} avril 2020 à 902,70€.

Données Qualitatives

Faits marquants/activités spécifique :

Cette année 2020 aura été une année importante pour le service à plusieurs titres.

Le plus marquant reste la dégradation de la situation sanitaire de notre pays qui a impacté la vie quotidienne des majeurs protégés en restreignant les déplacements de chacun et en imposant des conduites à tenir pas toujours bien comprises par ceux-ci. Un travail novateur de réorganisation du service avec la mise en place du télétravail, la fourniture d'outils de communication, la présence effective quotidienne d'au moins un salarié dans chaque antenne du service et le maintien des interventions au domicile ou des accompagnements dans les cas d'urgences aura permis d'assurer la continuité du service, y compris durant les périodes de confinement.

Chaque salarié du service a contribué à expliquer aux majeurs protégés et à appliquer les mesures de protection au fur et à mesure des consignes qui étaient transmises.

Le second évènement important pour le service aura été celui de l'écriture des procédures de travail du service débuté en 2019 qui s'est finalisé en 2020. Au-delà de l'écriture finale du guide de procédures mis en ligne sur l'intranet de l'association, ces regroupements de tous les salariés du service auront permis des temps importants d'échanges et de réflexion.

Ce travail sur les procédures du service va perdurer chaque année à travers des temps d'évaluation. La réorganisation et les moyens donnés pour l'encadrement du service contribuent à proposer aux salariés des temps importants d'échanges de pratique.

L'année 2020 a été également marquée par l'acquisition et l'installation d'un logiciel métier spécifique aux fonctions d'un service mandataire judiciaire. Cet outil vient consolider le travail entrepris de développement et d'organisation du service. Ce logiciel métier, malgré les difficultés inhérentes à l'apprentissage d'un nouvel outil de travail va répondre aux besoins exprimés depuis plusieurs années par les salariés. Son application et son utilisation encore partielles permettent déjà de donner une réponse plus quotidienne aux demandes des majeurs protégés, ce qui contribue à mieux répondre à leurs besoins.

Dans notre rapport d'activités 2019, nous indiquions dans les perspectives 2020, l'animation et l'organisation de l'Espace Éthique Départemental des Associations Tutélaires de Saône-et-Loire sur notre antenne de Chalon-sur-Saône. Malheureusement, les événements sanitaires nous ont conduits à suspendre le travail engagé et principalement la tenue des 3 séances plénières du Comité d'Éthique.

En 2020, nous avons dû remplacer deux mandataires suite à des arrêts maladie de longue durée. Le remplacement de mandataires par des personnes qualifiées sur des contrats à durée déterminée reste un réel problème. Ainsi nous avons été contraints de pourvoir au remplacement de ces 2 mandataires par plusieurs personnes successivement. Ces temps d'absence de remplaçants ont été entrecoupés de temps où l'encadrement a pallié l'absence de candidats. Il s'agissait des antennes du Creusot et de Paray-le-Monial.

Ces événements peuvent mettre en difficulté la relation entre le service représenté par son mandataire et la personne protégée. L'exercice de la mesure de protection est donc fragilisé par cet état de fait qui perturbe l'équilibre des personnes protégées.

Retour des antennes :

L'action du service se décline sur chaque territoire à partir de nos 5 antennes. Afin d'illustrer ce travail territorial, chaque équipe d'antenne a souhaité commenter une action ou un fait qui aura marqué son année 2020.

Antenne de Louhans :

Les ouvertures de nouvelles mesures ont continué selon les orientations des juges soit 21 nouvelles mesures en 2020.

La 1^{ère} phase de renouvellement des mesures au bout de 5 ans d'exercice a débuté. Dans ce cadre, 6 mesures ont été renouvelées.

La majorité des mesures de protection qui sont ordonnées sur notre territoire concernent des personnes isolées pour lesquelles des problématiques de logement sont repérées : expulsion locative en cours, logement insalubre ou plus adapté nécessitant une entrée en EHPAD. Le travail partenarial est conséquent et induit de nombreuses interactions avec les services de l'APA, les EHPAD et les services d'aide à domicile. Le rôle du mandataire consiste alors à rechercher, trouver et organiser la réponse adaptée de logement ou d'hébergement. Celle-ci devra répondre aux besoins de la personne dans le cadre de son projet de vie soit par un maintien au domicile avec l'étayage nécessaire ou à son hébergement dans un lieu adapté à sa situation. Une fois la situation stabilisée, le mandataire doit s'assurer de la permanence de ce lieu de vie par le règlement des charges, de l'alimentation et des soins.

Antenne de Mâcon :

Depuis quelques années, le profil des personnes placées sous mesure de protection sur l'antenne de Mâcon a évolué. Les pathologies et addictions se sont modifiées.

L'alcoolisation massive et pérenne est toujours présente mais nous remarquons un rajeunissement du public accueilli avec une augmentation des problématiques psychiatriques.

De nombreux usagers présentent des pathologies à caractère schizophrénique avec des délires associés.

La toxicomanie est présente de manière importante avec des traitements de substitution difficiles à mettre en œuvre (Subutex et Méthadone). En conséquence, les comportements des majeurs protégés peuvent être plus difficiles à canaliser et notre travail demande davantage de présence et de réponses immédiates. Il est alors plus difficile d'accompagner les personnes dans des projets à moyen terme.

La marginalisation, l'incurie sont souvent la résultante de ces difficultés et nous conduisent à rechercher et construire des réponses partenariales avec les différentes structures sociales ou médicales du territoire pour tenter de stabiliser et protéger les personnes.

Antenne de Paray le Monial :

Le fait marquant de cette année 2020 sur l'antenne de Paray-le-Monial aura été la réorganisation du service suite à l'absence sur 5 mois de l'année de la mandataire titulaire du poste. Le remplacement de la mandataire, difficile à pourvoir, aura nécessité l'embauche successive de deux personnes. Lors des temps de vacances du poste, ce sont les cadres du service et l'assistante administrative qui ont répondu aux besoins des personnes. Ces changements de salariés et de personnalités ont un impact sur la qualité du travail effectué.

Ils peuvent être déstabilisants et angoissants pour les personnes protégées.

Cette angoisse a créé des insatisfactions voir des frustrations pour certains majeurs protégés qui sont venues se rajouter à la crise liée au contexte sanitaire. Ces événements rendent plus complexe la relation entre le service représenté par son mandataire et la personne protégée.

Antenne de Chalon-sur-Saône :

En 2020, l'antenne du service mandataire judiciaire à la protection des majeurs de Chalon-sur-Saône a notamment été confrontée à quatre nouvelles mesures de protection concernant des majeurs protégés, âgés de 20 à 25 ans ayant des profils similaires : enfance chaotique, placement sous mesure de protection à la majorité, carences affectives, troubles psychologiques, déficience intellectuelle, échec scolaire, insertion professionnelle difficile voire inexistante et isolement social et familial.

Pour deux de ces majeurs, notre accompagnement dans le cadre de la mesure de protection est confronté et doit répondre aux actes faits par la personne : délinquance, instabilité voire rupture de soins, logement autonome inadapté, absence de structures adaptées et angoisse d'un projet de vie. Ces comportements inadaptés et/ou incapacités des majeurs complexifient les actes que nous devons réaliser. Nous devons alors organiser les réponses aux besoins des majeurs protégés et mettre en œuvre leur protection. Il s'agit pour nous d'assurer l'ouverture ou le maintien des droits dans les différents domaines : sanitaire, social, budgétaire, judiciaire... mais aussi de les accompagner dans un projet de vie qui réponde à leurs besoins. Ce travail peut prendre plusieurs années et n'est parfois pas toujours bien compris par le majeur lui-même, son environnement ou les partenaires sollicités. Cela est généralement source de tensions entre notre service et la personne protégée ou son environnement.

Pour ces deux personnes, nous avons informés le juge des tutelles de la difficulté de l'exercice de la mesure de protection.

Pour les deux autres jeunes personnes protégées, leur bonne participation à l'exercice de la mesure de protection a permis la mise en place d'un travail partenarial et un accès à un logement adapté rapide répondant à leurs besoins.

Antenne de la Communauté Le Creusot-Montceau et Autun :

L'année 2020 a été marquée par différents événements marquants sur l'antenne du Creusot :

- Deux déménagements successifs des bureaux :

En septembre 2019, le service MJPM Creusot a changé de locaux et s'est installé dans un pavillon des Acacias. Suite à une agression, le 18 février 2020, le service est revenu s'installer dans ses précédents locaux au 5, rue de La Marne au Creusot afin d'assurer une meilleure sécurité pour les professionnels. Ces deux déménagements consécutifs ont conduit à un travail important de tri des dossiers, de réorganisation des conditions de travail mais aussi d'information du partenariat et des personnes protégées.

- L'absence d'un mandataire pour longue maladie :

Même si le poste a été pourvu par deux remplaçantes, sur certaines périodes, les collègues, le chef de service et la directrice ont dû remédier à cette absence. Nous constatons qu'il devient difficile d'effectuer des recrutements surtout pour répondre à un besoin à durée déterminée.

- Le confinement :

La période difficile et marquante du premier confinement a permis de tisser des liens particuliers avec les personnes majeures protégées et les structures de résidence. Notre organisation de travail a permis d'être en lien et à l'écoute des personnes sans interruption. Nous avons bien évidemment porté une attention particulière à la santé des personnes protégées.

Ce contexte a favorisé la relation de travail avec les personnes et a donné encore plus de sens aux échanges relationnels sur la santé de chacun et les conditions de protection à mettre en œuvre. Dans ce cadre de protection, nous avons été amenés à remettre et expliquer pour certaines personnes les attestations de sortie, des masques de protection voir du gel lors des rencontres dans nos bureaux.

Perspectives 2021

Comme indiqué précédemment, plusieurs événements importants pour le service ont été réalisés en 2020 et demandent à être consolidés en 2021.

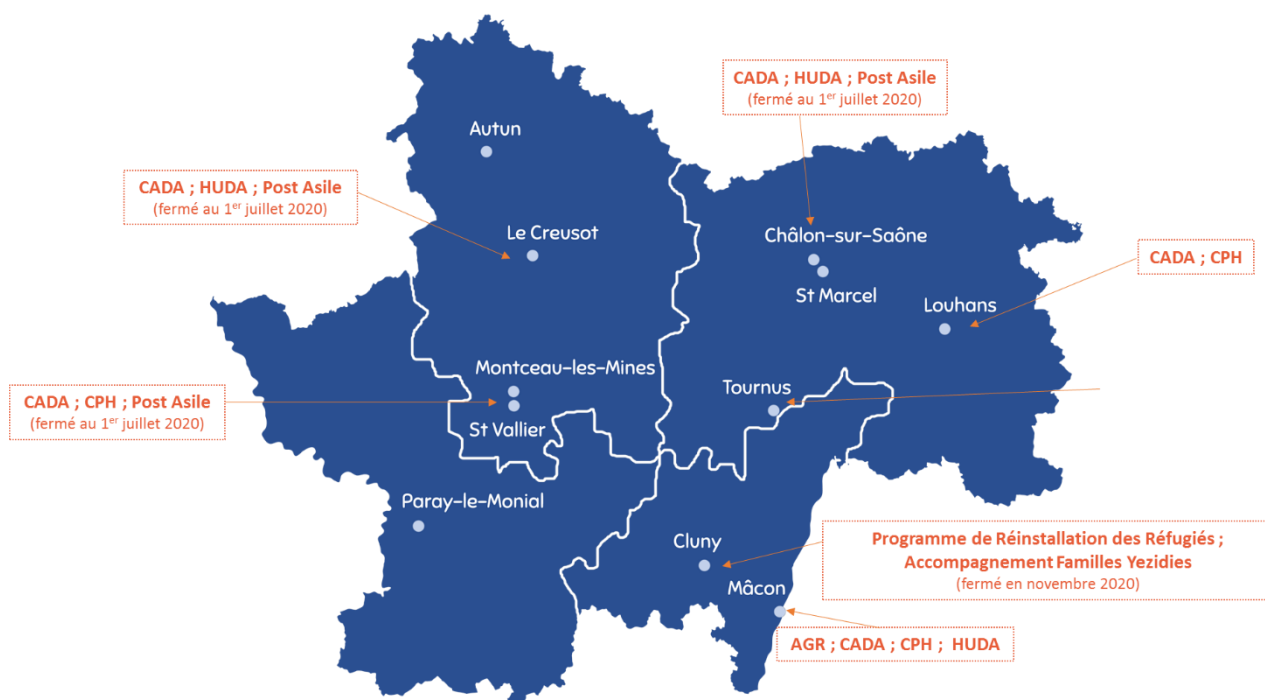
En 2021, tous les salariés du service vont continuer leur travail d'apprentissage de la pratique du logiciel métier installé en 2020.

Cette nouvelle année est programmée l'installation d'une Gestion Électronique des Données, outil complémentaire du logiciel métier installé en 2020. Une réflexion sera conduite au sein de la direction en début d'année 2021 pour l'installation de ce nouvel outil et les moyens (techniques et humains) nécessaires. Cette installation est rendue plus complexe par l'implantation de notre service en 5 antennes délocalisées du siège Associatif à Mâcon. La formation des salariés à l'usage de cet outil est prévue sur l'exercice 2021.

La participation et le recueil de la parole des usagers sur le fonctionnement du service restent des points nécessitant encore des améliorations. La conduite d'une réflexion d'équipe sur ce thème va être programmée en 2021 avec pour objectif de proposer et mettre en œuvre une ou des actions spécifiques.

ASILE

- **Accompagnement de Familles Yezidies** (fermé en novembre 2020)
- **Accompagnement Global des Réfugiés (AGR)**
- **Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA)**
- **Centre Provisoire d'Hébergement (CPH)**
- **Dispositif Post Asile** (fermé au 1^{er} juillet 2020)
- **Hébergement Urgence Demandeurs d'Asile (HUDA)**
- **Programme de Réinstallation des Réfugiés**



SAÔNE-ET-LOIRE



ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES YÉZIDIENNES

MISSION :

En 2019, la France a accueilli une centaine de femmes victimes de Daesh suite à la promesse faite par le Président de la République le 26 octobre 2018 au Prix Nobel de la Paix Nadia Murad, (elle-même Yézidienne et victime de l'État Islamique), d'accueillir 100 femmes de cette minorité et leurs enfants.

L'association Le Pont a accompagné depuis mi-mai 2019 et pour une durée initiale d'une année, prolongée de 6 mois dans le cadre de la crise sanitaire, 2 familles yézidiennes hébergées au sein de la Communauté de Taizé.

L'accompagnement proposé (0,5 ETP de travailleur social) a été couplé avec l'accompagnement des bénévoles de la communauté de Taizé.

Données Quantitatives

Composition familiale :

Pour les deux familles accompagnées, les époux sont décédés, il s'agit donc de femmes seules et leurs enfants.

Famille 1		Famille 2	
Âge	Sexe	Âge	Sexe
17	Garçon	16	Garçon
15	Fille	14	Garçon
12	Garçon	11	Fille
10	Fille		

Accès aux droits :

Chaque famille a bénéficié du statut de réfugié dès son arrivée en France, cela faisait partie des engagements du Président français dans l'accueil humanitaire de ces familles, elles ont obtenu leur carte de séjour de 10 ans au courant de l'été 2020. Les ouvertures de droits se sont donc faites assez rapidement et à ce jour chaque parent bénéficie des prestations familiales et de l'accès aux soins, depuis août 2019.

Parentalité et scolarisation :

Le soutien à la parentalité a été un des thèmes importants abordé au cours de cette première année. La question de la scolarité des enfants a fait l'objet des premières démarches et a constitué l'expérience initiale du rapport au système social français. Les enfants ont pu être scolarisés en primaire dès le mois de juin 2019 et les collégiens à la rentrée de septembre 2019.

Chaque parent a pu suivre les questions de la scolarité avec des rendez-vous individuels et le support de l'interprétariat, l'investissement des enfants dans leur scolarité est important et essentiel dans leur intégration.

Régularisation de la situation administrative :

La situation administrative des familles a rapidement relevé du droit commun. Un Contrat d'Engagement Réciproque (CER) a été signé avec la Maison des Solidarités de Cluny, jusqu'en décembre 2020 par chacune, avec pour objectifs exprimés l'apprentissage de la langue française et l'accompagnement des enfants dans la scolarité et leur première année de vie en France.

Mise en place du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) :

Le CIR s'est mis en place à l'automne 2019, les quatre journées citoyennes ont été réalisées, avec quelques difficultés de programmation liées à un changement d'opérateur en début d'année 2020.

Apprentissage du Français :

Les 2 adultes ont reçu chacune 600 heures de cours de français courant 2020.

Les enfants progressent rapidement et les collégiens ont bénéficié d'une classe UP2A sur Cluny un après-midi par semaine pendant l'année scolaire 2019/2020.

Les enfants reçoivent des temps d'aides aux devoirs avec les bénévoles de Taizé et, pour les adultes, de temps d'accompagnement avec une bénévole formée en FLE (Français Langue Étrangère).

Santé physique et mentale :

Pour les enfants, des accompagnements vers les soins, auprès du médecin généraliste et du dentiste, ont été menés dans un premier temps. Puis pour chacun, un accompagnement vers des médecins spécialistes (ophtalmologues en particulier).

Les aînés ont pu découvrir La Maison des Adolescents à Mâcon.

Les mères ont également pu rencontrer des médecins généralistes et spécialistes selon leurs besoins. Elles ont eu la possibilité d'accéder à des entretiens individuels avec la psychologue du service.

Un projet d'art thérapie « Rêver tout Haut », élaboré en lien avec l'association, a été proposé aux adultes. Une première séance a eu lieu en mars 2020 mais le projet a dû être interrompu en raison du confinement. Il a repris entre mai et mi-juillet et s'est clos par une séance réunissant les 2 familles, autour de productions individuelles et d'échanges, qui ont évoqué les liens avec l'histoire de l'exil.

Perspectives 2021

Chaque famille a trouvé un équilibre et des repères dans le système social français.

La maîtrise de la langue française est le principal défi et fait l'objet d'un investissement conséquent. La gestion administrative reste compliquée et la maîtrise de l'outil informatique est un préalable essentiel.

L'orientation scolaire post collège des plus grands s'est éclaircie depuis la rentrée scolaire 2020.

Au terme de l'accompagnement en novembre 2020, s'est mis en place un relais avec une mesure d'Accompagnement Global des Réfugiés (AGR), dans l'objectif d'acquérir davantage d'autonomie dans les démarches administratives, pour l'accès au logement individuel et la recherche de formation ou d'emploi, les 2 adultes se sont inscrites à Pôle Emploi afin de faire des stages en milieu professionnel et faire valoir les compétences acquises dans leur pays d'origine.



ACCOMPAGNEMENT GLOBAL DES RÉFUGIÉS

MISSION :

Ce dispositif a été créé début juin 2019 afin de favoriser l'autonomisation des publics qui ont obtenu une protection internationale (réfugiés ou protection subsidiaire). Il s'agit d'un accompagnement global en termes d'accès aux droits, à la santé, à l'emploi et à la formation, au logement, à la langue française et à la culture. L'objectif in fine de ce dispositif est de favoriser la fluidité des dispositifs d'hébergement des demandeurs d'asile (HUDA, CADA, PRHADA...) et de favoriser l'autonomie des réfugiés.

CAPACITÉ ET IMPLANTATION :

26 mesures sur l'axe Est du département (Chalon-sur-Saône, Cluny, Mâcon, Tournus...) avec 1 ETP sur Mâcon et 1 ETP sur Chalon-sur-Saône.

FINANCEMENT :

DDCS sous le BOP 177 « Accompagnement social des réfugiés statutaires ».

DONNÉES QUALITATIVES ET QUANTITATIVES

Modalités de prises en charges :

Les opérateurs souhaitant orienter une personne sur l'AGR prennent généralement contact dans un premier temps avec les professionnels en charge du dispositif pour un premier échange sur la situation. À l'issue, une réunion tripartite peut être organisée afin de s'assurer que le dispositif est adapté aux aspirations et aux capacités de la personne concernée. Si opportun, une demande d'orientation est soumise à la DDCS pour approbation. En cas de retour positif de la DDCS, le TS référent travaille à l'élaboration d'un contrat d'objectif avec la personne accompagnée pour soumission à la DDCS. La mesure commence dès l'envoi de celui-ci. D'une durée initiale de 6 mois, le contrat peut être prolongé de 3 à 6 mois supplémentaires en fonction des besoins évalués.

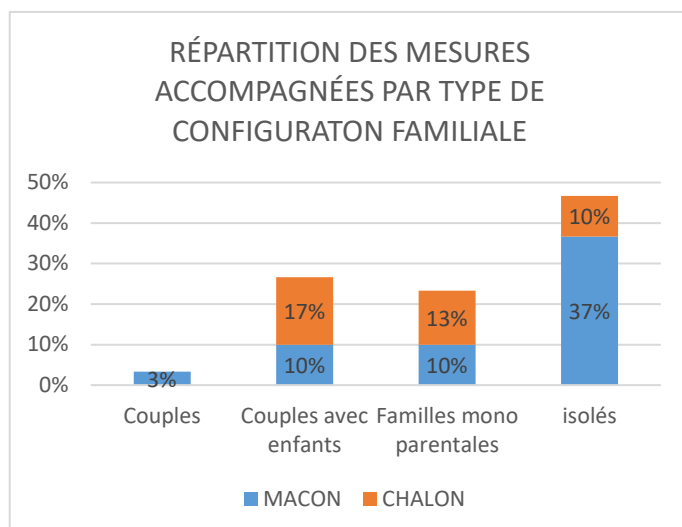
Nombre de mesures :

Depuis le démarrage de ce dispositif, 30 mesures ont été prononcées pour un total de 83 personnes, soit 7 mesures initiées en 2019 et 23 en 2020 réparties comme suit :

	Mâcon		Chalon-sur-Saône	
	Mesures	Personnes	Mesures	Personnes
Suivis en cours au 31 décembre 2020	13	29	12	46
Mesures terminées courant 2020	5	8	0	0
TOTAL	18	37	12	46

La prise en charge sur le dispositif est de maximum 12 mois mais peut être interrompue avant si les besoins d'accompagnements ne sont plus avérés. Au 31 décembre, la durée moyenne de prise en charge est de 7 mois. 4 mesures ont pris fin en 2020 (totalisant 10 personnes) avec un démarrage en 2019. Sur l'année écoulée, aucune mesure n'a dépassé la durée de 12 mois. Nous n'avions que 12 mesures sur Chalon-sur-Saône au 31 décembre dans la mesure ou une situation était en cours de suspension (pas d'attribution logement, M. étant toujours pris en charge sur le CADA).

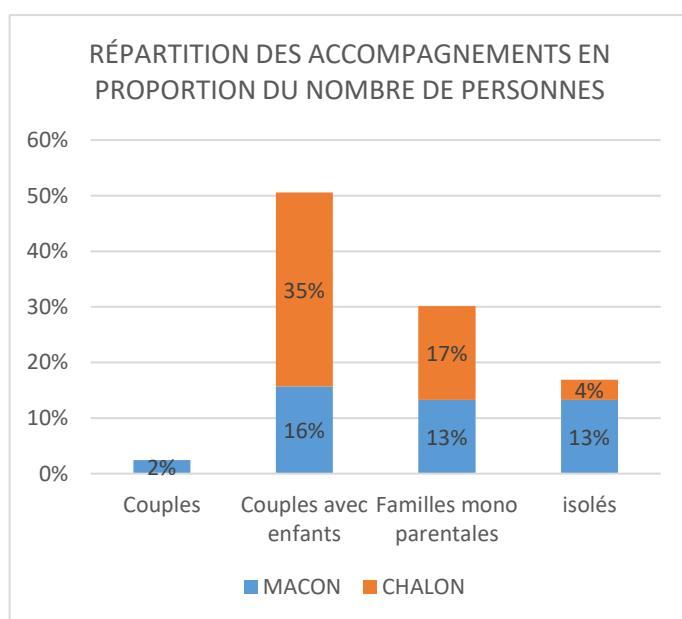
Données démographiques :



Parmi les mesures mises en place, on note une forte surreprésentation d'isolés sur Mâcon (37 %) et de familles sur Chalon-sur-Saône (30 %).

La surreprésentation des hommes seuls à Mâcon s'explique par la présence de la SPADA, du CPH et d'hébergements 115 dont la provenance représente 66 % des orientations prononcées. Dans ce total on note également une orientation de la MDS. Pour ces personnes orientées sans accompagnement dédié aux réfugiés, un gros travail de remise à plat des situations administratives a dû être entrepris.

À Chalon-sur-Saône, toutes les personnes orientées viennent de dispositifs dédiés à l'accompagnement de demandeurs d'asiles (CADA-HUDA ou PRAHDA). 93 % des personnes accompagnées sur Chalon-sur-Saône sont des familles. L'accompagnement de familles peut impacter le type d'accompagnement à mettre en place (scolarisation, parentalité, problématique de garde d'enfant notamment).



Sur les 30 mesures suivies en 2020, 5 font l'objet d'une demande de réunification familiale (dont 4 pour Mâcon). Dans certain cas, les problématiques relatives aux réunifications familiales viennent prendre, pour les personnes concernées une place prioritaire dans l'accompagnement proposé.

Si l'on s'intéresse à la répartition des personnes accompagnées, non pas en mesures, mais en nombre de personnes, on s'aperçoit que dans 81 % des cas, les personnes sont dans un cadre familial (parents avec enfants) dont 52 % à Chalon-sur-Saône. Le nombre d'isolés sur l'ensemble des personnes ne représente que 17 % de l'ensemble.

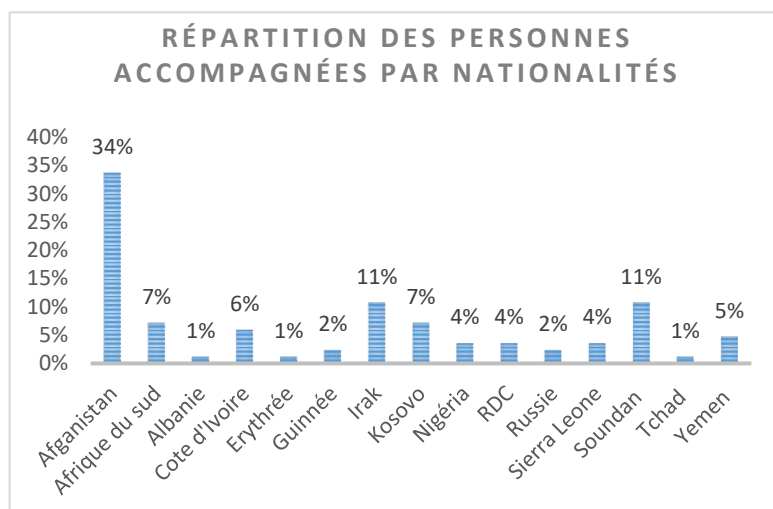
L'âge moyen des adultes accompagnés est de 34 ans, la personne la plus âgée ayant 57 ans.

Parmi eux, on note une majorité d'adultes de plus de 25 ans (donc accès au minima sociaux) et seulement 7 % d'adultes de moins de 25 ans (pour qui la problématique du maintien à l'emploi est déterminante puisqu'ils ne bénéficient pas des minima sociaux, auxquels ils n'ont pas accès).

50 % de la population accompagnée est composée d'enfants, avec :

- 7 % d'enfants de 0 à 2 ans (donc avec solution de garde à trouver pour l'insertion) ;
- 34 % d'enfants de 3 à 18 ans (scolarisés).

Provenance et type de protection :

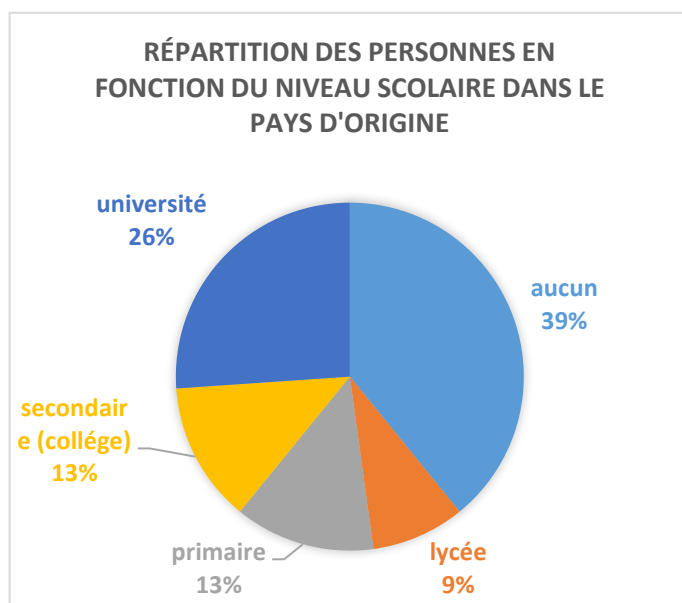


Parmi les personnes que nous accompagnons, nous dénombrons 15 nationalités différentes dont une large surreprésentation d'afghans (34 % de l'ensemble), 11 % d'Irakiens et de Soudanais. Parmi les isolés, 45 % sont des afghans.

Sur les personnes que nous accompagnons, 63 % a le statut de réfugié (carte de séjour 10 ans), les 37 % restant ayant la protection subsidiaire. Nous avons entamé 3 procédures d'accès à la nationalité française.

La procédure d'accès à la nationalité française nécessite que les personnes accompagnées obtiennent une certification B1 ; nous avons rencontré quelques difficultés à trouver des organismes de formation permettant d'atteindre ce niveau.

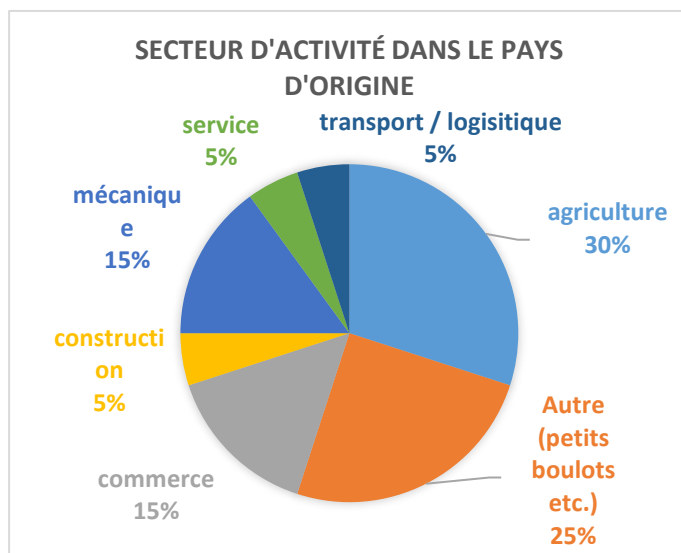
Activité dans le pays d'origine :



La population que nous accompagnons sur le dispositif vient majoritairement d'un milieu rural à 54 %. 39 % des personnes accompagnées déclarent n'avoir aucun niveau scolaire, 26 % d'entre elles déclarent avoir suivi des études supérieures, 13 % sont allées en primaire, 13 % au collège et 9 % jusqu'au lycée.

Nous n'avons pas noté la faiblesse du niveau scolaire comme un frein à l'accès au marché de l'emploi. La maîtrise de la langue est, en revanche, absolument indispensable. Pour les personnes qui ont un niveau scolaire élevé, il a fallu bien souvent retravailler sur le projet professionnel ; les équivalences de

diplômes ne sont pas toujours possibles à évaluer et à corréliser avec un niveau de diplôme dans le pays d'origine, parfois plus faible que celui exigé en France.

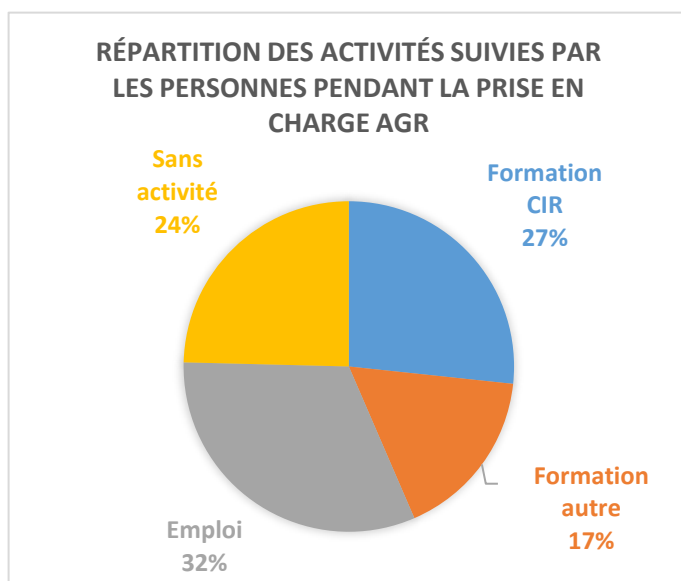


59 % des personnes accompagnées travaillaient de manière régulière dans leur pays d'origine, tandis que 26 % étaient sans activité rémunérée (aide à la maison ou en recherche d'emploi). Les 15 % restants étant à l'école, poursuivant des études ou occupants des petits « boulots ».

Parmi les personnes en activité, 30 % ont déclarées occuper des activités dans le domaine agricole, 15 % dans le commerce et la mécanique, 5 % dans les services, le transport ou la logistique et la construction. 25 % avaient un emploi irrégulier (« petits boulots »).

Activité en France :

La prise en charge sur le dispositif ne commence qu'une fois que l'accès au logement autonome est effectif. Dans certains cas et en fonction des situations, les personnes accompagnées sont encore prises dans les cours FLE mis en place dans le cadre du CIR. Dans d'autres cas, les cours sont terminés ou non nécessaires (francophones par exemple) et les personnes peuvent s'inscrire dans le parcours qui correspond à leur projet professionnel.



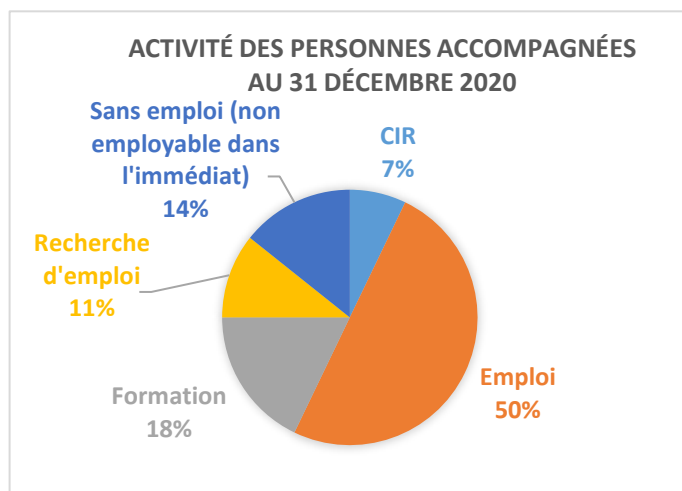
Pendant la durée de leur prise en charge (7 mois en moyenne), on relève que, pour les personnes en âge de travailler :

- 32 % du temps est passé sur une activité salariée ;
- 27 % sur des formations ;
- 24 % sur une recherche d'emploi, de formation ou sans activité professionnel (garde d'enfant, CIR) ;
- 17 % sur une formation autre (type DAQ ou DFL).

On a différents facteurs explicatifs pour le temps passé sans activité :

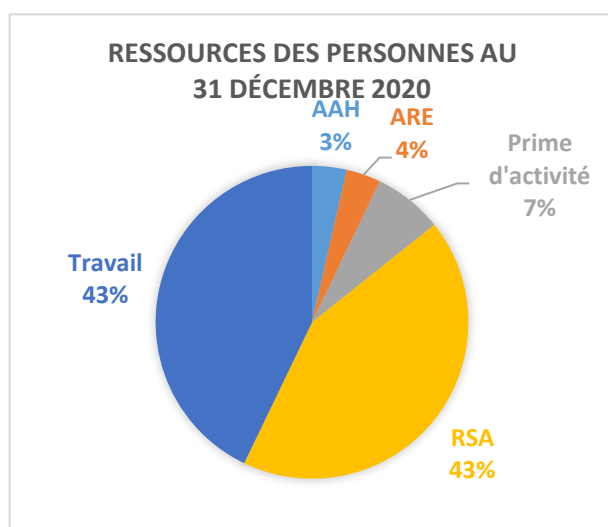
- Mise en place d'un confinement strict en Mars 2020 avec une reprise de l'activité post confinement parfois lente (et en groupes restreints pour les formations) ;
- Délai de latence entre l'orientation vers une formation et son démarrage (par exemple, latence entre la fin des cours FLE / CIR et l'entrée dans le DFL ou le DAQ) ;
- Pour une mesure, le profil des personnes accompagnées (musicien & peintre) ne nous a pas permis de les insérer dans un parcours professionnel ou de formation adapté à leurs souhaits ;
- Personne âgée avec problématique de santé ;
- Famille monoparentale avec solution de garde à débloquer avant de pouvoir travailler l'insertion professionnelle ou la formation.

Il est à noter que pour les personnes à qui une prescription de cours FLE dans le cadre du CIR était faite, la durée moyenne des cours prescrits est de 375 heures (soit 4,50 mois de cours à raison de 3 jours par semaine). Le morcellement des cours de FLE sur 3 journées (4 parfois à Chalon-sur-Saône) rend difficile la participation à tout autre activité annexe (type formation qualifiante) pendant la durée du CIR. Il reste néanmoins possible en cas de besoin de reporter la réalisation des cours de FLE (en cas d'insertion dans un parcours d'emploi ou d'inscription sur une formation).

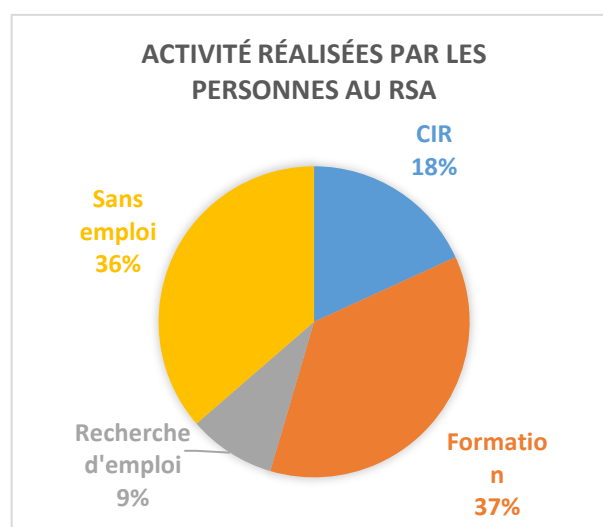


Au 31 décembre 2020, 50 % des personnes accompagnées en âge de travailler (42 adultes accompagnés en 2020 sur le dispositif) sont sur un emploi, 18 % en formation, 14 % sont sans emploi (et non employable – garde d'enfant ou maîtrise de la langue insuffisante, 11 % sont en formation et 7 % sont encore en train de réaliser les cours de FLE dans le cadre du CIR. 60 % des personnes accompagnées sont entrées dans le dispositif sur le dernier semestre 2019 ou le 1^{er} semestre 2020 et ont donc terminé leurs cours CIR au 31 décembre 2020.

Ressources des personnes accompagnées :

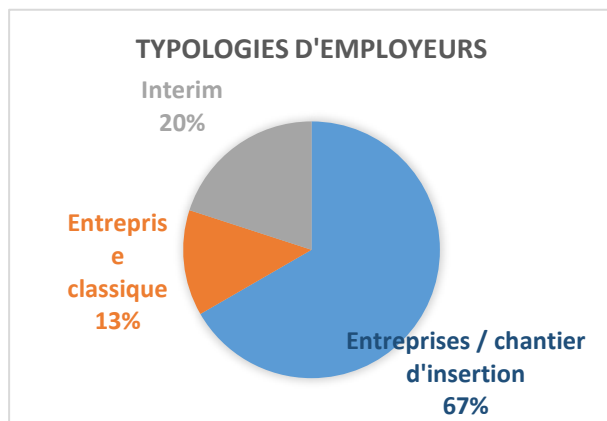


Au 31 décembre 2020, on note que 43 % des adultes tirent leurs ressources de leur activité salariée, 43 % du RSA, 7 % bénéficient de la prime d'activité, 4 % des allocations à travers l'ARE et 3 % de l'allocation adultes handicapés. À noter qu'il y a dans la plupart des cas des cumuls de ressources (salaire, prime d'activité, allocations familiales...).

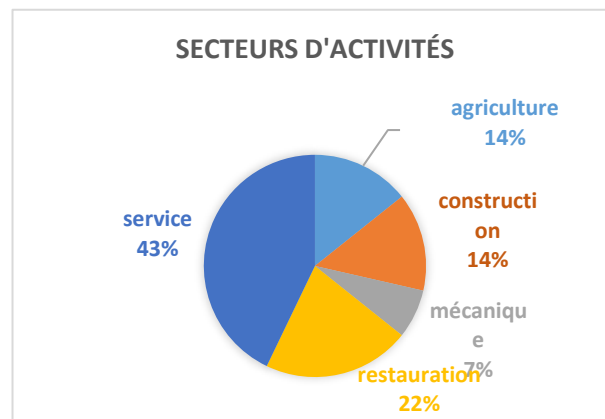


Parmi les personnes au RSA, 36 % ne sont pas employables dans l'immédiat (non maîtrise de la langue, garde d'enfant, 37 % sont en formation (type DFL), 18 % suivent les cours de FLE dans le cadre du CIR et 9 % sont en recherche active d'emploi.

Activité salariée :

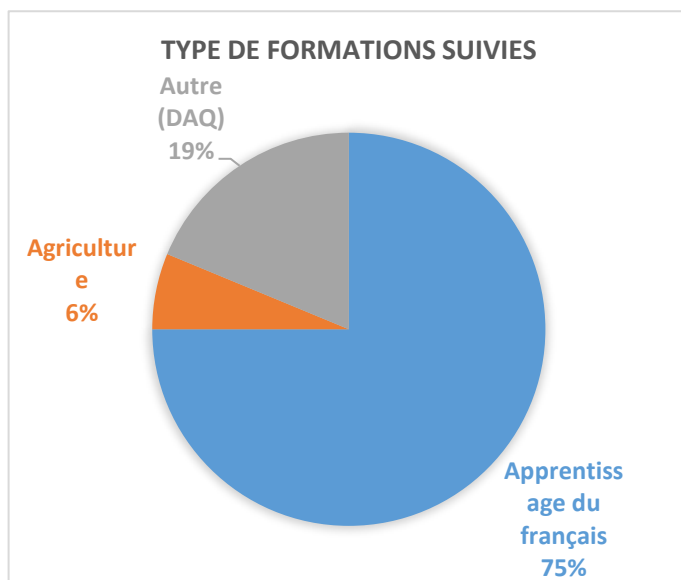


Pour les personnes qui ont une activité salariée, 60 % sont en CDDI, 27 % en CDD (le plus souvent à travers des agences intérim, 7 % sont en CDI et 6 % sont auto entrepreneurs (la plupart du temps via la plateforme UBER). 67 % des employeurs sont des entreprises ou chantiers d'insertion. Ce type d'emploi aidé est particulièrement adapté à ce public parfois fragile qui ne maîtrise pas complètement les codes socio-culturels en entreprise et la langue française. 20 % des personnes sont employés en CDD avec des agences d'intérim et spécifiquement des agences dédiées à l'insertion des publics les plus fragiles.



On retrouve la majorité des personnes qui sont en emploi dans le secteur du service (en majorité dans des entreprises et chantiers d'insertion – régie de quartier ou agent d'entretien en intérim). 22 % sont dans la restauration principalement collective (Eco'Cook, entreprise de fabrication de pâté). 14 % dans le secteur agricole (Jardin de Cocagne, LDC). 14 % dans la construction et 7 % dans la mécanique (entreprises privés, La Relance).

Formations :



Les personnes qui ont suivi une formation dans le cadre de la prise en charge ont suivi la plupart du temps des formations dans le cadre de l'apprentissage de la langue française dont la maîtrise est réellement indispensable (autonomisation).

Témoignage de Mr Z., Afghan, en couple avec 5 enfants, accompagné par l'AGR depuis 11 mois :

« L'accompagnement m'a aidé à connaître et comprendre le fonctionnement des administrations françaises, à emménager dans mon appartement. J'ai appris le système de fonctionnement en France. L'accompagnement m'a été très utile, sans cela j'aurais beaucoup de difficultés. »

Perspectives 2021

Sur l'année écoulée et au démarrage du dispositif, nous avons accueilli parfois des personnes qui ne relevaient pas nécessairement de l'AGR (profils trop éloignés de l'autonomie) et ce afin de lancer pleinement le dispositif. Dans cette mesure, ce public a été prioritairement orienté vers des cours de français afin de parfaire l'apprentissage de la langue. La crise COVID a impacté la mise en place des cours (suspension des cours et lenteurs au redémarrage).

L'année 2020 nous aura toutefois permis de mieux identifier et connaître les partenaires potentiels avec qui travailler pour renforcer l'accompagnement des personnes au niveau de la formation et de l'emploi. Nous avons également pu développer des partenariats, notamment sur Chalon-sur-Saône avec des organismes facilitant la gestion de la parentalité (garde d'enfant).

Nous avons également pu renforcer méthodologiquement l'accompagnement proposé pour améliorer notre capacité à accompagner les personnes vers l'autonomie.

Sur 2021, nous allons continuer de développer les axes de travail initiés en 2020 pour renforcer la qualité de notre prise en charge :

- Entretien et développement des partenariats notamment au niveau des offres de formation, des entreprises et chantiers d'insertion ;
- Poursuite de l'inscription des personnes sur les territoires afin qu'ils soient en mesure de trouver localement les appuis nécessaires permettant de favoriser leur autonomisation (maison de quartier, agence pôle emploi et MILO, médiathèques...) ;
- Mise en place d'un livret du réfugié en lien avec l'équipe CPH et mise en place d'informations collectives si le contexte sanitaire le permet. Développement d'outils permettant de mesurer le degré d'autonomie des personnes sur différents aspects (gestion administrative, santé, emploi...) afin d'être en mesure de proposer un accompagnement sur mesure plus fin ;
- Mise en place d'activités créatrices de lien social (café social, sorties culturelles...) en fonction de l'évolution du contexte sanitaire.



CENTRE D'ACCUEIL POUR DEMANDEURS D'ASILE

MISSION :

Inscrits au titre des établissements et services sociaux et médico-sociaux dans le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), les CADA font partie des lieux d'hébergement pour demandeurs d'asiles mentionnés dans le Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile (CESEDA). Ils ont pour mission d'assurer l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement social, administratif et juridique des personnes durant toute la durée de la procédure de leur demande d'asile. Les personnes en procédure normale ou accélérée sont orientées par le Dispositif National d'Accueil (DNA) géré par l'OFII.

FINANCEMENT :

Établissement autorisé depuis le 28 novembre 2006 financé par dotation globale (Ministère de l'Intérieur) sur le Budget Opérationnel de Programme (BOP) 303 « immigration et asile » à un prix de journée de 19,50 €.

IMPLANTATION :

Une capacité de 340 places conventionnées réparties sur le territoire de la façon suivante :

Territoire NORD : 133 places						
Localités	Le Creusot	Montchanin	Montceau-les-Mines	Blanzy	Saint-Vallier	Ciry-le-Noble
Nbre de pl	48	18	40	9	13	5
Territoire SUD : 95 places						
Localités	Clunisois (Cluny, Ameugny)		Tournus	Mâconnais (Mâcon, La Chapelle-de-Guinchay)		
Nbre de pl	24		32	32		
Territoire EST : 119 places						
Localités	Chalon-sur-Saône			Louhans		
Nbre de pl	105			14		

Données Quantitatives

L'association ayant fusionné au 1^{er} janvier 2020 avec La Croisée des Chemins, les données chiffrées pour les années antérieures à 2020 ne tiennent pas systématiquement compte de l'ensemble des sites. Sur 2020, le CADA a pris en charge 419 personnes, représentant 104 341 journées, soit un taux d'occupation de 84,08 %. 114 nouvelles personnes ont été accompagnées au cours de cette année.

Nombre de pers accompagnées	TOTAL	Dont nombre de ménages	Dont nombre de majeurs	Dont nombre de mineurs
En 2020	419	154	213	206
En 2019	466	161	239	227
En 2018	305 sans ex Croisée des Chemins	111	162	143

Sur les 419 personnes accompagnées, 66 personnes sont isolées. Il est répertorié 88 familles (couples sans et avec enfants ou famille monoparentale).

La part des isolés(es) représente 15,75 % des personnes accompagnées.

Il y a 122 hommes pour 91 femmes et 108 filles pour 98 garçons (mineurs(es)).

Âges des personnes accueillies :

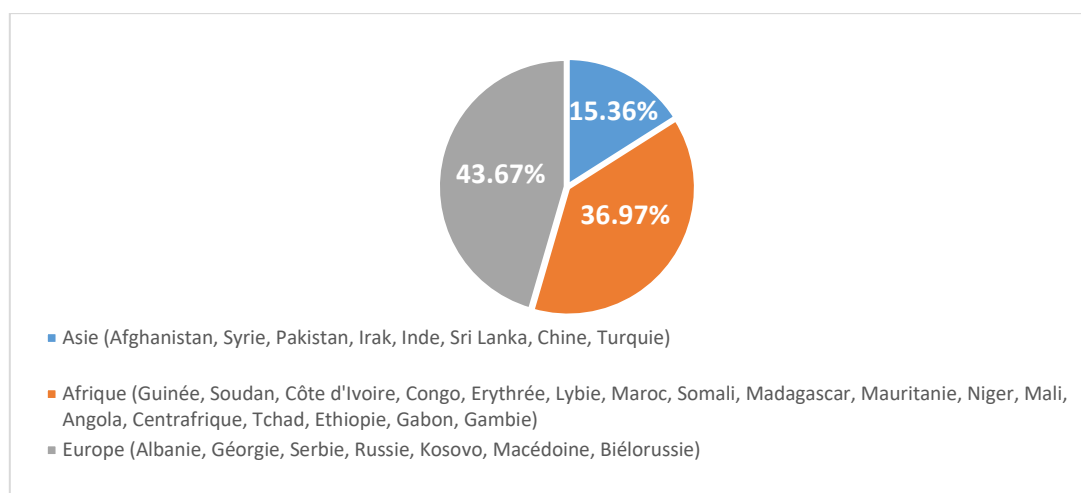
< 18 ans	206	18-25 ans	53	26-35 ans	94	36-45 ans	41
46-55 ans	22	55-65 ans	1	65-75 ans	2	+75 ans	0

Les personnes de plus de 55 ans sont très minoritaires. Quant aux majeurs de moins de 25 ans, ils représentent 12,65 % de l'effectif total.

La tranche d'âge des mineurs représente presque la moitié des personnes accueillies (49 %).

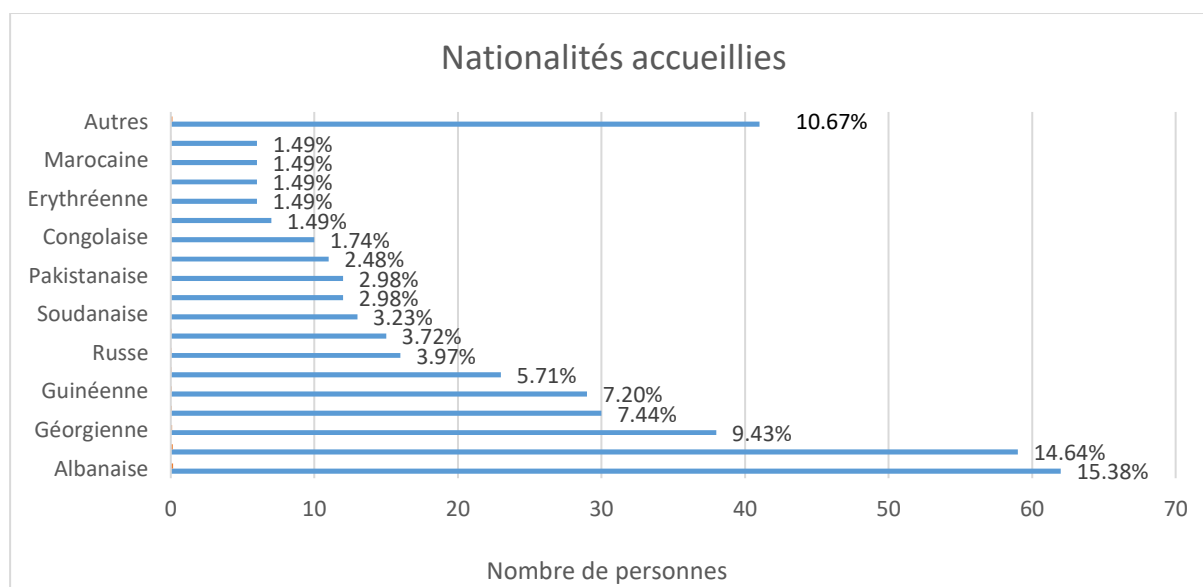
Ce constat est similaire à 2019, avec 3 personnes de plus de 55 ans, 227 mineurs et 58 majeurs de moins de 25 ans pour 466 personnes accueillies.

Origine géographique des personnes accueillies :



La majorité des personnes accueillies provient d'Albanie (15,38 %), l'Afghanistan arrive en seconde position avec 14,64 %. La troisième position est occupée par la Géorgie avec 9,43 %. La Turquie, l'Ethiopie, le Gabon, la Chine et la Gambie représentent chacun 0,25 % des personnes accueillies.

La fin d'année 2020 a vu son nombre de familles en provenance d'Europe diminuer, ce qui résulterait des plans de relocalisation.

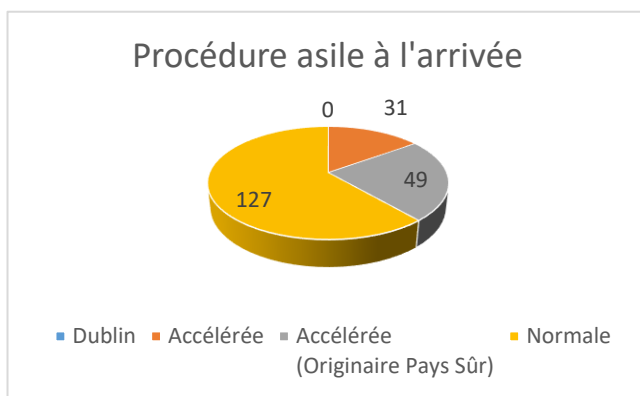


Au total on décompte 34 nationalités.

La majorité des 16 nationalités comprises dans « Autres » est essentiellement représentée par des personnes venant de pays d'Afrique.

Procédure administrative :

Les personnes accueillies entrent au CADA à différents stades de leur procédure de demande d'asile. Au 31 décembre 2020, 260 personnes sont encore en cours de procédure.



En 2020, 207 dossiers pour un total de 359 personnes ont été traités à l'OFPRA et 101 dossiers pour un total de 189 personnes ont fait l'objet d'un recours devant la CNDA. 2 ménages se sont désistés avant leur passage à l'OFPRA, tandis que 3 personnes ont renoncé à passer devant la CNDA et ont choisi de quitter le CADA.

Les personnes sont informées de la possibilité de régularisation par la Préfecture dans les premières semaines suivant leur arrivée comme le prévoit la réforme du droit d'asile du 10 septembre 2018. Peu s'en saisissent essentiellement à cause du court délai pour solliciter la préfecture en ce sens. À titre d'exemple, si une demande doit être déposée pour raison médicale, le dossier ne peut être complet dans les temps du fait du délai nécessaire pour avoir les RDV avec les spécialistes. En 2020, 9 ménages, soit 27 personnes ont déposé une demande de régularisation à la Préfecture de Saône-et-Loire.

En 2020, 16 dossiers ont abouti à une protection internationale. Le taux de présence induite de statutaires est de 4,64 %.

Parallèlement, 31 dossiers ont été rejetés par la CNDA. Le taux d'occupation de présence induite de personnes déboutées de leur demande d'asile représente 12 %.

Comme le prévoit la loi, les Référés Mesures Utiles (RMU) sont sollicités auprès de la DDPS dès la notification de la réponse négative à la demande d'asile mais les procédures et éloignements n'aboutissent pas.

La durée moyenne d'un séjour en CADA est d'un an et 5 mois, tout comme en 2019.

Situations à la sortie :

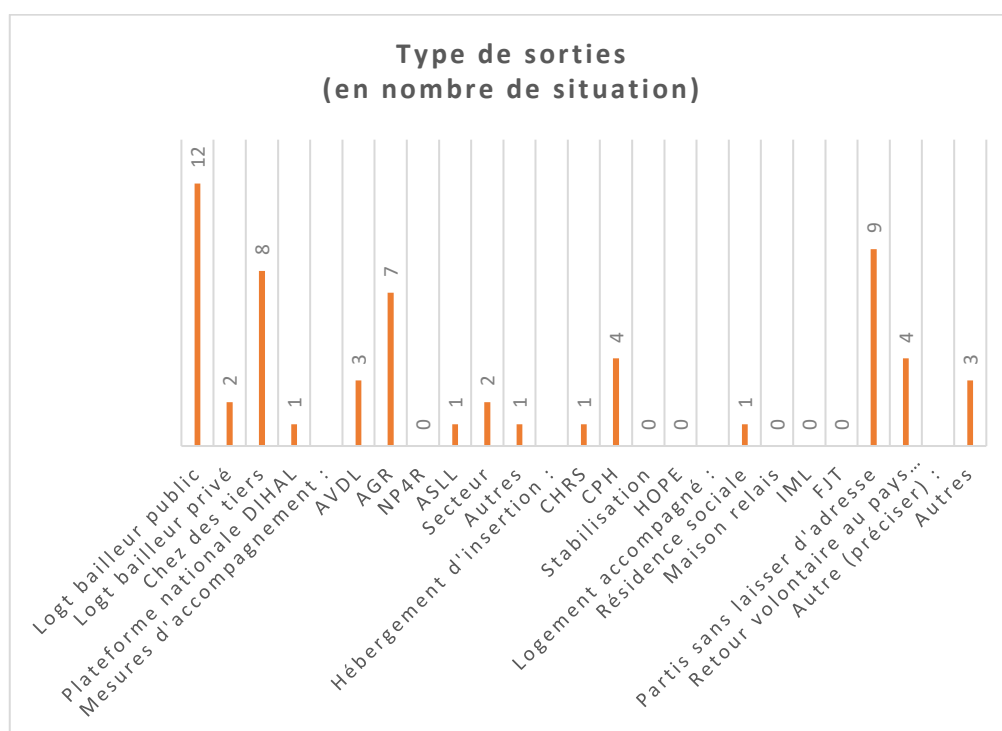
Sur les 149 personnes sorties en 2020 :

- 12 ménages soit 28 personnes ont obtenu le statut de réfugié, soit 18,80 % ;
- 7 ménages soit 29 personnes ont obtenu une protection subsidiaire, soit 19,46 % ;
- 18 ménages soit 61 personnes ont été déboutées du droit d'asile, soit 40,94 %. Sur le Mâconnais, de façon inédite, une personne en procédure normale s'est vue déboutée du droit d'asile sur ordonnance ;
- 6 familles soit 20 personnes sont parties dans le cadre d'une ARV, soit 13,42 % ;
- 5 ménages soit 11 personnes (7,38 %) sont partis en cours de demande d'asile sans laisser d'adresse :
 - 1 ménage sur Le Creusot a souhaité quitter le CADA dans le cadre d'une séparation conjugale ;
 - 2 ménages sur Mâcon sont partis sans prévenir (l'un des deux ménages étaient une famille relocalisée) ;

- 1 ménage sur Mâcon a souhaité se désister pour retourner dans son pays (et a bénéficié de l'ARV) ;
- 1 ménage sur Louhans a quitté la procédure en cours car il a pu bénéficier d'une régularisation préfectorale.

La loi du 10 septembre 2018 permet aux préfets d'acter des Obligations de Quitter le Territoire Français (OQTF) lorsqu'une personne est en procédure accélérée. En Saône-et-Loire, cette possibilité a été systématisée.

Les statutaires présents sur la Communauté du Creusot Montceau (CCM) mettent plus de temps à quitter le CADA que sur les territoires de Chalon-sur-Saône / Louhans et sur le Mâconnais. En effet, il faut en moyenne 3 mois aux personnes statutaires pour quitter le CADA sur ces deux derniers territoires, tandis qu'une moyenne de 8 mois est constatée sur les bassins du Creusot et de Montceau-les-Mines. Ceci peut s'expliquer par un bassin d'emploi moins dynamique sur la CCM que sur les autres secteurs, ainsi que par la présence de logements moins adaptés aux personnes seules.



L'accès au logement social prédomine pour 29 % des personnes, tandis que 2,60 % des personnes accèdent au logement privé. 0,60 % des personnes sortent vers un logement accompagné (résidence sociale, IML, maison relais...) parfois nécessaire pour assurer l'accès à un logement autonome en second temps, permettant ainsi d'optimiser les connaissances des personnes sur l'occupation d'un logement.

L'hébergement d'insertion (CPH, CHRS) accueille à la sortie 4,50 % des bénéficiaires d'une protection internationale et 32,9 % des sortants sont dirigés vers un logement autonome avec accompagnement de type AVDL, AGR, ASLL...

11,60 % des personnes déboutées sont parties sans laisser d'adresse.

Enfin, l'Aide au Retour Volontaire organisée par l'OFII a été retenue par 4 familles, soit 18 personnes. Ces familles sont réparties en Macédoine, en Serbie et en Géorgie.

Scolarisation :

Lors de l'arrivée des familles, certains enfants n'ont jamais été scolarisés. Des rendez-vous sont donc pris avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) ou le Centre d'Information et d'Orientation (CIO) afin qu'ils passent des tests pour être ensuite orientés dans une classe correspondant à leur niveau le plus proche.

Les enfants non francophones sont, dans la mesure du possible, orientés dans des classes dites d'Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivant (UPE2A) mais le nombre de places y est limité. De plus, ces classes dédiées aux allophones ne sont pas présentes dans tous les collèges, ce qui implique pour certains élèves, de devoir faire jusqu'à deux heures de trajet en bus par jour de cours.

Les travailleurs sociaux proposent leur accompagnement aux parents dans la scolarité de leurs enfants.

Scolarité (en nombre) à l'arrivée en CADA	
Maternelle	39
Primaire	59
Collège	37
Lycée général	2
Lycée professionnel	4
UP2A	19
Autre	5

La première période de confinement a altéré le suivi scolaire. Des parents se sont sentis démunis pour assurer la continuité des cours à domicile. Les liens entre les équipes éducatives des écoles maternelles, primaires et les familles ont cependant pu être maintenus grâce aux travailleurs sociaux qui ont garanti le suivi logistique. Un système de « navette » entre familles et écoles s'est ainsi mis en place pour limiter le décrochage scolaire.

Avec les collèges et les lycées du Creusot, un isolement s'est cependant ressenti plus intensément du fait d'une transmission d'informations et de supports éducatifs uniquement via le logiciel de l'Éducation nationale en ligne « PRONOTE », nécessitant pour les familles d'avoir un accès à Internet, ce qui n'est pas le cas au CADA.

Outre la question du suivi de la scolarité durant ce confinement, il a été constaté une hausse des faits de violence sur les enfants, ayant conduit à effectuer une information préoccupante.

En effet, à Tournus, une famille a été concernée par des violences conjugales et sur les enfants. Une information préoccupante a ensuite abouti par un signalement envoyé au procureur de la République par les services de la Maison Départementale des Solidarités (MDS) de Tournus.

Une autre famille logée à Tournus a fait l'objet pour un des enfants d'une mesure d'Aide Éducative à Domicile durant le premier confinement, en concertation avec la MDS.

Données Qualitatives

Événements marquants en 2020 :

Crise sanitaire :

L'année 2020 pour le CADA a bien sûr été marquée par la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19.

Même si les orientations ont continué pendant le confinement du printemps, elles ont été moindres, laissant des places disponibles pendant plusieurs mois.

La procédure de demande d'asile a également été mise entre parenthèses durant cette période puisque les convocations à l'OFPRA et à la CNDA ont été suspendues.

De plus, pour les statutaires, du fait du confinement, les prolongations ont parfois été allongées, compte tenu de la fermeture des services de l'insertion et de l'emploi. Les visites de logements ont également été interrompues.

Accompagnement des traumatismes liés aux parcours migratoires et prise en charge des soins :

Une psychologue a rejoint les équipes de Mâcon en février 2019. En octobre 2020, une psychologue a été embauchée à 25 % par Le Pont sur les sites de Montceau-les-Mines et du Creusot pour venir en aide aux personnes hébergées et aux équipes. Même si cela semble peu, elle a en quelques mois réussi à créer un lien de confiance avec des résidents au parcours migratoire difficile. C'est un travail complémentaire avec les équipes éducatives en place.

Malgré l'arrivée de la psychologue sur la CCM et l'embauche, prévue en 2021, d'une psychologue sur le Chalonais, le temps de travail de chacun est minime et la prise en charge de personnes présentant des problématiques psychiatriques est compliquée du fait des délais de rendez-vous, du manque de spécialistes sur certains territoires et de la barrière de la langue dans l'accompagnement psychologique.

La barrière de la langue est également un frein dans le suivi médical « classique ».

En effet, la plupart des médecins (cabinet libéral ou centre de santé) n'est pas équipée pour l'interprétariat. Ce qui suppose la présence d'un travailleur social lors de la consultation pour garantir le suivi médical. Dans ce contexte, nous nous interrogeons sur le principe du secret médical et de la confidentialité. Cela suppose également que les frais d'interprétariat soient assurés par le budget du CADA.

De plus, la désertification médicale dans certaines zones géographiques de Saône-et-Loire oblige les personnes hébergées à se rendre à des rendez-vous parfois éloignés du CADA. Le temps de déplacement consacré à l'accompagnement médical par les travailleurs sociaux est donc important.

Actions collectives et partenariales :

La crise sanitaire a également mis à mal les actions collectives et les sorties culturelles.

À Montceau-les-Mines, le café social animé par l'association Humanity a été interrompu durant le confinement du printemps. Sa reprise a ensuite été de quelques semaines avant qu'il soit de nouveau arrêté.

D'autres événements ont néanmoins eu lieu :

- À Louhans, une travailleuse sociale est intervenue dans un collège accueillant des élèves en procédure de demande d'asile ou ayant obtenu un statut. Le but était d'éclairer l'équipe éducative et les élèves sur le parcours de leurs camarades et de lutter contre les stéréotypes ; En partant de la question « À quoi pensez-vous lorsqu'on prononce le mot **migrant** ? », les élèves ont pu échanger sur les raisons poussant une personne ou une famille à quitter son pays, ses conditions de vie, ses droits et ses devoirs une fois en France... Les collégiens en demande d'asile ou réfugiés se sont exprimés sur leur pays et leur langue d'origine ;
- Cet été, 7 demandeurs d'asile et jeunes statutaires du bassin montcellien ont pu participer durant une quinzaine de jours à la restauration du Château Pontus de Tyard à Bissy-sur-Fley, lors d'un chantier bénévole porté par la fédération REMPART Bourgogne Franche-Comté en collaboration avec l'association Renaissance du Château Pontus de Tyard. Ce chantier a permis entre autres de faire naître des vocations parmi des jeunes devenus statutaires ensuite.

S'agissant des cours de Français Langue Étrangère (FLE) à destination des personnes hébergées majeures, une évaluation est faite par la coordonnatrice FLE à leur arrivée et elles sont ensuite dirigées vers un bénévole. Elle l'appuie durant tout l'apprentissage sur le volet pédagogique.

En 2020, 40 bénévoles ont dispensé des cours, à raison d'un cours d'une durée d'environ 1h30 par semaine. Sur l'ensemble du département et sur les différents sites du Pont, les heures ont été comptabilisées comme suit :

- Cluny : 90 heures pour 6 apprenants ;
- Le Creusot : 226 heures pour 24 apprenants ;
- Mâcon : 189 heures pour 29 apprenants ;
- Montceau-les-Mines : 205 heures pour 26 apprenants ;
- Tournus : 58 heures pour 4 apprenants.

La durée des cours est fragmentée par les périodes de vacances scolaires et les absences (des bénévoles et des apprenants). Le suivi dure généralement le temps de la procédure de demande d'asile soit 11 mois en moyenne. Cela permet d'optimiser l'intégration des personnes et leur autonomie dans les démarches de la vie quotidienne.

Difficultés repérées :

FLE :

En cette année particulière, il n'a pas été possible d'évaluer la progression linguistique des apprenants. Les confinements du printemps et de cet automne ont provoqué un désengagement forcé des personnes à moins, voire à ne plus pratiquer le français dans leur quotidien. Ce retrait a été amplifié par le manque d'outils informatiques ou le coût important des forfaits téléphoniques 3 et 4G. De plus, l'apprentissage du français à distance, sans interaction, a été peu aisé.

La crise sanitaire a également provoqué un retrait parmi les bénévoles. La plupart sont retraités ; en tant que population « à risques », les bénévoles ont donc souhaité ne plus s'exposer. Des arrêts fréquents pour cause de cas contacts ont aussi été relevés.

Sortie des bénéficiaires de la protection internationale de moins de 25 ans :

Pour les statutaires de moins de 25 ans ne pouvant bénéficier des minima sociaux, la demande de logement social ou l'accès à un logement dans le parc privé sont laborieux voire impossibles.

Cette difficulté est amplifiée pour les personnes relocalisées de moins de 25 ans, qui obtiennent une protection internationale en un trimestre. En si peu de temps, le travail social est loin d'être abouti et il n'est pas possible d'être autonome en français après seulement quelques cours de FLE.

La barrière de la langue pour ces personnes obtenant rapidement un statut freine également l'accès à des formations et au-delà, l'insertion professionnelle.

De plus, certains programmes d'accompagnement global tels que HOPE et NP4R ont une trop grande exigence de niveau de français pour que les bénéficiaires d'une protection internationale puissent les intégrer.

Quelques témoignages recueillis (extraits) :

- **Famille ayant quitté le CADA en juin 2020, pour intégrer le dispositif DIHAL à Nevers :**

« Tous les membres du CADA n'hésitent jamais à vous aider si vous avez droit à quelque chose en particulier. Lors de notre séjour au CADA, nous avons eu la chance de visiter Lyon et Besançon lors de sorties, nous avons beaucoup apprécié et les enfants étaient très heureux. Nous avons également échangé des connaissances culturelles entre la France et La Libye notamment à travers la pâtisserie. Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier tous ceux qui ont pris soin de nous pendant notre séjour en France. »

- **Famille syrienne qui a quitté le CADA en juin 2020, après une année de séjour :**

« Je suis arrivée au CADA et j'ai reçu de l'attention. Ils ont pris soin de moi et ma famille, m'ont donné de la nourriture, des vêtements, m'ont aidée avec tous les documents car je ne comprenais pas, avec l'école pour mes enfants. J'ai eu des journées très difficiles et quand je suis venue vers eux, ils m'ont mis un sourire sur le visage et sur celui de mes enfants. J'ai appris beaucoup de choses d'eux. Ils maîtrisent leur travail avec perfection et sincérité, je les respecte beaucoup. »

Perspectives 2021

Même si l'absorption de « La Croisée des Chemins » par « Le Pont » a été effective au 1^{er} janvier 2020, certaines pratiques des différents sites ne sont toujours pas uniformisées. Le travail consistant à trouver une articulation, commencée cette année, est à poursuivre.

Néanmoins, le travail réalisé sur le Projet d'Etablissement a permis de mettre à plat les pratiques des antennes, leurs particularités à prendre en compte, une dynamique de travail collectif et programmer les actions à réaliser sur 2021 (outil support pour le projet personnalisé, mise à jour du livret d'accueil, enquête de satisfaction, réflexion autour de la veille sociale).

Orientation nationale sur le DNA :

La modification du schéma d'orientations annoncé par l'OFII, avec un afflux de personnes seules isolées venant d'Ile-de-France nécessitera une adaptation dans l'accompagnement social mais aussi dans la transformation de logements ce qui aura une incidence sur le patrimoine et le taux d'occupation.

De plus, l'intégration des personnes à la sortie du dispositif questionne, notamment le problème de la rareté des logements de type 1 ou 2 sur le département.

Dispense de cours de FLE :

La mise à disposition de salles par les municipalités permettrait de dispenser plus de cours (aujourd'hui, le manque se fait essentiellement ressentir sur Cluny et Tournus, où des bénévoles sont empêchés dans l'organisation de cours).

Plusieurs bénévoles souhaiteraient bénéficier de formations axées sur la demande d'asile et sur la psychologie, en vue de mieux accompagner les personnes. Parmi les bénévoles en effet, certaines personnes ont du mal à faire la différence entre un demandeur d'asile et un réfugié.

Un renfort en média (livres, ordinateurs) sur les différents sites permettrait une tenue des cours avec des moyens plus équitables sur tout le territoire.

Le partenariat avec d'autres structures permettrait de renforcer le nombre de cours de FLE et de les adapter aux différents niveaux et aux différents publics.

Enfin, la grandeur du territoire et la disparité des sites peuvent être un frein pour la dispense de formations en direction des bénévoles, leur suivi régulier et la mise en place de cours. Il s'agira donc de trouver des pistes de travail (alternatives, outils...) pour y remédier.

CENTRE PROVISOIRE D'HÉBERGEMENT

MISSION :

Accueillir, héberger et accompagner vers l'autonomie les publics qui ont obtenu une protection internationale (réfugiés ou bénéficiaires de protections subsidiaires), sortant des dispositifs dédiés de l'asile (CADA, HUDA, PRAHDA, CAO...) et plus particulièrement en matière de santé, logement et insertion professionnelle, grâce à un travail sur la levée des freins (linguistiques, mobilité, formation...).

CAPACITÉ ET IMPLANTATION :

Ce dispositif d'une capacité de 50 places a été ouvert progressivement à partir du 1^{er} juin 2018 avec une montée en charge progressive sur 2018 et 2019 et une répartition sur le territoire comme suit :

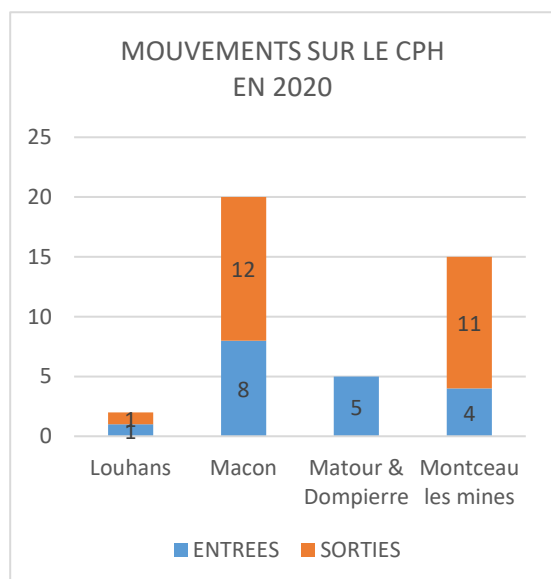
50 places				
Localités	CCM	Charollais	Louhans	Mâcon
Nombre de places	18	10	5	17

FINANCEMENT :

DDCS via le BOP 104 « Intégration et accès à la nationalité française » avec un prix de journée de 25 €/j/pers.

DONNÉES QUALITATIVES ET QUANTITATIVES

Nombre de personnes accompagnées depuis l'ouverture :	85
Nombre accueils en 2020	18
Nombre accueils en 2019	44
Nombre accueils en 2018	23
Nombre de sorties en 2020	24
Nombre de sorties en 2019	17



68 personnes ont été accompagnées sur l'année 2020 dont 18 entrées et 24 sorties (Cf. graphique).

Personnes accompagnées par territoire	Nombre de personnes accompagnées en 2020	Taux d'occupation par territoire
Louhans	5	87 %
Mâcon	24	85 %
Matour & Dompierre	13	103 %
Montceau-les-Mines – Le Creusot	26	109 %
TOTAL	68	98 %

18 300 nuitées ont été comptabilisées en 2020 pour un taux d'occupation à 98 %. On constate une occupation plus faible sur Mâcon et Louhans due notamment à des absences d'orientation (1 330 nuitées sans orientation).

On note parfois des délais importants pour les accueils après les orientations du fait :

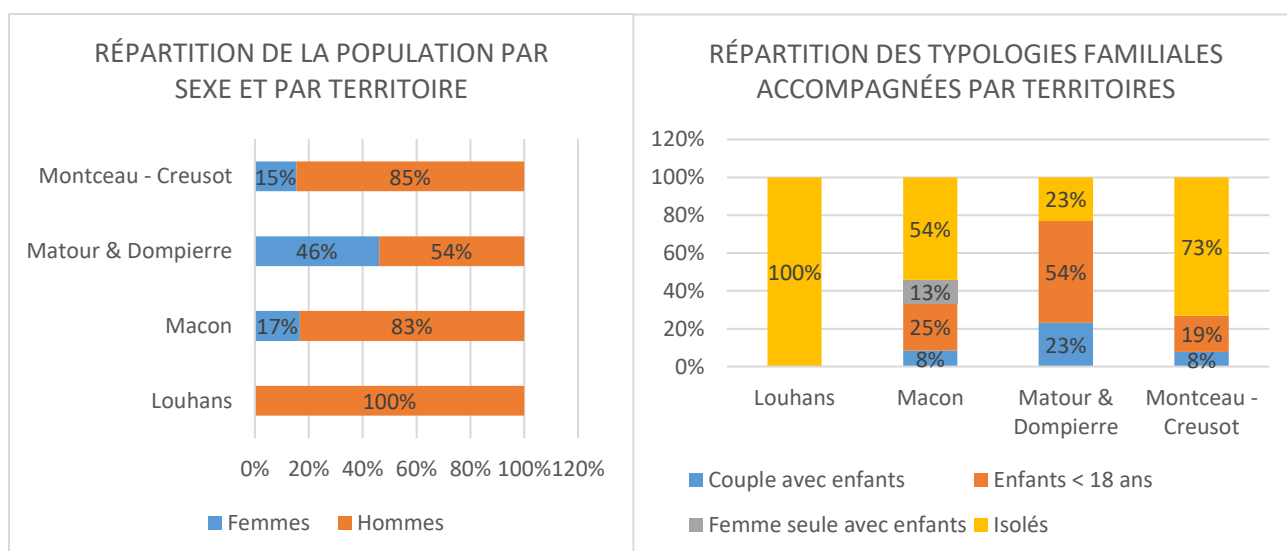
- Du temps nécessaire pour prendre des renseignements avec les opérateurs initiaux ;
- De la nécessité de refaire le point avec les personnes dont l'entrée en CPH n'est plus le projet (gain d'autonomie depuis la prescription).

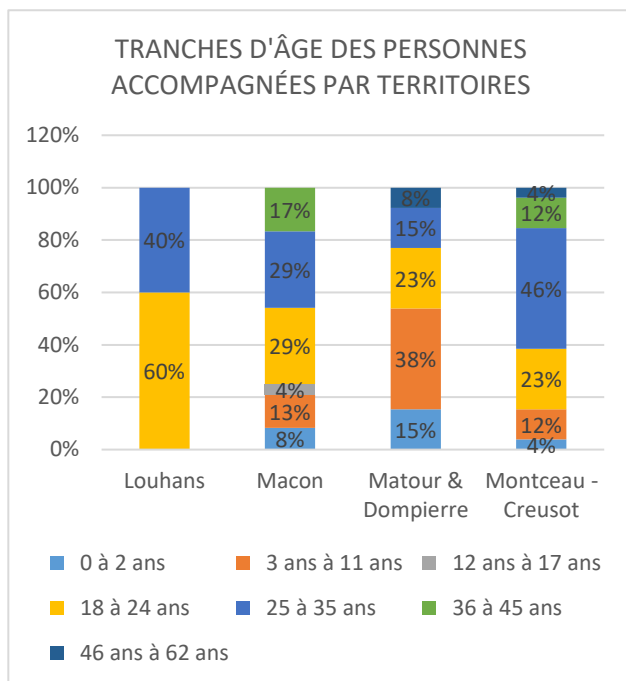
Nous avons aussi pu parfois noter des orientations de configurations familiales plus faibles que la capacité d'accueil des logements.

Sur les secteurs de Dompierre / Le Creusot / Matour / Montceau-les-Mines, il y a eu une situation de réunification familiale et des naissances en cours de prise en charge qui expliquent ces taux supérieurs à 100 %.

En moyenne, les personnes présentes en 2020 étaient sur le CPH depuis 19 mois avec une durée minimale de 5 mois et maximale de 30 mois (au 31 décembre 2020). Sur le dernier trimestre 2020, l'OFII a annoncé aux opérateurs que la durée de prise en charge sur le CPH serait limitée à 12 mois.

Données démographiques :





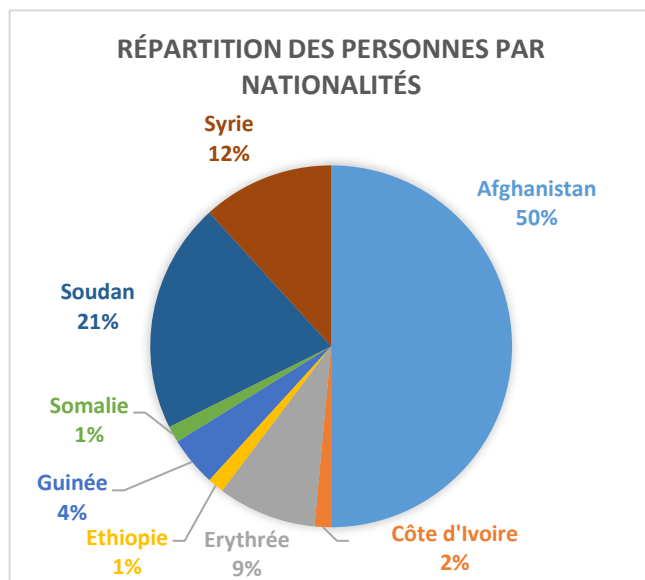
79 % des personnes accompagnées en 2020 sont des personnes de sexe masculin. Parmi eux, 74 % sont des isolés. 19 % sont des enfants et 7 % des pères de familles. Le public que nous accompagnons est donc majoritairement composé d'hommes isolés.

Sur Matour et Dompierre, nous accompagnons presque autant d'isolés que de familles ; 54 % des personnes accompagnées sont des enfants. Sur Louhans, surreprésentation des jeunes de moins de 25 ans.

Sur Le Creusot / Montceau-les-Mines, on note 62 % de personnes de plus de 25 ans. Les 8 % de couples avec enfants sont des réunifications familiales (orientation uniquement d'isolés). Sur Mâcon, la répartition de la population a été assez homogène.

Les typologies particulières de compositions familiales et d'âge peuvent influencer sur l'accompagnement à privilégier : la présence d'enfants amène ainsi à travailler la parentalité et la scolarisation. Elle peut parfois être un frein à l'insertion socio-professionnelle (garde d'enfant difficile à mettre en place dans le délai en lien avec le projet des parents). La présence de personnes de – 25 ans pose la problématique de l'accès nécessaire au marché du travail pour envisager une sortie sur un logement autonome (pas de RSA). Cet accès est ralenti par l'apprentissage linguistique rarement terminé au cours de la prise en charge CPH.

Provenance et type de protection :



Les personnes accueillies en 2020 sont en provenance de 8 nationalités (contre 9 en 2019). Parmi elles, 48 % ont le statut de réfugié et 52 % la protection subsidiaire (équivalent à 2019).

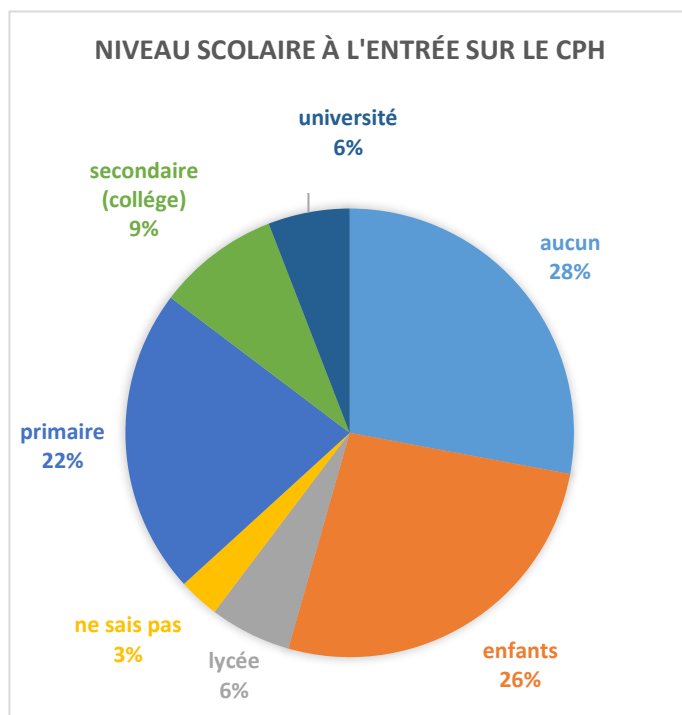
On note une surreprésentation d'afghans parmi le public accompagné.

Ainsi, la proportion d'afghans par rapport à l'ensemble des personnes accompagnées sur 2020 au CPH est la suivante sur chaque territoire :

- Le Creusot / Montceau-les-Mines : 42 %
- Louhans : 60 %
- Dompierre / Matour : 46 %
- Mâcon : 56 %

Cette surreprésentation d'une nationalité spécifique peut avoir certaines conséquences, parfois positives (pair-aidance, facilité dans l'organisation d'informations collectives) ou négatives (effet d'entraînement lorsque la dynamique de groupe est mauvaise).

Activité dans le pays d'origine :



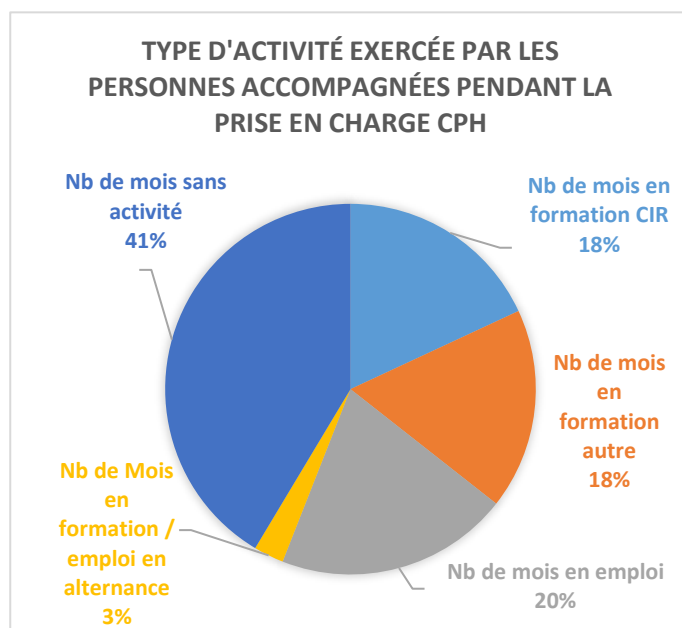
50 % des personnes présentes sur le CPH (adultes) ont déclaré n'avoir aucune formation ou n'être allé que jusqu'au primaire.

Dans cette catégorie, on retrouve respectivement 65 % d'afghans et 18 % de soudanais. Parmi eux, 44 % ont moins de 25 ans (donc pas de RSA). Sur cette population qui a un très faible bagage scolaire, on retrouve 88 % d'isolés.

La gageure est donc lors de l'accompagnement de réussir à faire monter en compétence, à tous les niveaux, cette population pour qu'elle puisse s'intégrer au mieux dans la société française.

On retrouve par ailleurs, dans la population accompagnée, une plus grande proportion de personnes qui viennent de milieux ruraux (58 %) que de milieux urbains. Parmi les ruraux, 96 % d'isolés.

Activité en France :



Si l'on s'intéresse à ce qu'ont pu faire les personnes accompagnées sur le CPH depuis le début de leur prise en charge, on relève que 41 % du temps passé sur le CPH a été du temps d'attente pendant lesquels les personnes ne suivaient pas de formation, n'étaient pas en emploi ou en formation dans le cadre du CIR

Nous tentons, dans la mesure du possible d'utiliser ces temps pour travailler d'autres aspects relatifs à l'intégration et l'autonomisation (travail sur le budget, une meilleure compréhension des administrations & institutions, lecture d'une fiche de paye, travail sur les applications téléphoniques type pôle emploi, CAF, impôts...).

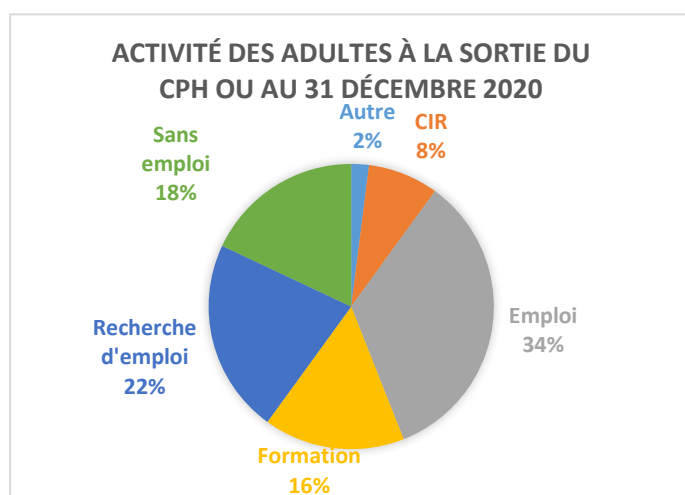
Dans la majorité des cas, il s'agit de temps transitoires entre 2 activités planifiées (exemple, temps d'attente après le CIR pour rentrer en formation DFL).

La crise sanitaire est également un facteur explicatif important de cette non activité (arrêt des cours de FLE dans le cadre du CIR, arrêt des formations diverses qui auraient pu être mises en place...). La reprise post-confinement a par ailleurs parfois mis du temps à se mettre en place, avec des groupes plus petits.

On note toutefois qu'elle peut être liée à la situation particulière des personnes accompagnées. Ainsi, la première cohorte de personnes accueillies sur le CPH (2018/2019) concernait majoritairement des personnes jeunes, en provenance d'Afghanistan ou du Soudan, venant d'un milieu rural et n'ayant pas ou peu été scolarisées, très éloignées de l'emploi et ne maîtrisant que très peu le fonctionnement des institutions / administrations ainsi que les codes sociaux culturels adaptés dans diverses situations. Cette population a rencontré beaucoup de difficultés à s'inscrire dans un parcours, soit linguistique, soit de formation, ou d'emploi. Il est à noter que beaucoup de dispositifs annexes à destination d'un public réfugié demandent un niveau de maîtrise de la langue bien trop important pour ce type de population (HOPE-NP4R – AGR – formation DAQ).

On relève également dans certains cas la présence de personnes avec des troubles importants du comportement (addictions, problématiques psychologiques relevant d'une prise en charge adaptée), probablement liée au passé traumatique ayant conduit à l'exil ou ayant été causée par les vicissitudes du parcours migratoire. En cours de séjour CPH, un accompagnement CMP est proposé dès lors qu'il y a une structure existante sur place, chose impossible en ruralité. Un lien en sortie de CPH peut être envisagé avec des structures spécialisées qui peuvent coordonner l'hébergement et l'accompagnement médical comme pour la « résidence accueil service » des PEP71.

En corolaire, nous sommes progressivement montés en compétence, notamment à travers le nouage de partenariats progressifs sur les volets de l'insertion professionnelle, de la formation, de l'accompagnement médico-psychologique sur l'année 2020 qui nous permet probablement aujourd'hui de mieux répondre aux difficultés que peuvent rencontrer les personnes accompagnées.



Au 31 décembre 2020, on dénombre 18 % des personnes qui ne sont pas en activité (personnes qui ne sont ni en recherche active d'emploi ni en formation). Cette situation s'explique comme suit :

- Problématique de non prise en charge IME d'un enfant autiste. Sans placement, la famille ne peut se consacrer à autre chose que la surveillance de son enfant. Les adultes se sont inscrits dans les cours FLE CIR à tour de rôle ;
- Problème de santé important d'une personne accompagnée nécessitant un accompagnement médical lourd ;
- Mères seules avec enfants ne maîtrisant pas la langue et/ou en attente de la mise en place des cours FLE dans le cadre du CIR ;
- Isolé en instance de sortie du dispositif (avec RSA) mais sans perspectives d'emploi ou de formation maîtrisant mal la langue, les codes sociaux culturels et ne présentant pas d'envies particulières de les acquérir ;
- Mères avec enfants en bas âge sans solution pour la garde de leur enfant. Peu de structures existent pour répondre à ce besoin avec réactivité ou de façon ponctuelle.

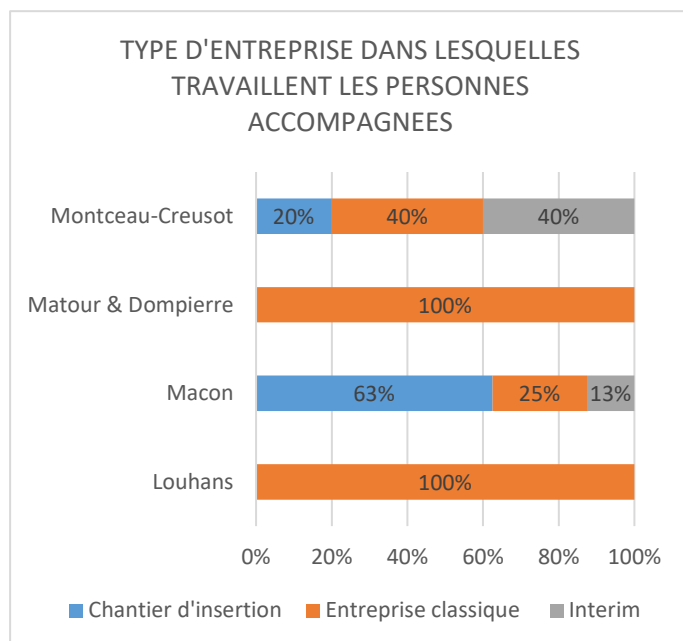
FLE dans le cadre du CIR :

Sur la population accompagnée en 2020, on note une prescription moyenne de 250 heures de FLE dans le cadre du CIR avec, dans la moitié des cas, des cours ayant démarré avant la prise en charge CPH. Pour ceux ayant démarré en cours de prise en charge, un délai d'attente moyen de 4 mois.

Pour ceux étant entrés en début d'année, la crise COVID explique en partie ce délai. Dans un cas, une problématique médicale particulière au sein d'un foyer explique un délai anormalement long avant le démarrage du FLE dans le cadre du CIR.

À noter que le nombre d'heures pouvant être prescrit a évolué dans l'année 2019 avec une possibilité de prescription jusqu'à 600 heures. Sur la plupart des territoires les cours FLE se déroulent sur 3 ou 4 jours par semaines, avec en corollaire pour une personne qui aurait par exemple 400 heures prescrites, une inscription dans ce parcours linguistique de 3 à 5 mois. Durant cette période, il est très difficile pour les personnes de s'inscrire dans d'autres activités (type formation qualifiante, emploi). Cette inscription dans un parcours linguistique, si elle s'avère indispensable, peut rendre compliqué le respect des délais d'une prise en charge maximale de 12 mois.

Activité salariée :

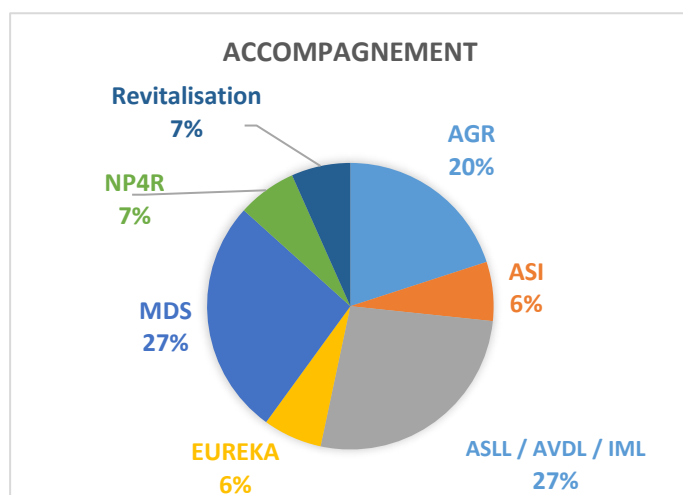


Sur Louhans, Dompierre et Matour qui sont des territoires ruraux, les personnes accompagnées sont exclusivement embauchées dans des entreprises dites classiques (en CDD).

Sur Mâcon, où il existe de nombreuses entreprises / chantiers d'insertion, on retrouve 63 % des personnes embauchées dans ce cadre (CDDI) ; 20 % sur le secteur de Montceau-les-Mines / Le Creusot.

Les entreprises et chantiers d'insertion peuvent être de réels tremplins pour les publics que nous accompagnons et qui ont souvent besoin d'une période transitoire dans des entreprises adaptées avant de pouvoir intégrer le marché du travail dit classique.

Bilan sur les sorties :

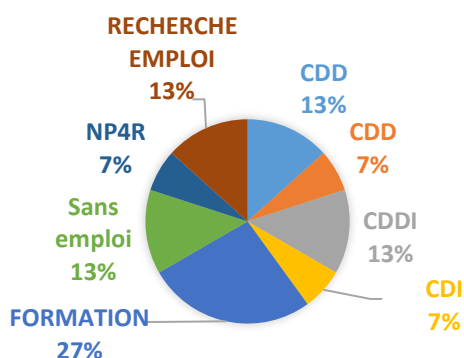


Sur les personnes accompagnées en 2020, 22 % sont sorties avant le 31 décembre. Pour 38 % d'entre elles, une demande de logement social est en cours, pour 40 %, un travail sur la sortie sera à faire sur 2021, sachant que dans 50 % des cas, il s'agit de personnes qui sont entrées au CPH en cours d'année.

87 % des personnes accompagnées sont sorties sur un logement autonome (logement social), 7 % en résidence sociale et 6 % via le dispositif NP4R.

Dans 73 % des cas, un accompagnement spécifique a été mis en place pour sécuriser la sortie des personnes accompagnées, pas encore totalement prêtes selon nos évaluations sociales pour évoluer en toute autonomie. Dans de très rares cas, aucun accompagnement n'a été proposé par manque d'adhésion des personnes accompagnées.

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES À LEUR SORTIE DU CPH



À leur sortie du CPH, 40 % des personnes accompagnées sont en emploi, 34 % en formation (dont 7 % NP4R), 13 % en recherche active d'emploi et pour 13 % d'entre elles, sans emploi (et pas en recherche active d'emploi).

Dans cette dernière catégorie, on retrouve une mère seule qui élève un nourrisson et un couple avec enfants dont la maîtrise de la langue est insuffisante pour s'insérer sur le marché du travail.

Cette famille a été orientée sur de l'AGR alors même que son profil s'éloigne du type de prise en charge adapté pour ce type de mesure (nécessite une autonomie assez importante, avec une maîtrise de la langue suffisante pour rentrer en formation ou en emploi). Nous avons réalisé cette orientation « par défaut » dans la mesure où les dispositifs de droits communs existants n'auraient pas permis un accompagnement assez rapproché et adapté aux problématiques rencontrées par cette famille avec derrière un risque de décrochage important (impayés de loyer ou de factures notamment).

PERSPECTIVES 2021

La nouvelle exigence d'une prise en charge des personnes sur une durée maximale de 12 mois va être une réelle gageure, notamment pour les personnes de moins de 25 ans (pas de RSA) qui sont le plus éloignées de l'emploi ou d'une formation (maîtrise de la langue insuffisante). Par ailleurs, près de 60 % de la population accueillie sur 2020 sont des isolés. On s'attend, comme sur d'autres dispositifs à rencontrer quelques difficultés au niveau de l'accès au logement (pénurie de logements pour les personnes seules sur le département).

Cette réduction du temps pris en charge nécessitera un travail avec les partenaires du secteur social spécialisés dans « le droit commun » et qui seront amenés à récupérer certaines situations de manière anticipée (notamment les assistantes sociales de secteur).

Nous allons continuer au cours de l'année à venir, de développer les axes de travail en 2020 pour renforcer la qualité de notre prise en charge :

- Entretien et développement des partenariats notamment au niveau des offres de formation, des entreprises et chantiers d'insertion ;
- Poursuite de l'inscription des personnes sur les territoires afin qu'ils soient en mesure de trouver localement les appuis nécessaires permettant de favoriser leur autonomisation (maison de quartier, agence pôle emploi et MILO, médiathèques...) ;
- Rédaction du projet d'établissement pour le CPH ;
- Mise en place d'un livret du réfugiés et d'informations collectives si le contexte sanitaire le permet. Développement d'outils permettant de mesurer le degré d'autonomie des personnes sur différents aspects (gestion administrative, santé, emploi...) afin d'être en mesure de proposer un accompagnement individualisé plus fin ; amélioration de la trame du projet personnalisé pour optimiser la qualité de la prise en charge ;
- Mise en place d'activités créatrices de lien social (café social, sorties culturelles...) en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.



DISPOSITIF POST ASILE

MISSION :

Veille sociale et accompagnement, en lien avec les bénévoles, des familles déboutées du droit d'asile et en cours de démarches de régularisation.

IMPLANTATION :

Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Montceau-les-Mines

CAPACITÉ :

Fermeture progressive

FINANCEMENT :

Le dispositif était soumis aux règles de fonctionnement prescrites par la DDCS et sous le BOP 177 « Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables ». Le financement s'est arrêté au 30 juin.

Données Quantitatives

Pour les données quantitatives, nous avons revu les chiffres des 3 dernières années en incluant ceux de la « Croisée des Chemins ».

Malgré la fermeture administrative et financière du dispositif annoncée au 30 juin, l'association a continué à suivre les familles présentes sur ses fonds propres pour optimiser les sorties en fonction des promesses de régularisation (ou non) faites par la Préfecture. Les données quantitatives et qualitatives regroupent donc l'activité sur les 12 mois.

Années	Nombre de personnes accompagnées	Dont nombre de familles	Dont nombre d'enfants
En 2020	97	20	51
En 2019	162	32	84
En 2018	235	51	138

La proportion d'enfants pris en charge est constante et au prorata du nombre de ménages présents (soit 52,50 % contre 53,84 % en 2019). La veille sociale est d'autant plus importante dès lors que des mineurs sont pris en charge.

Pour l'année 2020, il s'agit majoritairement de familles composées de couples avec enfants (15) dont 2 d'entre elles étaient accompagnées d'un ascendant ; toutefois, le dispositif a accueilli 4 familles monoparentales. Une famille se distingue par sa typologie composée de 3 adultes dont 1 personne à mobilité réduite (un couple et un frère).

Sorties du dispositif	Nombre de familles	Dont adultes	Dont enfants	TOTAL en personnes
En 2020	13	33	25	58
En 2019	12	22	40	62
En 2018	16	30	41	71

Le nombre de sorties annuelles est moins important car les situations restantes sont les plus complexes (difficilement régularisables et éloignables).

Concernant les sorties 2020 :

- 4 sorties dans le parc public (OPAC) avec titre de séjour (4 familles soit 21 personnes) dont 1 en glissement de bail sur le logement occupé depuis le début de la prise en charge ;
- 1 sortie vers un autre département sans titre de séjour (1 famille de 3 personnes) ;
- 1 départ dans le cadre de l'ARV (1 famille de 4 personnes) ;
- 1 sortie suite à une mesure d'éloignement (1 famille de 3 personnes) ;
- 5 départs sans laisser d'adresse et sans titre de séjour (5 familles soit 21 personnes) ;
- 1 départ sans titre de séjour avec une solution proposée par une association caritative (1 famille de 6 personnes).

La durée moyenne de séjour des personnes sorties en 2020 est de 4 ans et 42 jours (durée minimale : 3 ans et maximale : 5 ans et 2 mois).

Au 31 décembre 2020, 7 familles soit 39 personnes sont encore hébergées.

Données Qualitatives

Les personnes ont été accompagnées par 1,50 ETP de travailleur social sur Le Creusot / Montceau-les-Mines et Chalon-sur-Saône.

En vue de la fermeture du dispositif, les missions du Post Asile portaient sur deux aspects :

- L'accompagnement global (administratif, social et régularisation du titre de séjour) ;
- L'accompagnement vers la sortie.

Dans le cadre des projets d'insertion, une attention particulière était portée sur :

Régularisation :

Les familles ont pu bénéficier d'un accompagnement pour des démarches de régularisation de leur situation administrative :

- 2 renouvellements de titre de séjour auprès de la Préfecture qui ont abouti à un accord de renouvellement ;
- 6 dossiers de demande initiale de régularisation ou complément de dossier dans l'attente d'une décision. Parmi ces familles, 4 nouvelles familles ont bénéficié d'un accord pour un premier titre de séjour suite aux engagements de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture.

Insertion professionnelle :

Toutes les familles ayant des titres de séjour ou des APS les autorisant à travailler sont orientées vers l'ensemble du réseau de recherche d'emploi. Il est à noter que plusieurs personnes ont trouvé du travail dès la régularisation de leur situation administrative avant même l'inscription à Pôle Emploi. (Contrat d'insertion, intérim dans le bâtiment).

La non maîtrise ou maîtrise partielle du français reste un frein majeur pour les personnes accompagnées. Les associations d'aide et d'apprentissage de la langue française sont souvent saturées

par les demandes sur le territoire local. Cet accès se caractérise alors par des contrats précaires, de courte durée et éloignés des qualifications obtenues dans le pays d'origine. Une personne ne pouvant exercer avec son diplôme d'origine a suivi une formation d'auxiliaire de vie au GRETA et 1 a signé un contrat PEC en blanchisserie. Les autres secteurs d'activité sont concentrés sur le ménage, la manutention ou le travail en usine.

Scolarisation :

Les familles vivant souvent depuis plusieurs années sur les communes d'hébergement gèrent seules la scolarité de leurs enfants. Selon les situations, l'accompagnement lié à la scolarité des enfants est plus ou moins nécessaire.

	Nombre d'enfants scolarisés					
	Maternelle	Primaire	Collège	Lycée	Universitaire	IME
TOTAL	10	17	8	10	0	1

Une aide à la gestion quotidienne et budgétaire :

Cette aide est proposée aux personnes nécessitant un accompagnement éducatif budgétaire.

Lorsque les ménages obtiennent un titre de séjour, celui-ci peut parfois ouvrir droit aux prestations familiales (suivant le lieu de naissance des enfants et à quel titre le couple a été régularisé) et aux prestations sociales (Allocation Logement (AL), Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH). Cependant ces revenus sont souvent insuffisants pour imaginer une sortie rapide du dispositif.

L'accès à l'emploi reste ainsi la seule possibilité pour les familles d'assurer une autonomie financière et pour accéder à un logement autonome.

En l'absence de titre de séjour, les ménages ne peuvent percevoir de ressources. Les familles bénéficient alors des aides d'associations caritatives et peuvent se tourner vers l'Aide Sociale à l'Enfance et la Famille (ASEF) pour des aides alimentaires exceptionnelles. 16 familles ont été accompagnées par le service social de secteur dans ce but.

Suivi sanitaire :

En cas de problématiques psychologiques, une orientation est possible en fonction du réseau local. Au sein de « La Croisée des Chemins » une intervention de l'infirmière de l'Équipe Mobile Psychiatrie Précarité du Centre Hospitalier Spécialisé de Sevrey permet cet accompagnement. Le réseau de droit commun répond peu à ces besoins du fait de la barrière de la langue.

Modalités de sortie :

Une fois le titre de séjour et le contrat de travail obtenu, plusieurs démarches sont engagées afin de favoriser les sorties :

- Dossiers de demande de logement (logement social, résidence sociale, Contingent Préfectoral, bailleurs privés...) ;
- Accès aux droits (CSS, AME, RSA, AAH...).

En 2020, malgré les freins relatifs aux ressources précaires et au statut administratif, 4 ménages (soit 21 personnes) ont pu quitter le dispositif et accéder au logement autonome (parc public). Des mesures d'accompagnement liées au logement ont pu être mises en place si cela était nécessaire. Ces mesures permettent de consolider l'accès au logement autonome, tout en veillant au suivi des démarches administratives liées à ce public.

Actions collectives et partenariales :

Le partenariat avec les bénévoles est à souligner, ces derniers contribuent efficacement à la recherche de solutions de toute nature, notamment en termes d'emploi et de logement.

Faits marquants / Activités spécifiques :

D'une manière générale les familles ont adhéré au suivi Post-asile et sont relativement autonomes dans leur quotidien, c'est majoritairement la complexité administrative qui fait frein.

Suite à la fermeture définitive, la DDCS a envoyé aux 15 familles encore présentes un courrier stipulant l'obligation de partir du fait de la fin de financement du dispositif. Aucune n'est partie.

Nous avons donc engagé des procédures d'expulsion locatives début juillet pour toutes les familles en lien avec un cabinet d'huissiers qui a notifié des commandements de quitter les lieux. 6 familles sont parties avant fin août.

La procédure a été au-delà de ce stade uniquement pour 3 familles qui se sont maintenues indûment :

- 2 qui étaient non régularisables et non engagées dans une ARV ;
- 1 qui a eu un renouvellement de titre de séjour mais n'a pas respecté ses engagements, n'a pas cherché de solution de sortie, ni d'insertion professionnelle et a refusé un logement.

Elles ont été convoquées au Tribunal Judiciaire les 3 et 30 novembre en fonction des juridictions.

Difficultés repérées :

À noter, des délais de réponse relativement longs concernant les régularisations et le non aboutissement des mesures d'éloignement.

La crise sanitaire a eu une conséquence économique non négligeable qui a été l'origine d'annulation de plusieurs promesses d'embauche ce qui a ralenti les dossiers administratifs. L'impact sur la fermeture des frontières a reporté les éloignements envisageables.

Les régularisations acceptées n'ont pas permis l'ouverture des droits sociaux ce qui rend impossible l'accès au logement autonome.

Perspectives 2021

L'ensemble des familles devant avoir un titre de séjour l'ont eu mais n'ont pas forcément bénéficié de prestations familiales ce qui rend impossible les sorties autonomes surtout pour les familles monoparentales, un seul salaire ne suffisant pas à la subsistance de la famille.

La poursuite de la crise sanitaire va rendre difficile les éloignements mais ne garantira pas pour autant la régularisation des 2 familles encore hébergées indûment.

Le Juge des contentieux a validé les expulsions locatives mais la mise en application ne pourra se faire qu'après la période hivernale qui a été rallongée jusqu'au 31 mai du fait de la crise sanitaire. Nous assurerons une veille sociale et devrons assumer les frais liés aux charges locatives sur les fonds de l'association.

Les familles restantes ont été intégrées aux services d'urgence le temps d'une sortie autonome ou suite à la mise en application des procédures d'expulsion. Cela implique une surcharge de travail sur les équipes en places avec une implication complexe au vu du contexte et de l'historique des procédures.



HÉBERGEMENT URGENCE DEMANDEURS D'ASILE

MISSION :

L'Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA) a pour vocation d'héberger et d'accompagner les demandeurs d'asile, quelle que soit la procédure (procédure accélérée, procédure normale, Convention Dublin), orientés par le Dispositif National D'accueil (DNA), géré par l'OFII.

Les missions de l'HUDA sont :

- L'accueil, l'hébergement et la domiciliation des demandeurs d'asile ;
- L'accompagnement dans les démarches administratives et juridiques ;
- L'accompagnement sanitaire et social ;
- Le développement des partenariats avec les institutions locales et le tissu associatif ;
- L'accompagnement à la sortie du lieu d'hébergement d'urgence.

CAPACITÉ ET IMPLANTATION :

154 places sur le département dont :

- 20 places sur Le Creusot (ouvertes progressivement sur 2019, soit 5 appartements) ;
- 52 places sur Mâcon (9 appartements et 2 chambres) ;
- 52 places sur Chalon-sur-Saône (11 appartements) ;
- 30 places sur le Creusot (ex places CAO réintégrées au Dispositif HUDA au 1^{er} juillet 2020 ; cela représente 12 studios et 6 appartements en cohabitation).

FINANCEMENT :

Établissement conventionné annuellement avec la DDCS sur le BOP 303 avec un prix de journée de 15 €.

Données Quantitatives

Composition familiale :

Hommes seuls avec enfants	Hommes seuls sans enfant	Femmes seules avec enfants	Femmes seules sans enfant	Couples avec enfants	Couples sans enfant
0	36	13	5	25	0

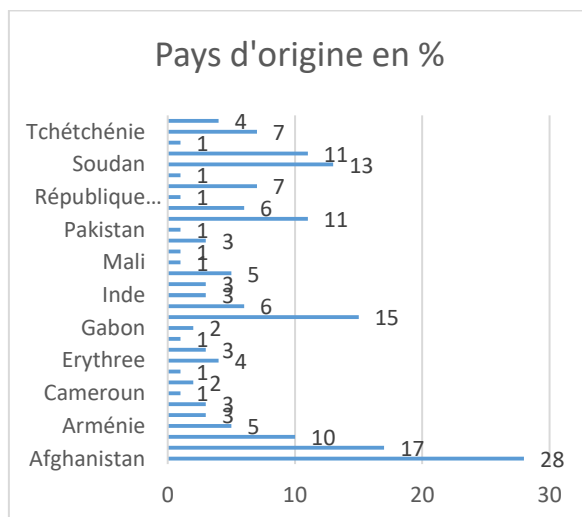
L'HUDA accueille, sur l'ensemble du territoire départemental, majoritairement des hommes seuls et des couples avec enfants.

Sur 181 personnes hébergées sur l'ensemble du dispositif, nous avons accompagné un public de 57 % d'adultes et de 43 % d'enfants.

Le public d'enfants en dessous de 11 ans représente 75 % de l'effectif et la proportion de jeunes en âge scolaire est de 65 %, ce qui suppose un accompagnement à la scolarité.

Cette réalité départementale est à pondérer puisqu'elle est effective sur les secteurs de Chalon-sur-Saône et Mâcon où nous avons accueilli beaucoup de familles avec enfants en âge d'être scolarisés ; ce alors que sur le secteur du Creusot, nous avons une majorité d'hommes seuls du fait de l'intégration de l'ex-CAO sur le dispositif HUDA au 1^{er} juillet 2020.

Origine des personnes accompagnées :



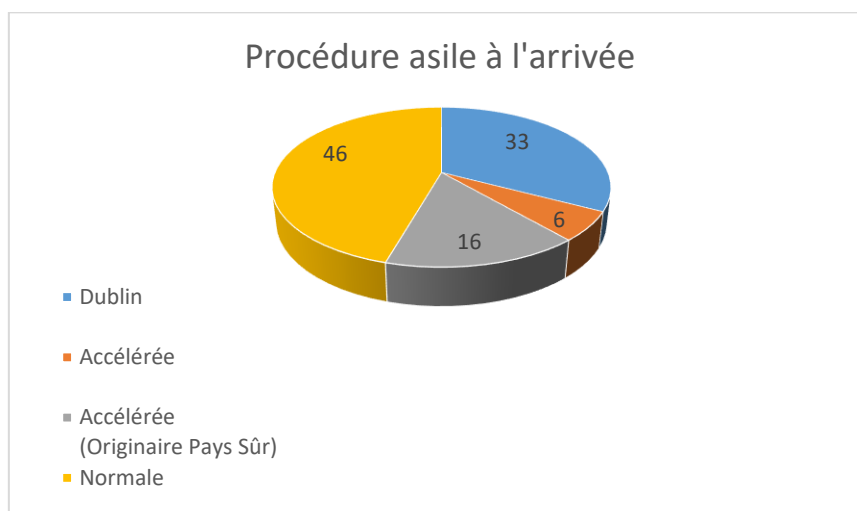
La majorité des personnes accompagnées provient de l'Afghanistan et des pays d'Afrique. Nous pouvons observer d'ailleurs sur 3 années consécutives, une orientation quasi exclusive de demandeurs d'asile en provenance de l'Afghanistan et ce en particulier sur notre dispositif au Creusot. L'augmentation importante des familles en provenance des Balkans et des pays de l'ex bloc soviétique observée entre 2017 et 2019 s'est estompée, du fait de l'évolution géopolitique.

Scolarisation :

Collège	15
Lycée général	1
Lycée professionnel	1
Maternelle	18
Primaire	16

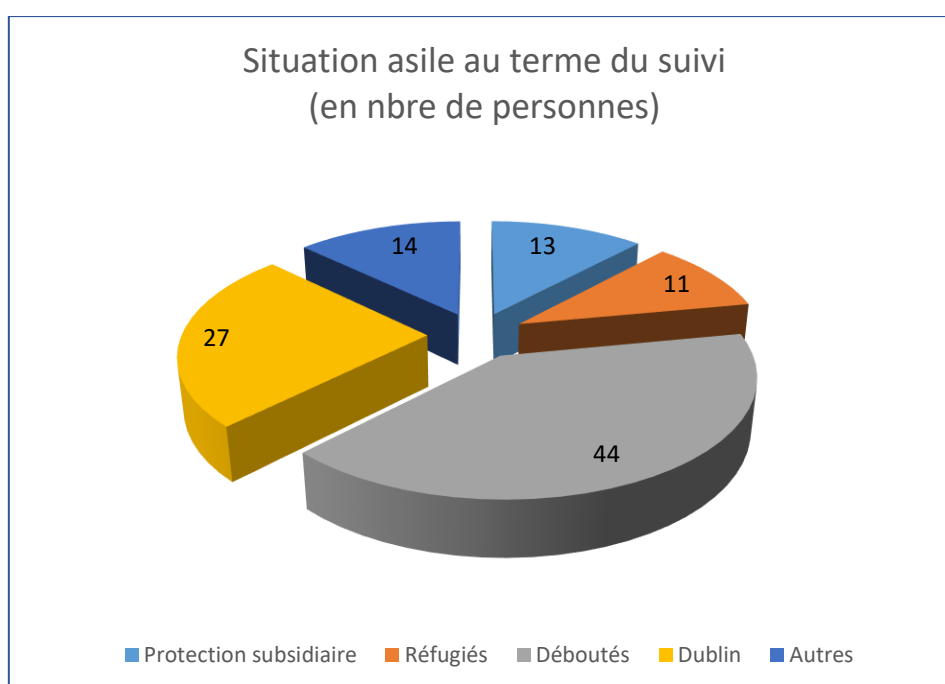
Lors de l'arrivée des familles, nous accueillons des enfants n'ayant encore jamais été scolarisés. Toutes les familles sont systématiquement accompagnées dans l'inscription scolaire des enfants et informées du système scolaire et périscolaire. Le lien partenarial avec le corps enseignant et le Service de l'Éducation de la ville de Chalon-sur-Saône est très important afin que les enfants puissent profiter de façon optimale de notre système scolaire.

Demande d'asile :



Nous constatons depuis 2017, une augmentation significative du nombre de personnes en procédure normale (7 % en 2017, 46 % en 2020).

Cette proportion importante d'orientation de familles en procédure normale, entraîne une évolution significative dans les pratiques des travailleurs sociaux (accompagnements plus longs, gros investissement par rapport au suivi scolaire et au suivi santé). Ces pratiques sont de fait similaire au travail engagé en CADA.



La proportion de personnes déboutées du droit d'asile au terme du suivi est importante (44 personnes) mais inférieure à 2019 (54 personnes).

Le nombre de personnes ayant obtenu la protection subsidiaire est plus important sur le territoire du Creusot du fait du passage CAO/HUDA de personnes originaires de l'Afghanistan. Elles ont, de fait, la garantie d'obtention d'une protection.

Nous constatons une augmentation des personnes obtenant le statut de réfugiés, passant de 3 à 11 personnes entre 2019 et 2020.

Même si elles n'ont pas abouti, 15 demandes de régularisation ont été déposées sur l'ensemble des effectifs du territoire.

Taux d'occupation :

Nous observons un taux d'occupation à l'échelon de l'HUDA départemental, de 88,51 %.

Mâcon :

Journées théoriques 52 places	Journées réalisées Ensemble des personnes, sorties et présentes	Taux d'occupation
19 032	14 642	76,93 %

Chalon-sur-Saône :

Journées théoriques 52 places	Journées réalisées Ensemble des personnes, sorties et présentes	Taux d'occupation
19 032	18 351	96,42 %

Le Creusot :

Journées théoriques 20 pl. du 1^{er} janvier au 30 juin 50 pl. du 1^{er} juillet au 31 décembre	Journées réalisées Ensemble des personnes, sorties et présentes	Taux d'occupation
12 820	11 818	92,18 %

La sous-occupation sur le territoire de Mâcon s'explique par :

- Un logement dédié à une grosse composition familiale qui a été en travaux toute l'année par le bailleur suite à un sinistre ;
- Un déficit important d'orientations de l'OFII sur la période considérée.

Durée de séjour :

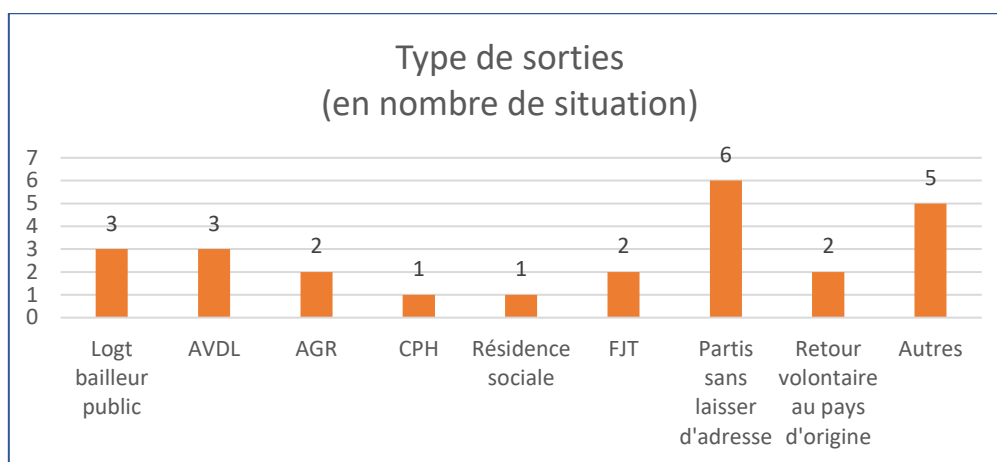
Sur l'ensemble du dispositif départemental, la durée moyenne des séjours est de 13 mois.

Cette durée moyenne de séjour, est sensiblement la même sur les exercices antérieurs (12 mois en 2018 ; 13 mois en 2019).

Nous observons un minima de durée de séjour à 82 jours (2 mois et demi) et un maximum à 1 099 jours soit 3 ans.

Si nous observons ces chiffres à l'échelon de chaque territoire spécifique, il nous faut nuancer ces chiffres :

- Sur Chalon-sur-Saône comme sur Mâcon, le passage de personnes dublinées requalifiées en procédure normale peut faire augmenter sensiblement la durée de l'accompagnement ;
- Les ménages en situation d'indus viennent augmenter aussi la durée moyenne des séjours malgré les dossiers RMU en cours ;
- Il en est de même sur Le Creusot avec un passage récent du dispositif CAO à HUDA. Cela impacte fortement la présence des indus réfugiés pour lesquels l'intégration reste difficile du fait de l'absence de repères pour l'intégration sociale, professionnelle et locative.



Nous pouvons observer quelques écarts sur les situations de sorties :

- Bail privé 6 personnes (2 en 2019) ;
- Résidence sociale 1 personne ;
- FJT 2 personnes.

Nous avons sollicité plusieurs orientations en CPH mais une seule a pu être effective.

Pour 6 personnes, nous avons sollicité une mesure AGR afin de renforcer l'intégration de celles-ci et garantir une meilleure autonomie pour l'ensemble des items de la vie quotidienne.

Malgré la fermeture contextuelle des frontières, nous observons 6 applications d'Aide de Retour au Pays (contre 1 en 2019 et 1 en 2018).

Données Qualitatives

Faits marquants / Actions spécifiques :

La crise sanitaire est venue impacter nos accompagnements et a demandé des adaptations importantes dans la façon de travailler au quotidien :

- Dématérialisation, envoi des dossiers ou document par messagerie électronique ;
- Gestion et réponses aux besoins alimentaires des personnes avec des associations caritatives en « sommeil » ;
- Gestion des outils pédagogiques, de l'accès aux moyens informatiques pour la poursuite de la scolarité des jeunes... ;
- Moins de turn-over du fait de personnes confinées et moins de convocations à l'OFPRA/CNDA ;
- Gestion du stress et de l'insécurité des personnes et des familles déjà présentes ou arrivant durant la crise.

Difficultés rencontrées / Ajustements :

Nous avons constaté sur l'année un déficit d'orientation mais aussi une nette diminution d'orientation de familles au profit d'orientation d'isolés.

Ce constat alimente nos réflexions car cela impacte, pour les futurs statutaires :

- L'accès au logement (déficit de logement de petite typologie dans les parcs publics et privés et ce sur tous les territoires) ;
- L'accès à la langue ;
- Le niveau de ressources (moins de 25 ans).

Actions collectives / Partenariats :

Le dispositif HUDA a poursuivi le travail de collaboration avec l'ensemble des partenaires caritatifs et institutionnels (Centre Hospitalier, Maison des Solidarités...) en tenant compte de l'organisation de chacun vis à vis de la mise en œuvre des contraintes sanitaires.

Les actions collectives initiées avant 2020 ont été mises en suspens ou ont bénéficié d'ajustements au regard du contexte.

Perspectives 2021

Suite à la fusion entre les 2 associations, l'année 2020 nous a permis, malgré le contexte sanitaire, de structurer et consolider la dimension départementale de l'HUDA au moyen de réunions trimestrielles en présentiel et/ou visio-conférence.

Une harmonisation des pratiques, respectueuse des spécificités de territoire se dessine.

Les prochaines réunions départementales auront pour objectif d'affiner cette harmonisation et au-delà des échanges sur les pratiques, d'être un espace transversal de ressources documentaires ou méthodologiques.

Chaque territoire s'attachera à maintenir et développer les partenariats et réseaux existant dans :

- Le domaine de la santé ;
- L'accès à la scolarité ;
- L'accès aux structures petite enfance (besoins ponctuels pour permettre aux parents de se rendre aux convocations demande d'asile, formation civique ou FLE pour les BPI, emploi...) ;
- L'accès au logement pour les sorties positives.

La crise sanitaire est venue diminuer fortement la mise en œuvre des actions collectives ; les équipes souhaitent vivement, dès que ce sera possible, initier des ateliers et/ou actions collectives (type tri des déchets, accès aux droit, sujets d'actualités transversaux...).



PROGRAMME DE RÉINSTALLATION DES RÉFUGIÉS

MISSION :

La réinstallation consiste selon le Haut-Commissariat aux Réfugiés, à identifier des réfugiés qui ont recherché une protection dans un pays de premier asile, mais où ils ne peuvent rester durablement, pour leur permettre un accueil dans un pays tiers comme la France, qui accepte de leur octroyer un statut de séjour permanent.

IMPLANTATION :

En milieu rural, sur l'axe Cluny / Saint-Gengoux-le-National

CAPACITÉ :

55 places dont 10 compositions familiales et 5 isolés de moins de 25 ans

FINANCEMENT :

Fonds Asile Migration et Intégration (FAMI)

Données Quantitatives

Composition familiale :

Au 31 décembre 2020, 3 ménages composés de 6 adultes en couple et 11 enfants, soit un total de 17 personnes et 2 en cours de grossesses.

Famille 1		Famille 2		Famille 3	
Âge	Sexe	Âge	Sexe	Âge	Sexe
40	M	36	M	38	M
35	F	28	F	20	F
16	F	11	F	5	F
14	F	10	F	3	G
12	F	8	G	2	G
9	G				
6	F				

Les familles sont arrivées le 3 septembre 2020, toutes d'origine syrienne et de confession musulmane. L'installation s'est faite dans des logements pérennes avec glissement de bail à terme.

Accès aux droits / Régularisation de la situation administrative :

Les démarches administratives sont en cours. L'ensemble des pièces justificatives d'identité originales a été envoyé à l'OPFRA.

Dans l'attente de l'obtention de leur statut, les familles ont obtenu plusieurs « aides » financières, ponctuelles, financées par le secours d'urgence du département de Saône-et-Loire.

La réception des documents officialisant les statuts en fin d'année 2020, a permis l'affiliation aux organismes de droit commun :

- Les dossiers CAF sont en cours d'instruction ;
- La prise en charge sécurité sociale est effective depuis le 10 février 2021 ;
- Les comptes bancaires ont été ouverts pour chaque famille.

Parentalité :

Les parents sont systématiquement associés à toutes les démarches engagées concernant leurs enfants (visites des établissements scolaires et halte-garderie, rencontres avec les enseignants...).

La scolarisation des enfants est considérée comme un enjeu majeur d'intégration par l'ensemble des parents.

Les mères et les enfants de moins de 6 ans ont rencontré les équipes de la PMI.

Deux familles ont plus particulièrement besoin d'un accompagnement de proximité, notamment dans la gestion des enfants, du logement et de l'approvisionnement alimentaire, pour étayer un cadre familial qui n'est pas toujours très structurant ; en particulier pour les plus petits qui ne sont pas scolarisés, avec des horaires de repas et de sommeil souvent décalés.

Ainsi, pendant que les parents sont en cours de français, les trois plus jeunes enfants sont progressivement socialisés en halte-garderie / crèche.

Scolarisation :

Établissements primaires :

La scolarisation des enfants s'est faite rapidement, après la période de quarantaine et des tests COVID obligatoires.

Les établissements scolaires primaires de Cluny n'ont pas de classes spécifiques pour les enfants allophones ; toutefois, une enseignante s'organise une à deux fois par semaine pour leur consacrer un temps spécifique.

Ainsi tous ont été intégrés dans leurs classes d'âge et ce, malgré leurs faibles niveaux de scolarisation préalable : 1 enfant en moyenne section de maternelle, 2 en CP, 1 en CE1, 1 en CM1 et 1 en CM2.

Tous témoignent d'une véritable envie d'apprendre et de s'intégrer aux autres enfants, à l'école et dans leur quartier. Ils ont tous fait de remarquables progrès, un test de niveau réalisé avant les vacances de Noël a confirmé le maintien dans les classes initiales, à l'exception d'un seul enfant, plus en décalage, qui est passé dans la classe de niveau inférieur à la rentrée de janvier.

Collèges :

Les 3 adolescentes scolarisées au collège ont de grosses difficultés d'apprentissage et d'intégration.

Elles sont également rentrées dans leurs classes d'âge faute de classe UP2A : 1 adolescente en 6^{ème}, 1 autre en 4^{ème} et l'aînée en 3^{ème}.

La barrière de la langue ne facilite pas les échanges avec les autres élèves.

Pour leur venir en aide, un soutien scolaire a été organisé en lien avec une association locale, l'ESA (Entraide Scolaire Amicale), qui intervient directement au collège, après les cours, une fois par semaine, auprès de chaque adolescente.

Apprentissage du Français :

L'évaluation du niveau initial de scolarisation des parents a conclu à de l'illettrisme, voire de l'analphabétisme pour certains. La plupart d'entre eux a peu ou pas été scolarisée dans le pays d'origine. La concentration et la discipline nécessaires à l'apprentissage ne sont pas acquises, mais ils manifestent tous de la bonne volonté pour apprendre le français ; toutefois, un cadre strict est nécessaire. Ainsi, les cours de FLE « bénévole » sont dispensés à l'ensemble des adultes une ou deux fois par semaine, et ce, malgré les défections de certains bénévoles, liées à la COVID.

En complément, des cours de FLE « professionnel » vont également démarrer au printemps 2021, 4 heures par semaine pour chacun.

Santé physique et mentale :

Sur le plan physique, les familles sont suivies par un médecin généraliste en local et par le PASS pour les visites de spécialistes ou les interventions plus importantes.

Certains membres ont des pathologies et/ou des traitements qui vont nécessiter des suivis, sur le moyen et/ou long terme : interventions chirurgicales spécifiques à prévoir, soins dentaires réguliers, et problèmes de vue à corriger.

Sur le plan psychologique, aucun symptôme particulier décelé à ce jour. L'adaptation à leur nouvel environnement, malgré le décalage par rapport à leur culture d'origine et la barrière de la langue, se fait progressivement.

Ils ont su nouer des liens d'amitié avec l'entourage local. Il semble désormais important d'initier une phase de socialisation via des activités, notamment professionnelles, afin de permettre une meilleure structuration des journées, avec des objectifs.

Il devient essentiel d'accroître leur autonomie et de leur redonner socialement une place active.

La psychologue de l'association travaille en lien avec toute l'équipe.

Témoignages

Témoignage recueilli auprès de l'une des familles : « Toute la famille va bien. La vie en France est bien. Elle est mieux que dans tous les autres pays. On se sent bien. On se sent chez nous. Par rapport à l'école, les enfants sont vraiment contents. Les maîtresses sont très gentilles avec eux. Pour le logement, il est bien. Il ne manque rien. Pour les cours de français, on essaye de faire le mieux pour apprendre. Il ne nous manque rien ».

Perspectives 2021

Après les phases successives de « soulagement » d'être enfin arrivés en France, de découverte puis d'appropriation d'un nouvel environnement, les familles entrent depuis quelques semaines dans une phase d'autonomisation progressive.

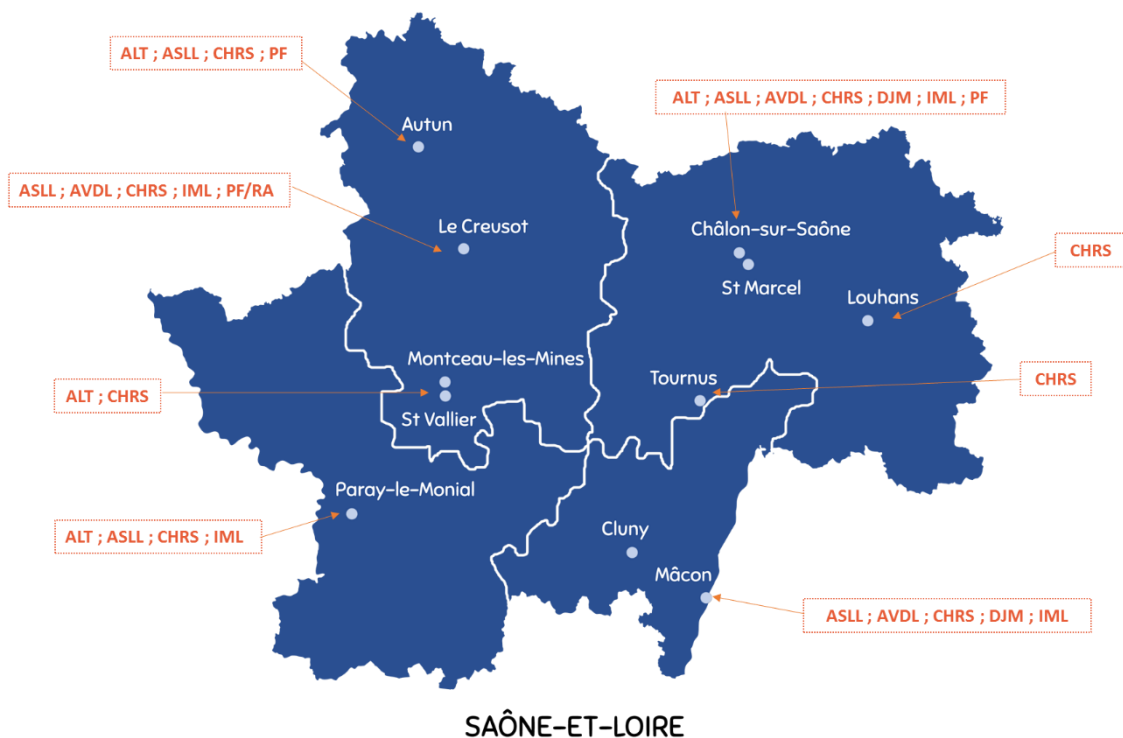
Le travail engagé dans les démarches administratives et budgétaires va s'intensifier au quotidien, nécessitant proximité et répétition.

Les étapes à venir restent l'acquisition du français, notamment avec les cours obligatoires dans le cadre du CIR, puis l'insertion professionnelle.

Plus globalement, le dispositif est dans l'attente des instructions nationales pour l'organisation des prochains accueils, ralentis par la crise sanitaire ; nous envisageons néanmoins l'arrivée de 5 familles dans une prochaine cohorte.

HÉBERGEMENT LOGEMENT

- **Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)**
- **Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)**
- **Aide au Logement Temporaire (ALT)**
- **Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)**
- **Dispositif Jeunes Majeurs (DJM)**
- **Intermédiation Locative (IML)**
- **Pension de Famille / Résidence Accueil**





ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT

MISSION :

L'Accompagnement Social Lié au Logement dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement est destiné aux ménages n'ayant pas une autonomie suffisante pour accéder à un logement décent et autonome ou pour s'y maintenir en raison de leurs problématiques économiques, sociales, familiales, d'hébergement et de logement.

IMPLANTATION :

Bassin Louhannais et Chalonnais (Lot N° 1)
 Bassin Mâconnais et Paray-le-Monial (Lot N°2)
 Bassin Autunois, Le Creusot et Montceau-les-Mines (Lot N°3)

CAPACITÉ :

Accompagnement en nombre de mois / mesures sur l'année 2020 : **3 471** (décompte sur 11 mois d'activité)

FINANCEMENT :

Conseil Départemental 71 à hauteur de 259,06 € le mois / mesure

Données Quantitatives

Lot 1	Potentiel annuel	Consommé	
Chalon-sur-Saône	1 177	1 033	88 %
Louhans	220	125	57 %
Lot 2			
Mâcon	594	464	78 %
Paray-le-Monial	539	406	75 %
Lot 3			
Autun	231	146	63 %
Le Creusot	352	332	94 %
Montceau-les-Mines	385	467	121 %
TOTAL	3 471	2 973	86 %

Le dispositif ASLL a un potentiel annuel de **3 471** mois / mesures. En 2020 le service a réalisé **2 973** mois / mesure. Malgré un contexte très particulier, nous avons effectué exactement 85,65 % de l'enveloppe globale.

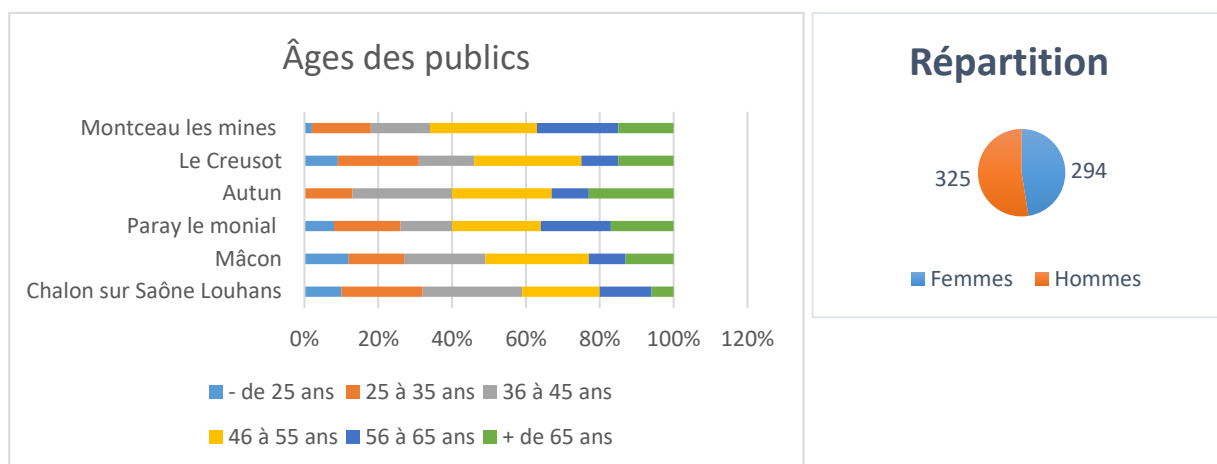
Cette année le service ASLL a accompagné **618 ménages soit 62 ménages de moins qu'en 2019**. Si, pour la troisième année de suite on constate une augmentation des accompagnements sur le Lot N°3 et plus particulièrement sur le secteur de Montceau-Les-Mines, c'est le territoire de Chalon-sur-Saône / Louhans qui a été le plus impacté par cette baisse. L'organisation de travail des prescripteurs et les restrictions des déplacements des usagers dus à la crise sanitaire, ont fortement impacté les demandes d'orientation sur certains territoires : moins d'usagers accompagnés et donc une baisse significative de l'activité pour cette année si particulière.

Nombre de ménages accompagnés	2020	2019	2018
Chalon-sur-Saône	208	254	282
Louhans	31	40	39
Sous total Lot N°1	240	294	321
Mâcon	106	110	117
Paray-le-Monial	78	79	97
Sous total lot N°2	184	189	214
Autun	30	36	31
Le Creusot	68	66	75
Montceau-les-Mines	97	95	76
Sous total Lot N°3	195	197	182
TOTAL	618	680	717

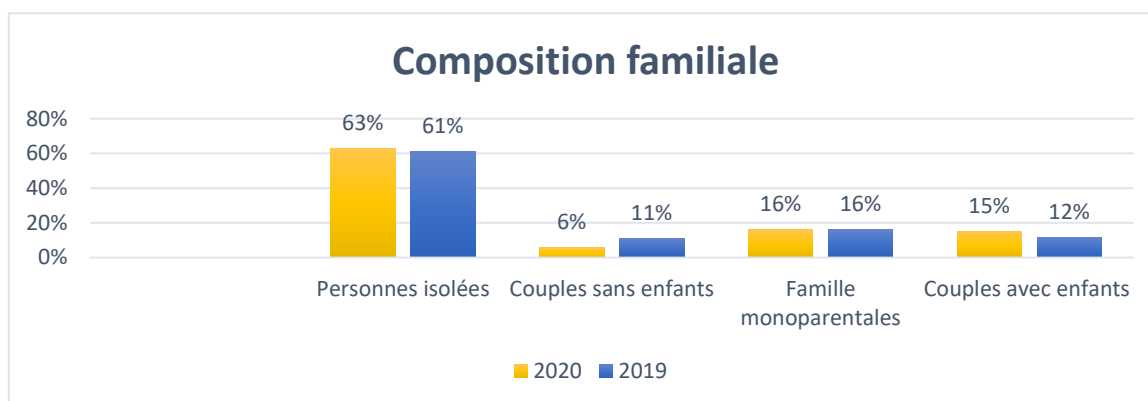
Malgré la baisse globale d'activité nous avons vu apparaître une liste d'attente à compter du dernier trimestre sur les secteurs de Mâcon et Montceau-les-Mines. Nous ne pouvions pas assurer une prise en charge aussi rapide que souhaitée par les ménages, après la validation des orientations. Cette prise en charge un peu tardive s'explique par deux facteurs :

- La composition d'une équipe qui ne compte que 1,80 ETP au lieu de 2 ETP du fait d'un congé parental ;
- L'augmentation du nombre de mesure en cette fin d'année sur la CUD de Mâcon. Il faudra donc envisager en 2021 de renforcer le temps de travail de cette équipe et réévaluer avec la DILS le potentiel annuel peut-être sous-estimé initialement.

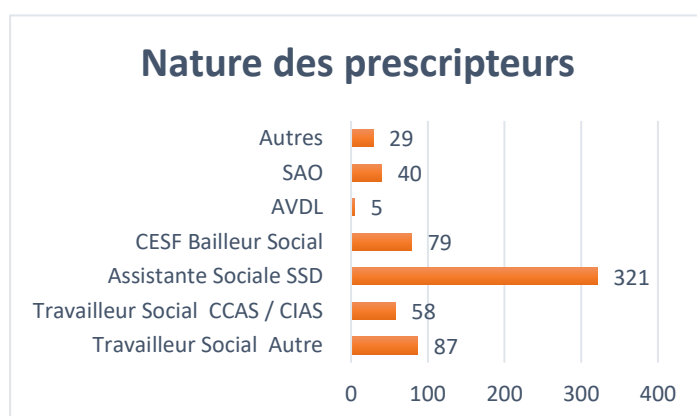
Typologie des publics :



Ce sont majoritairement des hommes âgés de 46 à 55 ans qui ont été accompagnés cette année. Au regard des chiffres des années précédentes, l'âge des publics fluctue peu d'une année à l'autre. Malgré tout nous pouvons constater qu'en fonction des territoires l'accompagnement ne s'adresse pas au même public. Sur Chalon-sur-Saône / Louhans les plus de 65 ans ne sont presque pas représentés contrairement à Autun qui atteint 23 %. Globalement les publics cible ont plus de 35 ans et moins de 55 ans. La part des moins de 25 ans reste stable, et semble peu élevée dans certaines zones rurales (Autun 0 %).



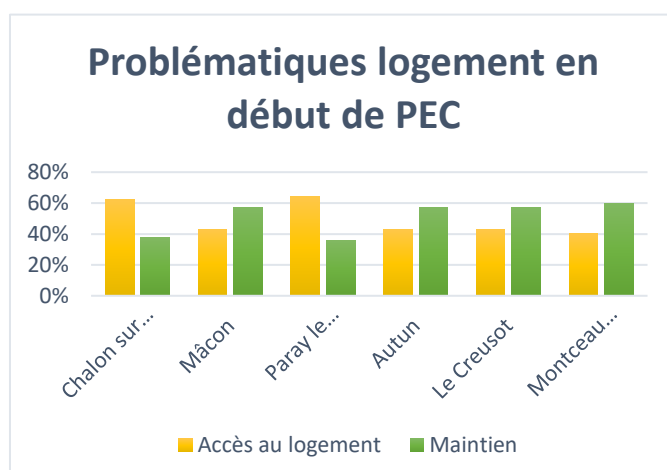
L'augmentation du nombre de personnes isolées, constatée l'année dernière, continue à se vérifier sur l'ensemble des lots. Le pourcentage de couples sans enfants a légèrement diminué par rapport à l'année précédente et reste toujours peu significatif. La prise en charge des familles monoparentales est la même qu'en 2019.



Les orientations provenant d'instances restent très à la marge. Un peu plus de 2 % pour la CCAPEX, à peine 1 % de la COMED et 3 % des ménages sont orientés par le SIAO. Les prescripteurs les plus importants sont donc comme les années précédentes :

- Les équipes du SSD pour 52 % ;
- Les autres travailleurs sociaux (CPAM, MSA, la croix rouge, MILO, AEMO, CMP) pour 14 % ;
- Les CESF des bailleurs sociaux pour

13 %. Malgré tout en fonction des territoires nous pouvons constater une diversité plus ou moins importante d'orienteurs. En effet, comme les années précédentes le secteur de Paray-le-Monial n'a quasiment pas d'orientation de la part des conseillers de l'OPAC alors qu'ils représentent 10 % sur le secteur Chalonnais. Cette absence d'orientation s'explique principalement par l'organisation interne de l'OPAC sur ce secteur. En effet, la conseillère sociale doit couvrir seule, un territoire extrêmement important, ce qui ne lui laisse que peu de temps pour instruire des demandes d'accompagnement. Par ailleurs, il y a peu de travail partenarial de lutte contre les expulsions locatives et en cas de recouvrement c'est un autre service qui gère. Il serait pertinent de réunir les directions des bailleurs sociaux pour échanger et coordonner les actions.



Nous pouvons remarquer cette année un pourcentage très important d'accompagnements dont l'objectif est l'accès au logement sur les secteurs de Chalon-sur-Saône / Louhans (62 %) et de Paray-le-Monial (64 %). Les orientations effectuées par le SAO ainsi que les problématiques de logement plus adaptés aux ressources des ménages peuvent expliquer les besoins de relogement. Pour autant, ces chiffres sont pondérés par les autres territoires qui ont un pourcentage plus important de maintien dans le logement.

Statut lié au logement en %	2020	2019	2018
Dans le parc public	72 %	65 %	63 %
Dans le parc privé	28 %	30 %	37 %
DONT	81 %	Sont locataires	
	5 %	Sont propriétaires ou accédants	
	4 %	Sont hébergés par la famille	
	9 %	Occupant sans titre	
	2 %	Sans domicile ou abris de fortune	

Comme les années précédentes les ménages accompagnés restent principalement locataires du parc public. Le pourcentage de propriétaires ou accédants reste stable avec une moyenne de 5 % sur les deux dernières années.

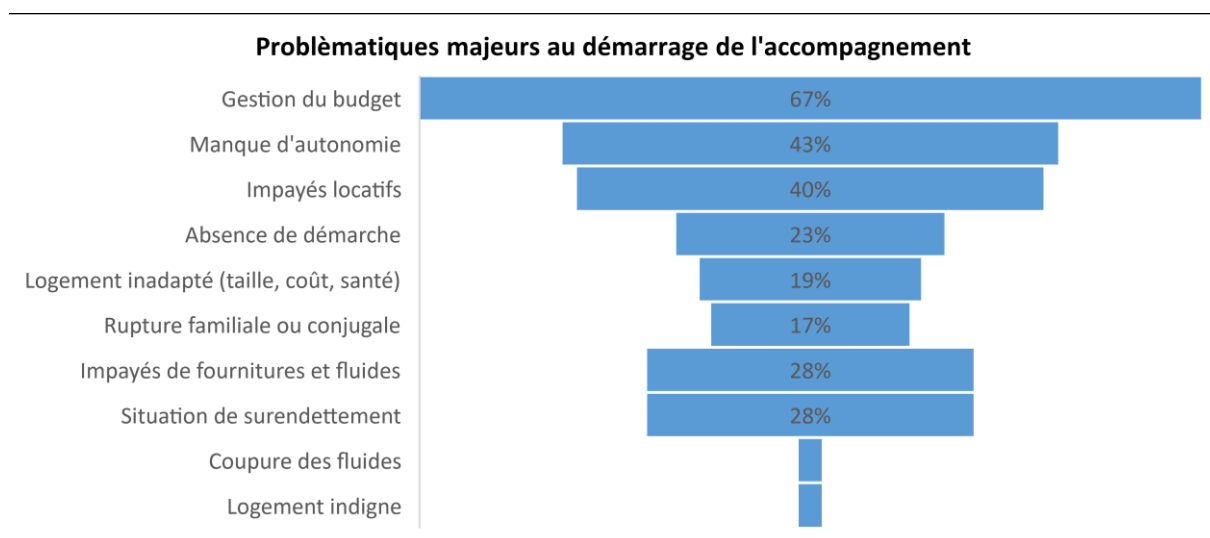
Nombre de fins d'accompagnement au cours de l'année	2020	Dont Interruption En %	2019	Dont interruption En %	2018	Dont interruption En %
Chalon-sur-Saône	147	23 %	Pas de données pour le Lot 1 car pas le même mode de calcul.			
Louhans	24	42 %				
Sous total Lot 1	171	26 %	20 % d'interruption			
Mâcon	64	31 %	74	36 %	67	31 %
Paray-le-Monial	46	13 %	44	23 %	68	19 %
Sous total Lot 2	110	24 %	118		135	
Autun	16	19 %	24	32 %	14	14 %
Le Creusot	42	14 %	38	29 %	49	22 %
Montceau-les-Mines	59	10 %	59	27 %	47	26 %
Sous total Lot 3	117	18 %	121		110	

Malgré les difficultés à se rendre à domicile pendant la première période de confinement (mars à juin) permettant ainsi de maintenir le lien avec les ménages, le taux d'interruption des accompagnements n'est pas plus important que les années précédentes. Au contraire, les chiffres sur l'ensemble des lots nous permettent d'identifier une baisse globale des interruptions. La crainte que les ménages se démobilisent en l'absence de VAD moins régulières était pourtant bien présente chez les équipes.

Durée moyenne des accompagnements (en mois)	2020	2019	2018
Chalon-sur-Saône	7,50	NR	NR
Louhans	6,00	NR	NR
Moyenne Lot 1	7,30		
Mâcon	6,90	6,70	7,90
Paray-le-Monial	9,40	7,80	7,20
Moyenne Lot 2	8,00	7,25	7,50
Autun	7,30	7,10	7,75
Le Creusot	8,10	6,90	5,90
Montceau-les-Mines	7,90	6,90	6,90
Moyenne Lot 3	7,90	6,96	6,85

La durée moyenne d'accompagnement a augmenté cette année sur l'ensemble du territoire. Comme nous pouvons le constater ce sont les secteurs du Creusot et de Paray-le-Monial qui enregistrent les augmentations les plus importantes.

Ceci s'explique par la difficulté de se rendre à domicile pendant toute cette période de confinement et au fait que les procédures, qui ont nécessité plus de temps, s'en sont trouvées ralenties.



Déjà bien présentes en 2018 et 2019, les trois grandes problématiques, communes aux ménages accompagnés, ont été les suivantes : la difficulté à gérer un budget, le manque d'autonomie dans les démarches administratives et les dettes locatives. Nous constatons, d'une année à l'autre, très peu d'évolution dans les problématiques travaillées qui restent majoritairement liées à une gestion du budget défaillante et/ou des difficultés à résoudre seul les problématiques administratives (ouvertures ou maintien des droits, actualisation de la situation personnelle...). En ce qui concerne les procédures d'expulsion : 56 % des ménages accompagnés en 2020 se sont finalement maintenus dans leur logement car se sont engagés dans un plan d'action qui a permis de remédier à la situation. 8 % des ménages accompagnés avaient quant à eux leurs droits aux APL suspendus générant des dettes locatives encore plus importantes. Enfin, 20 % des ménages accompagnés se trouvaient à un stade plus ou moins avancé dans la procédure d'expulsion, (33 % en 2019 et 19 % en 2018).

Données Qualitatives

Faits marquants autour d'un ralentissement général de l'ensemble des procédures :

C'est dans un contexte de fusion/absorption¹ et de crise sanitaire que les accompagnements ASLL ont eu lieu cette année. Si la fusion a eu pour seule incidence, l'harmonisation des pratiques sur l'ensemble du territoire, le confinement a quant à lui bouleversé notre organisation et demandé à chaque travailleur social une adaptation importante. Le cœur même de l'accompagnement, basé sur des VAD, a dû être repensé. Pendant la première période de confinement, le financement du service a été remis en cause par les services de la DILS, du fait du non-respect du cahier des charges en ce qui concerne ses interventions : à savoir le déplacement et l'évaluation au domicile. Heureusement, les outils numériques sont venus soutenir l'accompagnement à distance et une autre forme de relation s'est mise en place garantissant ainsi la sécurité des usagers et des équipes.

Malgré le contexte inquiétant et inédit, les équipes ont su se saisir et faire vivre les outils mis à leur disposition et élaborer des techniques d'accompagnement à distance (entretiens téléphoniques et/ou visio, SMS...) afin de maintenir le lien avec les usagers et les partenaires du territoire.

Au regard du contexte anxiogène pour les personnes suivies, les équipes ont assuré une veille sanitaire et sociale en étant à l'écoute des usagers et en alerte quant à leur état psychologique. Celles-ci ont été amenées à se déplacer, malgré tout, à domicile en cas d'absence de contact et pour apporter un soutien dans des contextes de précarité alimentaire, sanitaire...

Par ailleurs, en parallèle des accompagnements habituels, l'intervention des équipes a porté prioritairement sur l'accès aux besoins fondamentaux, l'ouverture de droits, le maintien du lien avec les personnes notamment les plus isolées et la prise en compte de la problématique santé en reprenant du lien avec les professionnels de ce secteur ainsi que l'accompagnement de personnes pour des

¹ Entre l'association la Croisée des chemins et celle du Pont.

hospitalisations à la suite du premier confinement. Enfin, au cours de l'état d'urgence sanitaire, nous avons pu être témoin de certaines incohérences. En effet, alors que les CCAPEX continuaient de dérouler la procédure des expulsions locatives, les recours DALO étaient, quant à eux, suspendus. Un délai de 5 mois étant nécessaire pour étudier les dossiers. Heureusement l'ordonnance prolongeant la trêve hivernale a freiné les impacts que ces incohérences pouvaient avoir sur le relogement des familles menacées d'expulsion locative, en leur permettant de se maintenir dans leur logement.

1) Les freins :

Travail de partenariat :

Pendant la période de confinement et bien au-delà, les équipes ont dû pallier la difficulté des usagers de rentrer en contact avec les différents services publics et organismes sociaux. Ainsi, sur certains territoires d'anciens ménages accompagnés ont pu reprendre attache avec les travailleurs sociaux pour avoir du soutien. Les équipes confrontées aux mêmes difficultés dans le cadre du suivi de leurs dossiers ont actionné leur réseau de partenaires pour parvenir à mener à bien les démarches.

Les tripartites d'ouverture et de fin de mesure n'ont pas systématiquement pu avoir lieu. En effet, il a fallu composer avec les absences et différentes organisations de télétravail des prescripteurs mais également à la difficulté de trouver des locaux suffisamment grands pour pouvoir garantir les gestes barrière.

Les problèmes périphériques :

Déjà constatés en 2019, les problèmes périphériques tels que des problèmes de communication, d'expression et de compréhension (non maîtrise de la langue, analphabétisation, illettrisme, carences éducatives, contexte de violences...) freinent le travail d'accompagnement. En effet, la barrière de la langue a rendu le travail à distance encore plus difficile. Les équipes ont dû avoir recours aux sites de traduction (à défaut d'avoir d'autres solutions) pour les personnes ne maîtrisant pas du tout le français, mais ces sites ne sont pas adaptés au langage administratif, social...

Par ailleurs, chez certains ménages, la prise de conscience tardive du risque réel d'expulsion, ou la négation de ce risque, ralentit le travail pour assainir la situation budgétaire. Sans cette lucidité, la priorisation des dépenses et les démarches ne sont ni comprises ni intégrées comme éléments incontournables d'un rétablissement d'une situation financièrement viable. Enfin, il a été particulièrement difficile de travailler le relogement avec des bailleurs sociaux absents du terrain. (Pas de visites possibles, pas d'attributions...).

Les principes de réalités :

Si l'entretien tripartite permet souvent d'aborder le principe de réalité en lien avec les disponibilités des bailleurs, il n'est pas aisé d'accompagner les ménages lorsque leurs exigences de relogement se heurtent aux principes de réalité.

En effet, certains freins : nombreux animaux, anciens impayés locatifs, ressources trop faibles, ne sont pas compatibles avec le niveau d'exigence de certains ménages. La difficulté est encore amplifiée lorsque le territoire est en tension pour certaines typologies ou que l'exigence du logement (pavillon en milieu rural ou urbain) n'est pas adaptée aux ressources.

2) Levier et constat :

Un partenariat fort :

L'obligation d'innover pour accompagner les ménages à distance et travailler avec les partenaires a une nouvelle fois mis en évidence la qualité du lien qui existe avec les prescripteurs en général et les travailleurs sociaux du SSD en particulier. Ce travail de proximité ancré dans les pratiques professionnelles a permis de garantir une veille sanitaire et sociale des usagers pendant toute la période d'isolement.

L'accompagnement éducatif :

Pendant la première période de confinement l'impossibilité de rencontrer les usagers n'a pas eu que des effets néfastes. Au contraire, certains usagers ont démontré des capacités d'action et de mobilisation peu souvent observées par les travailleurs sociaux en charge de l'accompagnement.

Ce constat a permis à l'équipe de se questionner sur les approches pédagogiques mobilisées dans l'accompagnement des publics en situation de fragilité. (La question de la bonne distance). En effet, le « faire avec » ne doit pas glisser vers le « faire à la place de », sous prétexte que le public est en difficulté et que nous manquons de temps. L'utilisateur doit être mis en situation « d'auteur » et être appelé à décider et agir en son nom propre. Il doit surtout être appelé, lui aussi, à changer les choses, rompre avec ce qui était prévu, produire du nouveau.

Pour exemple, par le biais des entretiens téléphoniques, les équipes ont permis aux usagers d'expérimenter, de s'intéresser et pratiquer les démarches numériques nécessaires, via les espaces personnels en ligne.

Ce travail s'est mené au rythme des capacités des personnes et pose une nouvelle fois la question du temps : le temps nécessaire pour comprendre, apprendre, s'approprier et enfin être autonome.

Actions collectives et partenariales :

Malgré les conditions extrêmement défavorables pour l'organisation d'actions collectives, quelques-unes ont malgré tout pu avoir lieu cette année.

- Animation d'actions collectives pour former les usagers à l'outil numérique afin qu'ils puissent échanger avec les administrations.

En effet, c'est en partant du constat que le numérique entraîne l'évolution des pratiques des administrations, renforcé par la pandémie COVID 19 qui a accéléré l'utilisation des démarches numériques que cette action a été mise en place.

Si sur Chalon-sur-Saône l'action, prévue en Mars, a été annulée, celle-ci a pu avoir lieu en décembre sur le territoire du Creusot / Montceau-les-Mines.

Ainsi :

- 33 personnes ont été sondées ;
- 19 personnes intéressées à l'action informatique et 5 personnes sur 6 présentes à la formation.

Une deuxième session programmée début d'année 2021 devra permettre de toucher un plus grand nombre d'utilisateurs et conduire à l'essaimage sur les autres lots du territoire.

- L'atelier collectif avec le jeu « courso papiers » n'ayant pu avoir lieu, c'est un temps de formation à destination de 5 collègues qui a été mis en place sur l'antenne de Paray-le-Monial.
- La participation au projet « Berce l'enfant Manquant » traitant de la thématique de la parentalité, programmé cette année n'a pu être mis en place. Cette participation est donc reportée en 2021 en partenariat avec une metteuse en scène animation d'atelier.

Perspectives 2021

- **Renforcer les liens et réduire les inégalités à travers des actions collectives :**

Les 2 actions de formation numérique ont été fortement appréciées par les usagers qui aimeraient poursuivre cette démarche. Les EPN (Espace Public Numérique) sur le territoire de Montceau-les-Mines et du Creusot ont été sollicités dans ce sens. L'EPN est d'accord pour une action régulière avec notre service de manière gratuite sur une durée de 4 mois avec un groupe de 10 personnes. Si le contexte nous le permet, l'action aura lieu au premier trimestre 2021. Nous espérons un investissement des personnes pour fédérer de nouveaux projets à l'initiative des usagers du service.

- **Adapter notre action aux réalités des nouveaux publics :**

Les demandes instruites en CUD ce dernier trimestre 2020 semblent différentes des profils habituels. Un nouveau type de public est-il en train de se profiler ? En effet, des accédants à la propriété se trouvent contraint de vendre leurs biens immobiliers suite à des séparations ou des pertes d'emplois. Si tel était le cas, les équipes auraient à faire face à d'autres problématiques qui ne s'implifieraient pas l'accompagnement.

- **Consolider les partenariats existants et en développer d'autres** afin de pouvoir orienter au mieux les publics que nous accompagnons.

- **Entamer une réflexion sur l'accompagnement éducatif nécessaire à ce dispositif.**

Engagées sur le terrain, les équipes de travailleurs sociaux ont fait évoluer leurs pratiques pour s'adapter au confinement et couvre-feu. En déployant davantage d'outils numériques celles-ci ont trouvé des voies pour faciliter les réponses aux usagers. 2021 ne se construira pas sans interroger le sens et les impacts des interventions menées durant cette année. Une certitude, les équipes devront continuer à s'adapter au fur et à mesure des mois et des annonces gouvernementales.

Témoignages :

Témoignage durant le confinement :

Madame « P » dont l'activité professionnelle s'est interrompue à cause de l'épidémie, 26 ans, un enfant de 2 ans a charge : *« C'est trop difficile ce confinement, on ne peut rien faire ! J'ai l'impression de passer mes journées au téléphone... imaginez mon forfait.... Heureusement qu'on arrive à se joindre par téléphone et d'effectuer les démarches pour avoir mes paiements, ça me rassure... avec Pôle Emploi, je ne suis pas à l'aise. Il me faut des ressources et je sais qu'on peut le faire ensemble ».*

« L'accompagnement ASLL m'a permis de pouvoir mettre en place un échéancier au niveau de mes dettes. J'avais peur d'effectuer cette démarche seule, (peur des reproches, du regard des gens). Au niveau des impôts, une saisie était en place mais elle n'avait plus lieu d'être mais je ne parvenais pas à régler ce litige seul ».



ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT

MISSION :

Les objectifs de l'AVDL sont de favoriser les sorties réussies vers le logement des structures d'hébergement et de logement temporaire et de proposer un accompagnement adapté à des personnes passant directement de la rue au logement.

Les personnes ciblées par le service sont :

- Les publics du PDALHPD en difficulté d'accès et de maintien dans le logement ;
- Les ménages reconnus prioritaires et auxquels un logement doit être attribué en urgence au titre du DALO ;
- Les ménages menacés d'expulsion ou expulsés inconnus du Conseil Départemental dans le cadre des CCAPEX ;
- Les ménages sortants d'hébergement généraliste ;
- Les ménages labellisés par la commission de relogement.

IMPLANTATION :

Départementale : Autun / Le Creusot, Chalon-sur-Saône / Louhans, Montceau-les-Mines / Paray-le-Monial, Cluny / Mâcon / Tournus

FINANCEMENT :

DDCS et FNAVDL via BOP 177 « Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables »

Pour une analyse plus fine, nous avons intégré les chiffres 2019 et 2018, lorsque les items correspondaient, de « La Croisée des Chemins » afin de comparer l'activité sur 3 ans.

Données Quantitatives

Les publics :

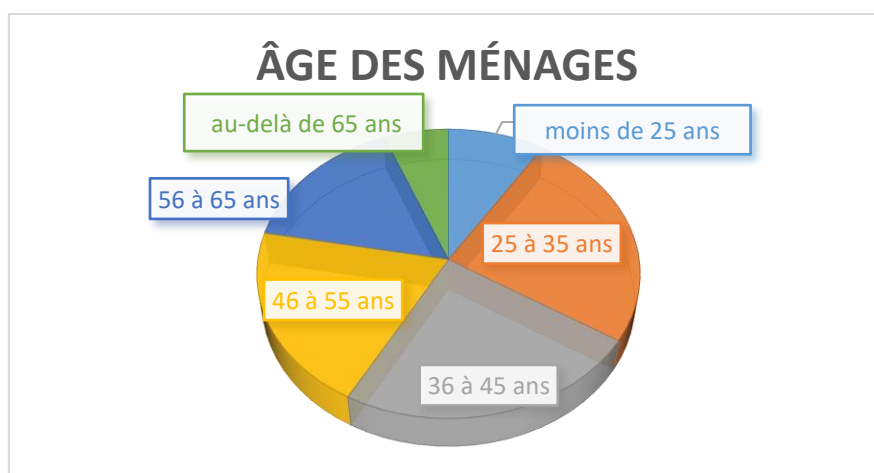
212 ménages ont été adressés au service. Parmi eux 200 ont bénéficié d'une mesure en 2020 (car il y a eu 1 annulation et 11 ménages orientés en décembre 2020 n'ont été orientés qu'en janvier 2021). Ce sont sur ces 200 ménages que nous avons porté notre analyse des publics.

Nombre de personnes accompagnées	TOTAL	Dont adultes	Dont enfants
En 2020	358	252	106
En 2019	453	303	150
En 2018	310	187	123

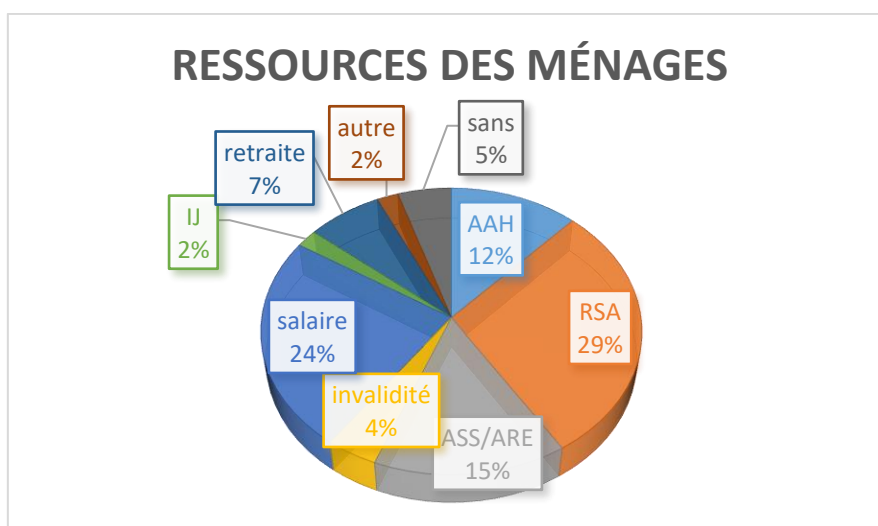
Le service a accompagné 200 ménages contre 249 l'an dernier soit 358 personnes (453 personnes en 2019 et 310 en 2018). Il y a donc eu une baisse d'activité par rapport à l'année précédente et ce sur les 3 secteurs d'intervention du service. Nous pouvons supposer que la crise sanitaire a engendré moins d'orientations vers le service du fait de l'arrêt d'activité de divers services prescripteurs.

Composition familiale des ménages	Isolés	Couples	Familles monoparentales	Familles	TOTAL
En 2020	135	15	24	26	200
En 2019	162	18	38	31	249
En 2018	83	10	37	22	152

Les compositions familiales sont similaires dans l'ensemble avec une légère hausse des isolés (68 % contre 65 % en 2019 et 58 % en 2018). Nous constatons toujours une baisse de la part des familles monoparentales (13 % contre 16 % en 2019 et 23 % en 2018). Ce profil de public se tourne peut-être plus facilement vers le SSD que les personnes isolées.



La part des moins de 35 ans représente près d'un tiers du public, ce qui laisserait supposer un rajeunissement du public. La tranche d'âge des + de 55 ans augmente, passant de 17 % à 22 % ; allant de 12,50 % pour Autun / Le Creusot jusqu'à 31 % pour Chalon-sur-Saône / Louhans. À contrario, le secteur de Cluny / Mâcon / Tournus accompagne plus de jeunes (18 % de moins de 25 ans) en situation d'expulsion, ou sortant de DJM.



24 % du public accueilli est salarié, 29 % est bénéficiaire du RSA.

À Autun / Le Creusot les personnes bénéficiaires de l'AAH sont majoritaires, seul 7 % du public est salarié. À Cluny / Mâcon / Tournus, on compte 25 % de salariés, essentiellement en procédure d'expulsion ou sortants de structure d'hébergement.

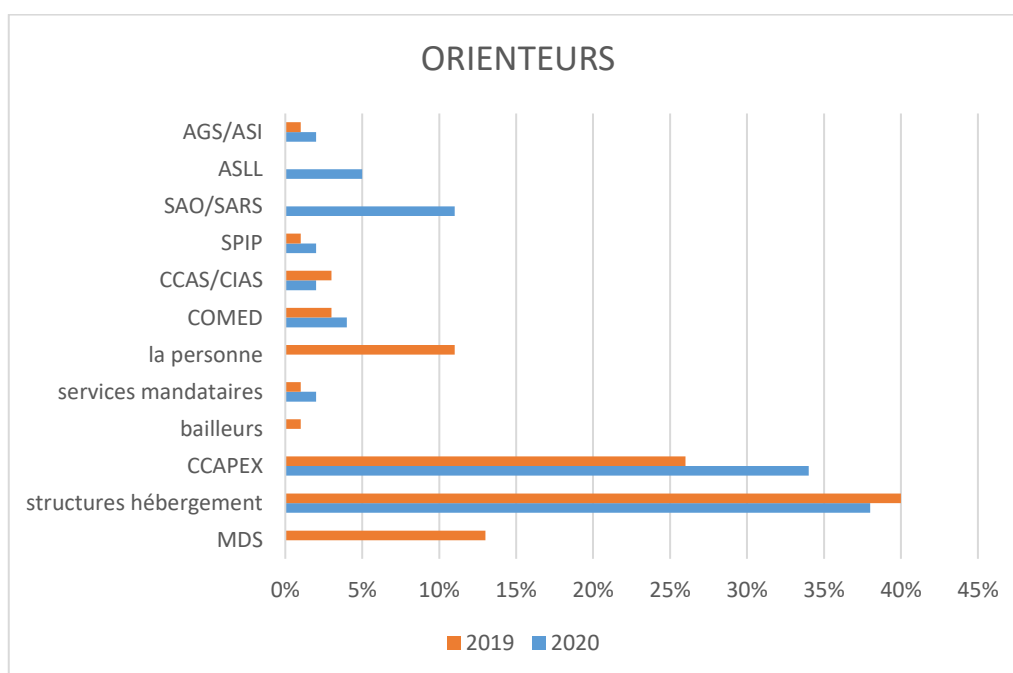
Parmi les ménages salariés, la moitié perçoit entre 1 000 et 1 500 €. Pour la plupart, une procédure d'expulsion est engagée témoignant de difficultés de gestion budgétaire et/ou d'un logement devenu inadapté.

Situation à l'entrée pour les admissions	En %
En procédure expulsion	27 %
Sortant d'hébergement	18 %
Hébergement chez des tiers	17 %
Rupture d'hébergement / sortie incarcération	4 %
Résidence sociale / Foyer logement / Pension de famille	5 %
Locataire	29 %
TOTAL	100 %

29 % des ménages admis en 2020 étaient locataires, cette proportion est encore plus forte sur le bassin Chalon-sur-Saône / Louhans. Parmi les ménages locataires sur ce secteur, la moitié bénéficie d'un relais AVDL après une mesure ASLL. L'objectif étant le relogement, nous pouvons supposer qu'il n'a pu aboutir le temps de la mesure ASLL. La part des personnes hébergées chez des tiers est aussi très forte, ce qui ne semble pas se vérifier ailleurs. Elles sont principalement orientées par le SAO pour travailler l'accès au logement. Parmi elles, la moitié ne donne pas suite à l'accompagnement. À cette fin, une articulation serait à trouver avec le SAO afin que l'AVDL n'intervienne pas trop tôt dans ce cas.

27 % des ménages sont en procédure d'expulsion. C'est sur le secteur de Cluny / Mâcon / Tournus que l'on observe la plus grande proportion de ces situations (49 % des ménages) ainsi que sur le secteur Montceau-les-Mines / Paray-le-Monial (38 % des ménages), illustrant un recours régulier au service par la CCAPEX.

18 % des personnes sortent d'hébergement, cette proportion atteint 50 % sur Autun / Le Creusot avec notamment des réorientations d'AGR suite à un accompagnement ciblé sur l'emploi plutôt que global d'où des difficultés restantes sur l'axe logement.



On note une hausse des orientations en provenance des CCAPEX, la part des orientations venant des structures d'hébergement reste similaire. Aucune orientation de la MDS n'est à recenser, ce qui correspond à la clarification réalisée vis-à-vis du cahier des charges de l'AVDL. 38 % des orienteurs sont les structures d'hébergement, ce qui reste similaire à 2019. Un tiers des orientations provient des CCAPEX. Puis viennent le SAO / SARS pour 11 %.

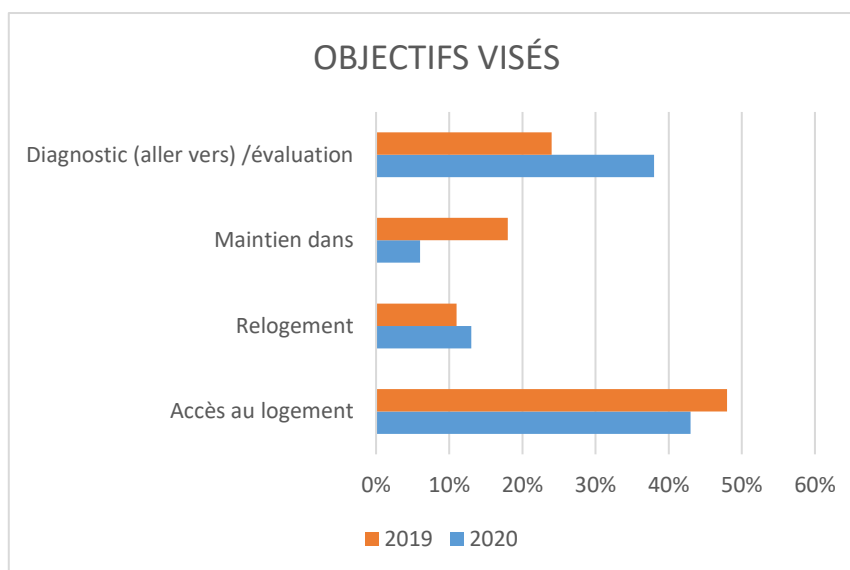
À Autun / Le Creusot et à Montceau-les-Mines / Paray-le-Monial, les orientations de sorties hébergement sont en hausse pour 2020 (sorties de CHRS et de CADA) ; à contrario, cela représente 14 % des situations à Cluny / Mâcon / Tournus.

À Chalon-sur-Saône / Louhans, la part des orientations provenant des SAO / SARS est importante.

À Cluny / Mâcon / Tournus, la CCAPEX est l'orienteur majoritaire avec 57 % des admissions.

L'accompagnement social en AVDL :

Il est assuré par les 5 travailleurs sociaux du service.



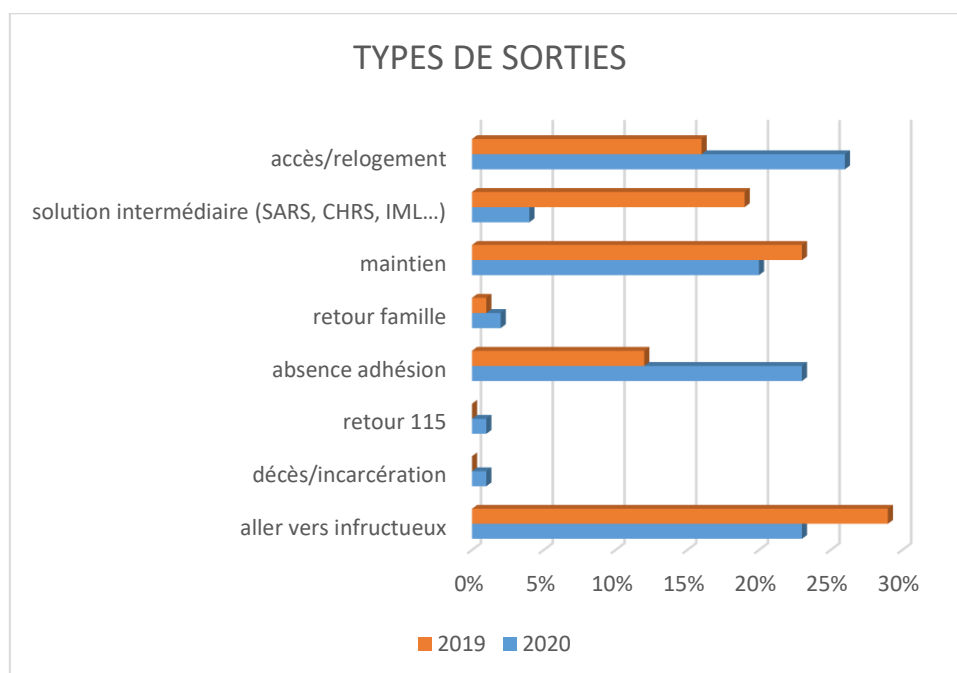
Les objectifs à l'admission restent tournés vers l'accès au logement et l'aller vers / évaluation. La part des maintiens dans les lieux baisse cette année (6 % contre 18 % en 2019) au profit de l'aller vers / évaluation (passage de 24 % à 38 %) privilégié par les orienteurs.

À Autun / Le Creusot, le service est sollicité dans l'objectif de faciliter l'accès à un logement.

À Chalon-sur-Saône / Louhans, cet objectif est important tout comme les « aller vers ». Néanmoins, le service intervient pour du relogement, ce qui ne se vérifie pas ailleurs. Cette part est sans doute liée aux relais d'ASLL sur ce secteur.

Durée moyenne des accompagnements (en mois)	
En 2020	6,60
En 2019	6,80
En 2018	10,30

La durée moyenne des accompagnements continue de baisser. Cela est à mettre en lien avec la part des mesures « aller vers » qui augmente. En effet ces diagnostics sont d'une durée de 3 mois et peuvent ne pas aboutir par manque de mobilisation des ménages, ce qui vient globalement diminuer la durée moyenne d'accompagnement.



En 2020, nous observons une augmentation des accès / relogement, liée à plus d'orientations pour travailler l'accès au logement en sortie d'hébergement.

On note une baisse des « aller vers » infructueux mais en revanche une hausse des absences d'adhésion à l'accompagnement à plus long terme. Les ménages semblent moins enclins à adhérer à un accompagnement dans le temps. Cela sera à vérifier l'an prochain.

Taux d'activité :

830 mois mesures ont été effectués en 2020, contre 850 en 2019. La durée moyenne d'une mesure (nombre de mois mesures / nombre de ménages accompagnés dans l'année) est de 4,20 mois contre 3,40 mois l'an dernier.

Données Qualitatives

Faits marquants / Activités spécifiques :

Typologie des publics :

Globalement, les profils de public sont en adéquation avec le cahier des charges. Néanmoins 4 mesures de protection ont dû être travaillées sur le bassin Chalon-sur-Saône / Louhans pour des personnes présentant des difficultés psychiques. Ces mesures de protection demandent un accompagnement plus intensif et surtout du temps. Pour ces personnes, à l'échelle de leur parcours, la démarche ne doit pas être trop brusque et requiert un temps long pour être acceptée et être comprise comme élément d'un processus : prise en compte par la personne de ce besoin, travail sur le financement de l'expertise dont le coût est non négligeable pour des ressources minimales, réalisation des démarches vers le médecin expert et auprès du tribunal, accompagnement à la rédaction de la requête pour mettre en avant les éléments nécessaires, accompagnement à l'audience, explicitation du jugement et de ses conséquences et organisation du relais auprès d'un service mandataire désigné. Tout ceci dans les délais de la prise en charge AVDL qui ne sont pas ceux de la justice et/ou de la personne concernée. La santé physique et mentale de la personne peut se dégrader durant ce délai ce qui complexifie encore plus l'accompagnement et peut contribuer parfois à la perte d'adhésion.

Les démarches liées aux renouvellements de titres de séjour sont en hausse, notamment sur le secteur Autun / Le Creusot.

Articulation avec les instances du PDALHPD (Conseil Départemental / CCAS / CCAPEX / COMED) :

Conseil Départemental : Une articulation a été actée avec l'ASLL, notamment pour les personnes hébergées chez des tiers. L'AVDL peut travailler au dépôt d'une demande de logement social et à l'accompagnement à la recherche d'un logement adapté. L'ASLL est sollicité dès lors qu'une attribution est effective et se concentre dans sa partie « accès » sur l'accompagnement à l'installation en logement (administratif, budget, mobilier).

CCAS : les travailleurs sociaux des CCAS sur le bassin Chalon-sur-Saône / Louhans sont en demande d'informations sur le cahier des charges AVDL.

CCAPEX : le lien avec le SSD est encore à travailler pour améliorer le passage d'informations quand un RDV est proposé par le SSD mais que la personne ne s'y rend pas et qu'il faut alors déclencher un AVDL. Globalement les situations sont orientées plus précocement vers le service. À Mâcon, le service se concentre, conformément à la charte signée, sur le parc privé et au bénéfice de personnes seules. Mais il reste sollicité pour le parc social sur les autres territoires.

COMED : le service continue d'être sollicité ponctuellement pour mener des évaluations sociales.

Difficultés repérées :

Nous rencontrons toujours des difficultés à entrer en contact avec les ménages orientés par la CCAPEX, par manque d'informations (précisions sur les adresses, pas d'interphone au nom de la personne, pas de coordonnées téléphoniques...).

Il est difficile de réussir à accompagner des ménages qui se sont vus attribuer un logement suite à un recours DALO à la condition d'adhérer à l'AVDL alors qu'ils n'en sont pas demandeurs et/ou que cela n'a pas été préparé en amont.

Témoignages d'un professionnel ou d'un usager sur le déroulé d'une prise en charge :

Témoignage sur un accès au logement :

« J. me suit depuis le 30 septembre 2020 à mon domicile suite à mon déménagement le 18 août 2020 dans mon propre logement privé à Montceau-les-Mines. Il me suit sur mes démarches administratives et (...) si je gère bien mes finances chaque mois et me conseille sur des questions que je me pose sur ma situation et sur les documents à remplir. Il m'aide à contacter certains services concernant mon dossier de surendettement, je suis ravie de son travail (...) pour avancer sur toutes mes démarches administratives ou personnelles. »

Témoignage sur un « aller vers » dans le cadre d'une procédure d'expulsion :

« Nous avons eu affaire avec Madame T., suite à une demande d'expulsion de notre propriétaire OPAC 71. Sa présence et son professionnalisme nous conviennent et nous aident énormément à reprendre notre vie sous un meilleur angle et à comprendre l'importance de beaucoup de choses... Le fait d'être pris en charge régulièrement et surtout à domicile nous angoisse moins, car le fait d'être dans notre milieu personnel nous rends plus confiants et moins sur la réserve ».

Perspectives 2021

Articulation avec le SSD (missions de mise à disposition du SSD dans le cadre procédure d'expulsion) à trouver pour déterminer quand intervient l'AVDL.

Mise en place d'une enquête de satisfaction en direction du public et des bailleurs.

Organiser une rencontre avec le CCAS de Chalon-sur-Saône / Louhans afin de représenter les missions du service.

Appel à projet : travailler l'articulation entre l'AVDL et le SAO / SARS dans notre réponse et pouvoir poursuivre notre mission auprès du public en lien avec les partenaires.

AIDE AU LOGEMENT TEMPORAIRE

MISSION :

Le dispositif d'Aide au Logement Temporaire a pour mission l'accueil à titre temporaire des personnes sans logement et particulièrement celles qui ne peuvent accéder immédiatement à un logement autonome du fait d'une situation non encore stabilisée.

IMPLANTATION :

Autun / Chalon-sur-Saône / Digoïn / Louhans / Montceau-les-Mines / Paray-le-Monial / Saint-Vallier

CAPACITÉ :

82 places dans 31 logements à fin 2020 :

Communes	Nombre de personnes	Nombre de logements	Typologie des logements				
			Chambre	Studio / T1	T2	T3	T4
Territoire NORD							
Autun	17	8	1	1	3	3	
Territoire EST							
Chalon-sur-Saône (passerelle)	17	5		1	1	3	
Chalon-sur-Saône	27	7				1	6
Louhans	6	4		3		1	
Territoire OUEST							
Digoïn	6	2				2	
Montceau-les-Mines	5	2			1		1
Paray-le-Monial	1	1		1			
Saint-Vallier	3	2		1	1		
TOTAL	82	31	1	7	6	10	7

FINANCEMENT :

DDCS

Données Quantitatives

L'ALT est déclinable sur un volet Urgence et Insertion. Le volet Urgence étant associé au SAO/HU, nous présenterons dans ce rapport uniquement les données en lien avec le volet « Insertion ».

Dispositifs	En nombre de personnes	En ménages	Dont isolés	Dont familles	Dont couples
ALT Passerelle	13	10	7	1	2
ALT Insertion	104	40	16	23	1
TOTAL	117	50	23	24	3

Parmi les 24 familles, 13 étaient monoparentales. Sur l'ensemble des familles, nous avons accueilli 54 enfants (soit 46,15 % du public accueilli).

Le public isolé représentait, quant à lui 19,66 % de l'effectif global.

Durée moyenne des accompagnements (en mois)		sur le nb de ménages sortis par secteur
Autun	8,60	6
CCM	15,70	3
Chalonnais	11,40	8
Charollais	7,00	1
Cluny	10,00	1
Louhans	18,30	3

46 personnes, soit 22 ménages, sont sorties du dispositif en 2020. La durée moyenne d'accueil par personne sur l'ALT est de 5,70 mois contre 7,84 mois en 2019.

Nombre de sorties (en ménage)	Types de sorties								
	Bailleur public / privé	CHRS	HU	Pension de Famille	Famille retour domicile	Non adhésion	Départ autre dpt	IML	Non connue
	14	1	2		1			2	2

28 ménages sont présents au 31 décembre 2020, soit 69 personnes.

Données Qualitatives

Cette année, la situation sanitaire très particulière a également rendu compliqué cet aspect de notre travail : visites de logement quasiment impossibles, difficulté à ouvrir des compteurs....

Autun :

Le dispositif ALT se compose de 8 logements sur le secteur Autunois. Les orientations sont réalisées en majorité par le SAO d'Autun.

Au cours de l'année 2020, 13 ménages ont été accueillis.

6 ménages sont sortis : 3 ménages ont accédé à un logement autonome d'un bailleur social, 1 ménage a été transféré sur une place HU, 1 ménage a rendu le logement à la suite d'une hospitalisation et 1 ménage est retourné au domicile familial.

Il est à noter une durée d'accompagnement très longue pour une famille qui est présente sur le dispositif depuis 2018, à la suite d'une réquisition préfectorale. La famille a obtenu un titre de séjour fin d'année 2020, le relogement reste en cours début 2021.

Nous constatons que les orientations sur ce secteur se font par défaut de place en CHRS. Les personnes orientées souhaitent rester sur le territoire mais leur situation ne se prête pas aux exigences de l'accompagnement ALT qui est normalement de courte durée (six mois). Il a été constaté que la DDSC accepte plus facilement les prolongations. Aux vues des problématiques constatées liées à la santé (addictions, pathologies psychiatriques, pathologies somatiques) qui peuvent avoir un impact sur l'accompagnement du fait de la présence irrégulière de l'utilisateur aux rendez-vous, 6 mois ne suffisent pas à reloger certains ménages. Ce dispositif s'adresse à un public autonome pouvant aller rapidement vers un logement. Or, les personnes orientées ont bien souvent connu de longues périodes d'errance. De plus, la plupart des ménages ont une dette locative, ce qui peut freiner les bailleurs pour le relogement.

Les situations complexes sont désormais étudiées à la plateforme logement CCGAM mensuelle, une commission pluri institutionnelle qui permet de débloquer certaines situations avec l'appui des partenaires du secteur.

La durée moyenne de séjour est de 5 mois contre 8,55 mois en 2019 et 14 mois en 2018.

Chalon-sur-Saône :

L'ALT de Chalon est classé en 2 catégories suivant la nature de financement : ALT insertion et ALT classique

ALT Classique :

Entre mai et décembre 2020, 9 familles ont été accueillies (13 adultes et 25 enfants) dont 5 familles monoparentales contre 7 ménages en 2019 (12 adultes et 20 enfants).

3 familles sont sorties du dispositif contre 0 en 2019. Une famille a été orientée sur de l'IML, 1 en logement autonome et l'autre a intégré un hébergement d'urgence. Une famille occupe indûment un appartement suite à une fin de prise en charge.

Les demandes de prolongement de prises en charge au-delà des durées habituelles sont motivées par des ressources insuffisantes pour accéder à un logement autonome. Le contexte économique et sanitaire rend la recherche d'emploi plus difficile qu'à l'accoutumée.

Par ailleurs, les titres et autorisations provisoires de séjours de courte durée, voire l'absence de titre en l'attente d'un renouvellement, constituent des freins sérieux pour l'accès à l'emploi comme pour l'accès au logement. L'absence de droit aux prestations familiales et allocations MDPH sont des difficultés supplémentaires.

Passerelle :

Le dispositif ALT « Passerelle » dispose de 5 logements de type T3, T2 et T1 (soit 17 places). Une participation financière à l'hébergement est demandée, cela permet d'évaluer la capacité du ménage à accéder au logement autonome. L'orientation sur ces logements passerelles offre une solution intéressante en termes de parcours et d'accès à l'autonomie.

Les orientations sont principalement faites par le SAO de Chalon. Sur 2020, 10 ménages ont été accompagnés contre 7 en 2019. Durant cette année, nous avons hébergé 7 personnes isolées, 2 couples et 1 famille monoparentale. Il s'agit de personnes, proches du logement autonome. La raison de leur prise en charge est majoritairement liée, soit une séparation conjugale, soit une décohabitation familiale. 5 ménages sont sortis sur le logement autonome (3 en parc public, 2 en parc privé).

La durée moyenne de séjour est de 8 mois. Cette durée s'explique par le peu d'offres de petites typologies sur le secteur chalonnais. Les sorties ont été freinées lors du premier confinement mais ont pu se finaliser durant la période estivale (de juillet à septembre).

Louhans :

Sur la commune de Louhans, le dispositif ALT se compose de 3 studios et d'un logement T3.

Pour l'année 2020, le taux d'occupation est de 100 %. 7 ménages ont été accueillis contre 6 en 2019, soit 12 personnes (9 personnes en 2019), dont 8 adultes et 4 enfants (1 famille monoparentale avec 3 enfants et un couple avec 1 enfant). Les autres personnes accueillies sont uniquement des personnes seules.

En termes de relogement, les difficultés rencontrées sur le territoire sont :

- Le manque de petits logements chez les bailleurs sociaux ;
- Une certaine réticence des bailleurs privés face au public puisque bien souvent, ces personnes n'ont pas de garant, ne sont pas éligibles au dispositif VISALE et ont peu de ressources financières.

Il est à noter 3 sorties du dispositif ALT pour de l'accès direct au logement : 2 par le biais de l'OPAC et 1 par un bailleur privé. L'accueil de nouvelles personnes se fait très rapidement. Il y a très peu de vacance, excepté lorsque les logements sont en travaux de rénovation.

Le dispositif ALT répond à un réel besoin sur le territoire. Il permet aux personnes accueillies de se « poser », d'avoir un endroit sécurisant et un soutien qui leur permettent de retrouver des repères, de pouvoir identifier leurs besoins et leurs envies, de clarifier leur situation administrative et d'envisager un relogement plus sereinement. En cela, la question de la durée dans le dispositif ALT doit probablement être questionnée, pour tendre à une prise en charge plus longue.

Cluny :

1 famille monoparentale a été accueillie durant 10 mois et est sortie via l'IML.

Montceau-les-Mines :

À l'instar de 2019, le nombre de ménages accueillis sur ce dispositif est de 6 ; toutefois il y a eu plus de mouvements puisque 3 ménages ont quitté les lieux durant cette année.

Les motifs de sorties sont variés :

- 1 famille a quitté les lieux sans nous indiquer ce qu'elle allait faire ; il s'agissait d'un ménage qui avait été hébergé sur réquisition préfectorale suite à la fermeture du service « Post-Asile ». La non régularisation de sa situation administrative générerait trop d'angoisse et la famille a préféré quitter les lieux ;
- 1 ménage a été réorienté vers un autre dispositif d'hébergement plus adapté à sa situation (CHRS diffus) ;
- 1 famille a été relogée dans le parc public sur le secteur de Montceau-les-Mines.

Nous avons accueilli 2 hommes seuls contre 6 ménages en 2019. Ils étaient issus du secteur de Montceau-les-Mines. Le premier est entré pendant le premier confinement et, bien que sa situation administrative et financière soit relativement stable, elle reste précaire. De plus, après quelques mois d'accompagnement nous nous apercevons que des problématiques santé et familiales freinent considérablement l'accès au relogement.

Pour le second, entré plus tardivement, il semble que l'accompagnement puisse permettre une réelle mise à jour administrative et financière qui lui permettra enfin de se projeter dans relogement.

Au vu de toutes les situations rencontrées, et de leur diversité, nous constatons que les durées d'accueil de 6 à 9 mois sont parfois insuffisantes puisque la durée moyenne sur ce secteur est de 15 mois. L'ALT se révèle alors être un outil très intéressant de création du lien et de poursuite de l'évaluation entrepris en SAO.

Paray-le-Monial / Digoin :

4 ménages ont été accompagnés sur le dispositif ALT en 2020 soit 4 adultes et 2 enfants dont 2 familles monoparentales et 2 personnes isolées. 1 personne est sortie en logement autonome sous 7 mois.

Les accompagnements menés cette année sur ce dispositif ont été d'une durée plus courte que les années précédentes, même si le contexte sanitaire a pu parfois ralentir les démarches. Cela s'explique par le fait que les profils orientés sur l'ALT sont plus adaptés qu'auparavant, on ne fait plus d'orientation par défaut. En effet, généralement, quand les personnes sont orientées sur ce dispositif, leurs situations administratives ont été en grande partie décantées et l'accompagnement ALT intervient pour évaluer leurs capacités à vivre en logement autonome. 2 des ménages ont été accueillis en juin et juillet 2020 et tous les deux ont eu une attribution logement fin janvier 2021, la durée de l'accompagnement va donc être proche des 6 mois.

Par ailleurs, l'accompagnement ALT insertion débouche généralement sur l'accès au logement autonome sur le secteur du charolais brionnais principalement, avec un partenariat relativement développé avec les bailleurs, qu'ils soient publics ou privés.

Ce que l'on peut également noter pour finir, c'est qu'il n'y a pas toujours de liste d'attente pour accéder à ce dispositif contrairement au CHRS Insertion. Il semblerait en effet que le public orienté relève majoritairement du dispositif CHRS Insertion.

Perspectives 2021

Nous pouvons remarquer que beaucoup de situations héritées de l'ex ALT Post Asile rendent complexes les situations administratives et la possibilité d'une sortie positive et autonome du dispositif.

La mise en place en interne d'une compétence « ALT » permettra d'engager une démarche de coordination plus globale du service et de la nature de prise en charge.

Plus généralement, l'association se pose des questions quant au dispositif ALT dans lequel les charges locatives, particulièrement dans le privé, ne sont plus couvertes par le montant du conventionnement. Nous souhaiterions que les places ALT se transforment en places CHRSU en lien avec la DDCS afin de couvrir l'ensemble du département de places CHRS, ce qui n'est pas le cas à ce jour, alors que cela répondrait véritablement aux besoins identifiés sur chaque secteur.



CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE (Insertion et Urgence)

MISSION :

La finalité du CHRS départemental Le Pont est de restaurer, chez les personnes accompagnées, leur autonomie sociale.

Le CHRS propose un accompagnement individualisé et adapté à toute personne en grande difficulté sociale (logement, familial, santé, insertion...).

Les actions mises en place par les équipes éducatives du CHRS s'entendent dans un contexte local. Elles sont liées aux besoins des populations et aux actions mises en place par les autres établissements et dispositifs du territoire. Le CHRS départemental axe ses priorités sur :

- L'hébergement, dans une logique de réinsertion sociale ;
- La redynamisation des personnes afin de les amener à poursuivre leur parcours d'insertion ;
- La restauration des compétences et capacités sociales, pierre angulaire de l'autonomie sociale ;
- L'accès aux ressources financières, notamment via les aides sociales de droit commun ;
- L'insertion professionnelle, pour une insertion sociale durable.

IMPLANTATION :

Autun, Le Creusot, Louhans, Mâcon, Montceau-les-Mines, Paray-le-Monial, Tournus, Chalon sur Saône

CAPACITÉ : (nombre d'agrément)

CHRSI	208 places dont 54 en collectif	CHRSU	30 places dont 6 en collectif
-------	--	-------	--------------------------------------

FINANCEMENT :

DDCS

Données Quantitatives

Depuis janvier 2020, l'association La Croisée des Chemins a fusionné avec l'association Le Pont. Cela a augmenté considérablement le nombre de places en Saône-et-Loire et nous permet depuis une implantation sur Chalon-sur-Saône.

Pour rappel :

- Le territoire de Mâcon regroupe l'ensemble des données de Louhans, Mâcon, Paray-le-Monial, Tournus.
- Le territoire du Creusot regroupe les données d'Autun, Le Creusot, Montceau-les-Mines.

Ainsi, le nombre de places d'insertion passe de 155 en 2019 à 208 (+34 %) et celui des places d'urgence de 16 à 30 (+88 %).

NOMBRE D'ENTRÉES EN 2020 :

Insertion :

	Nombre de ménages		Nombre d'adultes				Nombre d'enfants			
			Hommes		Femmes		Moins de 3 ans		Plus de 3 ans	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Collectif Le Creusot	28	21	13	9	16	12	3	1	5	0
Collectif Mâcon	20	13	8	10	15	2	2	2	6	8
TOTAL Collectif	48	34	21	19	31	14	5	3	11	8
Diffus Le Creusot	32	29	17	20	20	12	2	4	13	19
Diffus Mâcon	22	10	13	7	13	7	1	0	0	6
Diffus Chalon S/S	17	24	13	17	10	9	2	0	18	4
TOTAL Diffus	71	63	43	44	43	28	5	4	31	29
TOTAL Insertion	119	97	64	63	74	42	10	7	42	37

Le nombre de ménage admis baisse de 19 % par rapport à 2019. Le nombre de femmes accueillies a quant à lui baissé de près de 40 %. La crise sanitaire a nécessité une stabilisation des ménages déjà hébergés (confinement) et freiné les mouvements vers le logement autonome.

Urgence :

	Nombre de ménages		Nombre d'adultes				Nombre d'enfants			
			Hommes		Femmes		Moins de 3 ans		Plus de 3 ans	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Collectif Le Creusot	11	16	19	10	12	6	1	1	11	0
Collectif Mâcon	4	5	2	1	4	4	0	1	1	0
TOTAL Collectif	15	21	21	11	16	10	1	2	12	0
Diffus Le Creusot	3	3	0	1	1	2	0	0	0	5
Diffus Mâcon	0	8	0	4	0	6	0	1	0	2
Diffus Chalon S/S	15	5	10	5	7	5	1	0	1	0
TOTAL Diffus	18	16	10	10	8	13	1	1	1	7
TOTAL Urgence	33	37	31	21	24	23	2	3	13	7

Le nombre d'hommes accueillis baisse de 32 % par rapport à 2019 et celui des femmes se stabilise. Les accueils d'urgence en période de crise sanitaire ont été effectués au bénéfice de personnes fragiles et en particulier des victimes de violences familiales.

Situation vis-à-vis du logement à l'entrée :

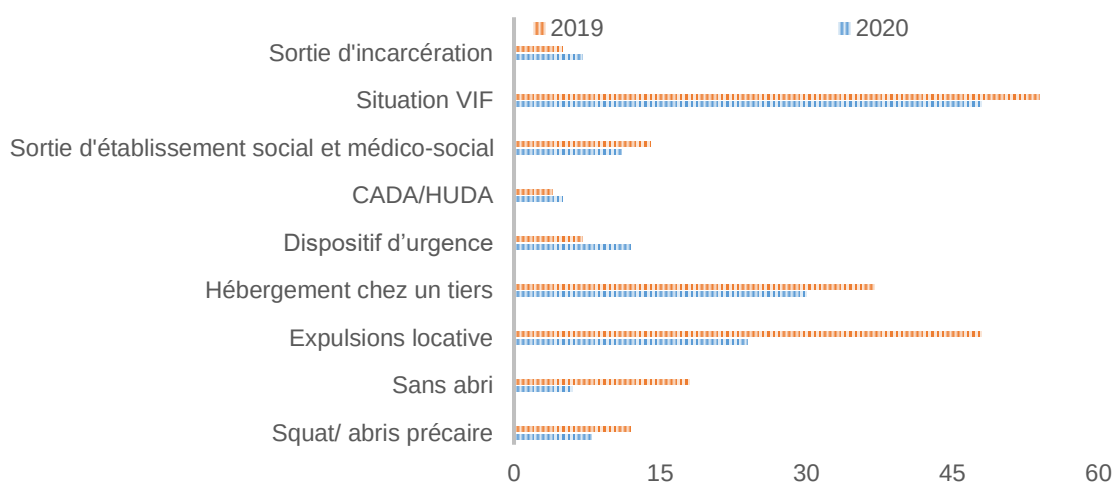
Insertion (en nombre de personne) :

	Collectif Le Creusot	Collectif Mâcon	TOTAL Collectif	Diffus Le Creusot	Diffus Mâcon	Diffus Chalon	TOTAL Diffus	TOTAL Insertion
Squat/ abris précaire								
En 2020	1	4	5	0	1	2	3	8
En 2019	1	5	6	4	2	0	6	12
Sans abri								
En 2020	2	0	2	3	1	0	4	6
En 2019	6	3	9	6	3	0	9	18
Expulsions locative								
En 2020	1	2	3	12	6	3	21	24
En 2019	0	3	3	12	8	25	45	48
Hébergement chez un tiers								
En 2020	6	12	18	7	3	2	12	30
En 2019	10	11	21	12	4	0	16	37
Dispositif d'urgence								
En 2020	0	0	0	0	0	12	12	12
En 2019	0	0	0	0	0	7	7	7
CADA / HUDA								
En 2020	1	0	1	0	0	4	4	5
En 2019	0	1	1	0	0	3	3	4
Sortie d'établissement social et médico-social								
En 2020	4	2	6	4	1	0	5	11
En 2019	7	2	9	0	3	2	5	14
Situation VIF								
En 2020	7	1	8	25	8	7	40	48
En 2019	14	4	18	29	6	1	36	54
Sortie d'incarcération								
En 2020	0	1	1	4	0	2	6	7
En 2019	1	2	3	0	1	1	2	5

Le nombre de personnes dont le motif d'entrée en CHRS est une expulsion locative baisse de moitié par rapport à 2019. Le maintien dans les logements des familles rencontrant des difficultés et l'allongement de la trêve hivernale de plusieurs mois ont freiné les expulsions.

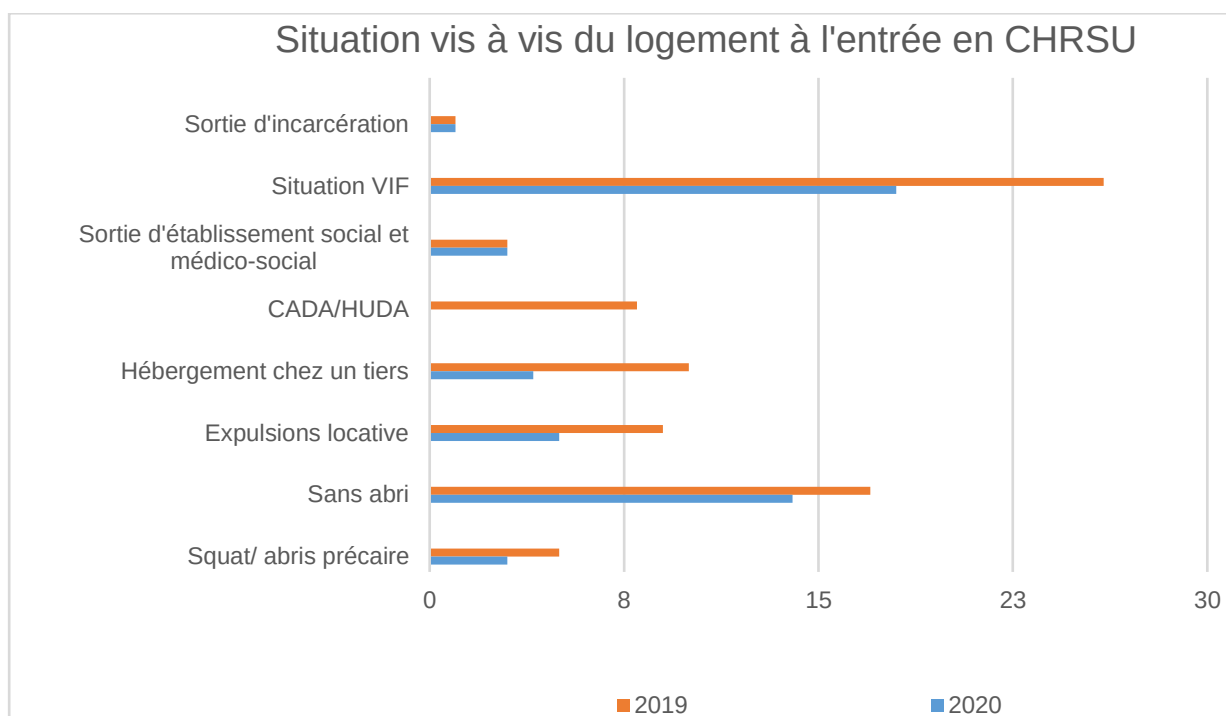
Les baisses d'admission des personnes sans abri, en squat ou en abris précaires sont à mettre en lien avec l'augmentation importante du nombre de places en hébergement d'urgence sur les dispositifs de veille sociale et avec la stabilisation des personnes hébergées, y compris dans certains accueils de nuit.

Situation vis à vis du logement à l'entrée en CHRSI



Urgence (en nombre de personne) :

	Collectif Le Creusot	Collectif Mâcon	TOTAL Collectif	Diffus Le Creusot	Diffus Mâcon	Diffus Chalon	TOTAL Diffus	TOTAL Insertion
Squat/ abris précaire								
En 2020	0	0	0	0	0	3	3	3
En 2019	1	0	1	0	0	4	4	5
Sans abri								
En 2020	7	0	7	0	3	4	7	14
En 2019	11	2	13	0	0	4	4	17
Expulsions locative								
En 2020	3	0	3	0	0	2	2	5
En 2019	2	0	2	0	0	7	7	9
Hébergement chez un tiers								
En 2020	2	1	3	0	1	0	1	4
En 2019	6	0	6	0	0	4	4	10
CADA / HUDA								
En 2020	0	0	0	0	0	0	0	0
En 2019	0	1	1	0	0	7	7	8
Sortie d'établissement social et médico-social								
En 2020	1	0	1	1	0	1	2	3
En 2019	1	1	2	0	0	1	1	3
Situation VIF								
En 2020	3	3	6	7	5	0	12	18
En 2019	22	3	25	0	0	1	1	26
Sortie d'incarcération								
En 2020	1	0	1	0	0	0	0	1
En 2019	0	0	0	0	0	1	1	1



Là encore, les admissions, quelles que soient les situations antérieures à l'Accueil, diminuent assez nettement. Le frein des mouvements sur nos dispositifs durant les périodes de confinement (près de 3 mois en cumulé) est dans ce sens tout à fait significatif.

Il n'y a plus aucun accueil en CHRSU de personnes sortant de CADA ou HUDA, ces personnes demeurant sur un champ d'hébergement spécifique à l'asile ou étant orientées, le cas échéant, sur des places d'extrême urgence (hors insertion).

Les entrées de femmes victimes de violences diminuent sur les places d'urgence, comme sur celles d'insertion (dans une moindre mesure), du fait de la création, au printemps 2020, de places spécifiquement dédiées sur le département.

NOMBRE DE PERSONNES ACCOMPAGNÉES EN 2020 :

Insertion :

	Nombre de ménages		Nombre d'adultes				Nombre d'enfants			
	2019	2020	Hommes		Femmes		Moins de 3 ans		Plus de 3 ans	
			2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Collectif Le Creusot	41	37	24	18	22	21	3	1	6	4
Collectif Mâcon	49	35	20	24	29	13	0	2	0	13
TOTAL Collectif	90	72	44	42	51	34	3	3	6	17
Diffus Le Creusot	40	55	28	37	35	26	10	6	38	36
Diffus Mâcon	74	44	34	28	27	19	0	0	0	19
Diffus Chalon S/S	45	49	32	34	25	24	4	4	41	26
TOTAL Diffus	159	148	94	99	87	69	14	10	79	81
TOTAL Insertion	249	220	138	141	138	103	17	13	85	98

- Taux d'occupation CHRSI départemental pour 208 places (taux à 100 % : 76 128 journées) ;
- Nombre de journées réalisées pour les 208 places en 2020 : 71 068.

Soit un taux d'occupation de 93,40 % contre 94,52 % en 2019 et 90 % en 2018.

- En 2019, 249 ménages étaient accompagnés contre 220 cette année, soit une baisse de près de 12 % ;
- De même, 378 personnes étaient accompagnées contre 355, soit une baisse de 6 % ;
- La taille moyenne des ménages augmente donc sensiblement en 2020, avec moins d'isolés accueillis et en particulier de femmes isolées.

Dispositif	Nombre de places	Nombre de journées théoriques	Nombre de journée réalisées	Taux d'occupation en %
CHRSI Mâcon	66	24 156	23 219	96,12
CHRSI Charolais	6	2 196	2 375	108,15
CHRSI Louhans	3	1 098	984	89,62
CHRSI Tournus	5	1 830	1 259	68,80
CHRSI Chalon-sur-Saône	53	19 398	19 549	100,80
CHRSI Le Creusot / Montceau-les-Mines	75	27 450	23 682	86,27
TOTAL CHRSI	208	75 920	71 068	93,61

Le taux d'occupation, malgré une faible diminution, se stabilise autour de 94 %, et ce malgré la modification du nombre de places observées.

Ce taux inférieur à 100 % s'explique toujours par les périodes de vacance inévitables dans les logements entre le départ d'un ménage et l'arrivée du suivant : remise à niveau technique après l'état des lieux sortant, nettoyage, contacts des personnes sur liste d'attente et organisation de l'accueil. Nous notons toujours des désistements au moment de l'accueil qui ralentissent encore la réoccupation des places. Enfin, la crise sanitaire a figé en partie les dispositifs et la possibilité de déplacer des personnes d'une place à une autre.

Urgence :

	Nombre de ménages		Nombre d'adultes				Nombre d'enfants			
	2019	2020	Hommes		Femmes		Moins de 3 ans		Plus de 3 ans	
			2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Collectif Le Creusot	33	21	21	14	15	8	2	1	14	0
Collectif Mâcon	5	6	2	1	5	5	0	1	2	0
TOTAL Collectif	38	27	23	15	20	13	2	2	16	0
Diffus Le Creusot	6	6	5	4	4	4	0	0	8	11
Diffus Mâcon	0	7	0	3	0	4	0	1	0	0
Diffus Chalon S/S	23	17	15	12	11	10	1	0	3	4
TOTAL Diffus	29	30	20	19	15	18	1	1	11	15
TOTAL Insertion	67	57	43	34	35	31	3	3	27	15

- Taux d'occupation CHRSU pour 30 places (taux à 100 % : 10 980 journées) ;
- Nombre de journées réalisées pour les 30 places en 2020 : 12 329.

Soit un taux d'occupation de 112 % contre 138 % en 2019 et 133 % en 2018.

Le taux d'occupation diminue significativement mais reste largement positif, au-delà de la capacité d'accueil normale.

- **En 2019, 67 ménages étaient accompagnés contre 57 cette année, soit une baisse de 15 %, suivant en cela le même mouvement que pour l'insertion ;**
- **De même, 108 personnes étaient accompagnées contre 83, soit une baisse de 23 %, avec 40 % de mineurs en moins d'une année à l'autre.**

La taille moyenne des ménages baisse donc sensiblement en 2020, avec moins de familles monoparentales accueillies et un nombre d'enfants accompagnant un parent en baisse significative. Les accueils en urgence se sont donc portés proportionnellement de façon plus marquée sur des personnes isolées.

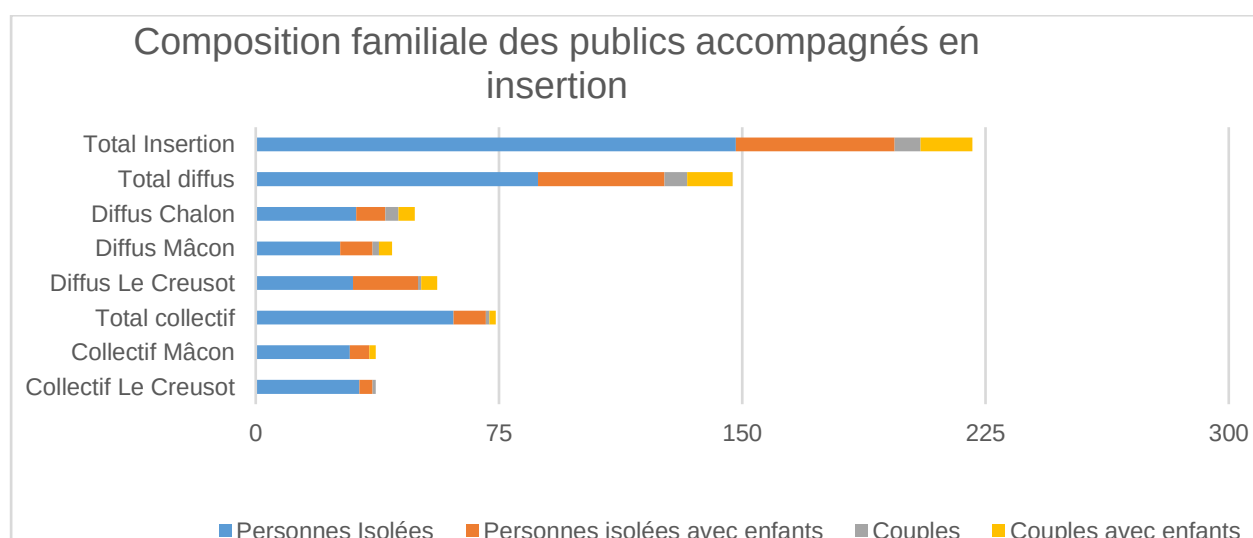
La diminution du nombre d'expulsions locatives a freiné l'accueil de familles avec enfants sur nos dispositifs.

Dispositif	Nombre de places	Nombre de journées théoriques	Nombre de journée réalisées	Taux d'occupation en %
CHRSU Mâcon	6	2 196	2 570	117
CHRSU Chalon-sur-Saône	14	5 124	5 084	99,23
CHRSU Le Creusot / Autun	10	3 660	4 675	128
TOTAL CHRSU	30	10 980	12 239	112,28

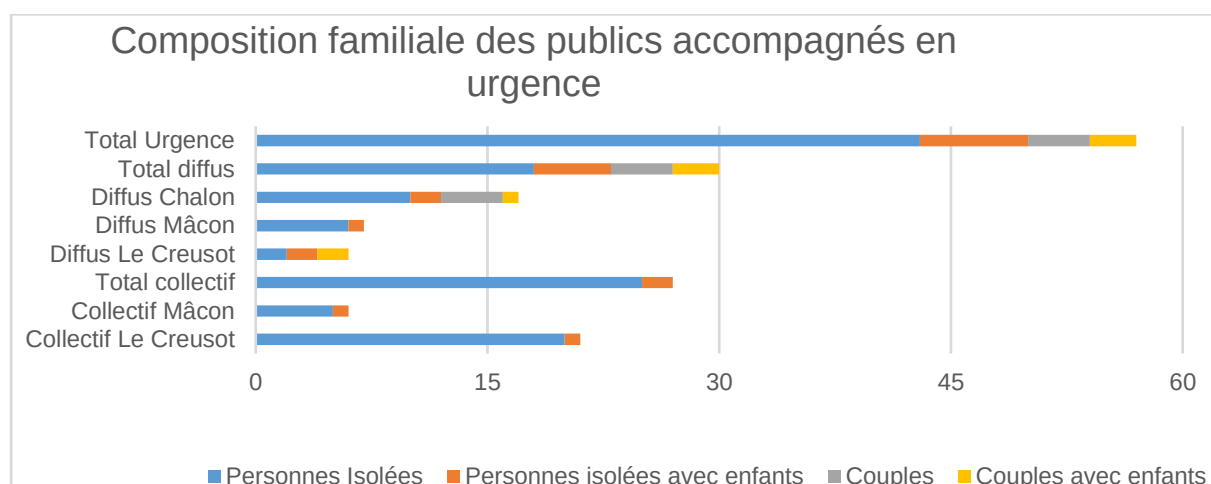
Typologie du public accompagné en 2020 :

Les compositions familiales :

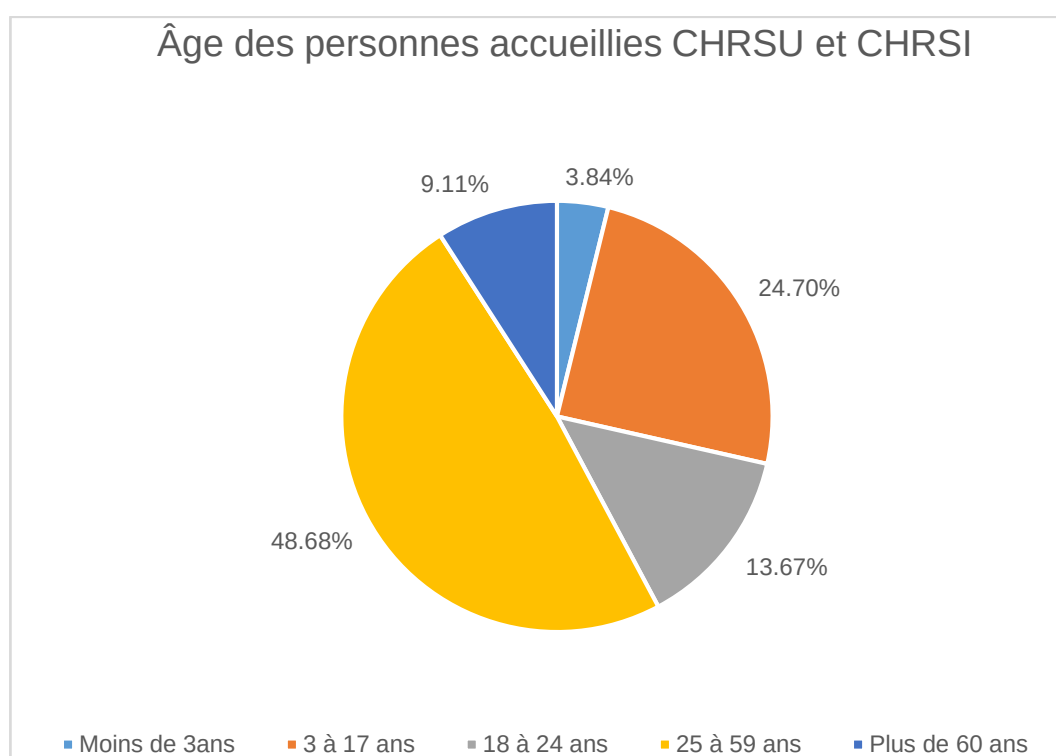
Insertion :



Urgence :



Âge des personnes accueillies accompagnées en 2020 :



29 % des personnes accueillies sont des enfants accompagnant leurs parents, soit un peu moins d'une personne sur trois. La part des enfants était de 34 % en 2019. La baisse de leur représentation dans la population accueillie est donc significative.

71 % des personnes accueillies sont des adultes : 19 % de ces adultes ont entre 18 et 24 ans, 68 % sont âgés de 25 à 59 ans et 13 % d'entre eux ont plus de 60 ans.

LES SORTIES ET MODALITES DE DÉPART EN 2020 :

Les sorties :

Insertion :

	Nombre de ménages		Nombre d'adultes				Nombre d'enfants			
			Hommes		Femmes		Moins de 3 ans		Plus de 3 ans	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Collectif Le Creusot	27	24	15	12	18	14	2	0	3	4
Collectif Mâcon	17	15	8	9	10	7	0	3	7	5
TOTAL Collectif	44	39	23	21	28	21	2	3	10	9
Diffus Le Creusot	35	28	10	18	24	15	1	2	12	15
Diffus Mâcon	13	11	6	6	7	5	0	0	9	5
Diffus Chalon S/S	23	22	15	16	11	10	0	2	18	15
TOTAL Diffus	71	61	31	40	42	30	1	4	39	35
TOTAL Insertion	115	100	54	61	70	51	3	7	49	44

La durée moyenne des accompagnements d'insertion est de 359 jours soit 12 mois.

Le taux de présence au-delà d'une durée considérée comme anormalement longue (plus de 15 mois) est de 29 % (48 personnes concernées). Ces durées longues sont souvent dues à des problématiques multiples et conjointes qui complexifient les démarches d'insertion : peu ou pas de ressources, dettes importantes auprès de bailleurs, problématiques de santé (addictions, psychiques...), rétablissement ou ouverture de droits, personnes de moins de 25 ans.

Urgence :

	Nombre de ménages		Nombre d'adultes				Nombre d'enfants			
			Hommes		Femmes		Moins de 3 ans		Plus de 3 ans	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Collectif Le Creusot	29	17	20	9	15	8	2	1	14	0
Collectif Mâcon	3	1	1	0	3	1	0	0	2	0
TOTAL Collectif	32	18	21	9	18	9	2	1	16	0
Diffus Le Creusot	3	3	2	2	1	2	0	0	0	6
Diffus Mâcon	0	5	0	2	0	3	0	0	0	1
Diffus Chalon S/S	13	8	8	6	5	5	1	0	0	1
TOTAL Diffus	16	16	10	10	6	10	1	0	0	8
TOTAL Urgence	48	34	31	19	24	19	3	1	16	8

La durée moyenne des accompagnements de l'urgence est de 299 jours (environs 10 mois) contre 63 jours en 2019. Une volonté de stabilisation des ménages sur les places d'urgence est l'un des critères d'explication de cette hausse de la durée d'accompagnement. Les suivis effectués sur ces places sont désormais identiques à ceux effectués sur les places d'insertion. Seules les modalités d'orientation et d'admission restent spécifiques en fonction de la nature des places.

Le taux de présence au-delà d'une durée considérée comme anormalement longue (plus de 15 mois) est de 20 % (8 personnes concernées). Dans la majeure partie des situations, ces durées sont dues à des situations administratives complexes, des procédures d'asile ou des demandes de titres de séjour.

Modalités de départ (en nombre de personne) Insertion :

	Collectif Le Creusot		Diffus Le Creusot		Collectif Mâcon		Diffus Mâcon		Chalon S/S	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Orientation 115/sans solution	0	0	7	7	1	0	0	1	2	4
Chez un tiers	3	0	4	0	0	0	2	0	4	2
Retour au domicile familial	11	3	0	1	1	0	5	1	3	2
Incarcération	2	1	1	0	0	0	0	0	0	1
Exclusion	4	3	1	0	4	1	2	0	1	1
Hospitalisation	1	0	0	0	0	0		0	0	0
Installation en logement social public	3	12	38	29	6	10	11	12	4	4
Installation en logement privé	0	3	6	9	5	3	2	1	4	3
Solution intermédiaire	10	4	4	0	1	7	0	0	4	5
Autres : départ volontaire...	7	3	0	6	0	2	2	1	0	0
FJT	0	2	0	2	0	0	0	0	0	0
Entrée CHRS	0	1	5	0	0	0	0	0	0	0
Décès	0	3	0	2	1	0	0	0	1	0
TOTAL Insertion	41	35	66	56	19	23	24	16	23	22

65 % des personnes ont quitté une place de CHRS Insertion pour un logement autonome ou une solution intermédiaire : 41 % dans le parc public, 12 % dans le parc privé, et 12 % vers une solution intermédiaire (Pension de famille, FJT, IML...).

Ces résultats peuvent être mis en perspective avec le Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2018-2022 et les axes de travail qu'il a instaurés, en particulier l'instauration d'une dynamique d'accès prioritaire au logement en s'appuyant sur des partenariats territoriaux :

- En confortant la demande locative sociale par l'information et les liens partenariaux pour les travailleurs sociaux ;
- En améliorant la coordination des instances pour fluidifier les parcours et proposant des solutions travaillées de manière partenariale ; l'organisation par la DDCS d'une commission de relogement est en ce sens significative ;
- En favorisant la construction de parcours individualisés liés au logement par le biais de grilles d'évaluation partagées ;
- En développant les partenariats pour faciliter l'accès et le maintien dans le logement des publics en rupture, avec les autres services sociaux, médico sociaux ou sanitaires...

Modalités de départ (en nombre de personne) Urgence :

	Collectif Le Creusot		Diffus Le Creusot		Collectif Mâcon		Diffus Mâcon		Chalon S/S	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Orientation 115/sans solution	4	2	0	0	0	0	0	1	1	1
Chez un tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Retour au domicile familial	6	2	0	3	1	0	0	1	0	1
Incarcération	0	1	0	0	0	0	0	0	2	0
Exclusion	2	1	0	0	0	0	0	0	1	2
Hospitalisation	1	3	1	0	0	0	0	0	0	0
Installation en logement social public	1	1	0	6	0	0	0	2	1	0
Installation en logement privé	0	1	0	0	0	0	0	2	2	0
Solution intermédiaire (EHPAD, IML, PF...)	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0
FJT	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CHRS et autre ESMS	5	5	0	0	3	1	0	0	4	3
Autres : départ volontaire	21	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL Urgence	41	16	1	9	4	1	0	6	13	8

25,50 % des personnes ont quitté une place de CHRS Urgence pour un logement : 19 % dans le parc public et 6,50 % dans le parc privé.

19 % des personnes ont été réorientées vers une place de CHRS Insertion ou un autre établissement social ou médico-social.

Les difficultés cumulées rencontrées par les ménages que nous accueillons demandent de mettre en place un accompagnement global soutenu et qui puisse s'inscrire dans la durée, afin de mettre en place les étayages indispensables à la réalisation d'un projet de relogement ou d'orientation viable.

Données Qualitatives

Problématiques dominantes rencontrées par les personnes accueillies :

Les professionnels de CHRS accompagnant des personnes victimes de violences intra familiales doivent connaître les différentes formes, caractéristiques et conséquences des violences subies pour améliorer et définir les meilleures orientations possibles de chaque projet individuel. De nombreuses ressources et des partenariats adaptés sont activés en coordination sur chaque territoire d'intervention.

Les situations d'exclusion que connaissent les jeunes adultes sont complexes : fragiles, en rupture familiale, institutionnelle, en difficulté d'insertion professionnelle, dépourvus de ressources, privés de repères, souffrant parfois de troubles psychologiques, leur accompagnement appelle des temps de structuration et de construction d'une identité et d'un projet assez longs.

Les situations de personnes souffrant d'addictions (alcool, drogues) induisent des difficultés d'accompagnement liées à la gestion des ressources, l'équilibre, la structuration et la permanence du suivi mis en place, l'adaptation de la relation en fonction de l'état de santé de chaque personne. Des objectifs simples sont difficiles à tenir. Les personnes, en souffrance, adhèrent irrégulièrement aux démarches de soins. De nombreux partenariats permettent d'engager une réflexion partagée, un accompagnement adapté, et/ou une démarche de soins relative à toute problématique addictive.

Les situations de personnes souffrant de troubles psychiatriques sont souvent complexes, ce qui rend l'élaboration d'un projet d'insertion délicate (prise en charge de la non demande, de l'incapacité à demander). La plupart des personnes concernées ont besoin à la fois de soins psychiatriques et d'aide sociale. Il faut donc les prendre en charge et le partenariat demande à être renforcé. Cela suppose de proposer un espace d'échanges et de pratiques partagées qui favorise la réalisation des projets individuels.

Une même personne peut cumuler plusieurs problèmes importants, par exemple des problématiques addictives marquées et une pathologie psychiatrique.

Faits marquants / Activités spécifiques :

L'impact de l'épidémie de COVID-19 dans l'organisation et l'activité de l'ensemble du dispositif CHRS est majeur. Les équipes de professionnels ont très largement maintenu leur activité sur le terrain avec un engagement quotidien auprès des personnes accueillies, et ce, depuis le début de l'épidémie. Les contraintes sanitaires, la nécessité d'instaurer très vite des gestes barrières et une distanciation ont demandé des aménagements importants des pratiques, et des contraintes fortes au regard des activités collectives et des espaces partagés. Si les services et accompagnements individuels, les rencontres régulières et les démarches d'insertion ont été préservés, les espaces communs et les prestations et animations de groupes ont dû être limités, voire totalement écartés, en particulier pendant les périodes de confinement. Ces contraintes ont toutefois permis de ne déplorer aucune situation d'infection pour les professionnels ou les personnes accueillies.

Bien que le maintien du lien social reste essentiel à la qualité de vie des personnes, leur isolement restera un fait marquant, y compris dans le cadre de nos établissements, du fait de l'instauration progressive, mais de plus en plus encadrée, de règles sanitaires de protection (arrêt des repas collectifs, fermetures temporaires des espaces collectifs, limitation drastique des rencontres, des animations et des propositions de formations collectives...).

Autun : Un appartement a été rendu à la suite d'un incendie en août 2020, ce qui a permis le transfert de places CHRS sur Autun. La création de place CHRS a pour objectif de palier les orientations sur les logements ALT par défaut.

Sur Autun trois places CHRS ont été transférées, soit la captation d'un T2 (2 places) et un studio situé au FJT (1 place).

Action spécifique commune à tous les territoires :

La démarche de Réduction Des Risques Alcool (RDRA) :

Cette démarche propose aux professionnels de les aider à s'approprier les principes, les objectifs et la méthodologie de la RDRA dans le champ de leurs missions et au bénéfice de toutes les personnes accueillies (consommatrices ou non). Un appui va permettre de mettre en œuvre cette démarche sur chaque territoire et d'en devenir acteurs (par des temps de sensibilisation, de diagnostic partagé, de formation des professionnels et d'accompagnement au changement et à l'expérimentation).

La RDRA a pour première fonction de réinclure pleinement au sein du CHRS toutes celles et ceux qui, soit du fait de leurs pratiques d'usage de l'alcool, soit parce qu'ils ou elles ne se retrouvent pas dans les dispositifs dédiés existants, ne bénéficient d'aucune aide et assistance dans la gestion de leur consommation d'alcool et de ses effets. Il s'agit d'intervenir de manière à faire savoir qu'il est possible d'être soutenu, assisté et secouru sans avoir forcément à subir une condition d'inscription dans une démarche de modification des pratiques. Faire savoir que l'on est là, avec des compétences, débarrassé de tout regard moral ou inquisiteur, de toute velléité d'injonction au changement. Un accompagnement spécifique va nous permettre jusqu'en 2021 de nous mettre au service des usagers pour répondre à leurs besoins, en intégrant un soutien logistique et organisationnel.

Le travail amorcé dans le cadre de cette action a pris tout son sens durant les périodes de confinement. Nous avons avec plus d'aisance abordé les questions de dépendance et de consommation. Cela nous a permis de venir plus en soutien et de limiter ou mieux comprendre certains comportements de mise en danger.

Difficultés repérées :

L'année 2020 a été fortement perturbée par la pandémie qui a immobilisé un grand nombre de services avec lesquels nous travaillons habituellement (ex : tribunaux, bailleurs sociaux et privés...), ce qui a impacté l'accompagnement des résidents du CHRS. Parfois le travailleur social est le seul lien que les personnes ont avec leur environnement extérieur. De plus, il a été plus difficile de travailler la question de l'emploi du fait du manque d'offres dans les secteurs de la restauration et l'industrie.

La communication est rendue plus complexe avec les différentes administrations : auparavant une communication directe des travailleurs sociaux était possible avec certaines administrations (CAF, CPAM, Pôle Emploi), mais celles-ci ne sont plus joignables qu'en présence des personnes accueillies, ce qui ralentit considérablement l'avancement des démarches à effectuer en leur absence.

Lorsqu'un logement est attribué et que le ménage concerné ne dispose pas de mobilier, nous devons trouver des solutions pour équiper le futur logement en alternant entre les demandes d'aides financières (FSL), le prêt CAF, le recours aux associations caritatives etc. Cette année, nous avons été confrontés à une augmentation importante des délais de livraison, voir à une pénurie sur certains produits d'ameublement qui ont décalé d'autant les emménagements.

Les missions relatives à l'alimentation des personnes hébergées ont été réorganisées sur l'ensemble des territoires. L'arrêt de certaines prestations de livraison de repas ou leur report, les gestes barrières et les protocoles sanitaires mis en place, ont conduit les équipes à supprimer les repas pris collectivement, à distribuer, voir produire sur certaines périodes, des repas et des colis alimentaires de façon individuelle (distribution dans les collectifs et livraison en diffus).

Le développement de services ou la création de nouvelles activités au sein de l'Association induisent localement des pénuries d'espaces professionnels de travail. Les enjeux concernant les projets d'aménagement ou de développement architecturaux sont donc majeurs.

L'arrêt des projets collectifs et ce qu'il provoque comme effets de frustration et d'inquiétude, est toujours d'actualité. Toutes les volontés se tournent donc vers les futurs projets d'engagement et de construction de nouvelles pratiques partagées, et pour les internalistes, de retour à des espaces de vie commune.

Perspectives 2021

Nous allons poursuivre le projet de RDRA par l'accompagnement des équipes dans la concrétisation de la démarche, avec les nécessaires ajustements pour répondre aux singularités des publics accueillis, aux spécificités de la structure et aux réalités du territoire concerné. C'est donc un travail de co-construction d'une méthodologie d'intervention en RDRA qui sera propre à la structure, et qui sera mené à l'occasion de rencontres mensuelles ou bimensuelles.

Dans une logique d'amélioration de nos pratiques professionnelles, et de la qualité du service rendu nous organiserons des groupes de travail au cours desquels nous mettrons en œuvre les fiches actions telles que « les modalités d'accueil au sein de nos services » ou encore « revisiter l'aménagement et l'utilisation des espaces collectifs ».

Nous devons conclure la rédaction d'un projet d'établissement intermédiaire permettant d'orienter la rédaction à venir d'un texte représentatif de la nouvelle réalité départementale et du travail d'évaluation à mettre en perspective.

La signature d'un CPOM en janvier 2022 sera l'opportunité de réinterroger notre projet associatif et les projets d'établissement pour dégager des axes de développement futurs.

DISPOSITIF JEUNES MAJEURS

MISSION :

Accueillir, héberger et accompagner vers l'autonomie des jeunes majeurs, arrivés mineurs non accompagnés en France et pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance jusqu'à leur majorité. Cet accompagnement leur permet de finir leur scolarité ou leur formation et doit leur permettre d'accéder à la vie active et au logement autonome dans des conditions stables et durables.

IMPLANTATION :

Territoire Mâconnais : 9 logements en cohabitation dont 8 à Mâcon et 1 à Saint-Laurent-sur-Saône.

Territoire Chalonnais : 4 appartements T4 en cohabitation hommes et 1 studio (accueil femme ou homme) sur Chalon sur Saône.

CAPACITÉ :

40 places réparties sur le Mâconnais (27 places) et le Chalonnais (13 places).

FINANCEMENT :

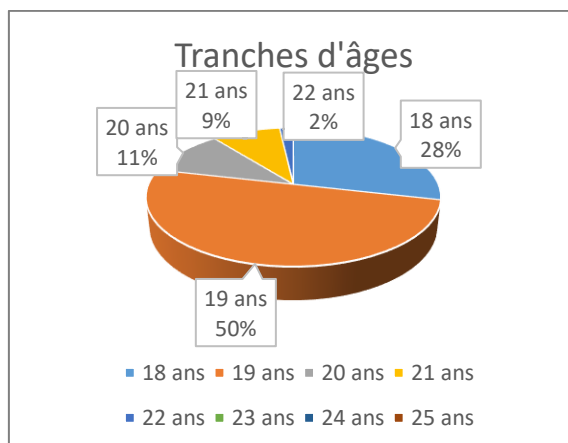
DDCS via le BOP177 « Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables » au titre de l'hébergement d'urgence des jeunes de moins de 25 ans, du 1^{er} janvier au 30 juin 2020 et par le Conseil Départemental depuis le 1^{er} juillet, dans le cadre du Plan de Lutte contre la Pauvreté. Financement à hauteur de 20€/J/Personne.

Données quantitatives

Composition Familiale	Homme seul	Femme seule
	50	6

Sur l'année 2020, le dispositif départemental a accompagné 56 situations dont 19 ont abouti à une sortie au cours de l'année. Au 31 décembre 2020, 37 jeunes sont présents.

Âge des jeunes :



La tranche d'âge la plus représentée (78 % de 18/19 ans) est cohérente avec les orientations et missions du Dispositif, soit les sortants d'ASE.

L'autre proportion de jeunes dépassant l'âge de 19 ans sur l'année 2020 s'explique par le fait que :

- Certains poursuivent une qualification professionnelle dans la spécialité qu'ils ont engagé comme par exemple un bac professionnel suite à l'obtention d'un CAP. Ils ne peuvent donc pas être autonome financièrement et quitter le dispositif ;
- D'autres jeunes se sont maintenus indûment dans le dispositif malgré la notification d'une OQTF ;
- D'autres encore se trouvaient dans l'attente d'une attribution de logement autonome.

Taux d'occupation du dispositif :

Journées théoriques	14 600
Journée réalisées	13 064
Taux d'occupation	89,47 %

Le taux d'occupation de 89,47 %, s'explique par :

- Il est parfois nécessaire d'opérer des réfections d'appartement entre une sortie et une arrivée, ce qui rend indisponible le logement durant les travaux ;
- L'arrivée d'un jeune peut être différée de quelques semaines, le temps d'opérer un lien entre le travailleur social de la structure initiale, celui du DJM et lui-même ;
- Sur le site de Chalon-sur-Saône, nous avons fait le choix de différer 3 orientations de décembre à début janvier 2021 au regard de la prise de poste du nouveau référent social.

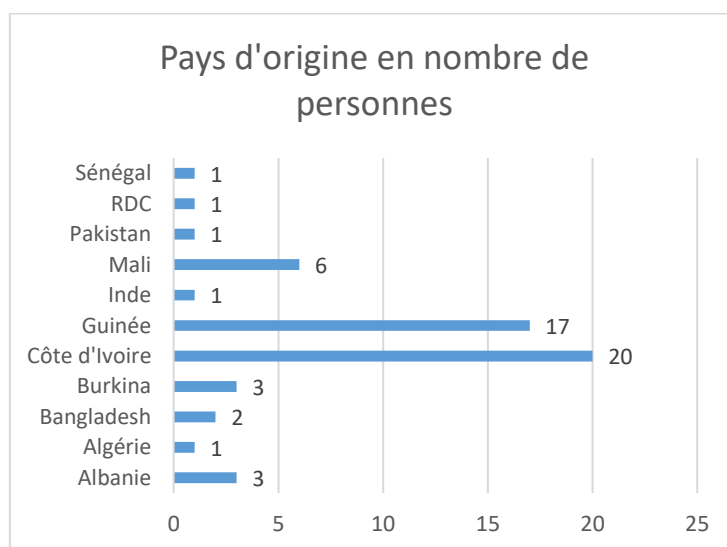
Durée du séjour :

La durée de séjour moyenne est de 2 ans et 2 mois, avec une période maximale de 38 mois.

Un jeune peut avoir le titre de séjour et les ressources qui lui permettent d'accéder au logement autonome sans pour autant avoir terminé sa formation.

D'autres, faisant l'objet d'une OQTF par exemple, refusent de quitter le logement et mobilisent une place sur une période conséquente.

Origine des jeunes :



88 % du public accueilli est originaire d'Afrique, avec une majorité de personnes en provenance de Côte d'Ivoire, Guinée et Mali. (86 % en 2019), contrairement aux 3 années antérieures où le nombre de jeunes en provenance du bloc des pays d'Europe de l'Est était plus conséquent. Cela peut s'expliquer par l'évolution géopolitique des pays.

Scolarité :

Niveau scolaire à l'entrée	CAP	Brevet professionnel	Bac Pro	BTS	En cours de contrat d'apprentissage
	3	0	2	0	51

La majorité des jeunes (74 %) entre sur le dispositif avec un statut d'apprenti ou d'étudiant dans les secteurs de l'hôtellerie / restauration et du bâtiment.

Nous observons une nette évolution depuis 2019 car auparavant la majorité des jeunes accueillis était en lycée professionnel, parfois sur des formations professionnelles par défaut.

Sans ressources de par leur statut d'élèves, ils ne pouvaient effectuer des recherches de travail ou qu'il accède à un contrat de professionnalisation, qu'après l'obtention du CAP.

Cette situation impactait la durée de leur séjour puisqu'il leur faut, au-delà de leur formation pratique et professionnelle et outre l'obtention d'un titre de séjour, accéder à des ressources stables et suffisantes pour pouvoir accéder à un logement autonome.

La plupart vont obtenir un CAP, premier titre professionnel pour entrer dans la vie active.

Situation scolaire à la sortie :

Au terme de l'année 2020 :

- 27 jeunes ont obtenu un CAP et 1 un BTS soit 54 % des situations en cours ;
- 7 ont obtenu un CDD et 8 un CDI ;
- Les autres jeunes poursuivent leur formation en alternance.

Données qualitatives

Le niveau de français des jeunes entrant est impacté par le fait qu'ils arrivent de plus en plus tard sur les dispositifs MNA.

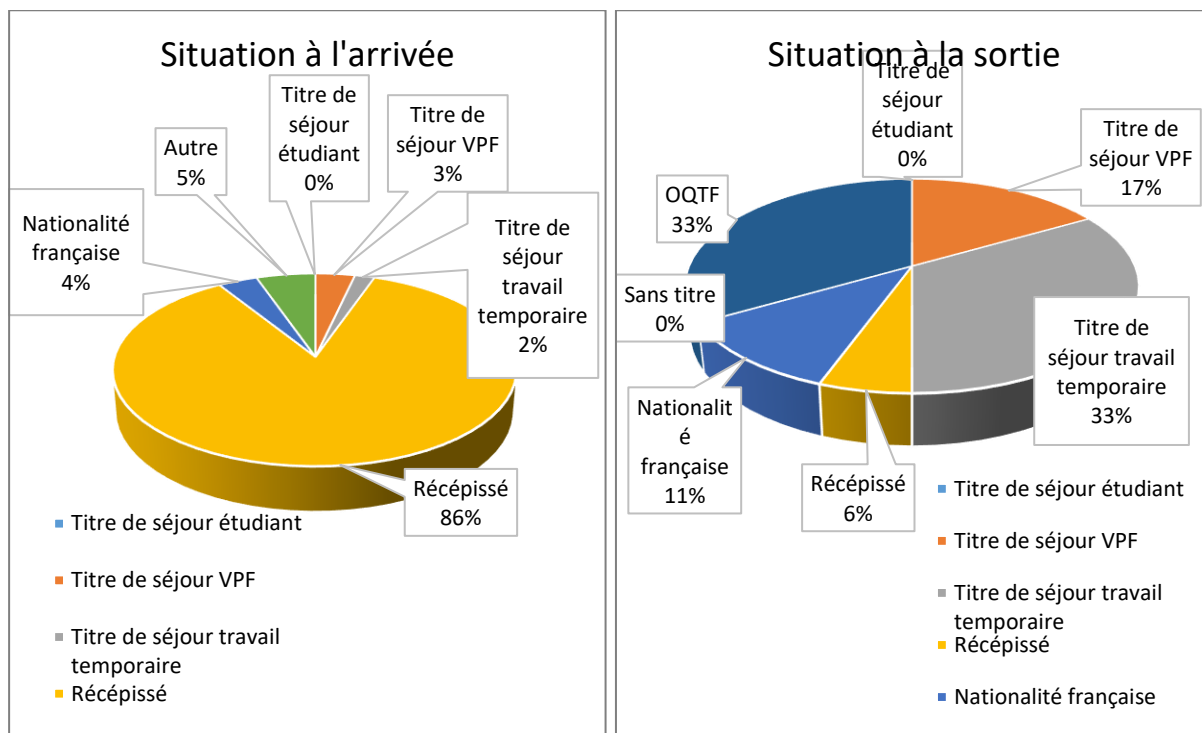
Malgré les efforts de l'Association pour créer en intra des accompagnements FLE, il est difficile de trouver des espaces d'apprentissage externalisés.

Par ailleurs, le rythme de travail lié au contrat d'apprentissage (horaires) rend difficile la disponibilité des jeunes et implique de fait un manque d'adhésion des jeunes.

La situation sanitaire a mis en suspens des espaces de formation FLE.

Situation administrative :

La majorité des jeunes arrive avec un récépissé, permettant l'entrée en apprentissage. À la sortie du dispositif, 1/3 du public accompagné obtient un titre de séjour travail temporaire, 1 autre tiers la Nationalité Française ou un titre de séjour Vie privée / Familiale.



Le nombre d'OQTF durant le séjour en DJM délivré est conséquent : 33 % en 2020 contre 22 % en 2019. Malgré les recours effectués, ces derniers n'ont pas été entendus et ont amené la majorité des jeunes concernés à quitter le dispositif, sans que nous sachions ce qu'ils sont devenus ni la solution qu'ils ont trouvée. Aucun n'a souhaité un retour au pays.

Accès au logement :

Sur les 19 sorties du dispositif en 2020, 40 % ont eu accès à des bailleurs publics ou privés. Nous constatons encore une défiance des bailleurs privés vis-à-vis des publics que nous accompagnons. Les ressources des jeunes sont encore très souvent faibles ou à stabiliser (en dessous du SMIC). C'est pourquoi, nous avons sollicité :

- L'IML (10 %) pour consolider la démarche d'accès au logement autonome ;
- Les FJT (10 %) pour permettre une étape supplémentaire avant l'accès à un logement.

Pour autant, tant sur Mâcon que sur Chalon-sur-Saône, il y a carence de petites typologies dans le logement social ce qui explique en partie le temps nécessaire pour sortir du dispositif.

La plupart des jeunes refusent des perspectives de nouvelles cohabitations, les ayant déjà vécues lorsqu'ils étaient accompagnés comme mineurs isolés puis au sein de notre dispositif.

Faits marquants sur l'année écoulée :

Les réunions départementales DJM internes au Pont se sont inscrites dans la régularité suite à l'efficacité de la fusion entre les 2 associations.

Elles nous ont permis, outre le partage d'outils et de méthodes :

- D'actualiser le Contrat de Séjour ;
- De consolider la régularité des participations financières ;
- De réfléchir au sens de nos missions et d'analyser nos pratiques au regard de situations spécifiques.

4 projets de soutien au financement du permis de conduire ont été construits (la jeune finance à hauteur de 50 % son projet, il bénéficie d'aides de la Région pour 25 % et l'association complète pour 25 %)

Le permis de conduire est un élément clef de l'insertion professionnelle future des jeunes.
Par exemple, un jeune dont la spécialité est la plomberie ou l'installation thermique ne trouvera pas d'emploi sans permis de conduire.

La liste d'attente à l'entrée dans le dispositif est étudiée mensuellement dans le cadre de la Commission DJM, organisée par la DDCS en lien avec le Conseil départemental.

Nous y constatons :

- Le nombre toujours important de jeunes sortants de l'ASE ;
- Des besoins non couverts de jeunes sur le territoire Montceau-les-Mines / Le Creusot. Leur insertion professionnelle se fait sur le territoire mais les solutions d'hébergement et d'accompagnement ne sont pas suffisantes.

La crise sanitaire, au même titre que l'ensemble des dispositifs ou services, est venue impacter le public et les accompagnements :

- Il nous a fallu mener une prévention massive quant au respect des gestes barrières auprès des jeunes en cohabitation ;
- Il a été nécessaire de faire face aux incompréhensions de certains jeunes dont les champs professionnels différents les amenaient à avoir des traitements différents, parfois au sein de la même cohabitation, vis-à-vis de la crise sanitaire (restauration par rapport au bâtiment, par exemple).

Tant sur le territoire de Chalon-sur-Saône que sur celui de Mâcon, il y a eu quelques changements de référents sociaux, lesquels ont nécessité des ajustements et adaptations pour ne pas impacter la qualité des accompagnements.

Perspectives 2021

Sur 2020, nous avons rencontré plusieurs partenaires (DAMIE, Sauvegarde) concernés en amont par notre dispositif.

Les rencontres vont se poursuivre avec l'ASE et le PRADO avec pour objectifs la connaissance mutuelle de nos dispositifs respectifs et la présentation du cahier des charges et obligations du DJM afin d'optimiser la prise en charge de ces jeunes dès leur arrivée en France.

Pour étayer nos échanges et la connaissance de notre dispositif, une plaquette d'information est en cours d'élaboration, plaquette à destination des travailleurs sociaux de services travaillant avec ce public et des jeunes qui seront potentiellement pris en charge.

Il nous faut également affiner notre réflexion sur l'étayage à la sortie du dispositif, notamment en termes d'emploi et de logement (garanties logement...).



INTERMÉDIATION LOCATIVE

MISSION :

L'Intermédiation Locative s'inscrit dans le plan quinquennal pour le **Logement d'Abord** et la **lutte contre le sans abris**. C'est un dispositif d'aide à l'accès au logement pour des ménages en difficulté économique, sociale ou des personnes sans abri. Le dispositif permet de sécuriser le bailleur sur la solvabilité du sous-locataire et l'occupation du logement durant une période maximale de 18 mois avant glissement du bail.

Pour l'Association elle prend la forme de la **sous location dans le parc privé et public**.

IMPLANTATION :

Départementale avec 4 travailleurs sociaux, basés sur les secteurs suivants : Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines, Chalon-sur-Saône / Louhans, Paray-le-Monial pour le Charollais et le Brionnais, Cluny / Mâcon / Tournus.

CAPACITÉ :

L'objectif cible est de 75 mesures mais nous montons progressivement en charge. En 2020, nous sommes à 66 mesures dont 16 réservées pour des isolés

FINANCEMENT :

DDCS via BOP 177 « Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables »

Données Quantitatives

Pour une analyse plus fine, nous avons intégré les chiffres 2018 et 2019 de « La Croisée des Chemins » afin de comparer l'activité sur 3 ans.

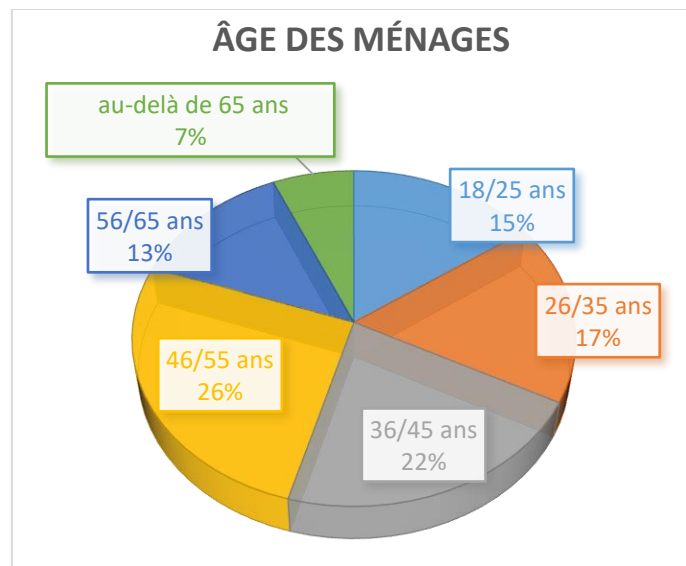
Les publics :

Composition familiale des ménages	Isolés	Couples	Familles monoparentales	Familles	TOTAL	Nombre de personnes
En 2020	28	1	10	7	46	92
En 2019	25	3	9	5	42	66
En 2018	11	2	4	2	19	30

46 ménages ont été pris en charge en 2020 (contre 42 en 2019), ce qui traduit une légère augmentation. En 2018, la capacité du service avait été revue à la hausse en cours d'année avec le recrutement de 2 travailleurs sociaux dédiés en fin d'année.

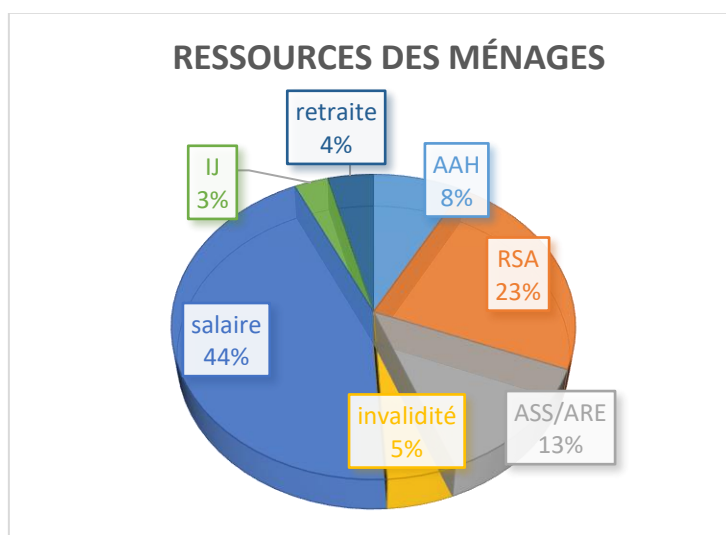
40 % du public a été accueilli sur le territoire Cluny / Mâcon / Tournus, 37 % à Chalon-sur-Saône / Louhans, 20 % à Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines et 3 % sur le territoire de Paray-le-Monial. Les personnes seules restent la composition familiale la plus représentée au sein du dispositif (60 % des ménages) suivies des familles monoparentales (22 %).

Selon les territoires on constate une représentation plus importante de la part des isolés, allant de 55 % sur Cluny / Mâcon / Tournus, 65 % pour Chalon-sur-Saône / Louhans à 66 % pour Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines. En ce qui concerne le territoire de Paray-Le-Monial, le public accueilli était exclusivement composé de familles monoparentales. Par ailleurs, 27 % du public est composé de familles sur Cluny / Mâcon / Tournus, ce qui témoigne d'une plus grande diversification de publics cette année.



On constate qu'un quart des ménages accueillis se situe dans la tranche 46/55 ans. Ce sont des personnes ayant déjà eu un parcours locatif, marqué par au moins une procédure d'expulsion et associée souvent à une situation de surendettement.

Sur le territoire d'Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines, un tiers du public a plus de 55 ans et aucun jeune (moins de 30 ans) n'est recensé. En revanche les moins de 25 ans représentent 28 % du public pris en charge à Cluny / Mâcon / Tournus, ce sont essentiellement des jeunes sortants du DJM ou de l'ASE, orientés en 2019 et qui n'ont pas d'expérience de logement en autonomie.



44 % du public accueilli est salarié, 23 % est bénéficiaire du RSA.

Sur le territoire d'Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines, les salariés représentent 22 % du public alors que 66 % des ménages perçoivent des indemnités chômage.

À Chalon-sur-Saône / Louhans et à Cluny / Mâcon / Tournus, la part des salariés est respectivement de 35 % et de 61 %, suivie des bénéficiaires du RSA pour 22 et 24 %.

À Paray-le-Monial, 100 % du public est bénéficiaire du RSA. Mais seuls 2 ménages ont été accueillis, l'échelle de comparaison n'est donc pas assez significative.

Globalement, la proportion importante de salariés témoigne que le service s'adresse à un public relativement autonome et qu'il se distingue bien des dispositifs d'hébergement qui accueillent des personnes plus fragiles, éloignées de l'emploi. Néanmoins cela peut questionner (d'où un focus ci-dessous sur les ménages salariés) car en ayant des ressources issues d'un salaire, pourquoi avoir besoin de passer par notre service au lieu d'accéder directement au logement ? Nous l'avons vu plus haut, une grande part du public a eu un ou plusieurs « accidents de parcours » avec notamment une procédure d'expulsion, les personnes sont donc connues défavorablement des bailleurs sociaux et ne parviennent pas à accéder en direct au logement. L'IML permet alors de sécuriser les bailleurs sur la solvabilité du ménage. Les ménages jeunes sont très majoritairement salariés mais ils ne bénéficient pas de ressources suffisamment élevées pour rassurer les bailleurs. Quant aux ménages (12 % des salariés) qui disposent d'un salaire supérieur à 1 500 €, ils ont connu une phase de surendettement et/ou des difficultés à gérer un budget.

Situations à l'entrée pour les admissions	Procédure d'expulsion	Sortie de dispositif d'hébergement (urgence et insertion)	Séparation conjugale	Hébergement chez des tiers ou précaire	En logement avec impayés de loyer	Dépourvu de logement	TOTAL
En 2020	7 %	53 %	/	26 %	7 %	7 %	100 %
En 2019	39 %	39 %	9 %	13 %	/	/	100 %
En 2018	50 %	33 %	/	17 %	/	/	100 %

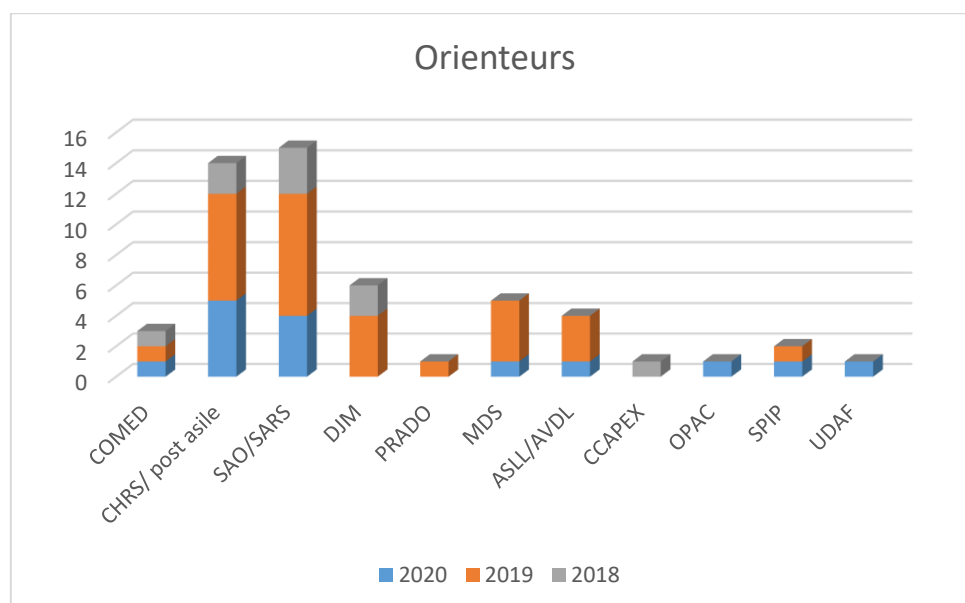
15 ménages sont entrés dans le dispositif en 2020 : 7 à Chalon-sur-Saône / Louhans, 5 à Cluny / Mâcon / Tournus, 3 à Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines. Aucune entrée n'a été effectuée à Paray-le-Monial, une orientation avait été prévue mais après évaluation plus approfondie de la situation, une réorientation en CHRS a été actée.

Les situations des personnes sont beaucoup plus hétérogènes cette année ; avec une nette diminution des personnes en situation d'expulsion passant de 39 % à 7 %, au profit des sorties de dispositif d'hébergement (53 % en 2020 contre 39 % en 2019) et des relais d'hébergement chez des tiers (26 % contre 13 %).

Parmi les sorties d'hébergement, 4 provenaient de CHRS, 3 d'HU/ALT et 1 du post-asile. Il est à noter qu'aucune orientation du DJM ou de l'ASEF n'a été faite en 2020.

Nous constatons que le service est peu sollicité pour les sorties de ménages réfugiés, nous pouvons penser que la mise en place d'accompagnement (AGR) et d'hébergement dédiés (CPH) pour ce public porte ses fruits. Quant aux situations de sorties d'hébergement d'insertion, elles se font dans l'objectif de consolider le travail conduit en amont et permettent de sécuriser l'accès au logement.

Les situations d'hébergement chez des tiers avant admission dans notre service, font souvent suite à une procédure d'expulsion locative et concernent des personnes qui avaient toutes eu un parcours locatif antérieur sauf une personne n'ayant jamais vécu en logement.



Les orienteurs principaux sont les structures d'hébergement (33 %), suivies des SAO/SARS (27 %) qui peuvent repérer des personnes hébergées chez des tiers ou de façon précaire. En fonction des territoires, nous notons des disparités, ainsi à Tournus le SAO a été à l'origine d'orientations mais aucune orientation de ce service n'a été faite sur les 3 dernières années pour le territoire de Mâcon. Aucune orientation du DJM n'a eu lieu en 2020. Les orientations restent majoritairement internes à l'Association. Parmi les orientations des partenaires, celles du SPIP se sont toutes faites sur le territoire de Chalon-sur-Saône / Louhans. On note une baisse des orientations en 2020 en provenance des MDS.

Le parc de logements :

Typologie des logements	Studio	T1	T2	T3	T4	T5	TOTAL
Autun		1	3	1			5
Chalon-sur-Saône / Saint- Marcel	1	4	5	3	1	1	15
Charnay-Lès-Mâcon / Mâcon	2	1	5	1	3	1	13
Cluny					1		1
Cuisery / Tournus			3				3
Digoin				2			2
Le Creusot			1	2			3
Louhans / Sornay		1	1				2
TOTAL	3	7	18	9	5	2	44

44 logements ont composé le parc en 2020 (contre 40 en 2019).

Seules 15 nouvelles captations ont été effectuées durant l'année (23 en 2019) en raison de la pandémie. Il est à noter que les demandes ont aussi été moins nombreuses, probablement pour les mêmes raisons. Au 31 décembre 2020, 12 ménages sont en attente de captation, la phase de prospection est en cours.

Les logements sont majoritairement implantés sur le territoire Mâconnais et Chalonnais. En revanche 5 logements sont sur le bassin autunois, témoignant de besoins sur ce secteur. En 2020, aucun logement n'a été capté à Montceau-les-Mines, faute d'orientation.

Les typologies les plus courantes sont les T2 et T3, ainsi que les très petits logements (studio et T1). Nous nous heurtons à la pénurie de petits logements, dans le parc social, principalement sur les secteurs de Cluny / Mâcon / Tournus et Chalon-sur-Saône / Louhans. Le parc privé est difficilement mobilisable en raison de son état (DPE supérieur à D voire à E), de son coût et des réticences des bailleurs.

	Nombre de places occupées	Dont par des personnes isolées	En 2019 Nombre de places occupées	Dont par des personnes isolées
Janvier	61	20	23	8
Février	58	19	21	8
Mars	57	18	30	14
Avril	56	17	27	14
Mai	57	18	29	16
Juin	63	21	31	16
Juillet	62	20	42	17
Août	69	20	46	17
Septembre	71	21	46	17
Octobre	66	19	52	18
Novembre	65	19	58	18
Décembre	61	18	65	20

Nous constatons que depuis mai 2019 nous remplissons l'objectif de 16 places réservées aux personnes isolées. Le service a été proche de sa capacité cible de 75 places au sortir du premier confinement avec la reprise des attributions de logement permettant d'atteindre 71 places occupées en septembre, mais cette dynamique a été freinée par le second confinement.

L'accompagnement social en IML :

Il porte essentiellement sur la problématique logement et doit être coordonné avec le service social de droit commun.

Il inclut :

- Les démarches administratives liées à l'entrée dans le logement mis à disposition (abonnements fluides, changements d'adresse, inscription des enfants à l'école, souscription d'une assurance habitation, demande d'APL) ;
- La prise en main technique du logement, son bon usage, l'intégration dans le quartier ;
- L'aide à la gestion du budget, le suivi des paiements de charges ;
- L'accompagnement à un glissement de bail ou à un relogement.

Types de sorties	Glissements de bail	Relogements	Dont parc privé	Dont parc public
En 2020	15	2	2	0
En 2019	5	4	0	3
En 2018	2	5	2	2

On comptabilise 19 sorties dont un décès, et une sortie vers de l'hébergement amical avec mise en place d'une mesure de sauvegarde de justice. 15 glissements de bail ont été effectués et 2 relogements dans le parc privé ont eu lieu.

Durée moyenne des accompagnements (en mois)	En 2020	En 2019	En 2018
	12	11	21

La durée de prise en charge moyenne est calculée pour les sortants, elle est de 12 mois cette année, soit 1 mois de plus qu'en 2019. La crise sanitaire a globalement ralenti les démarches de glissements de bail.

Témoignages de personnes sur le déroulé d'une PEC en IML :

« L'Intermédiation Locative, c'est ma conseillère en Insertion et Probation qui m'en a parlé avant ma sortie de prison. Ça m'a permis de me projeter à l'extérieur du centre de détention.

J'ai été 4 mois en semi-liberté avant ma sortie définitive. Pendant cette période, j'ai pu rencontrer et échanger par téléphone avec le travailleur social sur mes souhaits : quel type de logement je voulais, où ? On a fait le point sur mes ressources, les aides que je pourrais avoir, si j'avais déjà prévu de l'argent pour la caution, si j'avais des meubles. J'aurai pu aller en foyer style ADOMA mais on m'a trouvé un T1 dans le privé géré par une agence. J'ai pu le visiter et j'ai dit oui. J'ai été accompagné pour toutes les démarches en lien avec le logement : ouvrir les compteurs, prendre une assurance habitation, faire les changements d'adresse, faire des demandes auprès de la CAF... Je me suis débrouillé pour trouver des meubles et acheter chez EMMAUS ce dont j'avais besoin. Sans l'IML, je n'aurais pas géré cette situation. Toutes les démarches administratives me semblaient compliquées. Il a fallu tout refaire (déclaration d'impôt, permis, mutuelle...) J'ai eu des problèmes pour ouvrir un compte bancaire. Par la suite, j'ai eu des saisies pour d'anciennes dettes. Je ne savais plus par quel bout prendre les problèmes. Je n'avais qu'une envie : retourner en prison. Après 10 ans derrière les barreaux, j'étais lâché dans le grand bain et je devais tout réapprendre, surtout le fait de réaliser les démarches par internet.

L'IML, ça m'a sécurisé. J'ai pu payer mes loyers en liquide dans un premier temps puis par virement quand j'ai pu avoir un compte bancaire digne de ce nom. Le travailleur social est très disponible. Quand je n'y arrive pas, je sais qu'on va trouver une solution ensemble. Quoi qu'il se passe, j'ai toujours un interlocuteur qui se soucie de mes difficultés. Si j'avais été direct en lien avec le propriétaire, c'aurait été plus compliqué. Aujourd'hui, ça fait plus d'un an que je suis accompagné et les choses commencent à bien rouler ! On envisage le glissement de bail en Juin. J'ai encore quelques lacunes côté papiers mais je sais maintenant vers qui me tourner quand l'IML prendra fin. »

« Je suis arrivé dans la région grâce à une amie suite à ma perte d'emploi en Suisse, mon amie m'a hébergé à Autun. Je suis allé au CIAS et on m'a donné les coordonnées de Caroline du SAO au mois de mai 2019.

Caroline m'a orienté sur l'IML. J'ai reçu beaucoup d'aide dans mes démarches administratives. Aujourd'hui j'ai réussi à mettre à jour ma situation et à régler mes problèmes. Je me sens bien dans mon logement »

« L'accompagnement IML m'a permis d'avoir mon 1^{er} appartement. J'ai appris à faire les papiers et les choses importantes pour que tout se passe dans les règles.

Je ne savais pas comment faire avant parce que j'étais tout le temps pris en charge par des services qui faisaient pour moi.

Maintenant je peux me débrouiller parce que j'ai un appartement et un travail et j'ai suivi les conseils pour apprendre à faire tout seul. »

Données Qualitatives

Faits marquants / Activités spécifiques :

Organisation :

Un travail d'harmonisation des pratiques et de création d'outils communs a été conduit suite à la fusion avec « La Croisée des Chemins ». Il a été concomitant à la mise en place d'un service logement au sein de l'Association apportant ainsi plus de fluidité pour les travailleurs sociaux dans leurs démarches de captations de logement.

Publics :

Globalement nous constatons une adéquation des profils des personnes avec le dispositif. Néanmoins cela est moins le cas pour le secteur de Chalon-sur-Saône / Louhans qui a accueilli en 2019 des personnes relevant de CHRS mais orientées par défaut vers notre service. Ces personnes sont encore

pour la plupart présentes en 2020 et ont besoin d'un accompagnement beaucoup plus long et soutenu notamment sur la question de l'hygiène, de l'entretien du logement. Une d'entre elle a rompu le contact avec le service. À Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines, une situation est en cours de demande de mise sous protection avec réorientation afin de travailler la problématique prégnante des addictions ; une autre devra aussi être réévaluée, la famille ne parvenant pas à assurer le paiement de la redevance malgré un accompagnement budgétaire, ce qui met en péril l'objectif de glissement de bail.

Nous faisons le constat d'un manque d'investissement dans l'accompagnement pour les personnes disposant à l'entrée d'une mesure AGBF, les 2 services travaillant sur la question budgétaire. De ce fait nous nous questionnons sur la plus-value de l'IML quand la personne bénéficie déjà d'une mesure AGBF.

Pandémie :

La crise sanitaire est venue ralentir les démarches de captation. Elle a allongé aussi les délais de glissements de bail pour les secteurs de Paray-le-Monial et Cluny / Mâcon / Tournus.

C'est sur le secteur d'Autun/ Le Creusot / Montceau-les-Mines que nous notons des impacts envers le public puisqu'une personne a dû être hospitalisée à la demande d'un tiers en sortie de confinement, et une autre a désinvesti l'accompagnement.

Partenariat bailleurs sur chaque secteur :

À Cluny / Mâcon / Tournus, le service travaille en partenariat avec une agence du parc privé et l'OPAC. Nous regrettons de n'avoir pu capter qu'un seul logement via MÂCON HABITAT alors qu'il représente le bailleur social majoritaire à Mâcon.

À Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines, le service travaille avec l'OPAC et la SEMCODA, une captation est en cours auprès d'HABELLIS. Le parc privé reste très difficile d'accès surtout à Autun.

À Paray-le-Monial, le service n'a capté, en 2019, que dans le parc privé.

À Chalon-sur-Saône / Louhans, le partenariat s'est diversifié grâce à l'ouverture vers l'OPAC. Une rencontre a eu lieu avec « l'Écluse », autre opérateur en charge de l'IML, pour travailler à une collaboration notamment sur la prospection de logements.

Difficultés repérées :

Gestion locative :

La pénurie d'offre de petits logements (studio, T1, T2) adaptés financièrement au public est globale. À Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines, la recherche de T3 devient difficile.

La pandémie a pour conséquence une faible rotation dans le parc social mais aussi privé, de ce fait la prospection est retardée en cette fin d'année 2020. Les rapprochements / absorptions entre agences immobilières amènent du retard dans l'étude des glissements de bail, notamment à Mâcon et viennent limiter la diversification des partenariats. L'absence d'outil de communication du service à destination des bailleurs privés est un frein supplémentaire.

Promotion et connaissance du service :

Le service est en déficit d'orientations sur le secteur de Paray-le-Monial malgré plusieurs rencontres organisées avec le SSD. Les situations sont souvent trop dégradées pour intégrer le dispositif et sont réorientées vers le CHRS. L'absence de représentant du SSD et le manque de diversité partenariale au sein des commissions SIAO où sont étudiées les situations constituent sans doute des freins.

Le financement de l'IML en sous-location par forfait atteint ces limites lorsque :

Le temps de captation est long par manque de logement correspondant aux besoins et budget du ménage. Les typologies sont parfois compliquées à trouver mais cela n'empêche pas de commencer l'accompagnement éducatif. Cela dit, il faut optimiser au maximum celui-ci dès signature de bail pour

pouvoir donner tous les éléments pédagogiques à la famille avant le glissement du bail ou autre solution pour ne pas dépasser le temps maximal de prise en charge.

Les procédures contentieuses doivent être engagées. Si le cahier des charges prévoit la prise en charge des créances irrécouvrables aux réels plafonnés, les frais de la procédure sont compris dans le forfait. Le montant de celui-ci est supérieur au forfait en lui-même. À titre d'exemple, nous avons engagé une procédure de ce type depuis décembre 2019 qui n'est toujours pas close du fait de la prolongation des trêves hivernales suite à la crise sanitaire et aux différents reports légaux saisis par la personne. Le montant des honoraires s'élève à ce jour à 1 300 €. Au-delà de la charge financière, il s'agit d'une mesure bloquée au détriment d'un accompagnement qui pourrait répondre aux missions de l'IML.

Perspectives 2021

Nous souhaitons poursuivre notre travail de promotion et de connaissance du service par les partenaires. Ainsi des rencontres sont à programmer courant 2021 : Mission Locale et PEP 71 pour le secteur charolais ; services du PRADO pour le secteur d'Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines afin de diversifier le public et répondre aux besoins potentiels des jeunes sur ce territoire.

À Chalon-sur-Saône, le service prévoit de rencontrer le DJM afin de repérer les besoins éventuels ainsi que le SSD.

À Cluny / Mâcon / Tournus, il est envisagé de rencontrer l'Union des propriétaires indépendants afin de créer des liens sur l'offre de logement du parc privé. Une rencontre avec un opérateur en charge de l'AGBF est prévue également.

Parallèlement, nous envisageons la création de 3 supports de communication : l'un destiné au public, l'autre aux services internes de l'association et un dernier aux partenaires.

Nous aimerions faciliter nos captations, en collaborant avec les autres opérateurs en charge de l'IML et la DDCS, sur un outil de communication réservé aux bailleurs privés et mentionnant les aides possibles à l'amélioration énergétique des logements ainsi que les avantages fiscaux du dispositif.

Enfin, nous sommes intéressés pour participer à un travail de réflexion avec la DDCS autour des baux de sauvegarde qui pourraient être une réponse complémentaire aux situations d'expulsion locative toujours nombreuses, notamment sur le territoire de Paray-le-Monial.



PENSION DE FAMILLE – RÉSIDENCE ACCUEIL

MISSION :

La Pension de Famille est une modalité particulière des résidences sociales ; à ce titre, elle relève de l'article L633-1 et suivant du Code de la Construction et de l'Habilitation. Il s'agit "d'établissements destinés à l'accueil sans condition de durée des personnes dont la situation sociale et psychologique rend difficile l'accès à un logement ordinaire ».

Le projet d'une **Pension de Famille** est axé sur l'organisation de la vie au quotidien, ainsi que sur la constitution d'un lien social privilégiant les actions susceptibles de développer les échanges, l'écoute et la convivialité. La **Résidence Accueil** permet aux personnes suffisamment autonomes et vivant avec des troubles psychiques d'occuper un logement indépendant tout en bénéficiant des espaces collectifs et d'un accompagnement social.

Depuis 2020, l'Association Le Pont s'occupe de la gestion des trois lieux différents destinés aux accueils type Pension de Famille / Résidence Accueil avec la dernière intégration de la Pension de Famille de Saint-Marcel au 1^{er} janvier 2020.

Les équipes éducatives des trois établissements sont composées différemment ce qui est dû en grande partie à l'histoire différente de la création de chacun.

Composition des équipes	Pension de Famille du Creusot	Pension de Famille de Saint-Marcel	Pension de Famille d'Autun
Chef de service	0,4 ETP	/	0,1 ETP
Travailleur social / éducateur	0,8 ETP	1 ETP	0,2 ETP
Maîtresse de maison	1 ETP	1 ETP	0,8 ETP
Agent d'entretien	0,57 ETP	/	0,57 ETP
Agent technique	1 ETP	/	

Les équipes assurent la régulation des lieux au quotidien et veillent au bon fonctionnement et au bien-être des personnes accueillies.

IMPLANTATION :

Autun (71400), Le Creusot (71200), Saint-Marcel (71380)

CAPACITÉ :

Autun	4, rue Saint Pancrace	10 places Pension de Famille	78 places PF / RA
Le Creusot	2, rue des Acacias	25 places Pension de Famille	
		15 places Résidence Accueil	
Saint-Marcel	14, rue Louis Pasteur	28 places Pension de Famille	

FINANCEMENT :

DDCS

Données Quantitatives

Répartition des effectifs par sexe :

Année	Autun		Le Creusot		Saint-Marcel		TOTAL sur trois structures
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	
En 2020	8	3	29	15	30	2	87
En %	73	27	66	44	94	6	
En 2019	8	2	27	11	30	1	79
En %	80	20	71	29	97	3	

Tableau 1 : Nombre de personnes accompagnées

Sur les trois lieux, la **mixité** en termes de sexes est plus importante sur le site du Creusot, ce qui s'explique en partie par les orientations des femmes victimes des violences intrafamiliales se retrouvant sans domicile et en situation sociale complexe. Elle concerne des personnes de toutes les tranches d'âge. C'est un constat positif, permettant d'instaurer un climat de respect, de partage et de solidarité au sein de l'établissement.

Mouvement des accompagnements au sein des établissements :

Année 2020	Autun		Le Creusot		Saint-Marcel		Total sur trois structures
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	
Entrées	0	1	6	4	4	1	16
Total entrées	1		10		5		16
Sorties	1	0	7	8	6	0	22
Total sorties	1		15		6		22

Tableau 2 : Mouvement des effectifs dans les établissements en 2020

S'agissant du mouvement des effets en 2020, celui-ci a été très faible à **Autun** : une place s'est libérée suite au décès d'un résident. La place disponible a été rapidement pourvue. Malgré la demande bien identifiée au niveau local sur l'autunois, la liste d'attente SIAO ne se constitue pratiquement plus depuis plusieurs années au vu de l'absence de places disponibles. Cette situation est parfaitement connue par les professionnels du secteur social local.

À la Pension de Famille plus récente, celle du **Creusot**, le changement dans les effectifs a été important en 2020. Les personnes accueillies qui ont quitté la résidence en 2020 y sont restées en moyenne pendant environ 10 mois et demi. Dans les 15 sorties au Creusot, nous avons constaté :

- 8 départs dans le logement autonome ;
- 2 exclusions pour le non-respect du règlement de fonctionnement ;
- 1 personne est partie considérant le lieu non-adapté à sa situation ;
- 1 déménagement pour cause de travail ;
- 3 décès non dus à la pandémie.

Malgré ces changements importants, un noyau s'est formé au sein des effectifs composé désormais de résidents installés plus durablement. L'environnement rassurant au sein de la Pension de Famille du Creusot avec l'aspect « accompagnement » correspond au besoin des personnes de sortir de l'isolement.

Il est important d'ajouter que la Pension de Famille du Creusot s'est inscrite dans le mouvement de solidarité pendant la période du premier confinement strict due au Covid-19 en accueillant les personnes seules et à la rue sur les places vacantes en réponse à l'appel du 115. Ainsi, trois hommes

ont été hébergés, dont deux sont restés jusqu'au déconfinement. Le troisième a formulé la demande d'intégrer la Pension de Famille. Pendant leurs séjours, un accompagnement a été effectué par le SAO.

À la Pension de Famille de **Saint-Marcel**, les effectifs 2020 ont connu un mouvement plus tempéré. La durée de séjour est en moyenne de 2 ans et demi. Vu la forte demande dans le secteur de Chalon-sur-Saône, les places libres ont été rapidement pourvues. En termes de sorties, nous avons retenu les motifs suivants :

- 1 départ en logement autonome dans le secteur social ;
- 4 départs avec une solution personnelle (famille, amis...) ;
- 1 décès.

Le **taux d'occupation** annuel de l'année 2020 s'élève à **96 %** à la Pension de Famille d'**Autun** avec l'accueil de 11 personnes dans l'année.

La structure du **Creusot** a atteint le taux annuel de **83 %** dans l'ensemble avec 44 personnes accueillies dans l'année (contre 38 en 2019). Concernant la répartition des effectifs entre les deux dispositifs, le taux d'occupation se décline de manière suivante :

- 75 % pour la Résidence Accueil,
- 88 % pour la Pension de Famille.

Ici, la problématique liée à l'insalubrité de plusieurs appartements persiste. L'OPAC 71, propriétaire des lieux, a effectué plusieurs visites pour constater les infiltrations d'eau ne permettant pas l'occupation des lieux. Une solution technique et un accord amiable seront recherchés en 2021 entre les deux partenaires.

Ainsi, courant la deuxième année complète de fonctionnement après l'ouverture de la Pension de Famille du Creusot en 2019, nous constatons une nette amélioration des taux d'occupation malgré le solde négatif entre les entrées et les sorties (respectivement 23 % pour la RA et 47 % pour la PF en 2019).

Parmi toutes les demandes émises auprès du SIAO du secteur de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau pour l'orientation vers la structure du Creusot, 10 ont obtenu un avis défavorable ou une orientation différente. En revanche, 7 personnes dont la demande a été acceptée par le SIAO, se sont désistées ou ont manifesté un empêchement pour l'installation à la Pension de Famille, ce qui remet en cause la présentation préalable du dispositif faite aux personnes orientées.

À **Saint-Marcel**, le taux d'occupation s'est élevé à **97 %**. La demande constante sur ce type de logement accompagné permet à la structure déjà bien ancrée dans le paysage local et reconnue par les partenaires, d'assurer la succession des locations. Le taux insignifiant de vacance est généralement dû aux délais administratifs et au temps nécessaire pour la remise en état des logements après le départ des locataires.

Prescripteurs pour les orientations Pension de Familles :

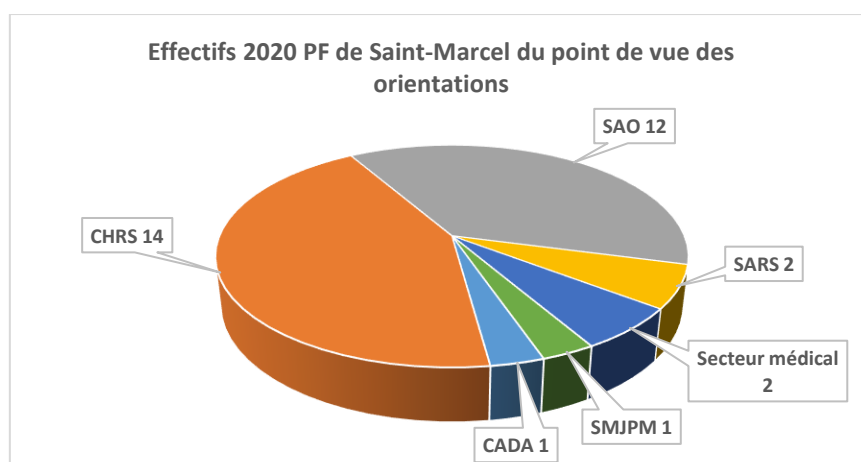
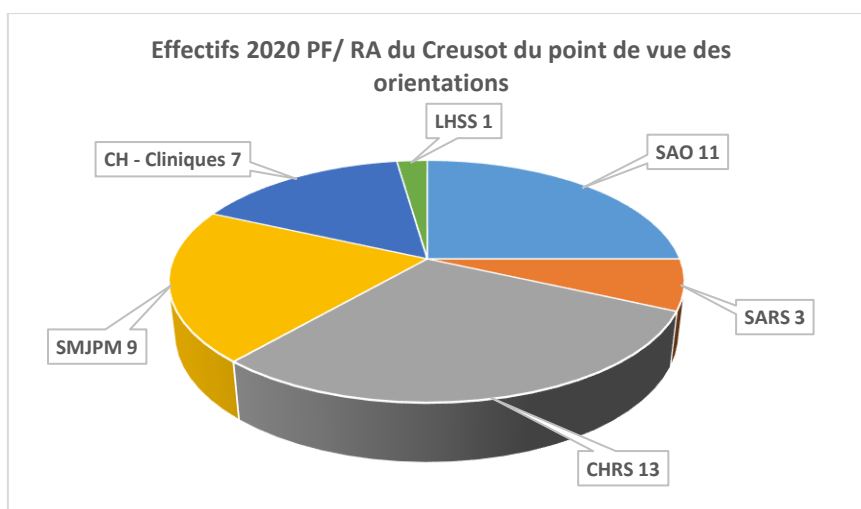
La composition des effectifs de chaque pension de famille du point de vue des **prescripteurs** reflète massivement le besoin de loger les publics stabilisés au sein des accueils de type CHRS (*Graphiques ci-dessous*).

En ce qui concerne les SAO, ils orientent les personnes qui n'ont pas besoin de passer par les structures d'hébergement pour acquérir un certain niveau d'autonomie dans la vie quotidienne. L'évaluation sociale de ce type de situations révèle essentiellement les difficultés importantes pour accéder directement au logement autonome (situations de surendettement, expulsions locatives, souffrances liées au sentiment d'isolement et de solitude...), ainsi que l'isolement.

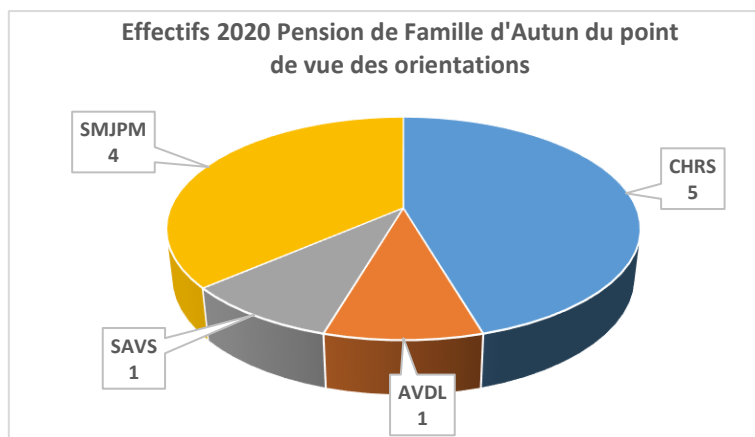
Le secteur hospitalier alimente à la fois les places de RA avec les profils de personnes souffrant de troubles psychiatriques légères, mais aussi la PF avec les sorties des cures de désintoxication et de sevrage suivies de passage en postcure.

Les orientations issues des structures accueillant et/ou accompagnant les publics en situation de handicap (foyers spécialisés, SAMSAH – SAVS...) sont encore à travailler. Pour cela, une convention de partenariat a été établie entre l'association Le Pont et l'association Les Papillons Blanc d'entre Saône-et-Loire, porteur des dispositifs SAMSAH et SAVS. En 2021, il est prévu d'approfondir la connaissance mutuelle à la fois des publics et de leurs besoins, mais aussi d'échanger sur les moyens pouvant être mobilisés de la part de chaque partenaire pour assurer les meilleures conditions d'accueil.

Avec l'implantation et le déploiement sur le territoire des structures type « pension de famille », les professionnels œuvrant au sein des services d'hébergement, d'insertion, d'accueil et d'orientation disposent d'un outil supplémentaire dans leur palette de solutions. Ils peuvent proposer aux publics accompagnés ayant des ressources avérées mais modestes et étant relativement autonomes, soit une solution de logement temporaire, soit un tremplin soit un lieu de vie où les personnes vulnérables peuvent faire une halte ou se projeter pour un temps nécessaire à la reconstruction d'un parcours.



À Autun, sur les effectifs annuels de 11 personnes, les orientations sont suivantes :



Répartition des effectifs par âge :

Dans la **grille des âges** des personnes accueillies, la Pension de Famille du Creusot se démarque comme plus « jeune », même si, en même temps, ses effectifs couvrent plusieurs générations réparties de manière homogène.

À la Pension de Famille d'Autun, plus ancienne, nous constatons le vieillissement de plusieurs résidents pour lesquels un travail d'accompagnement est mené afin d'envisager des orientations vers un EHPAD ou un foyer logement.

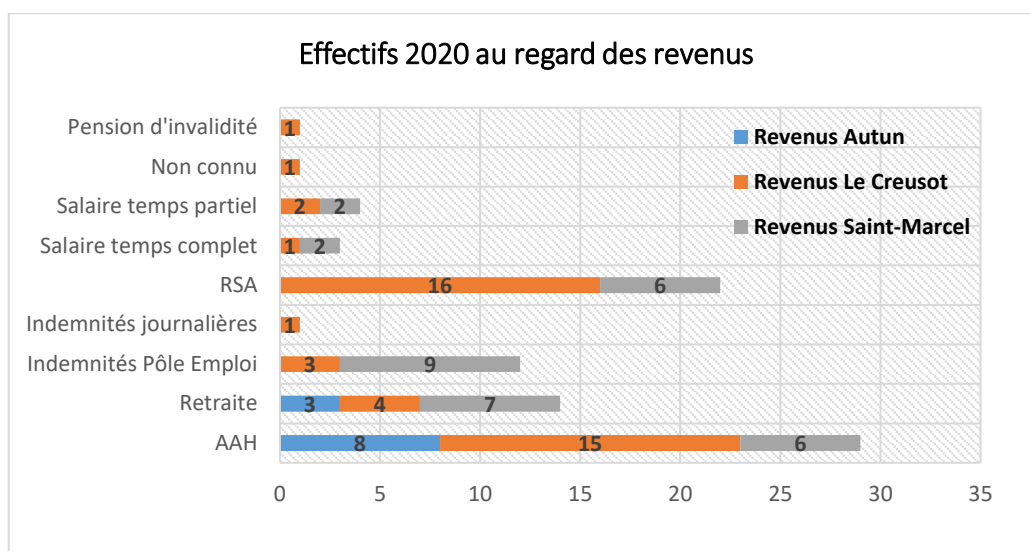
À Saint-Marcel, 40 % des effectifs sont représentés par les personnes d'âge mûr, parfois tout juste retraitées.

Nombre de résidents par année	Autun					Le Creusot					Saint-Marcel				
	≤ 30 ans	31 à 45 ans	46 à 55 ans	56 à 65 ans	≥ 66 ans	≤ 30 ans	31 à 45 ans	46 à 55 ans	56 à 65 ans	≥ 66 ans	≤ 30 ans	31 à 45 ans	46 à 55 ans	56 à 65 ans	≥ 66 ans
En 2020	0	2	4	1	4	6	9	15	11	3	1	9	5	13	4
En %	-	18	36	9	36	14	20	34	25	7	3	28	16	40	13
En 2019	0	2	3	1	4	6	8	11	10	3					
En %	-	20	30	10	40	16	21	29	26	8					

Tableau 3 : Répartition des personnes accueillies par âge

Ressources des personnes accompagnées en 2020 :

En termes de **ressources**, les personnes accueillies perçoivent, pour la plupart, des minimas sociaux. L'accueil à la pension de famille est possible uniquement à condition d'avoir des revenus stables afin de pouvoir faire face au paiement de différentes redevances liées au logement sous la forme simplifiée. La redevance mensuelle intègre la participation financière des résidents au loyer et aux charges ; elle comprend également l'ensemble de fluides et la consommation d'énergie (eau, électricité, chauffage). Cette redevance est versée au gestionnaire et le montant est facturé au mois échu.

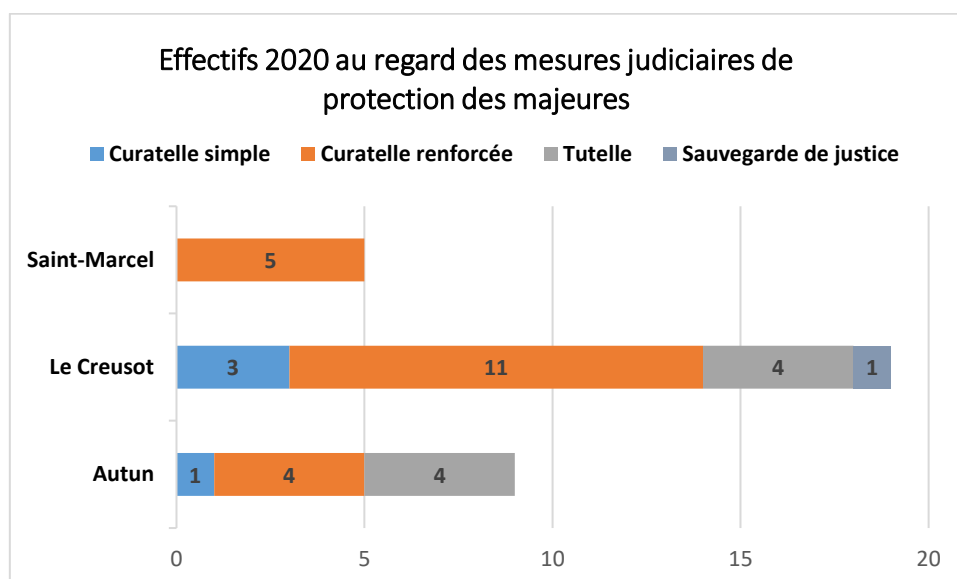


En cours d'année 2020, les revenus peuvent changer de typologie suite au changement de situation professionnelle de la personne ou à l'arrivée en fin de droits (indemnités du Pôle Emploi et autres). Une vigilance particulière est nécessaire pour accompagner les personnes dans l'accès aux droits, mais également dans l'insertion professionnelle.

Les bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé sont assez nombreux dans les effectifs des Pensions de Famille / Résidence Accueil (33 %). Cet indicateur confirme le niveau important de précarité des personnes hébergées.

Le logement accompagné est souvent sollicité pour les personnes seules sous mandat de protection judiciaire de différents degrés. Il est important de souligner que l'existence d'une mesure de protection judiciaire ne constitue en aucun cas un critère d'admission à la pension de famille. Mais en fonction du profil de chaque candidature, une mesure de protection judiciaire peut apporter une plus-value pour le maintien dans le logement.

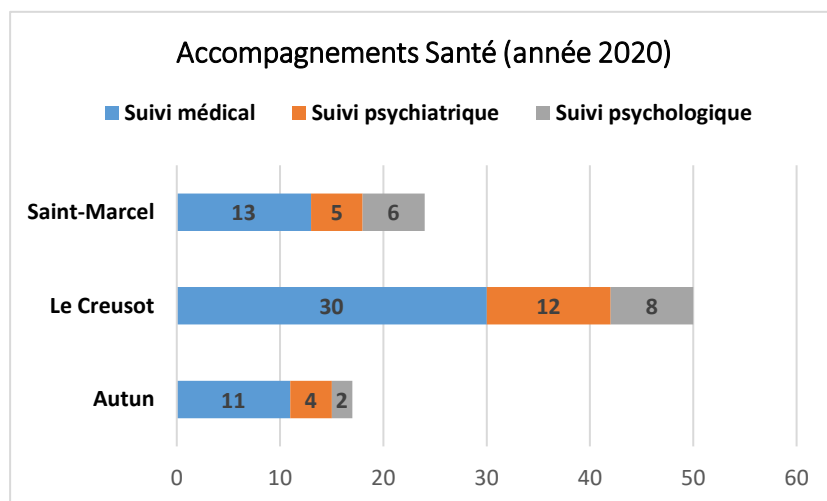
Alors qu'à Autun, 9 résidents sur 11 (81 %) bénéficient d'une **mesure de protection judiciaire**, parmi lesquelles 4 sont des mesures de tutelle, au Creusot, cette proportion est moindre : il s'agit de 19 personnes accueillies sur 44 au total (43 %). À Saint-Marcel, sur l'effectif total de 32 personnes, 5 (16 %) sont sous mesure de protection judiciaire.



Un résident de la Pension de Famille du Creusot bénéficie de la MASP (Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé) exercée par les services sociaux du département de Saône-et-Loire pour une durée de 2 ans renouvelable.

Les mesures de protection judiciaire sont exercées par les différents opérateurs, tels que l'UDAF71, la Sauvegarde71, Le Pont, ainsi que par des mandataires indépendants avec une multitude de référents qui changent de manière fréquente. Aucune mesure n'est exercée par les membres de la famille des personnes accueillies. Le suivi et l'accompagnement des majeurs protégés au sein de la pension de famille représente un travail important de mise en liaison et de coordination avec ces référents.

Accompagnement vers le soin :



Les pensions de famille accueillent des résidents dont une grande partie témoigne d'un passé marqué par un parcours addictif (alcoolisme, toxicomanie, jeux...). Certains ne cachent pas la reprise des consommations. En fait, le degré de conscience de chacun vis-à-vis de la gravité de la situation est très variable, ce qui remet souvent en question l'accès aux soins et leur efficacité.

Ainsi, en 2020, la Pension de Famille du Creusot a accueilli 57 % des résidents sur 44 présentant des **problématiques addictives**. Cette proportion s'élève à 64 % à la Pension de Famille d'Autun. La plupart est due à l'addiction à l'alcool accompagnée de la consommation de drogue. Plusieurs personnes, en outre, ont été soignées pour une addiction aux jeux.

La consommation excessive d'alcool et de drogue est connue pour provoquer les dégâts importants et, parfois, irréversibles sur la santé.

L'ensemble de troubles liés à la santé chez les résidents des pensions de famille représente un volume non-négligeable au sein de l'accompagnement social effectué par les équipes éducatives. Cela implique une parfaite connaissance du tissu médical et paramédical local par les professionnels de l'équipe, ainsi que la mise en œuvre d'un partenariat efficace avec tous les acteurs qui relèvent des soins spécifiques adaptés aux personnes en situation d'addiction.

L'équipe éducative de la pension de famille joue le rôle de facilitateur pour l'accès aux soins en proposant la mise en place de :

- Planning des rendez-vous pris avec les rappels individuels auprès des bénéficiaires ;
- Transport, si nécessaire, vers l'endroit du rendez-vous médical, surtout s'il s'agit de la première fois, afin de rassurer le résident et d'établir le contact avec les services de soins.

En général, les problématiques liées à la **santé**, sont très prégnantes au sein de la population des pensions de famille. Des maladies chroniques non prises en charge et aggravées par la consommation abusive de l'alcool et/ou des produits stupéfiants conduisent à des situations d'incapacité au travail (l'invalidité) et à la reconnaissance du handicap.

Il est important de souligner qu'un certain nombre de situations de handicap relève plutôt des maladies mentales mais permet malgré tout, un niveau d'autonomie compatible avec la vie dans les structures d'accueil accompagné. Les pathologies légères liées aux troubles psychiatriques sont souvent prises en charge au sein des Centres Médico Psychologiques (CMP) locaux. L'accompagnement social au sein des pensions de famille permet d'assurer la régularité du respect des rendez-vous au CMP ce qui est une condition absolue du bon déroulement de la vie quotidienne de la structure.

Dans le cadre des 15 places de la Résidence Accueil sur Le Creusot, le partenariat a été établi avec l'association Les Papillons Blancs, porteur du dispositif SAVS-SAMSAH, permettant à la structure de faire appel à l'accompagnement spécialisé au profit des résidents relevant du dispositif. Un protocole de coopération précisant la procédure à mettre en place a été élaboré courant 2020 entre les deux partenaires. Plusieurs approches ont été tentées pour la mise en œuvre du protocole sur des situations concrètes. Aucune n'a abouti en 2020.

Un soutien dont la réactivité est très appréciable, est régulièrement apporté aux résidents volontaires à travers les visites au domicile des infirmiers psychiatriques de **l'Équipe Mobile Psychiatrie Précarité**.

À Saint-Marcel, grâce au partenariat avec le **Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA)**, les groupes de parole mis en place par la psychologue du service ont pu reprendre au mois d'août après une suspension pendant la période du confinement, en parallèle avec la reprise des permanences bihebdomadaires par l'infirmière de l'organisme au sein de l'établissement. Ces temps collectifs, très suivis par les résidents, ont été cruciaux car ils leur ont proposé un espace d'expression centré sur le contexte sanitaire et sur l'expression de leurs difficultés sur le contexte sanitaire et l'expression de leurs difficultés du quotidien.

L'accompagnement social :

L'accompagnement social réalisé au sein des pensions de famille a surtout porté sur les sujets suivants :

- La remobilisation vers l'emploi ou la formation ;
- Le soutien dans les démarches administratives ;
- L'accompagnement budgétaire léger ou approfondi à travers l'orientation vers la MASP.

La plupart des démarches administratives est dématérialisée. Cet avantage de l'époque numérique permet un avancement rapide dans les démarches mais exige des compétences spécifiques. De ce fait, les résidents sollicitent beaucoup l'équipe éducative pour l'accès aux informations en ligne. En 2021, l'accent sera porté sur la mise en œuvre et l'animation d'un espace numérique au sein des établissements.

En fonction des besoins de la personne accompagnée, l'équipe éducative mobilise les différents partenaires du champ social. Ainsi, sur le plan alimentaire, la plupart des résidents des pensions de famille sont bénéficiaires au sein des banques alimentaires ou des épiceries solidaires portées par les collectivités et les associations caritatives.

Faits marquants :

La crise sanitaire :

L'année 2020 a été fortement impactée par l'épidémie de la COVID-19. Les effets néfastes produits sur les populations précaires et isolées sont largement visibles lorsque l'observation est portée sur une unité au sein du collectif. Les périodes les plus dures ont été vécues pendant les deux épisodes du confinement.

Les équipes éducatives des pensions de famille ont été confrontées à une double difficulté :

- Un sous-effectif important sur des équipes déjà bien restreintes ;
- Des restrictions au niveau des activités collectives qui constituent en temps normal le pilier du travail éducatif en parallèle avec le suivi individuel.

Des permanences au sein des pensions de famille ont été organisées pendant la première période de confinement par les salariés de l'association issus des autres services d'accompagnement pour pallier l'absence partielle des équipes du collectif et leur permettre de pratiquer le télétravail.

En fonction du vécu et des capacités de chacun, les résidents ont manifesté leur mal-être différemment :

- Une certaine augmentation des consommations d'alcool et de produits illicites ;
- Une hausse des états dépressifs ;
- L'apparition d'angoisses importantes conduisant à des comportements inadaptés.

Dans l'ensemble, les structures respectives ont maintenu le fonctionnement, fidèles à leurs engagements, en adaptant les moyens d'intervention : remplacement des activités prévues dans les salles par celles organisées à l'extérieur, diminution du nombre de personnes dans chaque groupe afin de permettre le respect des distances et des gestes barrières. Les résidents mettent au premier rang de leurs manques cette absence des moments de convivialité organisés autour d'un repas ou de dégustations.

À Saint-Marcel, où l'équipe éducative expérimente la démarche de la réduction des risques, un stock de boissons alcoolisées a été constitué afin de faire face aux effets du manque de l'alcool chez les personnes fortement dépendantes. Cette démarche est en lien avec un travail débuté en 2019 sur la Réduction des Risques Alcool (travail qui se poursuit en 2021).

Les infirmiers libéraux qui interviennent au domicile de certains résidents ont occupé une place centrale dans la veille renforcée organisée au sein des établissements en raison de leurs passages quotidiens et des relais réguliers avec les équipes respectives. Ils ont également participé au travail de pédagogie important et nécessaire pour l'acquisition des gestes barrières chez certains résidents. Ce sont souvent eux qui ont réalisé les tests virologiques et/ou antigéniques quand cela était nécessaire. La continuité de leurs passages a eu un effet rassurant pour les résidents.

En lien avec l'Agence Régionale de la Santé et la Direction Départementale de Cohésion Sociale, des sessions du dépistage collectif ont été organisées à la fin de l'été (août-septembre) :

- Au sein de chaque établissement pour Autun et Saint-Marcel ;
- Au drive d'un laboratoire local pour Le Creusot.

En 2020, très peu de cas de contamination (un avéré au Creusot) ont été déclarés parmi les résidents. La gestion de la propagation du virus avait été maîtrisée avec succès. La plupart des résidents présentant des fragilités importantes sur le plan de la santé se sont portés volontaires et ont été présents pour la vaccination.

Changements au sein des équipes :

Courant l'année 2020, les équipes de la Pension de Familles d'Autun et de Saint-Marcel sont restées stables avec très peu d'absences liées aux arrêts maladie.

En revanche, le poste de maîtresse de maison à la Pension de Famille du Creusot a été pourvu successivement par trois personnes différentes avant de se stabiliser en septembre avec une prise de poste fort satisfaisante permettant de réactiver rapidement les missions essentielles.

À la Pension de Famille de Saint-Marcel, le départ en retraite de la maîtresse de maison, un des piliers de l'établissement, sera d'actualité courant l'année 2021. Ensuite, une nouvelle dynamique d'équipe devra se reconstituer après.

Chantier-école :

L'association Le Pont a répondu à l'appel à projet de l'association AGIRE de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau qui œuvre dans le domaine de l'insertion professionnelle des publics très éloignés de l'emploi. L'objet était de proposer un support au montage du chantier-école sur la durée de 3 mois pour 6 personnes identifiées par le Plan Local d'Insertion et d'Emploi.

Le chantier s'est déroulé à la Pension de Famille du Creusot englobant les travaux de peinture des espaces communs (couloirs et cages d'escalier) sur sept étages du bâtiment, ainsi que la réalisation des deux fresques. Parmi les six candidats retenus, trois avaient été orientés par la Pension de Famille.

Sur toute sa durée, le chantier-école a permis de :

- Valoriser les compétences des participants et rebondir, par la suite, sur la recherche d'emploi ou sur une formation qualifiante ;
- Tisser des liens entre les résidents et les participants autour des différentes activités, que cela soit la peinture ou la réalisation des fresques ;
- Prévenir les actes de vandalisme type tags à l'intérieur du bâtiment ;
- Accroître l'ouverture vers l'extérieur de la structure et l'inscrire dans le paysage local comme un lieu où on remet l'homme debout.

En termes de contribution au projet, l'association Le Pont a mis à disposition les deux agents de maintenance issus de l'équipe technique du territoire et a assuré l'acquisition du matériel de chantier. Au cours du chantier, les participants ont bénéficié d'une session de formation SST (Sauveteur Secouriste du Travail). La prestation d'un artiste plasticien a permis l'accompagnement dans la réalisation des deux fresques murales. La presse a porté un éclairage sur le succès de l'opération par l'édition d'un article illustré publié au JSL en décembre 2020 suite à la réception du chantier.

Activités mises en place :

Les **activités collectives** sont au cœur de la vie des pensions de famille. Elles permettent aux résidents de rythmer les journées, de trouver de nouveaux repères et de créer du lien entre tous pour rompre la solitude et éviter les conflits.

Pour favoriser le jaillissement des idées, l'équipe éducative se saisit, à la fois, des occasions telles que les réunions des résidents, mais aussi d'autres moments d'échange pour les consulter. À partir de ce recensement, une programmation trimestrielle des activités est proposée avec, par la suite, une

validation budgétaire. Cette programmation tient compte des mutualisations entre les pensions de famille.

Parmi les nouveautés développées au sein des structures en 2020, nous recensons les activités suivantes :

- La création de l'atelier « estime de soi » à la Pension de Famille du Creusot avec l'ouverture d'un salon de beauté et de détente où tout un chacun peut accéder aux soins esthétiques, à une coupe, une teinture des cheveux, etc. Les objectifs étant de proposer des services simples où chacun pouvait être acteur et bénéficiaire et, à cette occasion, de développer un lien privilégié avec les résidents. Pour ce projet, un appui a été apporté grâce à l'accueil au sein de l'établissement d'une stagiaire en formation « Moniteur-éducateur » ;
- La mise en place de l'atelier « création des produits de ménage respectant la nature » à la Pension de Famille d'Autun permettant d'aborder plus facilement l'hygiène et la propreté ;
- L'organisation d'un brunch de déconfinement en extérieur à Saint-Marcel ;
- La participation des trois résidents de la Pension de Famille d'Autun au projet « Mobilité » organisé en partenariat avec le Centre social de la ville d'Autun. Se déroulant sur toute l'année, le projet vise à développer une plus grande autonomie dans les déplacements par l'utilisation des transports en commun et une meilleure compréhension des plans et des consignes ;
- L'inscription des trois pensions de famille dans le projet « Cinéma Solidaire » ;
- La transformation du repas de fin d'année traditionnel à Saint-Marcel en une fête extérieure avec un stand distribuant le vin chaud, des hot-dogs et des marrons grillés dans une ambiance de marché de Noël, tout en observant les règles de distanciation.

De nombreuses sorties et activités extérieures ont été réalisées pendant les périodes de l'année qui le permettaient.

Parmi toutes les activités proposées, celles suivies d'un repas ou d'une dégustation sont plébiscitées. Cet aspect convivial a été fortement perturbé par la crise sanitaire et les repas traditionnels de fin d'année se sont transformés en échange et remise des cadeaux dans la plupart des structures où les événements à l'air libre n'ont pas pu être organisés.

Toutefois, chaque activité est vue par l'équipe éducative comme un support privilégié pour entamer ou réactiver un accompagnement individuel. Ces temps d'échange ont permis de construire la relation de confiance avec les nouveaux arrivants et de reprendre les points de difficulté avec les résidents plus anciennement installés.

Partenariats :

Une Pension de Famille effectue son ancrage territorial grâce à la mise en place de multiples partenariats.

En 2020, dans le cadre d'une coopération, la mutualisation des moyens a été effectuée entre la Pension de Famille d'Autun et le **Centre Social** de la commune pour la réalisation du projet « Mobilité » avec des retombées positives pour plusieurs résidents qui ont pu, ainsi, renforcer leur autonomie.

D'un commun accord, des rencontres d'échange ont été instaurées à Autun avec un groupe composé de personnes en situation de handicap issues du foyer de vie de l'association **Les Papillons Blancs**.

Les professionnels de la Pension de Famille d'Autun participent désormais aux rencontres du groupe ressources mise en place par le **France Addictions 71** (anciennement ANPAA71), ce qui permet de s'informer, d'identifier les membres du réseau sur le plan local et de tisser des liens tout en échangeant autour des pratiques des uns et des autres.

À la Pension de Famille du Creusot, une convention de partenariat a été signée en 2020 pour la mise en place au sein du bâtiment des permanences de l'association **Addictions Vie Libre** à raison de deux fois par mois. Elle effectue l'accueil des personnes souhaitant aborder le sujet de souffrances liées aux addictions. Ces rencontres régulières ont toute leur importance et viennent en complément des soins médicaux pouvant être engagés par le patient.

Du côté de la participation des résidents aux réflexions menées sur les différents sujets les concernant, des liens sont établis avec le **Comité Représentatif des Personnes Accueillies** (CRPA) animé par la **Fédération des Acteurs de la Solidarité** (FAS). Les représentants de la pension de famille de Saint-Marcel ont pu rester à minima en contact avec cette instance en participant aux élections organisées en février et à une séance plénière réduite qui s'est tenue en octobre sur le sujet des conséquences du confinement sur les populations précaires.

L'association Le Pont bénéficie d'un partenariat avec le **Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Saône-et-Loire** (SPIP71). Dans ce cadre, plusieurs salariés issus des pensions de famille sont désignés tuteurs pouvant encadrer les personnes pour qui la condamnation à une peine de prison a été aménagée et transformée en un temps de travail d'intérêt général (TIG). En 2020, au sein des pensions de famille, 10 personnes différentes (hommes et femmes) orientées par le SPIP 71 ont été accueillies en TIG avec la durée de travail moyenne de 3 semaines complètes. Deux agents des pensions de famille ont suivi en 2020 une formation spécifique à destination des tuteurs pour les personnes en TIG.

Les pensions de famille sont des établissements qui effectuent de manière régulière l'accueil des **stagiaires** essentiellement issus des formations suivantes :

- Assistant social ;
- Conseiller en économie sociale et familiale ;
- Educateur spécialisé ;
- Moniteur-éducateur.

Le suivi et l'accompagnement des stagiaires représente un temps important intégré dans l'ensemble des missions de chaque tuteur de stage. Un stagiaire bien intégré dans le fonctionnement de la structure se voit d'habitude confier la conception, le développement et la mise en œuvre d'un projet ou d'une mission, ce qui constitue à la fois un gage de réussite du stage, mais aussi cela apporte une plus-value au projet social de la structure.

Les Pensions de Famille proposent également des périodes d'immersion pour les personnes en recherche d'emploi ou de reconversion professionnelle. L'immersion de courte durée (une ou deux semaines) permet la découverte des métiers et de l'environnement de l'entreprise. Pour cela, les partenariats sont établis à chaque fois avec le Pôle Emploi ou les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la formation.

Travaux, maintenances et aménagements :

En 2020, les équipes techniques de l'association ont été mobilisées sur les différents chantiers liés à la maintenance des bâtiments occupés par les pensions de famille.

À **Autun**, la reprise de la peinture du grand portail et de la porte d'entrée a été effectuée avec l'accord préalable des Architectes des bâtiments de France sur le choix de la couleur puisque la Pension de Famille se situe dans le périmètre historique de la ville.

Un vaste terrain attenant au bâtiment est entretenu régulièrement avec la création de nouveaux parterres fleuris. Dans les nouveautés, une salle de détente cinéma-musique-lecture à destination des résidents a été aménagée dans le local anciennement dédié au bureau éducatif. Avec le déménagement du bureau dans la salle conviviale et la création de deux postes informatiques, la salle

à manger a été transformée en même temps en un endroit où on pouvait regarder les actualités à la télévision. Ce fonctionnement correspond plus à la demande des résidents. Ce réaménagement a permis également de rafraîchir les murs de la salle à manger en la rendant plus claire.

Avec le concours de l'association locale L'Aile, un des dix appartements a bénéficié des installations électroniques permettant la prévention des chutes. Il s'agit d'un couloir lumineux réagissant au mouvement. Cette installation répond à un besoin croissant de l'établissement lié au vieillissement de ses résidents.

Parmi les perspectives, il est prévu de réaménager la cuisine pédagogique de la Pension de Famille d'Autun, mais également de reprendre la cour nord avec la création d'un cheminement neuf et mieux défini à l'aide d'un revêtement adapté.

Au **Creusot**, la deuxième année de fonctionnement avec les effectifs beaucoup plus importants qu'à l'ouverture a été marquée par de nombreuses améliorations sur le plan technique du bâtiment. Il a fallu effectuer les travaux suivants :

- Reprise des installations électriques, de chauffage et de la plomberie dans le bâtiment et dans la plupart des logements et la réalisation de travaux d'embellissement (murs, sols, plafonds) ;
- Reprise de l'ensemble des peintures dans les espaces communs (couloirs et cage d'escalier) par la réalisation d'un chantier-école ;
- Installation des caméras supplémentaires de télésurveillance ;
- Révision du plan d'évacuation avec le renouvellement des extincteurs du feu d'incendie ;
- Reprise des différents contrats de maintenance technique (ascenseur, VMC, chaudière, désinsectisation et dératisation...).

En parallèle, des interventions ont été effectuées pour le remplacement des fenêtres et des vitres suite aux dégradations commises par certains résidents et leurs invités. Ces actes regrettables ont fait objet de nombreux dépôts de plainte auprès des forces de l'ordre. La menuiserie est souvent visée au cours des débordements.

En ce qui concerne les réalisations importantes au cours de l'année 2020, l'installation d'une cuisine pédagogique a été achevée avec succès. Depuis, c'est un endroit privilégié pour les résidents qui choisissent ce lieu incontournable pour se réunir et échanger avec les voisins à l'occasion d'un café matinal ou une tasse de thé de l'après-midi. La cuisine est également utilisée par les résidents à titre individuel pour des préparations nécessitant un four ou plusieurs plaques de cuisson.

Les projets d'aménagement du bâtiment sont encore nombreux. Un accord a été trouvé avec l'OPAC 71, propriétaire des lieux, pour le démarrage des travaux de toiture en 2021. La reprise des revêtements du plafond et des murs dans les appartements du dernier étage abîmés par les infiltrations d'eau resteront à la charge de l'établissement. La VMC doit être remplacée et les deux points « laverie » initialement séparés seront réunis au RDC suivant les conseils d'un préventionniste. Par ailleurs, l'étude est en cours pour l'installation d'une centrale d'incendie.

À **Saint-Marcel**, l'association est locataire de l'ensemble immobilier dont l'Habellis est propriétaire. Dans le cadre du plan de maintenance établi par le propriétaire, le remplacement de l'ensemble des radiateurs, ainsi que des plaques électriques de cuisine est prévu.

Concernant le mobilier, la Pension de Famille de Saint-Marcel a investi dans le remplacement de la literie (lits, matelas et couettes) dans l'ordre de priorité avec l'étalement sur les années 2020-2021. La priorité est donnée aux personnes ayant des besoins spécifiques liés à la morphologie ou à l'état de santé. Les sept appartements ont été équipés en 2020.

Plusieurs incidents ont eu lieu courant 2020 à Saint-Marcel impliquant la clôture extérieure de l'établissement. Par exemple, le grillage a été détérioré par des inconnus sur une longueur importante

et le portail abîmé par la mauvaise maîtrise des manœuvres d'un camion de livraison. Une fois les faits constatés, les déclarations ont été effectuées auprès de l'assurance de l'association avant tous travaux de réparation.

Il faut ajouter que dans les trois établissements, l'association procède régulièrement au remplacement des appareils de la laverie collective (lave-linge et sèche-linge) qui subissent une charge importante quotidienne, ainsi que les accidents liés à la mauvaise utilisation.

Dans l'ensemble, les travaux représentent une ligne de dépenses importante dans le budget des établissements.

Difficultés repérées :

Les trois pensions de familles en gestion par l'association ont connu en 2020 des difficultés importantes liées à la crise sanitaire qui a marqué les esprits et continue de le faire.

Les équipes de petite dimension se retrouvant en sous-effectif ont été amenées à faire face tout d'abord aux nouvelles exigences sur :

- La propreté et la désinfection des espaces en lien avec la prévention de la transmission du virus ;
- La vigilance particulière auprès des résidents pour détecter les signes éventuels du Covid-19 ;
- La communication auprès des résidents sur l'évolution de la situation sanitaire et les nouvelles règles en place ;
- Le changement des modes d'accompagnement avec les consignes en évolution constante.

Une tension particulière qui s'est installée au sein des effectifs liée à l'arrêt quasi-total pendant le confinement ou le report d'un grand nombre d'accompagnements individuels pour l'accès aux soins ou à l'insertion professionnelle, a provoqué des ruptures plus profondes chez certains résidents pour qui le projet initial a été compromis. Les dérives au niveau du comportement (alcoolisation massive et débordement de violence) ont fait basculer les efforts du personnel présent sur la gestion des situations de crise.

L'acquisition des gestes barrières ainsi que la confrontation à de nouvelles contraintes (hygiène accrue et limitation des déplacements) a été difficile pour la plupart des résidents. Surtout pour ceux qui sont déjà en difficulté par rapport aux règles d'hygiène de base. Ils ont été souvent partagés entre incompréhensions, angoisses et colère face aux multiples consignes parfois changeantes du gouvernement et des organismes de tutelle. L'équipe éducative a fait énormément d'informations, de pédagogie, de rappels des règles afin de parvenir progressivement à un meilleur respect des gestes barrières et de la distanciation sociale.

L'angoisse importante générée par la situation a, par ailleurs, fait augmenter les consommations abusives d'alcool et de produits stupéfiants. Pour certains résidents, nous avons pu constater une nette dégradation de la santé psychique. Malgré les ressources partenariales actives autour de la santé physique et psychique à Saint-Marcel, l'équipe éducative a fait face, plus que d'ordinaire, à de nombreuses manifestations des angoisses.

Trois résidents ont été hospitalisés en urgence au Centre Hospitalier Spécialisé de Sevrey, dont deux hospitalisations sous contrainte.

En dehors de la dimension de la crise sanitaire, les difficultés rencontrées sont souvent liées à la temporalité différente entre les prises en charge individuelles des personnes par les partenaires relevant du domaine de la santé ou de la prévention, chacun de ces partenaires rencontrant également des difficultés d'ordre budgétaire, organisationnel ou autre. Pointé en 2019, la problématique de la désertification de la médecine de ville sur le secteur du Creusot et Autun s'est vue améliorée avec le

déploiement des antennes du Centre de Santé départemental 71. En revanche, l'unité d'addictologie de la clinique Harfleur au Creusot s'est retrouvée sans médecin en début de l'année 2020. Ce poste reste toujours vacant. Les Centres médico-psychologiques locaux augmentent les délais de la prise en charge du fait que les médecins et les infirmiers sont appelés à effectuer les remplacements dans les hôpitaux.

Perspectives 2021

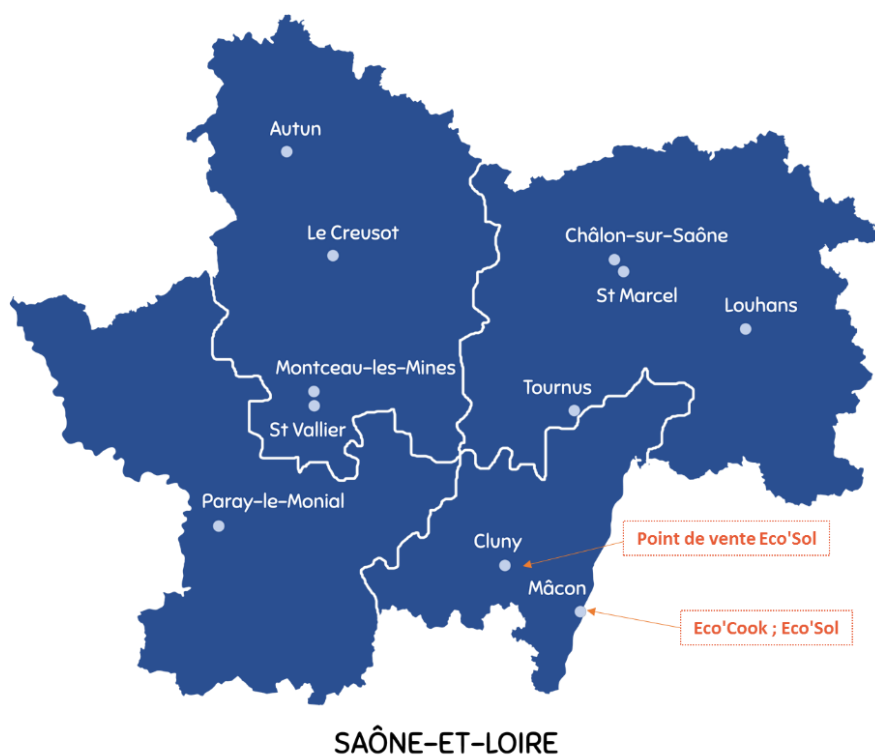
Cinq axes majeurs seront travaillés :

- Réactiver les partenariats existants pour garantir l'accueil dans les meilleures conditions des personnes relevant de la Résidence Accueil ;
- Poursuite du projet Réduction des Risques Alcool ;
- Continuer, dans la mesure du possible, de mettre en place des actions collectives créatrices du lien social au sein et en dehors de l'établissement avec le respect des conditions actuelles de la crise sanitaire :
 - Projets autour du jardinage, du compostage et de l'aménagement paysager au Creusot, création d'un poulailler à Autun ;
 - Continuité du Cinéma Solidaire pour la projection des films sur un grand écran au sein des trois établissements ;
 - Ateliers « bien-être » et culinaires ;
 - Actions citoyennes autour du ramassage et du tri des déchets ;
 - Activités physiques et sportives de plein air en petit groupe.
- Approfondir la démarche de participation des résidents aux différentes instances consultatives sur les questions liées au logement, à la précarité, à l'accès aux soins, à l'insertion sociale et professionnelle, y compris au sein des Conseils de la Vie Sociale ;
- Poursuivre les investissements spécifiques permettant de constituer le support matériel pour mener les actions éducatives et d'accueillir dignement les nouveaux résidents :
 - Réaménager la cuisine pédagogique à la Pension de Famille d'Autun et procéder aux travaux de la cour nord ;
 - Créer un lieu dédié à la lecture avec un point informatique au Creusot ;
 - Effectuer tous les travaux de mise en conformité avec les règles de sécurité en vigueur dans le bâtiment au Creusot ;
 - Procéder aux travaux de réhabilitation des appartements sinistrés du dernier étage au Creusot ;
 - Continuer à développer les installations extérieures à Saint-Marcel avec la création d'un coin de convivialité avec un barbecue fixe ;
 - Sécuriser l'accès au bâtiment et aux espaces communs au Creusot grâce à un changement du système de fermeture...

En 2021, des groupes de travail seront organisés pour entamer la réécriture du projet de l'établissement à Autun, au Creusot et à Saint-Marcel. Une attention particulière sera portée à l'orientation des candidats vers les pensions de famille et le fonctionnement des commissions d'admission internes.

INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

- **Atelier Chantier d'Insertion Eco'Cook (Conserverie)**
- **Atelier Chantier d'Insertion Eco'Sol (Ressourcerie – Repasserie)**





ATELIER CHANTIER D'INSERTION ECO'COOK (CONSERVERIE)

MISSION :

L'activité Eco'Cook, créée en septembre 2017, a pour mission d'accompagner vers l'emploi durable des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle, en alliant production économique et accompagnement socio-professionnel.

Eco'Cook est une conserverie qui lutte contre le gaspillage alimentaire en proposant une activité innovante dans un secteur porteur, par la transformation en plats cuisinés, sous forme de bocaux frais et appertisés, des surplus alimentaires collectés auprès de différents acteurs locaux (producteurs, Grandes et Moyennes Surfaces...).

OBJECTIFS :

- Offrir un support d'insertion professionnalisant dans un secteur d'activité créateur d'emploi : commis de cuisine en restauration traditionnelle ou collective (cantines, restaurants d'entreprise...), aide cuisine, service en restauration, plonge, industrie agroalimentaire, service à la personne... ;
- Proposer un véritable parcours d'insertion avec des apprentissages spécifiques (préparation alimentaire, cuisson des viandes, normes d'hygiène...) et d'autres compétences plus transversales et transférables (collecte, réception, gestion des stocks, vente, livraison, entretien et nettoyage, travail en équipe, respect de consignes strictes...) ;
- Accompagner la construction du parcours professionnel notamment dans le secteur de l'alimentaire ;
- Valoriser les matières collectées par la confection de repas solidaires, de plats cuisinés frais ou appertisés ;
- Participer à la sensibilisation du grand public à l'anti gaspillage alimentaire ;
- Participer à l'économie circulaire (récupération et réutilisation des bocaux verre, composte, récupération des huiles de cuisson).

IMPLANTATION :

26 rue Bigonnet à Mâcon

CAPACITÉ :

5 ETPI soit 8 salariés en CDDI (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion) de 24 h hebdomadaires

FINANCEMENT :

Conseil Départemental 71, DIRECCTE, FSE, Région Bourgogne-Franche-Comté

Données socio-professionnelles

Nombre de salariés en insertion	En 2020	En 2019	En 2018	En 2017
	24	25	13	6

En 2020, 24 salariés ont été présents sur l'Atelier Chantier d'Insertion, pour un taux de conventionnement de 5 ETP d'insertion, soit un effectif global annuel stable par rapport à 2019 ; les années précédentes le taux de conventionnement des contrats aidés était inférieur, ce qui explique l'évolution de + 400 % entre 2017 et 2020.

Nombre de recrutements	En 2020	En 2019	En 2018	En 2017
	13	15	11	6

Des sessions de recrutement sont organisées en prévision des départs ; à 3 reprises des périodes de stage ont conduit à une embauche en CDDI, sur 2020.

13 recrutements ont eu lieu en 2020 dont 5 contrats interrompus au stade de la période d'essai.

Parmi les prescripteurs, 58,33 % des candidatures sont transmises par un conseiller de Pôle Emploi, 16,67 % par la Mission Locale et 20,83 % proviennent du candidat lui-même ou d'un service interne à l'association Le Pont.

Nombre de PMSMP	En 2020	En 2019	En 2018	En 2017
	1	1	5	1

1 PMSMP a été réalisée en 2020 à l'institut Pierre Chanay à Charnay-les-Mâcon qui a débouché sur un CDD de remplacement d'1 mois, sans suite toutefois, malgré la satisfaction donnée, du fait d'un changement d'organisation (livraison en liaison froide depuis la Nièvre).

Le taux d'immersion en extérieur reste trop faible, l'année 2020 marquée par la crise sanitaire n'étant pas propice à leur mise en œuvre.

Âge moyen des personnes	Moins de 26 ans	26 à 45 ans	46 à 55 ans	Plus de 55 ans
En 2020	7 (29,17%)	8 (33,33%)	7 (29,17%)	2 (8,33%)
En 2019	3 (12,00 %)	14 (56,00 %)	6 (24,00 %)	2 (8,00 %)
En 2018	4,55 %	59,09 %	20,45 %	15,91 %
En 2017	1,52 %	65,15 %	19,70 %	13,63 %

La tranche d'âge majoritaire est celle des 26/45 ans avec 33,33 % de l'effectif.

Toutefois, on constate une répartition plutôt équilibrée entre les différentes tranches d'âges, malgré une baisse du nombre de salariés de plus de 55 ans depuis 2019.

L'effort de recrutement des moins de 26 ans se concrétise, passant de 1,52 % en 2017 à 29,17 % cette année.

Répartition par sexe en %	En 2020	En 2019	En 2018	En 2017
Femmes	58,33 %	60 %	43,18 %	53,03 %
Hommes	41,67 %	40 %	56,82 %	46,97 %

En 2020 nous avons accueilli 14 femmes et 10 hommes, soit une parité largement respectée avec une majorité de femmes, à hauteur de 58,33 %, la répartition reste stable par rapport à 2019.

Minimas sociaux en %	RSA	ASS	AAH	Sans ressources	ARE
En 2020	37,50 %	4,17 %	0	29,17 %	25 %
En 2019	36 %	12 %	0	24 %	28 %
En 2018	25 %	18,18 %	6,82 %	40,91 %	9,09 %
En 2017	50 %	22,72 %	4,56 %	22,72 %	0

En 2020, les salariés en insertion sont majoritairement des bénéficiaires du RSA, à hauteur de 37,50 % de l'effectif.

On constate une baisse des personnes disposant d'une Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) et le maintien de l'augmentation des bénéficiaires d'une Allocation de Retour à l'Emploi (ARE), passant de 0 à 25 % de 2017 à 2020.

À noter, la part importante des personnes sans ressources à leur embauche, à mettre en corrélation avec l'accueil des jeunes de moins de 25 ans.

Enfin, 4,17 % de l'effectif relève d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

Quartiers Prioritaires de la Ville	Blanchettes	Chanaye	Marbé	Saugeraies
En 2020	2 (8,33 %)	2 (8,33 %)	1 (4,17 %)	1 (4,17 %)
En 2019	4 (28,60 %)	0	5 (35,70 %)	5 (35,70 %)
En 2018	0	0	50 %	50 %
En 2017	0	40 %	40 %	20 %

6 personnes sont issues des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) soit 25 % des effectifs (56 % en 2019), soit une diminution de plus de moitié par rapport à l'année 2019.

14 personnes sont mâconnaises hors QPV, 2 sont originaires de l'agglomération et 2 salariés sont en provenance d'autres territoires extérieurs (Matour et Tournus).

Autres caractéristiques de la typologie des salariés accueillis en 2020 :

Concernant le niveau scolaire, 8,33 % des salariés n'ont jamais été scolarisés dans leur pays d'origine, 25 % n'ont pas de formation au-delà de la scolarité obligatoire, 29,17 % ont le diplôme ou le niveau CAP/BEP, 8,33 % ont un niveau baccalauréat et 8,34 % un niveau supérieur.

En 2020, 43,75 % des salariés étaient inscrits à Pôle Emploi depuis moins de 6 mois et 40 % sont en inactivité depuis moins de 6 mois ; parallèlement, 18,75 % des effectifs sont inscrits depuis plus de 24 mois à Pôle Emploi alors que 40 % sont en inactivité depuis plus de 24 mois.

Concernant la mobilité, 20,83 % possèdent le permis mais seulement 8,33 % disposent d'un véhicule. Cette réalité est un frein majeur à l'emploi.

Nombre de sorties dynamiques	Total Sorties	Dont CDD - 6 mois	Dont CDD + 6 mois	Dont CDI	Dont Formations
En 2020	14	0	0	2	0
En 2019	14	1	1	1	0
En 2018	2	0	0	1	1
En 2017	3	0	0	2	0

Sur les 14 sorties en 2020, 8 sorties sont dites neutralisées (5 interruptions en cours de période d'essai, 1 maternité, 1 longue maladie, 1 fin de contrat suite à un titre de séjour non renouvelé), soit 6 sorties à prendre en compte :

- 4 fins de contrats ou non renouvellements inscrits à pôle Emploi ;
- 2 sorties vers l'emploi durable :
 - 1 CDI en restauration traditionnelle au Luxembourg ;
 - 1 CDI adapté en ESAT à Hurigny.

Soit un taux de sorties dynamiques de 33,33 %.

Sur l'année, parmi les actions d'accompagnement menées à destination des salariés en insertion :

- 3 salariés ont suivi une formation aux gestes et postures ;
- 6 salariés ont été formés aux bonnes pratiques d'hygiène.

Témoignage

Témoignage de NP :

Quelle était votre situation lorsque vous êtes arrivée à Eco'Cook ?

« J'étais sans emploi depuis deux ans déjà lorsque j'ai vu une offre concernant Eco'Cook et ma conseillère Pôle Emploi m'en a également fait part ».

Qu'avez-vous découvert dans ce parcours ?

« J'ai vraiment découvert le secteur malgré mon CAP de cuisine. J'ai pris connaissance du travail d'autoclave et la mise en bocal ; ainsi que l'élaboration de menus que je n'avais jamais accomplie auparavant. J'ai beaucoup aimé le travail collectif et l'esprit d'équipe ».

Nous avons l'habitude de dire que lorsque vous arrivez à Eco'Cook c'est une bonne nouvelle et lorsque vous repartez vers l'emploi c'est une excellente nouvelle. Qu'en dites vous ?

« J'ai quitté Eco'Cook pour une première expérience en CDI de commis de cuisine dans un restaurant de Mâcon que j'ai dû interrompre pour des raisons de santé. Après ma convalescence, j'ai signé un contrat en CDI en cuisine dans une maison de retraite à Paray-le-Monial, où tout se passe très bien ».

Données économiques

Au cours de l'année 2020, plus de 36 tonnes d'aliments ont été collectées et transformées en repas par Eco'Cook.

En 2020, si la « ramasse » chez Promocash s'est interrompue, une nouvelle collaboration s'est mise en place avec Leader Price qui malgré cette année difficile, a toujours fourni un tonnage non négligeable de matières, notamment sur la période critique du premier confinement au printemps 2020.

Mois	Boucherie André	BA Ain	BA Bourgogne	Leader Price	Grand Frais	Oasis Amour	Occasionnels	TOTAUX
Janv.	384,659	1 009,819	1 209,860	0	493,947	183,900	93,900	3 376,085
Fév.	191,300	1 041,190	607,00	567,925	412,365	587,00	785,880	3 625,302
Mars	157,100	491,870	2 132,870	130,300	151,162	122,500	40,930	3 226,732
Avril	204,200	1 321,592	982,470	172,750	0	550,000	0	3 231,012
Mai	72,600	968,685	445,130	230,520	19,195	120,000	0	1 856,130
Juin	198,049	1 169,669	402,210	315,810	8,145	550,000	0	2 717,883
Juillet	268,691	1 456,716	814,580	237,090	12,461	100,000	0	2 998,538
Août	207,100	519,768	397,904	195,00	131,891	0	0	1 451,663
Sept.	263,000	787,626	1 060,164	406,280	493,190	400,000	0	3 410,260
Octobre	177,791	1 046,384	1 267,742	301,900	1 127,260	100,000	639,600	4 660,681
Nov.	175,829	1 222,143	582,765	227,460	141,590	0	0	2 349,787
Déc.	95,846	1 002,118	1 177,052	358,840	631,980	15,000	0	3 280,836
TOTAL reçu en KGS	2 396,165	12 037,580	11 079,747	3 143,875	3 806,186	2728,400	1 560,310	36 184,909

Prestations Extérieures	Repas Accueil de Jour	Soupes Samu Social	Repas CHRS	Ventes Magasin	TOTAL
1 232	7 480	2 500	7 463	2 892	21 567

21 567 repas confectionnés en 2020, soit une moyenne mensuelle de 1 797 repas et 60 repas quotidiens, pour un chiffre d'affaires des ventes et prestations de 75 571,05 €.

Pendant la première période du confinement, malgré la mise au chômage partiel de la brigade en insertion, Eco'Cook a toutefois produit les repas pour le CHRS, confectionné 357 colis alimentaires, sur demande des travailleurs sociaux (pour la période du 18 mars au 29 mai), et fourni la matière première pour les repas froids distribués par l'équipe de l'Accueil de Jour lors des maraudes.

Lors des confinements suivants, toute l'équipe (permanents et insertion) est restée en activité.

Au total sur l'année 2020, 714 colis fournis dont 50 % à destination de familles, soit un total de 1 785 personnes qui ont bénéficié de cette aide alimentaire de secours.

Les 1 232 repas livrés en extérieur ont été l'occasion de 126 prestations rendues, dont 56 en liaison chaude, ci-dessous la répartition par mois :

Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
15	14	5	0	0	16	10	0	24	21	14	7

La majorité des demandes provient d'institutions ou d'entreprises (Conseil départemental, Massilly France, Régie de Quartier, Bibliothèque de Charnay, Médiathèque de Mâcon, MDPH, OPAC, CAF, AEFTI, Aile Sud Bourgogne, DGAT, Grand Site Solutré, UDAF, Pôle Emploi, DIRECCTE, Fédération des Acteurs de la Solidarité, Association Le Pont, Mairie de Mâcon, Ecogit'action, Crescent, CPAM, Partner informatique...).

Quatre prestations avec service ont été menées pour le Conseil Départemental, à l'occasion de la journée de présentation des nouvelles embauches, lors de 2 journées PTI et courant novembre pour le salon de l'Économie Sociale Solidaire (ESS).

Malgré la crise sanitaire, hormis lors du premier confinement, le magasin a ouvert ses portes du lundi au vendredi de 8h à 14h, avec des pics de fréquentation les mercredis et vendredis de 11h30 à 13h.

Sur 2020, 799 passages de clientèle et un prix du panier moyen de 11,09 €.

Ainsi que 1 845 consignes facturées pour 1 922 retours.

Passages clients	Janvier/Mars	Avril/Juin	Juillet/Septembre	Octobre/Décembre	TOTAL à l'année
En 2020	288	66	196	249	799
En 2019	123	322	199	269	913

On constate une fréquentation irrégulière en lien avec les périodes de confinement et le contexte de la crise sanitaire, avec toutefois une évolution de + 27 % au cours du dernier trimestre 2020.

Panier moyen	Janvier/Mars	Avril/Juin	Juillet/Septembre	Octobre/Décembre	TOTAL à l'année
En 2020	11,05	11,26	11,26	10,95	11,09
En 2019	6,61	8,57	15,99	18,03	12,71

La valeur du panier moyen est relativement stable sur l'année 2020, il était plus aléatoire en 2019, probablement lié à des achats « découvertes », à ce jour, la clientèle semble se fidéliser.

Produits proposés	Nombre de ventes magasin
Formules déjeuners	1 296
Plats 450 g	458
Plats 800 g	0
Plats 1 062 g	0
Entrées	223
Soupes 1 L	6
Soupes ½ L	215
Desserts	246
Caviar d'aubergines	0
Coulis de tomates	81
Confitures 260 ml	202
Confitures 460 ml	10
Confitures de Noël	45
Bocaux de légumes 460 g	52
Bocaux de légumes 850 g	0
Flans de courgettes	23
Bugnes (500 gr)	4
Bugnes (250 gr)	31
TOTAL	2 892

À moindre mesure, mais toutefois à souligner, Eco'Cook a réalisé du travail à façon, pour :

- Le lycée agricole de Tournus : coulis de tomates, caviar d'aubergines, flans de courgette et confitures de tomates vertes ;
- Une maraîchère de l'Ain : coulis de tomates et veloutés de courgettes.

Partenariats

Nos partenaires sur l'année ont été :

- Les Banques Alimentaires de Bourgogne et de l'Ain ;
- Les Grandes et Moyennes Surfaces : Grand Frais, Boucherie André, Leader Price ;
- Le transporteur BREVET ;
- L'entreprise DAUNAT ;
- Le Groupe Massilly France (CONSERVOR) ;
- Agro'Activ pour l'accompagnement et la formation à la sécurité alimentaire ;
- Phénix, association nationale née en 2014, qui propose des liens entre les GMS et des associations comme Eco'Cook pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

Occasionnellement, des « ramasses » ont été effectuées à :

- Oasis d'amour (Saint-Laurent-sur-Saône) ;
- Les restaurants du cœur ;
- Cantonaide (Pont-de-Veyle) ;
- Quelques maraîchers (encore trop peu) quand ils ont une surproduction ;
- Lors du tournage d'un film au château de Berzé-la-ville.

À l'occasion du confinement, au printemps 2020, Eco'Cook a été sollicité par des restaurateurs (La Bonne Heure, Buffalo Grill de Chaintré), des collègues (Bréart à Mâcon, Georges Sand à Pont-de-Veyle) et d'autres partenaires (Daunat, association chalonnaise d'entraide), pour des dons exceptionnels liés au contexte (fermetures administratives des restaurants, confinement et ventes réduites sur les aires d'autoroute).

Une solidarité entre les associations de Mâcon (Abri de nuit Les Charmilles, Les Restos du cœur, la maison relais Les Trappistines, le PRAHDA à Saint Martin Belle Roche et l'épicerie sociale Oasis d'Amour

à Saint-Laurent-sur-Saône), s'est largement mise en place, pour des échanges des partages de dons pour répondre le plus largement à l'aide alimentaire à destination des ménages en difficultés et les plus démunis.

Communication

Parmi les temps forts qui devaient jalonner l'année, de nombreux rendez-vous ont dû être annulés du fait de la crise sanitaire, ainsi :

- Les stands tenus à l'OPAC mensuellement, pour offrir un service de proximité n'ont pas pu se renouveler au-delà du mois de mars ;
- Le projet expérimental de stand le mercredi midi à la médiathèque de Mâcon n'a pas pu voir le jour ;
- De même que le projet de soirée sur l'esplanade devant la médiathèque, programmé le 08 août 2020, ne s'est pas réalisé ;
- Les marchés des producteurs organisés à l'Espace Duhesme par le Département, où Eco'Cook tient un stand, ont également été annulés ;
- La perspective de participer aux marchés nocturnes d'été sur Cluny a été abandonnée ;
- Enfin, la participation au festival de jazz organisé par le Crescent, durant la première quinzaine de juillet a été déprogrammée.

Perspectives 2021

Conduire la formation action SEVE EMPLOI pour rapprocher la SIAE du monde de l'économie et créer des passerelles plus dynamiques vers l'emploi durable.

En 2021, le développement est à accompagner et à renforcer, notamment dans la recherche de nouveaux donateurs ainsi que dans la diversification de la clientèle (hôtels, espaces de co-working, résidences seniors, chambres d'hôtes...).

Un démarchage plus étendu des fournisseurs, et notamment des producteurs locaux, sera nécessaire pour augmenter les quantités récoltées et lutter plus efficacement contre le gaspillage alimentaire.

Une démarche de conventionnement perdure mais peine à se finaliser avec Logidis Comptoirs Modernes, située à Sennecé-lès-Mâcon, plateforme d'alimentation générale en gros desservant Carrefour.

Nous avons sollicité les financeurs institutionnels pour obtenir en 2021 un conventionnement de 1 ETPI supplémentaire afin de passer de 5 actuellement à 6, soit une dizaine de salariés en insertion.

Depuis le début d'année 2020, l'amplitude d'ouverture du magasin au 26 rue Bigonnet est étendue de 8h00 à 14h00 du lundi au vendredi, avec l'installation d'un terminal de paiement et des produits Eco'Cook sont proposés sur les surfaces de vente de la ressourcerie Eco'Sol.



ATELIER CHANTIER D'INSERTION ECO'SOL (RESSOURCERIE – REPASSERIE)

MISSION :

Eco'Sol est un Atelier Chantier d'Insertion basé sur le réemploi et la seconde vie des objets, dont la mission est d'accompagner vers l'emploi durable des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle en alliant production économique et accompagnement socio-professionnel.

Eco'Sol se compose de 2 supports d'activité :

- La Ressourcerie qui agit en faveur du réemploi d'objets collectés voués aux déchets (vêtements, meubles, électroménager, livres, jouets, vaisselle...);
- La Repasserie qui offre un service de repassage à destination des particuliers.

IMPLANTATION :

Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA)

Communauté de Communes de la vallée de la Grosne (Clunysois)

CAPACITÉ :

21 ETP d'Insertion, soit 35 personnes en CDDI (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion) à 25h ou 28h hebdomadaires

FINANCEMENT :

Conseil Départemental 71, DIRECCTE, FSE, Région Bourgogne Franche-Comté

Données socio-professionnelles

Nombre de salariés en insertion	2020	2019	2018	2017
	75	81	46	66

Nombre de recrutements	2020	2019	2018	2017
	42	48	21	38

75 salariés ont été présents en 2020 sur l'ACI Eco'Sol, soit un effectif relativement stable depuis 2019, dont 42 recrutements sur l'année, soit un taux de rotation de 56 %.

Le nombre de recrutements annuels est également relativement constant depuis 2019.

Nombre de PMSMP	2020	2019	2018	2017
	7	4	9	16

7 périodes d'immersion en milieu professionnel ont pu se mettre en place en 2020 :

- 1 Agent de maintenance auprès des services techniques du Pont à Mâcon ;
- 1 Employée de pressing à Cap Net à Mâcon ;
- 2 périodes en secrétariat / gestion administrative aux services Asile à l'association Le Pont à Mâcon ;
- 1 Accompagnant éducatif et social à UgeCam à Charnay-les-Mâcon ;
- 1 Cariste chez Simire ;
- 1 poste en crèche.

Parallèlement, 6 missions d'intérim de 8 jours à 4 mois ont été signées au cours de l'année (Super'U, Adrexo, association Sésame, entreprise Courant, entreprise LPB, cave des Terres Secrètes).

En raison de la crise sanitaire et du caractère relativement figé du marché de l'emploi sur certains secteurs d'activité, le renouvellement des CDDI a été favorisé pour optimiser, à l'issue de ceux-ci, les chances de sorties vers l'emploi durable.

Âge moyen des personnes	De moins de 26 ans	De 26 à 45 ans	De 46 à 55 ans	De plus de 55 ans
En 2020	11 personnes 14,70 %	39 personnes 52 %	12 personnes 16 %	13 personnes 17,30 %
En 2019	8,64 %	50,61 %	23,75 %	17,28 %
En 2018	4,55 %	59,09 %	20,45 %	15,91 %
En 2017	1,52 %	65,15 %	19,70 %	13,63 %

La tranche d'âge majoritaire est celle des 26/45 ans avec 52 % des effectifs.

L'effort de recrutement des moins de 26 ans se concrétise, avec une évolution progressive passant de 1,52 % en 2017 à 14,70 % en 2020.

Répartition par sexe en %	2020	2019	2018	2017
Femmes	42,70 %	43,75 %	43,18 %	53,03 %
Hommes	57,30 %	56,25 %	56,82 %	46,97 %

La parité est difficilement atteinte du fait des postes de valoristes en déchetterie et de collecteurs, majoritairement occupés par des hommes en 2020.

Minimas sociaux en %	RSA	ASS	AAH	Sans aide	ARE
En 2020	40 %	8 %	2 %	29 %	21 %
En 2019	47,50 %	5 %	3,70 %	20 %	22,50 %
En 2018	25 %	18,18 %	6,82 %	40,91 %	9,09 %
En 2017	50 %	22,72 %	4,56 %	22,72 %	0 %

Les personnes embauchées à Eco'Sol sont des bénéficiaires du RSA à hauteur de 40 %. La proportion des personnes percevant l'ASS est sensiblement en hausse, augmentant de 3 points, alors que la part des salariés à l'ARE à l'entrée dans le poste est en relative baisse, moins 1,5 point.

10 personnes ont une RQTH, soit 13 % des effectifs, mais seulement 2 % perçoivent l'AAH.

29 % des salariés ne disposent d'aucune ressource à l'arrivée, à mettre en corrélation avec l'augmentation du nombre d'embauches des profils de moins de 25 ans.

Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV)	Les Saugeraies	Marbé	La Chanaye	Les Blanchettes
En 2020	14 personnes 46,66 %	7 personnes 23,33 %	2 personnes 6,66 %	7 personnes 23,33 %
En 2019	33,30 %	31 %	8,70 %	19 %
En 2018	39,20 %	21,50 %	17,80 %	21,50 %
En 2017	39,40 %	18,20 %	15,20 %	27,20 %

30 personnes sont issues des QPV de Mâcon, soit 40 % de l'effectif 2020, dont une majorité originaire des Saugeraies, à hauteur de 46,66 %.

Quelques autres caractéristiques :

L'orientation dans un parcours d'insertion professionnelle est majoritairement portée par un conseiller de Pôle Emploi à hauteur de 68 %. Les autres prescripteurs sont le PLIE pour 10,70 %, la Mission Locale pour 4 % et CAP Emploi pour 4 % également. Parallèlement, 13,30 % des salariés ont déposé une candidature spontanée. L'orientation des personnes se fait depuis juin 2020 à partir de la plateforme de l'inclusion ITOU.

36 % des salariés n'ont aucune formation à la fin de leur scolarité, 10,70 % sont détenteurs d'un CAP et 24 % disposent d'un niveau CAP.

43,20 % des effectifs ont une ancienneté dans le chômage de plus de 2 ans (voire plus de 5 ans) et 19 % sont inscrits à Pôle Emploi depuis moins de 6 mois.

74 salariés ont déclaré rencontrer une ou plusieurs difficultés sociales (dans un ordre décroissant : santé, gestion financière, logement, garde d'enfant, langage), soit 98,66 % de l'effectif.

Professionnellement, le frein majoritaire reste la mobilité avec 62 % des salariés qui déclarent une difficulté en la matière. 39 personnes, soit plus de la moitié de l'effectif (52 %) ne possèdent pas le permis et parmi ceux qui le détiennent, 8 personnes sont sans véhicule, soit 22,22 %.

Nombre de sorties dynamiques	Dont emplois durables (CDI, CDD de + 6 mois, création d'entreprise)	Dont emplois de transition (CDD de - 6 mois, contrats aidés hors IAE)	Dont sorties positives (Formations qualifiantes ou CDDI autre SIAE)
En 2020	4	2	4
En 2019	2	7	5
En 2018	0	3	3
En 2017	10	7	1

Parmi les 35 personnes sorties en 2020, 11 sorties neutralisées (5 fins de période d'essai, 3 congés longue durée et 3 ruptures pour fautes graves), soit 24 sorties à prendre en compte, dont 11 sorties dynamiques :

- 4 entrées formation (1 « Une formation pour moi c'est possible », 1 DAQ, 1 entrée AFPA « agent maintenance des bâtiments » à Nevers, 1 Cap Petite Enfance) ;
- 1 CDI en bâtiment (chez N'Go) ;
- 2 CDD de plus de 6 mois à la MBA service petite enfance (crèches) ;
- 2 CDD de moins de 6 mois en intérim (Randstad) ;
- 1 départ à la retraite ;
- 1 création d'entreprise.

Concernant l'accompagnement socio-professionnel, 674 entretiens individuels ont été menés sur l'année et 2 informations collectives proposées. Durant le premier confinement, les entretiens ont été maintenus à distance (46 appels téléphoniques).

Courant 2020, au regard de la formation professionnelle, 45 salariés ont suivi une formation (6 CACES, 17 gestes et postures, 1 rattrapage FIMO, 9 formations linguistiques, 12 sensibilisations à l'éco-conduite et prévention routière).

Témoignages

Témoignage de T. :

Quelle était votre situation lorsque vous êtes arrivée à Eco'Sol ?

« Je suis arrivée ici car je recherchais un travail mais mon côté sauvage ne m'aidait pas. Ma conseillère Pôle Emploi m'a dirigée vers Eco'Sol. J'étais quelqu'un de très timide dans le sens où je n'avais pas de contact même avec des gens qui pouvaient être très proches. Je n'allais pas vers les autres. Mais plus

ça va plus je me sens à l'aise avec absolument tout le monde. Je ne suis plus timide je suis devenue sociable ».

Qu'avez-vous découvert dans ce parcours ?

« Ici j'ai vaincu ma timidité, j'ai appris à travailler et à trouver des motivations nouvelles pour le travail. Aujourd'hui je n'envisage plus de rester sans travailler. J'ai appris le repassage que je n'avais jamais fait avant. J'ai appris aussi à conduire une équipe et être responsable de la caisse. Je ne savais pas que j'avais ces compétences ».

Nous avons l'habitude de dire que lorsque vous arrivez c'est une bonne nouvelle et lorsque vous repartez vers l'emploi c'est une excellente nouvelle. Vous allez bientôt nous quitter. Pouvez-vous en dire plus ?

« Grâce à Fabienne, notre conseillère socio professionnelle, j'ai trouvé un travail. Je vais travailler à la MBA comme agent d'entretien dans des crèches. Pour commencer je vais faire 17H30 par semaine. Je pense que ce travail sera aussi une étape vers l'objectif que j'ai de travailler comme aide à la personne (Assistante de Vie aux Familles). Je devrais faire cette formation à l'IFPA pendant 7 mois où ma candidature a déjà été retenue. Je vais d'abord travailler et je ferai cette formation plus tard ».

Témoignage de C. :

Dans quel contexte êtes-vous arrivée à Eco'Sol ?

« Je travaillais dans les vignes depuis 8 ans déjà et d'un point de vue physique je ne voyais plus le bout du rang, j'en avais marre ! Ma conseillère Pôle Emploi m'a proposé un parcours IAE. J'allais pouvoir souffler physiquement, enrichir mon CV d'une nouvelle expérience et m'ouvrir une nouvelle opportunité dans la vente ».

Qu'avez-vous découvert dans ce parcours ?

« Le plus dur pour moi a été de me resocialiser car je travaillais seule dans la vigne. J'ai dû réapprendre à me coiffer, à m'habiller, à me rendre disponible aux autres professionnellement. Le monde de l'agriculture est particulier et très rude. J'ai dû me radoucir. J'ai aimé renouer avec tous ceux rencontrés à la Ressourcerie ».

Nous avons l'habitude de dire que lorsque vous arrivez c'est une bonne nouvelle et lorsque vous repartez vers l'emploi c'est une excellente nouvelle. Vous allez bientôt nous quitter. Pouvez-vous nous en dire plus ?

« Pendant le confinement je suis allée sur le site de la MBA et j'ai vu l'offre d'emploi pour l'entretien de 4 micro-crèches pendant la nuit. Eh bien voilà je suis embauchée ! Je vous quitte le 4 août à la fin de mon contrat pour une prise de poste le 24 août. Au Pont j'aimerais dire merci pour m'avoir supportée avec toutes mes contradictions. Dans un contexte professionnel classique je pense que je n'aurais pas tenu longtemps. Le message que j'aimerais laisser est que la Ressourcerie est un tremplin. L'équipe nous écoute quand on a des problèmes et cherche à les résoudre avec nous. Il ne faut pas perdre de vue que nous sommes dans un contexte de travail. On est là pour apprendre ou réapprendre à travailler et il ne faut surtout pas passer à côté de ça ».

Témoignage de M. :

Qu'est-ce qui vous a amené à Eco'Sol ?

« Je n'arrivais pas à travailler durablement, seulement des missions en intérim puis les agences me disaient ensuite de partir car il n'y avait plus de travail pour moi. Alors je suis venu à Eco'Sol car j'avais vraiment besoin de travailler ».

Qu'est-ce que vous avez trouvé à Eco'Sol ?

« Je n'ai jamais eu de problème avec l'équipe ou avec les responsables. J'ai beaucoup aimé mon travail à l'électro-ménager car on ne teste jamais deux fois la même machine, donc c'est très varié. On ne risque pas de s'ennuyer. Ça m'a beaucoup plu ».

Et maintenant ?

« On me propose un CDI alors que je n'ai pas de formation, à EN'GO Bourgogne Energie Constructive à La Salle pour une embauche définitive dès le mois prochain après un entretien où il y a eu plus de positif

que de négatif. J'aimerais dire merci à toute l'équipe d'Eco'Sol et d'Eco'Cook pour le bon accueil et pour la chance qui m'a été donnée de venir travailler ici ».

Données économiques

Collectes des matières (en KG)	En 2020	En 2019	En 2018	En 2017
	356 861	363 907	477 281	484 874

En 2020, plus de 356 tonnes récoltées, soit une quantité de collecte relativement stable par rapport à 2019, avec toutefois une baisse de 2 % qui ne paraît, néanmoins, pas significative, notamment en cette période de crise sanitaire.

Détails par lieux d'apports (en KG)	En 2020	En 2019	En 2018	En 2017
Déchetteries :				
Clunyois	56 643	52 796	52 282	56 685
MBA	67 305	81 999	55 166	138 434
Colonnes textiles	100 628	87 189	122 468	101 358
Apports particuliers	128 877	141 923	247 365	184 481

Ce sont les particuliers en direct qui représentent la source la plus importante d'apports, soit plus de 36%, puis les déchetteries avec presque 124 tonnes détournées de déchets en 2020.

Matières collectées (en KG)	Textile	Vaisselle	Mobilier	Livres	Electro	Autres	TOTAL
En 2020	177 331	15 176	75 887	42 721	32 535	13 211	356 861
En 2019	156 428	10 719	83 781	56 031	29 188	27 760	363 907
En 2018	280 513	16 607	82 063	56 928	22 328	18 842	477 281
En 2017	224 581	28 862	108 093	54 296	35 352	33 690	484 874

Le textile représente la matière collectée la plus importante avec 49,69 % du tonnage global, puis les meubles (21,26 %), les livres (11,97 %), l'électroménager (9,11 %) et enfin la vaisselle (4,25 %).

Par rapport à 2019, on note des évolutions contrastées : + 13,36 % de collecte de textile, + 41,58 % de récupération de vaisselle et + 11,46 % pour le DEEE, les autres matières sont en baisse, à savoir -9,42 % pour le mobilier et -23,75 % pour les livres.

Sorties filières (en KG)	Textile	Mobilier	Papier	DEEE	Autres	TOTAL
En 2020	171 440	37 120	34 600	16 171	3 760	263 091
En 2019	195 560	21 206	45 120	17 440	7 740	287 066
En 2018	233 650	48 160	52 720	18 810	9 734	363 074
En 2017	184 840	50 489	49 200	25 565	22 538	332 632

On constate une légère baisse de 8,35 % des sorties filières qui peut s'expliquer par la crise sanitaire et l'activité réduite lors des confinements dans les centres de traitement. Pour le textile par exemple, les transports vers un collecteur belge ont dû être interrompus, du fait de la fermeture des frontières.

Collectes à domicile En euros	En 2020	En 2019
	16 574	16 242

En 2020, de gros chantiers de débarrassage ont permis d'obtenir un CA supérieur à 2019 malgré la période de non activité de mi-mars à mi-juin.

Panier moyen	Mermoz	La Boutique	Cluny
En 2020	8,14	11,23	7,12
En 2019	7,09	9,78	6,63
En 2018	6,03	5,36	6,81
En 2017	6,87	4,80	7,36

Le montant du panier moyen est sensiblement différent d'une surface de vente à l'autre, il est le plus élevé à La Boutique, en centre-ville, rue Mathieu.

Globalement, il a augmenté en moyenne sur les 3 magasins entre 2019 et 2020, de + 12,72 %.

CA	Chiffres d'affaire total	Dont ventes marchandises dont filières recyclage	Dont prestations de services (repassage, débarrassage)
En 2020	241 675 €	176 143 €	65 532 €
En 2019	177 989 €	113 462 €	64 527 €
En 2018	158 319 €	91 889 €	66 430 €
En 2017	111 764 €	68 402 €	43 362 €

Le chiffre d'affaire global ne cesse de croître depuis 2017, avec une hausse de + 35,78 % entre 2019 et 2020.

Si les prestations de débarrassage et de repasserie restent relativement stables depuis 2018, en revanche les ventes de marchandises ont connu une hausse de + 55,24 % en 2020, avec des pointes significatives les mois d'après confinements.

Partenariats

En liaison avec le SIRTOM, le collectif des Mc-Gyvers anime tous les mercredis après-midi (14h-18h), un atelier d'auto réparation au magasin de Cluny (14h-18h) ; malheureusement, ce service a été interrompu lors des confinements et dans le cadre de l'application des mesures barrières. Il sera réactivé dès que possible afin que les utilisateurs puissent, à nouveau, bénéficier de ce service.

La Mutualité 71 a signé une convention de partenariat avec Eco'Sol pour permettre aux jeunes dont ils ont la charge d'être immergés une demi-journée par mois dans le monde du travail, essentiellement sur des postes de tri ; également mis à mal par la crise sanitaire, ce partenariat pourra être remis en œuvre courant 2021.

Tout au long de l'année, nous avons accueilli quelques nouveaux bénévoles mais aussi des Permis Citoyens en lien avec le CCAS, ainsi que des TIG en relation avec l'administration judiciaire.

La collaboration avec l'association Phénix (wearephenix.com) perdure, notamment dans la mise en œuvre du partenariat avec Leroy-Merlin, pour récupérer des matériaux divers invendus.

Communication et sensibilisation

Ci-dessous le calendrier initial des manifestations 2020 avec celles annulées (en italique) pour raison de confinement lié à la COVID19.

JANVIER	Du samedi 11 au samedi 25 janvier : Textile au kg (2 €) Vendredi 10 janvier : Atelier Mâcon Vélo en Ville
FÉVRIER	Du samedi 8 au samedi 22 février : DVD/CD/LIVRES (2 achetés 1 gratuit)
MARS	<i>Du samedi 14 au samedi 28 mars : -20 % sur les meubles</i> <i>Mardi 31 mars : Visite lycée Ozanam</i>
AVRIL	<i>Du samedi 11 au samedi 25 avril : Vaisselle au kg (0.50 €)</i> <i>Vendredi 17 avril (le soir) : Défilé de mode avec le lycée La Prats</i> <i>Samedi 18 et dimanche 19 avril : Manifestation aux Ecuries Saint Hugues à Cluny (magasin éphémère, stand Eco'Cook, exposition de J.C. BORI, photos de J.P. ASTOLFI, café repair avec les Macgyvers, réparation de vélos avec l'association Vie Cyclette)</i> <i>Dates à définir : Vente robes cocktail pour le bal des Gadzarts</i>
MAI	<i>Du vendredi 15 au samedi 16 mai : Portes ouvertes + défilé</i>
JUIN	Du samedi 13 au samedi 27 juin : Textile au kg (2 €)
JUILLET	Du samedi 11 au samedi 25 juillet : DVD/CD/LIVRES : 2 achetés 1 gratuit Mercredi 8 juillet 2020 : Réouverture La boutique <i>Dates à définir : Défilé avec Cluny Commerces</i>
AOÛT	Mardi 25 août : Déballage textile (vente 2 € le kg)
SEPTEMBRE	Du samedi 5 au samedi 19 sept. : -20 % sur les meubles
OCTOBRE	Du samedi 10 au samedi 24 oct. : Vaisselle au kg (0.50 €) Du lundi 5 au samedi 10 octobre : semaine des ressourceries avec mise en scène de la chaise rose dans les différents magasins
NOVEMBRE	<i>Vendredi 20 et samedi 21 novembre : Défilé le vendredi et portes ouvertes le samedi</i>
DECEMBRE	Samedi 19 décembre : -50 % sur tout le magasin (Noël Eco-Responsable)

Tous les mercredis après-midi : atelier d'auto-réparation avec les Mac-Gyvers, à la ressourcerie de Cluny (14h-18h) en lien avec le SIRTOM

Perspectives 2021

Mener à terme le projet de développement d'une extension de la ressourcerie Eco'Sol sur Cluny, validé par les financeurs, afin de raccourcir le circuit de valorisation des déchets et créer de l'emploi local avec l'ouverture de 8 ETPI (12 salariés en insertion) et 1,30 ETP de permanents. L'objectif est d'offrir au territoire une dynamique d'économie circulaire complète, proposant un service de débarrassage en milieu rural, plus de proximité avec les déchetteries du SIRTOM de la Vallée de la Grosne et un approvisionnement plus fréquent de la surface de vente, pour une plus grande satisfaction de la clientèle. Néanmoins, en cours de recherche, ce projet est conditionné à des locaux adaptés.

Optimiser le développement commercial en rendant les magasins plus attractifs (remodeling, approvisionnement, événements commerciaux...).

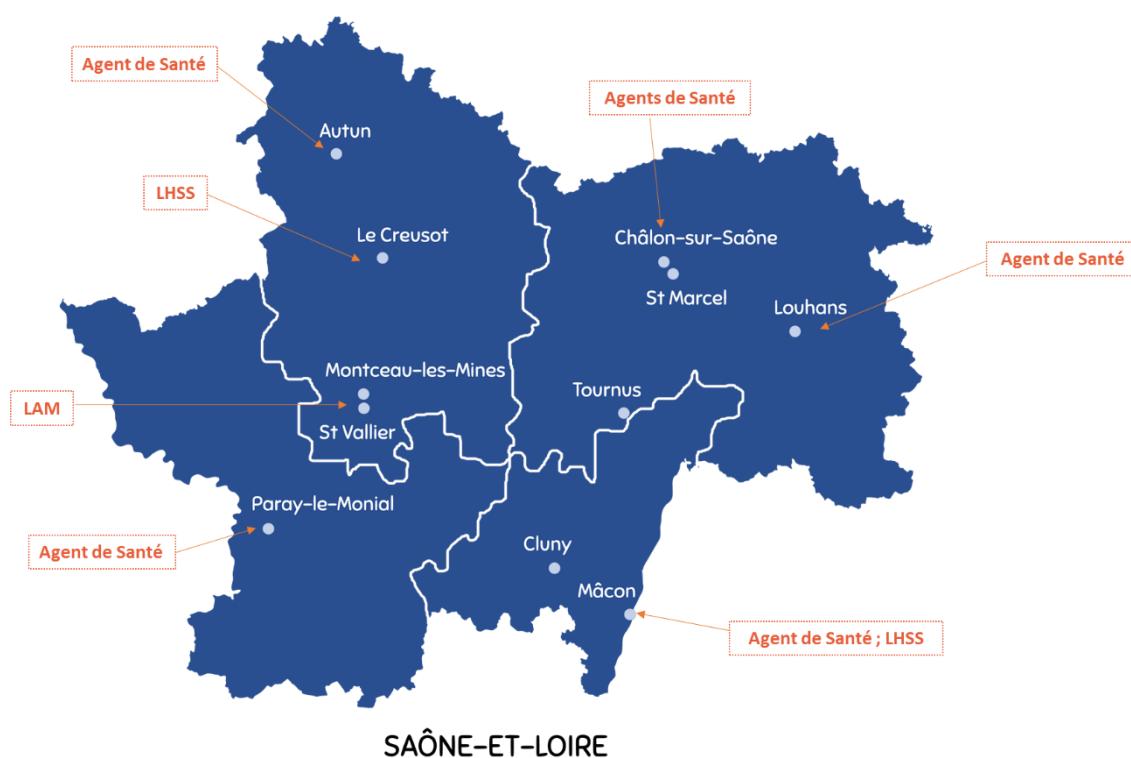
Diversifier notre clientèle par le développement du e-commerce, en lien avec le Label-Emmaüs.

Mener à terme les investissements en cours pour améliorer l'organisation, la productivité, l'acquisition de compétences professionnelles et la mise en œuvre des conditions optimales en termes de sécurité au travail.

Conduire la formation action SEVE EMPLOI pour rapprocher la SIAE du monde de l'économie et créer des passerelles plus dynamiques vers l'emploi durable.

SANTÉ

- **Agent de Santé**
- **Lits d'Accueil Médicalisés (LAM)**
- **Lits Halte Soins Santé (LHSS)**





AGENT DE SANTÉ

MISSION :

- Permettre aux personnes en situation d'exclusion sociale de retrouver une santé optimale, préalable à toute réinsertion dans la vie socio-professionnelle ;
- Les accompagner vers les soins individuellement.

IMPLANTATION :

Autun, Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Louhans, Mâcon, Montceau-les-Mines, Paray-le-Monial

CAPACITÉ :

Autun	20	Mâcon	40
Chalon-sur-Saône	20	Montceau-les-Mines	20
Le Creusot	20	Paray-le-Monial	40
Louhans	32		

FINANCEMENT :

Agence Régionale de Santé, département de Saône-et-Loire

Données Quantitatives

Nombre de personnes accompagnées :

Nombre de personnes accompagnées	Total 2020	Hommes 2020	Hommes 2019	Hommes 2018	Femmes 2020	Femmes 2019	Femmes 2018
Autun	26	11	9	9	15	18	14
Chalon-sur-Saône	27	11	14	13	16	21	19
Le Creusot	30	8	16	16	22	23	21
Louhans	39	24	26	35	15	21	23
Mâcon	77	38	39	46	39	41	44
Montceau-les-Mines	29	17	22	16	12	18	13
Paray-le-Monial	64	35	33	30	29	28	36

En 2020, tous secteurs confondus, le dispositif agents de santé a accompagné 292 personnes (au lieu de 329 personnes en 2019). Comme l'an dernier, le nombre d'hommes (144) et de femmes (148) accompagnés est quasiment équivalent. Cette baisse s'explique par des durées d'accompagnement plus longues (voir page suivante).

Il est à noter qu'en 2020, le secteur de Chalon-sur-Saône rural / Louhans a connu un regain d'activité : l'agent de santé atteignant les 32 accompagnements par mois. Une liste d'attente a même dû être constituée.

Le taux d'activité globale 2020 est de 96,18 %, en légère augmentation par rapport à 2019 (91,71 %).

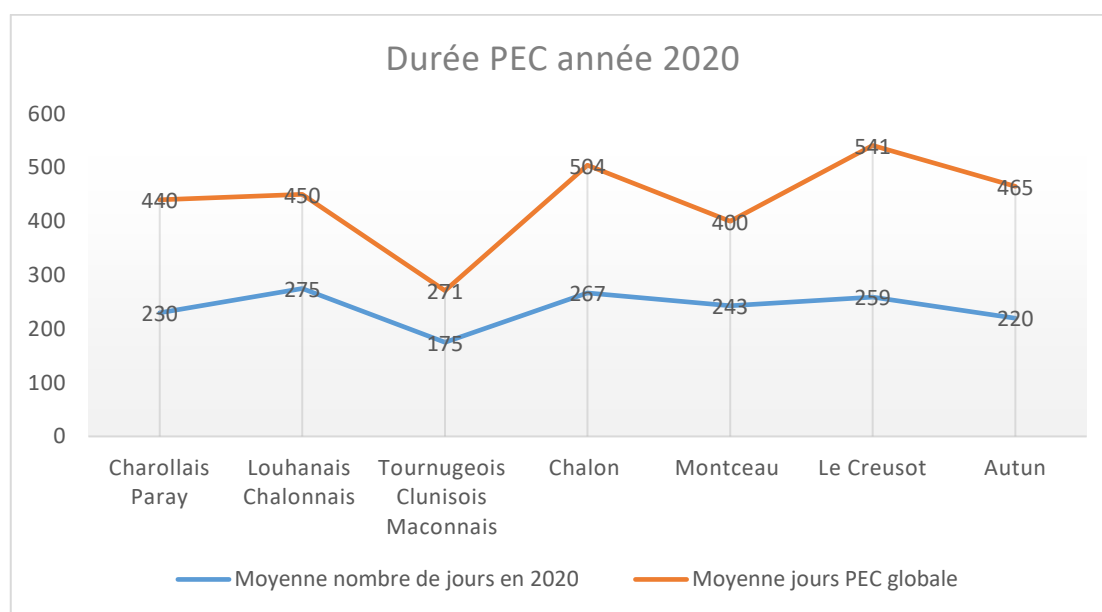
Le nombre de mesures en file active par infirmière agent de santé est important et de plus en plus complexe (40 mesures par ETP) avec des territoires d'intervention étendus. À titre indicatif, en 2020, les agents de santé ont parcouru 62 700 km environ, en baisse par rapport à 2019 ; lié notamment à la pandémie et au 1^{er} confinement.

Ce sont les agents de santé des territoires de Paray-le-Monial et d'Autun / Le Creusot qui ont effectué le plus de kilomètres (entre 15 000 et 17 000 km).

Il est important de pouvoir trouver un juste équilibre entre un niveau de présence et d'accompagnement suffisant auprès des bénéficiaires (écoute, entretiens d'aide, accompagnements extérieurs...) et un travail administratif et de développement du partenariat.

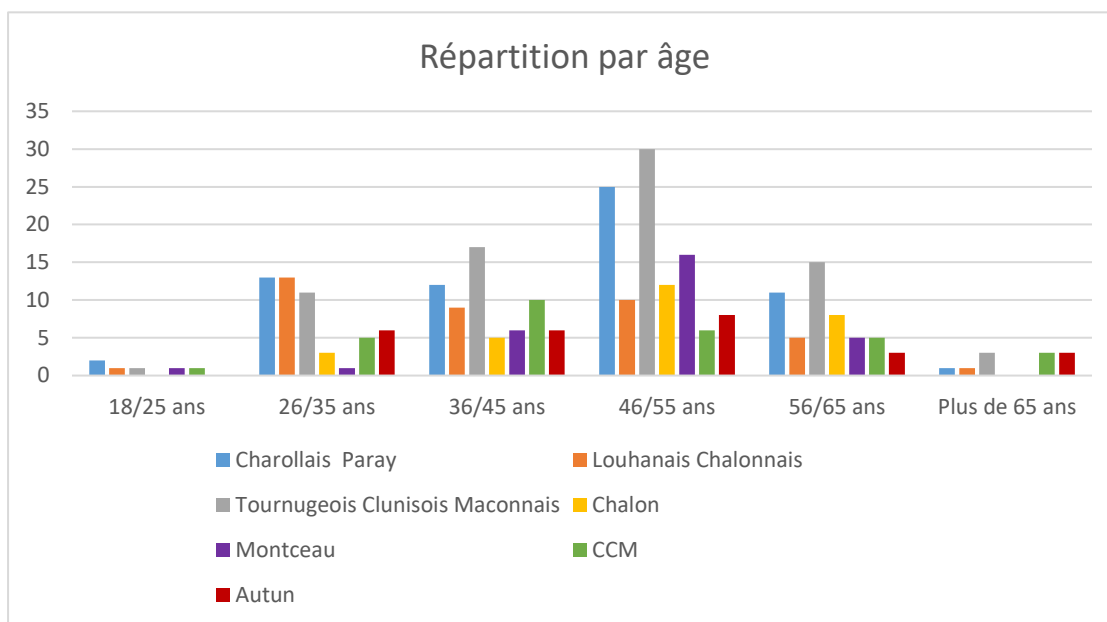
Durée Moyenne d'accompagnement :

Durée d'accompagnement	Moyenne jours année 2020	Moyenne jours prise en charge globale
Autun	220	465
Chalon-sur-Saône	267	504
Le Creusot	259	541
Louhans	275	450
Mâcon	175	271
Montceau-les-Mines	243	400
Paray-le-Monial	230	440



En 2020, la durée moyenne de prise en charge sur l'année a été de 238 jours au lieu de 198 jours en 2019. Les situations sont de plus en plus complexes et nécessitent des prises en charge plus longues. De plus, l'accès aux soins, notamment chez certains spécialistes peut être laborieux.

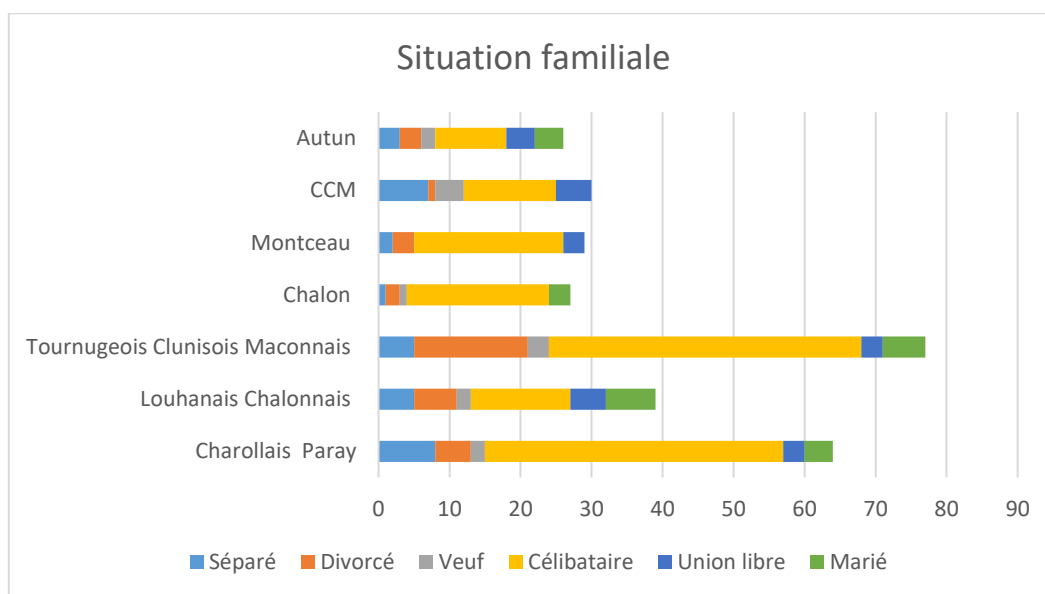
Répartition par âge et par territoire :



Comme en 2019, la majorité des personnes accompagnées ont entre 46 et 55 ans (107 personnes), suivie de près par la tranche des 36/45 ans (65 personnes). Il s'agit souvent de personnes ayant laissé leur santé de côté depuis plusieurs mois voire des années. Cela peut aussi expliquer l'allongement des durées de prise en charge.

Il est à noter que les personnes de moins de 25 ans représentent une part très faible des accompagnements (6).

Répartition par situation familiale et par territoire :



Comme les autres années, les agents de santé accompagnent majoritairement des personnes seules (164 célibataires et 67 personnes séparées et/ou divorcées), et ce sur chaque territoire.

La crise sanitaire a accentué leur sentiment de solitude ce qui a demandé une présence renforcée au moyen d'entretiens téléphoniques réguliers.

Le travail d'accompagnement effectué par les infirmières a aussi pour but de permettre à ces personnes de se tourner vers l'extérieur et de pouvoir prendre appui sur leur environnement pour gagner en autonomie.

Répartition par service prescripteur et par territoire :

Services prescripteur	Charollais Paray-le-Monial	Louhannais Chalonais	Tournugeois Clunysois Mâconnais	Chalon-sur-Saône	Montceau-les-Mines	Le Creusot	Autun	TOTAL
MDS / Département	56	22	60	20	15	23	22	218
Association Le Pont	2	7	13	2	3	2	2	31
Atelier Chantier d'Insertion	1	4	2	0	0	0	1	8
Pôle emploi	1	5	1	1	0	0	1	9
Autre (CCAS, SMJPM)	4	1	1	4	11	5	0	26

Les services du Département, notamment les Maisons Départementales des Solidarités et leurs travailleurs sociaux, restent le principal orienteur sur cette mesure d'accompagnement. Ce qui peut également expliquer que la majorité des bénéficiaires soient des personnes percevant le RSA (allocation gérée par le Département).

En 2020, une nouvelle tendance est apparue avec l'orientation de personnes sous mesures de protection de type curatelle renforcée (UDAF, Sauvegarde et Association Le Pont). Cela implique un travail de coordination important avec les mandataires judiciaires. L'accompagnement vers les soins est là encore important car il s'agit de personnes avec de multiples pathologies (somatiques et/ou psychologiques).

Fin des accompagnements en 2020 :

En 2020, 119 suivis ont pris fin :

- 69,74 % ont atteint leurs objectifs de soins (dont 16 % de demandes AAH) ;
- 7 % ont pu s'insérer professionnellement (inscription, Pôle Emploi, CDDI, CDD...) ;
- 21 % ont abandonné l'accompagnement pour non adhésion ;
- 18,48 % du fait de motifs autres (décès ou déménagement hors du département).

Suivis terminés en 2020	
Autun	24
Chalon-sur-Saône	13
Le Creusot	42
Louhans	8
Mâcon	11
Montceau-les-Mines	11
Paray-le-Monial	10
TOTAL	119

Répartition par motifs de fin de suivi :

Motifs de fin de suivi	Charollais Paray-le- Monial	Louhannais Chalonnais	Tournugeois Clunysois Maconnais	Chalon-sur- Saône	Montceau- les-Mines	Le Creusot	Autun	TOTAL
Objectifs de soins partiellement atteints ou atteints								
Obtention d'un médecin traitant et/ou spécialiste	11	9	10	10	15	25	20	100
Obtention AAH	3	0	6	6	2	2	0	19
Mise en place EMPP / CMP	6	1	2	4	2	6	5	26
Orientation ANPAA / KAIRN	5	1	0	0	0	4	0	10
Insertion professionnelle	1	3	2	0	0	0	0	6
Retraite	1	0	0	0	0	1	0	2
Orientation SAMSAH / SAVS	2	0	0	0	1	2	0	5
Abandon / Non adhésion								
Abandon / Non adhésion à la demande de la personne	3	1	4	2	5	0	0	15
Abandon / Non adhésion à la demande de l'ADS	2	3	3	0	1	0	1	10
Autres								
Décès	2	0	2	2	2	0	1	9
Départ du département	2	3	2	0	2	2	2	13
Préconisation en fin de mesure								
Accompagnement emploi	1	3	2	1	0	0	1	8
Accompagnement social	13	6	3	1	3	6	3	35
Autonomie complète / insertion professionnelle	1	0	0	1	1	0	0	3
Mesure acc. spécifique (AVDL, SARS...)	0	1	0	1	0	0	0	2

À la sortie du dispositif, il existe plusieurs possibilités : soit les objectifs de soins sont atteints (obtention de l'AAH, obtention d'un médecin traitant et/ou de spécialistes, insertion professionnelle...), soit il y a un abandon du suivi par manque d'adhésion (à la demande de la personne accompagnée ou à la demande de l'agent de santé) ou, enfin, pour un autre motif (décès ou départ du département).

Quand la sortie est positive et que les objectifs de soins ont été atteint partiellement ou complètement, et si sa situation personnelle le nécessite, la personne accompagnée est réorientée sur le prescripteur de départ (réfèrent social ou Pôle Emploi). Si la personne a besoin d'un accompagnement plus conséquent, elle est orientée et accompagnée vers le service le plus adapté (SAMSAH, SAVS, mesure de protection...).

Faits marquants / Activités spécifiques :

Le premier fait 2020 est bien sûr la pandémie COVID 19 qui a gravement impacté les premiers mois de l'année lors du premier confinement de Mars à Mai. Il a fallu alors modifier nos pratiques afin de continuer à assurer nos missions d'accompagnement auprès d'un public fragile, souvent isolé ne comprenant pas toujours la nécessité des gestes barrières.

Lors du premier confinement, les infirmières ont été mises en télétravail et ont effectué de nombreux entretiens téléphoniques auprès des personnes accompagnées (environ 2 fois par semaine) afin de rassurer, de conseiller ou tout simplement d'écouter... Il était également possible, après accord de la Direction, de se rendre au domicile d'une personne qui restait injoignable et ce, pour vérifier son état de santé physique et psychique. Cela s'est d'ailleurs mis en place notamment à Mâcon pour une personne.

Depuis le second confinement, le télétravail reste possible au sein de l'Association ; les infirmières agents de santé sont en présentiel de façon continue, les rendez-vous médicaux étant de nouveau possibles depuis septembre.

Un deuxième fait marquant a émaillé la vie du service au travers de l'Audit de l'ARS qui a commencé en 2019 et s'est terminé en Juin 2020 avec la restitution d'un rapport. Dix recommandations y sont inscrites sur lesquelles l'Association a déjà commencé à travailler. L'une de ces recommandations tourne autour de la continuité de service qui n'est pas simple à mettre en place. D'ailleurs, à ce jour, un travail de construction de binômes par territoire est en cours de réflexion et la mise en place d'agendas partagés est expérimentée.

Un troisième fait marquant en 2020 a été le renouvellement d'une partie de l'équipe avec le départ des agents de santé de Mâcon et de Louhans en fin d'année. Deux nouvelles professionnelles sont arrivées tardivement, attestant encore une fois de la difficulté du recrutement.

En effet, sur Louhans, par exemple, il a fallu plusieurs sessions de recrutement et un remplacement temporaire via une CESF avant de trouver une infirmière pour ce poste.

Il y a plusieurs explications à cela : poste atypique (sans soin technique), rémunération en décalage avec le secteur hospitalier...

Actions collectives et partenariales :

Il est difficile pour les agents de santé de s'inscrire dans des projets partenariaux sur du long terme, du fait d'une charge de travail importante au niveau des accompagnements individuels (40 mesures en file active par infirmière) et du fait de territoires d'intervention étendus.

Ils restent néanmoins toujours impliqués dans les Conseils Locaux en Santé Mentale et peuvent participer à certains programmes de prévention en santé portés par l'IREPS.

Bien sûr, le contexte actuel de pandémie mondiale a quasi stoppé toutes ces instances et/ou programmes en 2020.

Perspectives 2021

Les perspectives 2020/2021 n'ont malheureusement pas pu voir le jour, notamment concernant les actions collectives. Cela reste un objectif en s'impliquant, par exemple, dans des programmes de prévention de la santé proposés par l'IREPS.

La charge de travail des agents de santé est toujours élevée en terme d'accompagnements individuels et ne leur permet pas de créer des actions de cette nature.

Il est à noter qu'en interne de l'Association Le Pont, une commission santé va se développer, l'offre médico-sociale s'étoffant ces derniers mois.

Par contre, la refonte de la base de données interne à l'Association a pu voir le jour et permet de mieux rendre compte du travail d'accompagnement effectué auprès des personnes accompagnées. Elle permet aussi de répondre mieux aux exigences des financeurs en terme de traçabilité de l'action.

LITS D'ACCUEIL MÉDICALISÉS

Les LAM accueillent des personnes majeures, quelle que soit leur situation administrative, atteintes de pathologies lourdes et/ou chroniques irréversibles, séquellaires ou handicapantes, pouvant générer une perte d'autonomie. Ils permettent à ces personnes de recevoir, en l'absence de domicile et dans l'impossibilité de prise en charge adaptée dans des structures de droit commun, des soins médicaux et paramédicaux ainsi qu'un accompagnement social adapté.

MISSIONS :

- Proposer et dispenser aux personnes accueillies des soins médicaux et paramédicaux adaptés et participer à l'éducation à la santé et à l'éducation thérapeutique des personnes accueillies ;
- Apporter une aide à la vie quotidienne adaptée ;
- Mettre en place un accompagnement social personnalisé visant à faire reconnaître et valoir les droits des personnes accueillies ;
- Élaborer avec la personne un projet de vie et le mettre en œuvre.

IMPLANTATION :

Saint-Vallier (au sein des locaux du CH Jean BOUVERI)

CAPACITÉ :

À terme : 20 lits

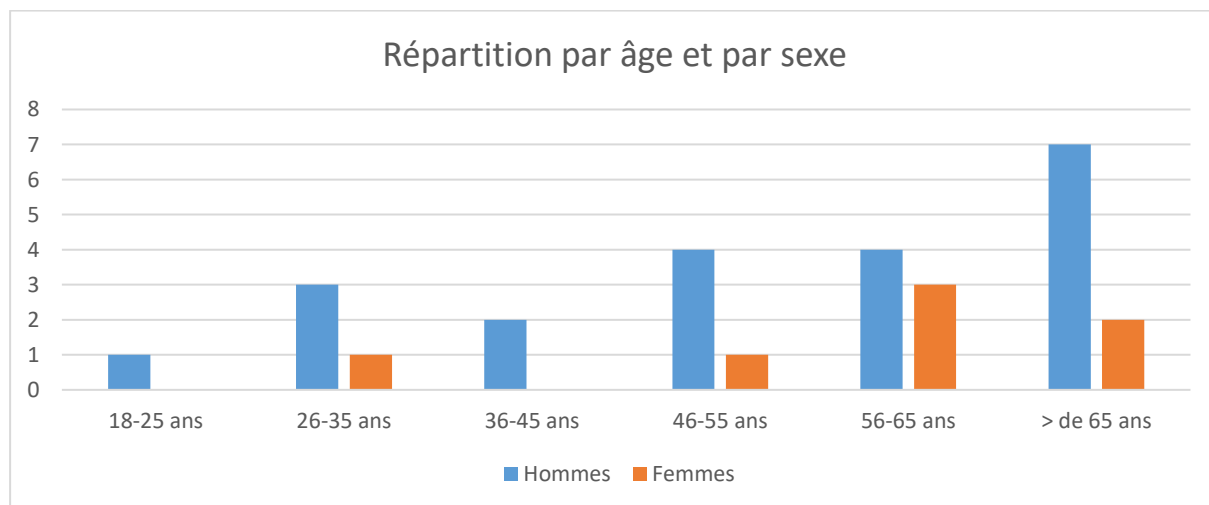
Provisoire : 16 lits (cause travaux)

FINANCEMENT :

ARS Bourgogne-Franche-Comté

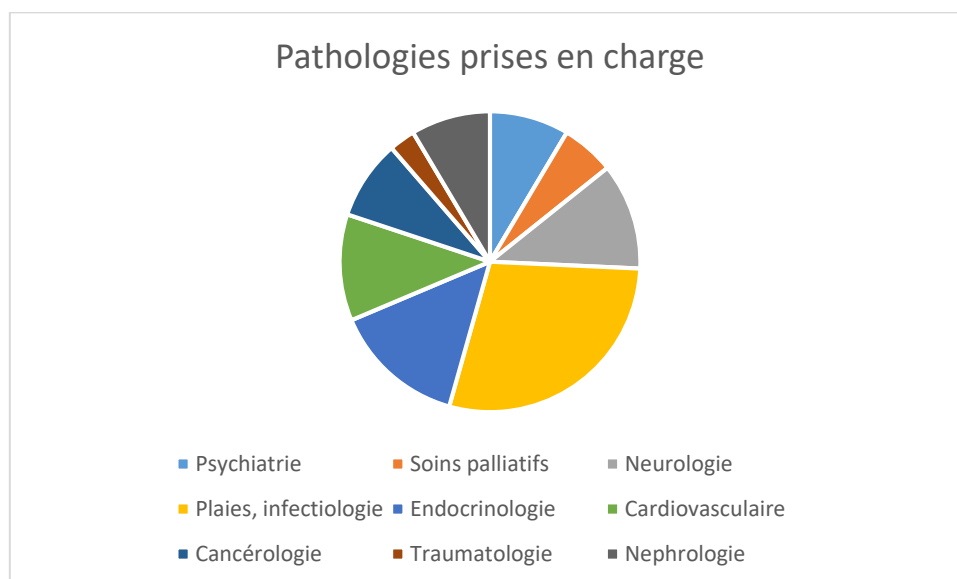
Données Quantitatives

Répartition par sexe et par âge :



Au cours de l'année 2020, les LAM ont accueilli 21 hommes et 7 femmes. On peut constater que la majorité des résidents sont des hommes et ont plus de 65 ans.

Pathologies prises en charge :



Le graphique montre que les résidents sont atteints de polypathologies, somatiques et/ou physiques associées à des addictions (celles-ci concernent 10 résidents soit 50 % des admissions). Nous avons pu accueillir sur l'année 2 résidents en soins palliatifs.

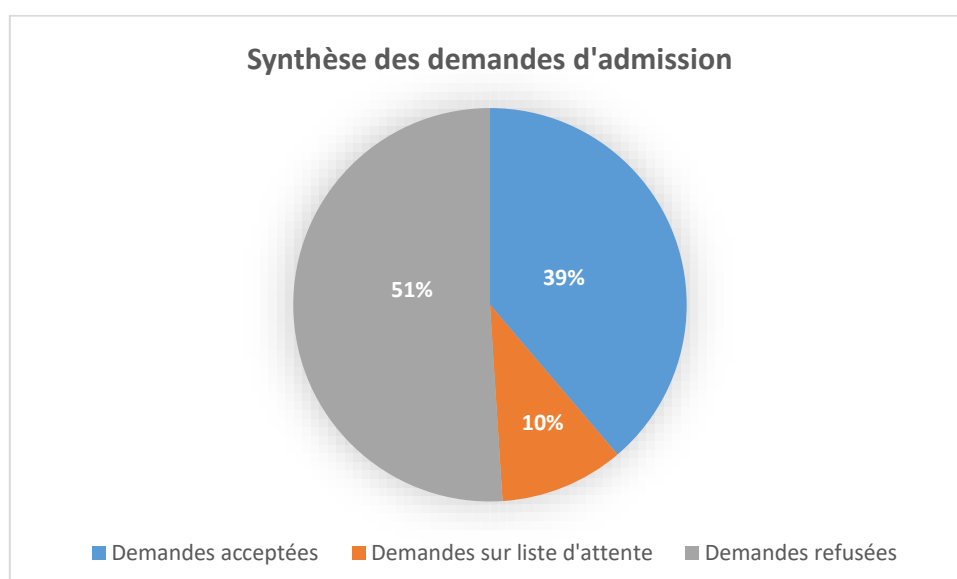
Taux d'activité :

Le taux d'occupation moyen du dispositif LAM est de 71,60 % pour une capacité d'accueil de 20 places.

Au 31 décembre 2020, la capacité d'accueil n'était que de 16 places compte-tenu de travaux dans une des ailes du bâtiment. Lors du premier semestre, la structure était en sous activité en raison des demandes d'admission peu nombreuses et inadaptées. À partir du deuxième semestre nous étions en sur activité par rapport à notre capacité d'accueil provisoire car nous étions plus connus des partenaires et les demandes correspondaient à nos missions. À ce jour, des dossiers sont sur liste d'attente.

La durée moyenne de séjour sur le dispositif LAM est de 5,07 mois sur les 21 personnes accueillies.

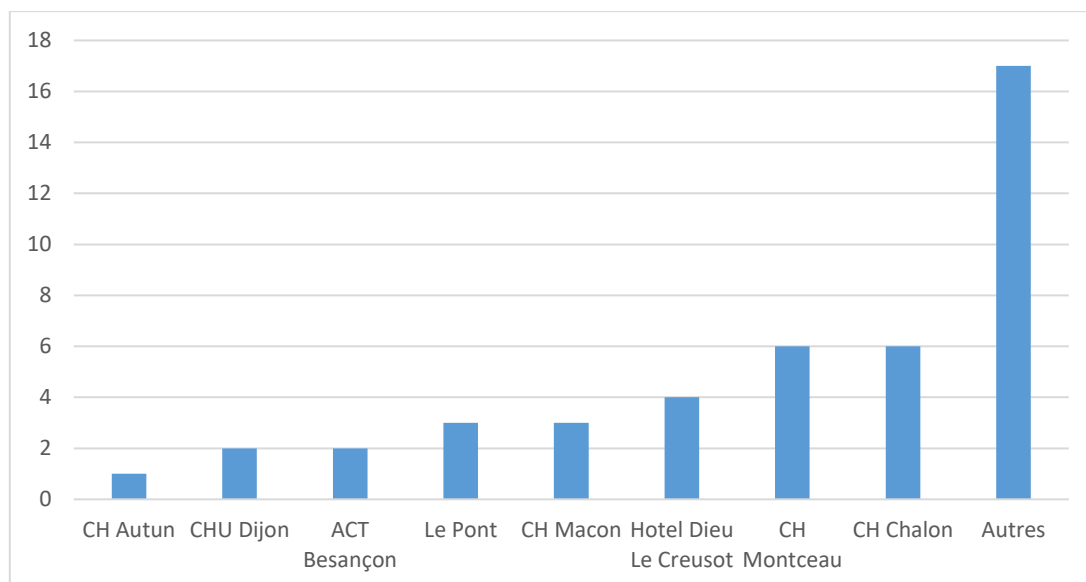
Synthèse des demandes d'admission :



La majorité des demandes d'admission a été refusée pour motifs suivants :

- Mauvaise orientation : s'explique par une méconnaissance des missions de l'établissement par les partenaires. Notre implantation s'est renforcée au cours de l'année, ce qui a permis de développer la connaissance de l'établissement ;
- Hors secteur géographique ;
- Capacité d'occupation atteinte.

Provenance des demandes d'admission :

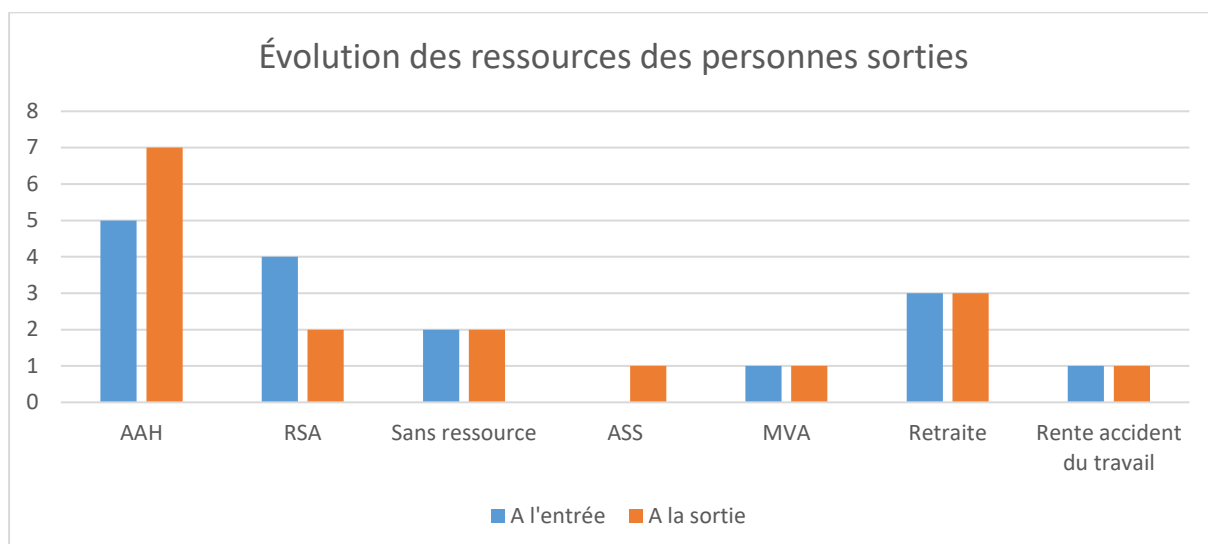


La plupart des demandes d'admission proviennent principalement de centres hospitaliers situés dans le département de Saône-et-Loire.

Les autres demandes proviennent de :

- Clinique Val Dracy ;
- Coallia Saint Brieuc (Côtes d'Armor) ;
- SPIP 71 ;
- UCSA Joux-la-Ville (Yonne) ;
- CCAS Digoïn ;
- SDAT Beaune ;
- CRRF Le Bourbonnais ;
- CHRS Cléberg (Lyon) ;
- ARESPA Besançon ;
- UDAF Chalon-sur-Saône et Mâcon ;
- LHSS Dijon ;
- Domicile ;

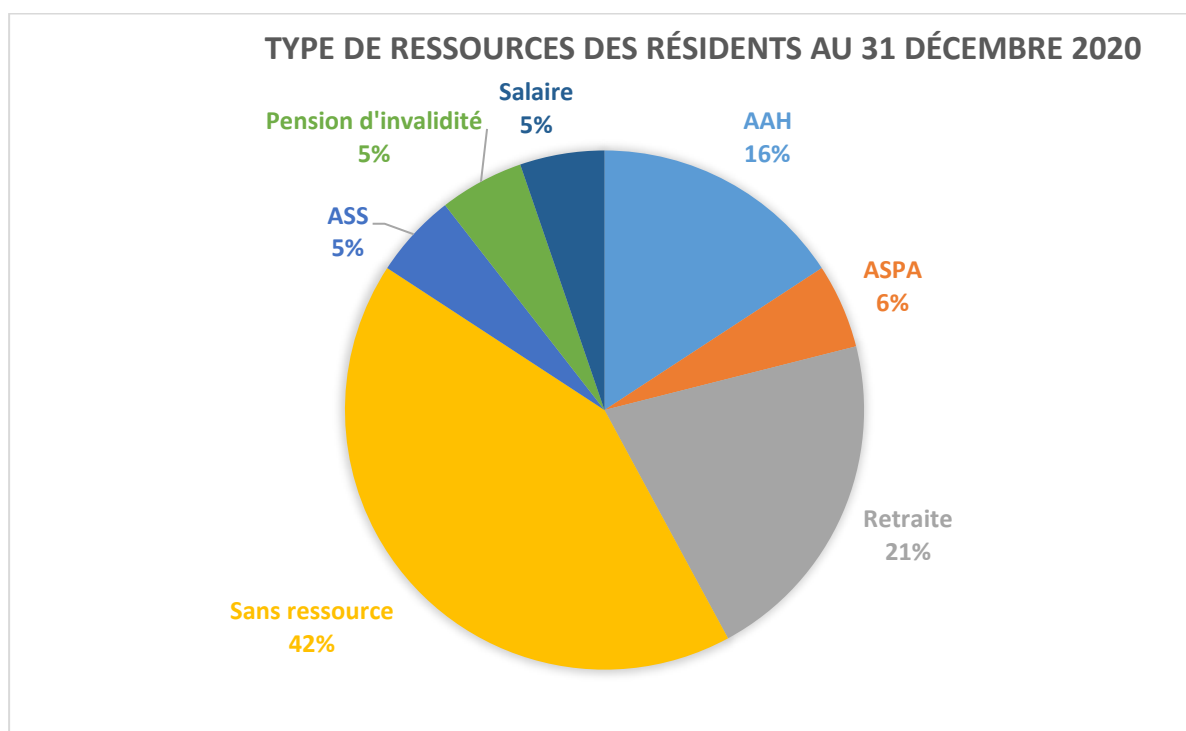
Ressources :



L'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'AAH entre l'entrée et la sortie et le phénomène inverse pour le RSA mis en évidence par le graphique, s'explique par le fait que certains bénéficiaires du RSA ont pu obtenir l'AAH à leur sortie.

De plus, un des résidents a bénéficié de l'ASS à sa sortie.

D'autre part, 3 demandes d'AME ont été engagées sur 2020.



Presque la moitié des résidents sont sans ressource, cela a un impact sur le budget prévisionnel des LAM et en particulier sur la non-participation aux loyers. De plus, les frais de pharmacie, de transport, de consultations sont aussi imputés sur le budget des LAM.

Situation administrative :

7 personnes étaient sans papier à leur arrivée aux LAM, toutes les démarches d'obtention de titre de séjour sont en cours en 2021.

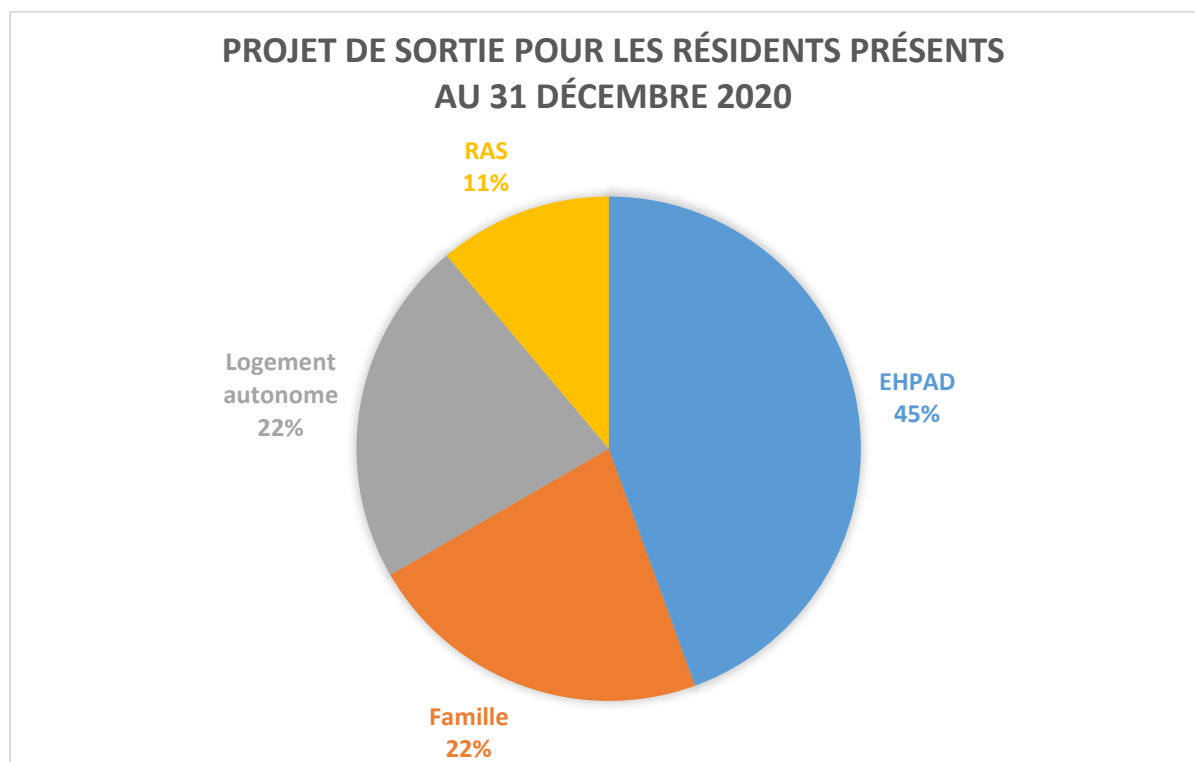
Des mesures de protection judiciaire ont été mises en place pour 4 résidents.

Sorties et mesures d'accompagnements :

11 personnes sont sorties de l'établissement dans l'année :

- 1 personne a intégré un logement autonome ;
- 2 personnes ont intégré un établissement pour personnes âgées (EHPAD, RPA) ;
- 3 personnes ont trouvé une solution d'hébergement dans la famille ou chez des amis (dont 1 fugue) ;
- 3 personnes sont retournées à la rue (dont 2 exclusions) ;
- 1 personne est entrée en établissement médico-social : LHSS ;
- 1 décès.

Projet de sortie :



Les délais d'attente de placement dans ces différents dispositifs sont souvent très longs. Ils pourraient ne pas nous permettre de répondre favorablement et rapidement aux nouvelles demandes d'admission.

Données Qualitatives

Faits marquants / Activités spécifiques :

Au sein de l'Association Le Pont, les LAM ont été désignés comme structure référente concernant l'approvisionnement en matériel EPI. Les résidents depuis le début de la COVID ont bien respecté les consignes mises en place et relatives aux gestes barrière. Aucun cas positif n'a été détecté. Les

soignants se sont mobilisés et ont fait preuve de solidarité lors d'arrêt de certains professionnels. La continuité de service a été assurée malgré la crise sanitaire.

La crise a eu un impact sur l'avancement des travaux prévus (équipement de douche dans chaque chambre) et sur les travaux d'embellissement.

L'ARS a validé des CNR pour les différents projets à venir.

Une cheffe de service, cadre de santé a pris ses fonctions depuis le 1^{er} décembre 2020.

Actions partenariales :

Des partenariats ont été mis en place avec :

- Le Trait d'Union (Centre Social de Montceau-les-Mines) pour des activités extérieures et cours de langue et informatique ;
- L'Atelier du Jour (Montceau-les-Mines) : aide à l'insertion professionnelle des résidents (ACI) ;
- Le CCAS de Montceau-les-Mines ;
- Le CSAPA pour mise en place d'une formation et orientation d'éventuels résidents pour des prises en charge en addictologie ;
- Le GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle) qui propose des temps relationnels entre résidents ;
- La FAS (Fédération des Acteurs de la Solidarité) pour une réunion d'information sur leur service ;
- EMSP (Équipe Mobile de Soins Palliatifs).

Difficultés repérées :

Six postes à temps pleins d'infirmières sont prévus au budget. Pourtant, depuis le 12/11/2019 l'équipe n'a jamais été au complet. Cette situation s'explique avec la rémunération qui est inférieure au secteur public (valorisation salariale issue du Ségur de la Santé) et cela a entraîné des démissions. De nombreux entretiens ont été effectués avec réponse négative de la part des candidats pour cette raison. Il existe aussi des difficultés de recrutement pour des postes en CDD sur des arrêts maladie.

Perspectives 2021

Les travaux (équipements blocs sanitaires dans chaque chambre) ont été suspendus en raison de la crise sanitaire et du délai d'obtention de l'autorisation de travaux mais ils seront reconduits sur 2021.

Le transfert des LHSS actuellement sur le site du Creusot sera réalisé sur 2021.

Une salle informatique sera opérationnelle pour les résidents (aide à l'élaboration de CV, démarches administratives...) dans le courant du premier semestre.

Une salle SNOEZELEN sera équipée pour un accompagnement privilégié entre soignants et résidents.

Une salle de remise en forme sera mise en place pour une utilisation individuelle ou collective avec ou sans accompagnement d'un soignant.

Des réunions en équipe seront programmées pour réfléchir à l'élaboration de l'encadrement et l'accompagnement de ces projets.



LITS HALTE SOINS SANTÉ

MISSION :

Les LHSS « accueillent temporairement des personnes majeures, sans domicile fixe, quelle que soit leur situation administrative, dont la pathologie ou l'état général somatique ou psychique ne nécessite pas une prise en charge hospitalière ou médico-sociale spécialisée mais est incompatible avec la vie dans la rue ». Les missions sont :

- Proposer et dispenser aux personnes des soins médicaux et paramédicaux adaptés, qui leur seraient dispensés à leur domicile si elles en disposaient ;
- Mettre en place un accompagnement social personnalisé visant à faire reconnaître et valoir les droits des personnes accueillies ;
- Élaborer autant que faire se peut avec la personne un projet de sortie individuel.

IMPLANTATION :

Le Creusot, Mâcon

CAPACITÉ :

Le Creusot	6 places	Mâcon	4 places
------------	-----------------	-------	-----------------

FINANCEMENT :

ARS

Données Quantitatives

Répartition par sexe :

Nombre d'entrée - Le Creusot	Hommes	Femmes	Enfants	Accompagnants	TOTAL
En 2020	14	2	1	7	24
En 2019	11	5	/	/	16
En 2018	14	4	/	/	18
Nombre d'entrée - Mâcon					
En 2020	7	1	0	1	9
En 2019	10	3	/	/	13
En 2018	14	7	/	/	21

Les pathologies à l'entrée dans les deux établissements sont variées. Elles sont d'ordre médical, infectieuses, traumatologiques, obstétriques, chirurgicales : fractures et luxations, chirurgie, dermatologie, problèmes cardiaques, diabète, dialyses, cancer... Certains patients sont admis à plusieurs reprises après plusieurs épisodes d'hospitalisation.

Nombre de personnes accompagnées - Le Creusot	Hommes	Femmes	Enfants	Accompagnants	TOTAL
En 2020	17	5	1	7	30
En 2019	15	6	/	/	21
En 2018	18	4	/	/	22
Nombre de personnes accompagnées - Mâcon					
En 2020	11	1	0	1	13
En 2019	13	4	/	/	17
En 2018	16	7	/	/	23

- 30 personnes ont été accompagnées en 2020 contre 21 l'année précédente sur Le Creusot. Il est à noter que nous avons accueilli une famille nombreuse (2 adultes et 4 enfants), un enfant avec son parent accompagnant, un homme avec sa femme qui l'accompagne ;
- 13 personnes ont été accompagnées en 2020 contre 17 l'année précédente sur Mâcon.

Dans la mesure où l'accueil en Lit Halte Soins Santé constitue une situation temporaire, seule la personne concernée est accueillie, le droit de visite étant garanti pour ses proches. Cependant, en l'absence de solution alternative et afin d'éviter des séparations, les accompagnants (conjoint, compagnon, enfant) peuvent être également accueillis.

Une prise en charge médico-sociale de la personne en situation de précarité est proposée. Ceci afin d'éviter les hospitalisations itératives effectuées en urgence ou tardivement ainsi que le développement de pathologies initialement bénignes. Il est nécessaire de poursuivre les soins initiés à l'hôpital et d'initier des traitements dans un cadre rassurant.

Un accompagnement social des personnes est réalisé (ouverture, régularisation des prestations sociales de droit commun, bilan social, accompagnement global). Le parcours de réinsertion est ainsi favorisé par l'amélioration de l'état de santé des bénéficiaires et leur stabilisation.

Les animaux de compagnie sont également admis avec leur maître dans la mesure du possible.

Sur Le Creusot, 19 dossiers de demande d'admission ont été reçus en 2020. Sur ces 19 demandes, 15 ont été acceptées, mais 2 personnes ne se sont pas présentées. 4 dossiers de demande d'admission ont été refusés par le médecin.

Taux d'activité :

Le taux d'occupation du dispositif LHSS est de 103,93 % contre 96,80 % l'année précédente sur Le Creusot. L'augmentation du taux d'occupation s'explique par des durées d'accompagnement plus longues, nécessaires pour construire un projet d'insertion et de logement et éviter un retour à la rue. La période de crise sanitaire n'a pas permis certaines sorties rapides vers du logement autonome.

Le taux d'occupation du dispositif LHSS est de 110,96 % contre 94,10 % l'année précédente sur Mâcon. Si l'on ne tient pas compte de l'accompagnant pour observer le taux d'occupation de l'établissement concernant les seuls patients, celui-ci est de 97,33 % en 2020. La moyenne du temps de séjour passé par personne dans l'établissement est de près de 125 journées, soit un peu plus des quatre mois de prise en charge maximum prévus théoriquement dans les modalités d'organisation de l'établissement.

Répartition par âge :

Âge des personnes accompagnées	0-17 ans	18-25 ans	26-35 ans	36-45 ans	46-55 ans	56-65 ans	+ de 65 ans
Le Creusot	5	1	5	5	6	4	4
Mâcon	0	0	2	3	4	4	0

- L'âge moyen des personnes accompagnées sur ce dispositif est de 41 ans, sur Le Creusot ;
- L'âge moyen des personnes accompagnées sur ce dispositif est de 47 ans et demi, sur Mâcon.

Sorties et accompagnements :

Nombre de sorties - Le Creusot	Hommes	Femmes	Enfants	Accompagnants	TOTAL
En 2020	15	5	/	5	25
En 2019	12	3	/	/	15
Nombre de sorties - Mâcon					
En 2020	8	0	0	1	9
En 2019	9	4	/	/	13

Situation administrative des personnes accompagnées :

Le Creusot :

Sur les 22 adultes accompagnés en 2020, 7 n'étaient pas en situation régulière à leur entrée, deux d'entre-elles ont obtenu une carte d'étranger malade.

8 adultes sont entrés sans ressources et 6 d'entre eux n'ont pas de droit à ce jour. Deux adultes ont quant à eux obtenu une retraite et une AAH.

Mâcon :

Sur les 12 patients suivis en 2020, 2 étaient ressortissants européens et trois étaient des personnes d'une autre nationalité disposant de titres de séjour. 4 personnes n'avaient pas de couverture santé à leur arrivée dans l'établissement. 5 personnes ne bénéficiaient d'aucune ressource. 3 étaient bénéficiaires de l'AAH, 3 du RSA et une avait un petit salaire.

Une personne sous curatelle a été accueillie car son logement, devenu insalubre, ne permettait plus de lui prodiguer des soins dans un environnement sain.

Durée moyenne de prise en charge pour les personnes ayant quitté l'établissement en 2020 :

La durée prévisionnelle de séjour sur le dispositif LHSS est de deux mois. Un renouvellement peut être envisagé en fonction de l'évolution de l'état de santé de la personne accompagnée.

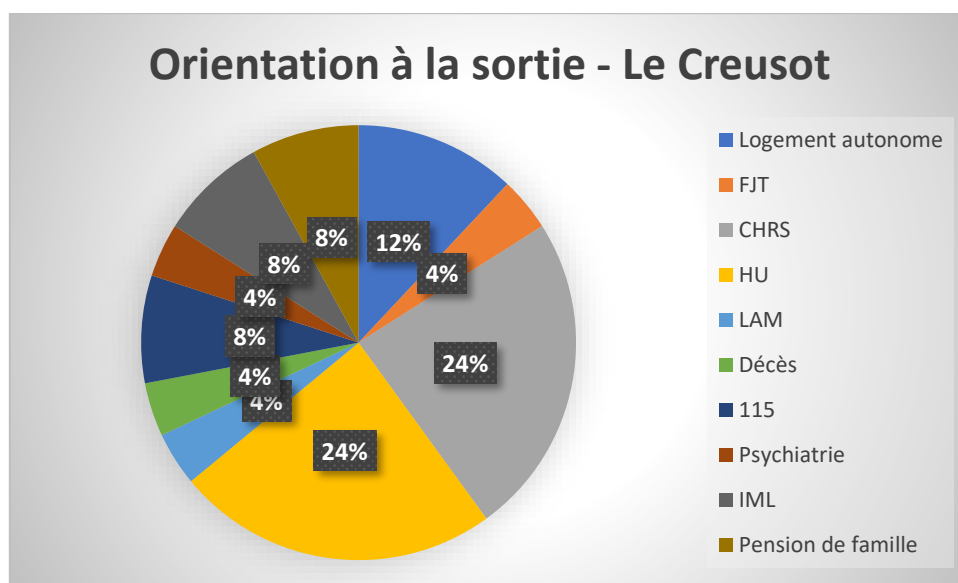
Nous constatons que la durée moyenne de séjour est de 95 jours, contre 57 l'année passée sur Le Creusot.

Elle est de 164 jours, contre 113 l'année passée à Mâcon, soit un séjour moyen de cinq mois et demi, et une hausse de la durée moyenne de prise en charge de 45 % par rapport à l'année antérieure. Les écarts de prise en charge vont de 54 à 361 journées. La stabilisation des personnes durant la crise sanitaire et des pathologies chroniques ou lourdes expliquent en partie l'allongement de la durée moyenne de séjour.

Orientation à la sortie :

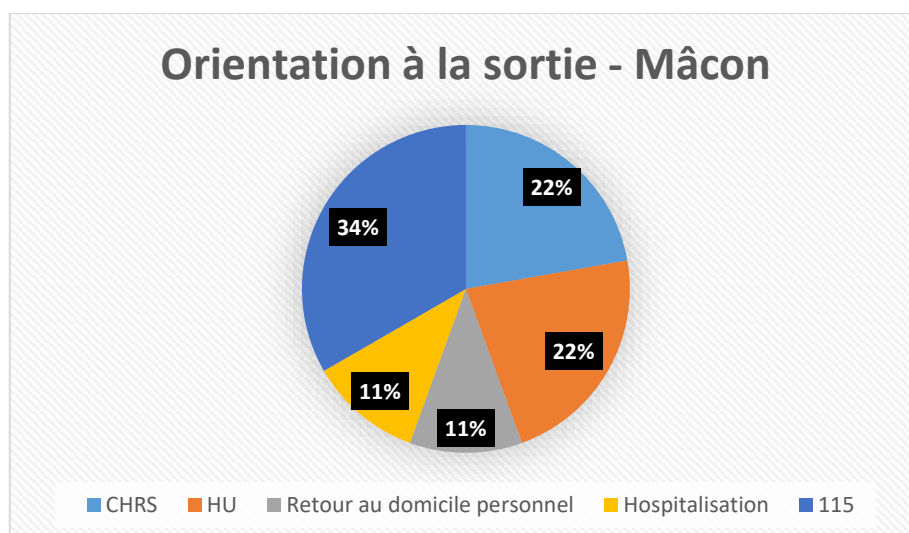
25 personnes sont sorties de l'établissement dans l'année sur Le Creusot :

- 3 personnes ont intégré un logement autonome ;
- 6 personnes ont intégré un CHRS ;
- 2 personnes ont intégré une pension de famille ;
- 1 personne a intégré un FJT ;
- 2 personnes ont sollicité le 115 à leur sortie ;
- 6 personnes ont été hébergées sur l'HU ;
- 2 personnes ont obtenu un logement IML ;
- 1 personne a été orientée sur les LAM ;
- 1 personne a été hospitalisée en psychiatrie ;
- 1 personne est décédée.



9 personnes sont sorties de l'établissement de Mâcon :

- 2 entrées en établissements sociaux ou médico-sociaux : CHRS, ACT... (22 %) ;
- 2 entrées sur des places d'hébergement d'urgence (22 %) ;
- 1 retour au domicile personnel (11 %) ;
- 3 retours sur les dispositifs d'urgence 115, à la rue, en squat (34 %) ;
- 1 hospitalisation (11 %).



Données Qualitatives

Faits marquants / Activités spécifiques :

Le Creusot :

En 2020, nous avons refusé 8 orientations qui ne relevaient pas des LHSS faute de soins à réaliser ou d'orientation de patient dont l'état de santé a été jugé trop sévère par notre médecin coordinateur. Une personne n'a pas donné suite à sa demande.

Nous avons multiplié les contacts avec les AS des Centres Hospitaliers afin d'expliquer en amont des orientations les différences entre les LHSS et les LAM. Certaines personnes refusées sur les LHSS ont pu être orientées sur les LAM.

De manière générale la crise sanitaire a ralenti l'activité, les démarches administratives à accomplir ont dû être reportées pour certaines.

Suite aux directives de l'ARS il a été préconisé un test COVID dans les 24 à 48 heures qui précèdent l'admission, cela a augmenté les délais d'entrée sur le dispositif.

Actions partenariales :

Les résidents ont pu participer à une activité manuelle (poterie, terre cuite, dessins...) avec un intervenant extérieur. Outre ce projet, nous n'avons pu mener d'autres actions du fait de la crise sanitaire.

Difficultés repérées :

Le Creusot :

Nous avons pu accueillir 3 personnes qui ne parlaient pas français et pour qui la barrière de la langue a pu ralentir le mode de communication et les démarches à réaliser. Il a pu être difficile pour l'équipe de mesurer la souffrance d'un des résidents du fait de son incapacité à s'exprimer en français.

Mâcon :

La crise sanitaire a fortement ralenti les démarches qui pouvaient être engagées avec les personnes. L'établissement a toutefois maintenu une forte activité en adaptant les modalités de prise en charge dans le respect des gestes barrières. Les visites ont été interdites dans l'établissement en période de confinement ou de couvre-feu. L'accès aux espaces collectifs a été limité et les repas ont été systématiquement servis de façon individuelle dans les chambres.

Nous n'avons pas pu mettre en place de nouvelles actions partenariales dans l'année. Toutefois, en lien avec le CHRS d'appui et celui du Creusot et de Chalon-sur-Saône, les établissements LHSS du département vont profiter d'une démarche de réduction du risque alcool qui a été engagée en 2020 et se poursuivra en 2021. Cette démarche est encadrée par l'intervention du collectif des acteurs de la RDR Alcool, Modus Bibendi.

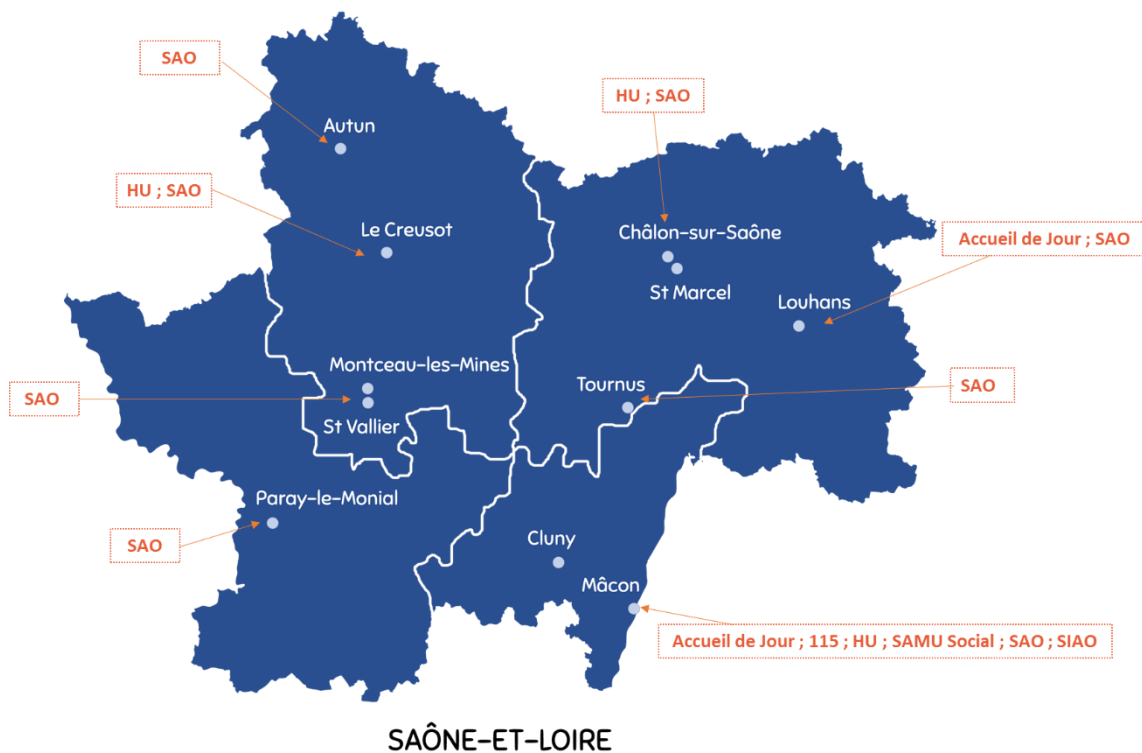
Perspectives 2021

Courant 2021, les LHSS du Creusot seront transférés à Montceau-les-Mines dans le même bâtiment qui accueille les LAM. Les travaux nécessaires à la réhabilitation des lieux ont été ralentis en raison du contexte sanitaire mais reconduits en juin 2021.

Un poste d'infirmière LHSS « Hors les Murs » va être créé au début de l'année à Mâcon. Il permettra une intervention en faveur des personnes vivant une situation de précarité, en dehors de l'établissement. Des soins pourront être effectués. Il s'agit de mieux toucher les personnes précaires éloignées du système de santé et d'exercer des missions « d'aller vers » en lien avec les établissements et les partenaires du territoire (Samu Social, Accueil de Jour, Accueil de nuit, tous les dispositifs d'hébergement d'urgence, les établissements d'insertion...

VEILLE SOCIALE

- **Accueil de Jour**
- **Hébergement d'Urgence (HU) – (Service accueil sans abri)**
- **Samu Social**
- **Service d'Accueil et d'Orientation (SAO)**
- **Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) / 115**





ACCUEIL DE JOUR

MISSION :

Lieu à destination de public SRS (Sans Résidence Stable) et SDF (Sans Domicile Fixe) en grande précarité, qui offre un accueil, une écoute et des services spécifiques de première nécessité (café, douches, lingerie, repas, bagagerie), ainsi qu'un accompagnement social (évaluation, orientation, réaffiliation).

IMPLANTATION :

Louhans, Mâcon

CAPACITÉ : (hors crise sanitaire)

Louhans	10/15 personnes	Mâcon	30/40 personnes
---------	-----------------	-------	-----------------

FINANCEMENT :

DDCS, Ville de Louhans

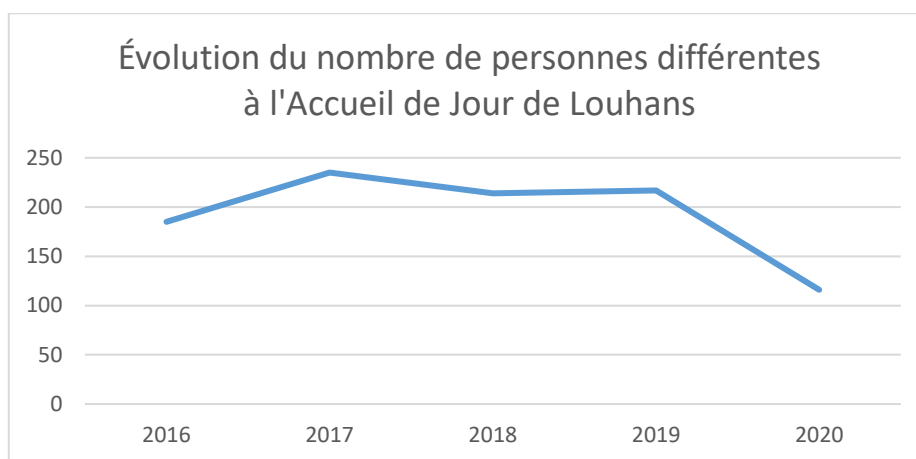
Données Quantitatives

Louhans : 254 jours d'ouverture sur 2020, 1 205 passages annuels et une moyenne journalière de 4,74 passages, soit une diminution de 50 % de la fréquentation par rapport à l'année précédente, liée à la crise sanitaire.

Sur l'année, 116 personnes différentes ont été accueillies :

- Dont 3 enfants, 86 hommes et 27 femmes ; les hommes seuls représentent le public majoritaire à 74,13 % ;
- La moyenne d'âge est de 41 ans ;
- 9 personnes étaient accompagnées de chiens, soit seulement 7,75 %.

Nombre de personnes accueillies	TOTAL	Dont personnes en couple	Dont isolés	Dont enfants
En 2020	116	12	101	3
En 2019	217	34	180	3
En 2018	217	54	160	3



À noter également une forte baisse de presque 75 % du nombre de repas servis en 2020, 293 repas contre 1 099 en 2019 et 1 100 en 2018, due au confinement et aux règles sanitaires, limitant le nombre de personnes pouvant être accueillies (jauge de 3 personnes au sein de la structure).

L'Accueil de Jour s'est néanmoins adapté en allant au-devant des publics les plus précaires et en proposant la distribution de 182 colis alimentaires, équivalent chacun à 8 repas (4 jours de nourriture en moyenne par personne et par colis), soit environ 1 456 repas.

Ainsi, l'Accueil de Jour a fonctionné en drive sur le service alimentaire durant le 1^{er} confinement de 9h00 à 13h30, du lundi au vendredi ; de 13h30 à 17h00, les colis alimentaires étaient livrés et une permanence téléphonique assurée par les professionnels.

Pour rappel, les repas sont confectionnés sur place, notamment par une personne en contrat aidé (Parcours Emploi Compétence), embauchée depuis le 1^{er} février 2020 et une équipe de bénévoles, dont l'intervention a été stoppée par le confinement et la nécessité de se protéger. Les ramasses de denrées alimentaires ont lieu 3 fois par semaine auprès de Carrefour Market de Louhans. Pour indication, les petits-déjeuners et les goûters proposés chaque jour ne sont pas comptabilisés dans le nombre de repas servis.

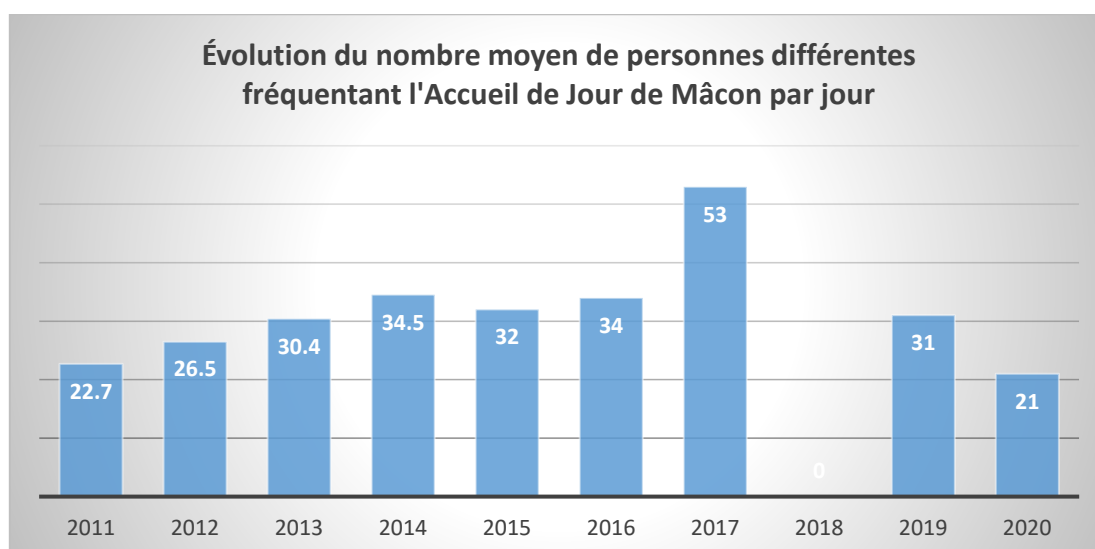
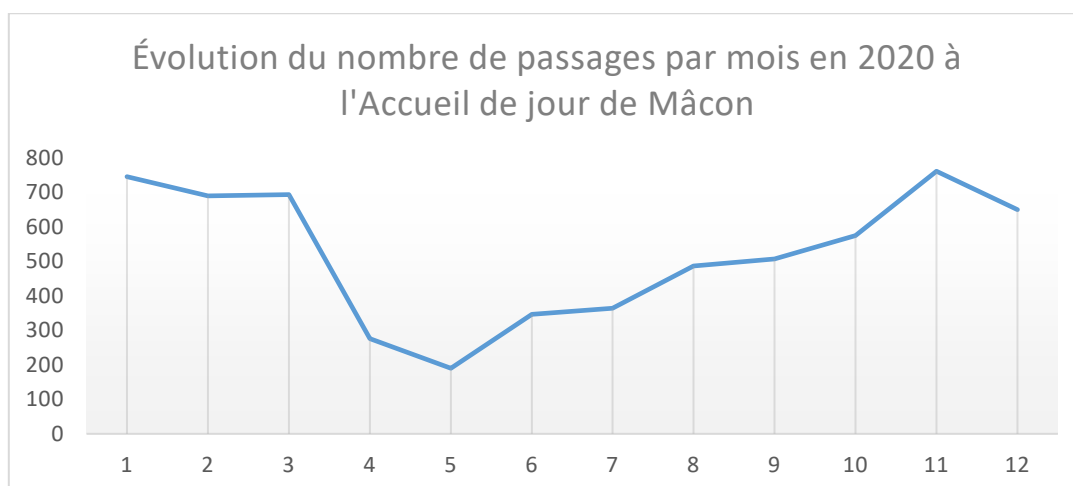
L'Accueil de nuit de Louhans ayant été fermé de façon quasi permanente des mois d'avril à décembre 2020, les personnes fréquentant l'Accueil de Jour ont vécu principalement en squat ; d'autres, en appartement ont exprimé des problématiques fortes d'exclusion et de précarité. L'Accueil de Jour reste un lieu ressource pour des personnes isolées, à la recherche de liens sociaux.

À compter d'octobre 2020, la structure a réouvert au public de 9h00 à 15h00, limitée à 3 personnes simultanément.

Mâcon : 303 jours d'ouverture sur l'année et 6 283 passages avec une moyenne quotidienne de 21 personnes différentes fréquentant l'Accueil de Jour (contre 9 349 passages en 2019 avec une moyenne de 31 personnes différentes par jour d'ouverture).

La baisse de la fréquentation liée à la crise sanitaire est donc de 33 %, notamment suite à la fermeture partielle de la structure lors du premier confinement, ainsi qu'à la stabilisation des personnes dans les structures d'hébergement d'urgence, pour limiter les déplacements, les interactions et proposer un lieu de vie aux personnes à la rue.

Nombre de personnes différentes accueillies	TOTAL	Dont personnes en couple	Dont isolés	Dont enfants
En 2020	468	26	440	2
En 2019	579	32	524	23



Sur les 468 personnes différentes accueillies en 2020, 386 sont des hommes (82,50 %) et 82 des femmes (17,50 %). Cette répartition par sexe est proportionnellement la même que celle observée en 2019.

48 personnes étaient accompagnées d'un ou plusieurs chiens, soit 10,25 %.

4 286 repas ont été servis (contre 6 086 en 2019), soit 14 repas par jour en moyenne. C'est l'Atelier Chantier d'Insertion Eco'Cook qui fournit les repas à l'établissement, proposés en liaison chaude depuis octobre 2018.

Durant la première période de confinement, dès mi-mars et jusqu'à début juin 2020, une fermeture de la structure à l'accueil de public a été décidée. Toutefois, des accueils sur rendez-vous ont été maintenus pour permettre aux personnes sans domicile de prendre des douches, laver leur linge ou être accompagnées dans des démarches administratives.

Des maraudes quotidiennes ont été mises en place de 11h00 à 14h30. Le contact social était ainsi maintenu et une aide alimentaire fournie sous forme de repas froids, réalisés par l'équipe éducative durant les premières semaines (suite au chômage partiel de l'équipe d'insertion Eco'Cook), des petits colis de dépannage ont également pu être distribués. Les maraudes quotidiennes ont permis de soutenir les personnes à la rue et de veiller à leur état de santé, alors même qu'elles vivaient un fort sentiment d'abandon et d'isolement dans cette situation de crise. Ces maraudes venaient en remplacement ou en complément des actions menées par le Samu Social et la Croix Rouge Française sur le territoire.

Le confinement a été vécu comme une grande souffrance, privant les personnes les plus fragilisées de la plupart des infrastructures ou des services d'aide d'urgence dont elles pouvaient bénéficier auparavant, limitant également l'accès aux ressources liées à la manche ainsi que la circulation libre dans l'espace public. Des attestations ont été mises à disposition des personnes sans domicile pour justifier de leur situation et leur permettre de se déplacer.

Le maintien de l'activité de l'Accueil de Jour et le développement des maraudes ont donc permis un réel soulagement pour les populations les plus exposées et les plus durement frappées par la précarité. Les échanges entre les partenaires et les différents établissements et services du territoire ont également été renforcés et ont permis une meilleure compréhension des situations et des parcours individuels, afin d'adapter au mieux les réponses apportées pour limiter les effets de la crise.

Après juin 2020, une réouverture progressive a été mise en place, avec un nombre limité de personnes présentes simultanément dans la structure. Le service des repas chauds a été dédoublé pour respecter une jauge de 10 repas (en moyenne) par service. Néanmoins, suite à l'ouverture en journée de l'Accueil de Nuit des Charmilles, nous sommes revenus à une organisation du déjeuner en un seul service pour 14 à 16 couverts.

Malgré toute l'attention et les efforts observés, le port du masque et le lavage de main ont été difficiles à faire respecter pour certaines personnes en grande précarité. Toutefois, nous n'avons pas eu à déclarer de cas de personnes positives SARS-CoV-2. L'équipe de l'Accueil de Jour a dû faire preuve de beaucoup de pédagogie sur le sujet. Le manque de matériel de protection n'a pas permis dans les premières semaines la distribution de masques ou de gel hydro alcoolique pour tous, toutefois le nécessaire a été fourni pour protéger les personnes et les professionnels dans le cadre des interventions des maraudes. Les choses se sont ensuite très largement améliorées sur le plan logistique.

Un déclenchement d'alerte niveau 3 dans le cadre du plan canicule a eu lieu début août avec une ouverture de la structure étendue au week-end pour les personnes sans domicile.

Données Qualitatives

Faits marquants / Activités spécifiques :

Louhans :

- Pas d'accueil d'enfants sauf urgence absolue (3 enfants accueillis avec leurs parents en 2020) ;
- 44 personnes (37,93 %) qui fréquentent l'Accueil de Jour, à raison de deux jours par semaine, disposent d'un logement ou sont en hébergement d'insertion ;
- En lien avec le SAO de Louhans, l'Accueil de Jour participe aux démarches d'accompagnement social engagées auprès des personnes en précarité : ouverture de droits, actualisation et lecture des documents administratifs ;
- La crise sanitaire liée à la pandémie de COVID 19 a largement impacté l'activité de l'Accueil de Jour de Louhans : moins d'accueils physiques en structure, mais un soutien moral et logistique largement apporté aux ménages, en contrepartie ;
- Réorientation des missions du travailleur social en appui à d'autres services, notamment dans les cas d'absence de salariés en arrêt maladie : appels téléphoniques des personnes prises en charge, visites à domicile, distribution de denrées alimentaires...

Mâcon :

- L'équipe éducative travaille en étroite collaboration avec les professionnels, les partenaires de la « veille sociale » et les dispositifs d'insertion, afin de favoriser la meilleure orientation possible des personnes, en demande d'accompagnement ou de prise en charge adaptée, spécialement au regard des difficultés induites en période de confinement ;
- La crise sanitaire a considérablement freiné l'arrivée de migrants et les sollicitations aux services de l'Accueil de Jour ;

- L'équipe éducative de l'Accueil de Jour a repris une large part de l'activité du SAO de Mâcon en son absence (évaluations des situations individuelles, lien avec le SIAO, démarches administratives, ouverture des droits, accompagnements physiques et lien avec l'Accueil de Nuit des Charmilles) ;
- Un atelier photos a été organisé et les tirages affichés dans la structure en exposition permanente.

Pour les deux structures :

- Nous accueillons des personnes en grande instabilité psychologique qui parfois revendiquent avec violence le droit à bénéficier d'un service. Ils sont souvent dans des demandes urgentes et immédiates qu'ils ne peuvent pas différer, alors que l'attente est relativement longue pour rencontrer un psychiatre ou un professionnel de santé ;
- Des épisodes violents ont été signalés au cours de l'année 2020, avec parfois des dépôts de plaintes enregistrés ;
- Les problématiques addictives sont très présentes chez le public accueilli au sein des Accueils de Jour (prises multiples de produits, troubles associés, état de manque, violence).

Actions collectives et partenariales :

Louhans :

- Continuité des services et permanences proposés : SAO (permanences hebdomadaires), KAIRN et EMPP (sur demande) ;
- Parmi les manifestations et activités auxquelles l'Accueil de Jour a participé cette année : galette des rois et jeux de société à l'EHPAD « La Louannaise », sortie cinéma (avant la crise sanitaire) et mise en place de l'opération des boîtes de Noël avec distribution des cadeaux et un goûter organisé le 24 décembre ;
- L'action des 12 bénévoles qui participaient régulièrement aux missions d'accueil des personnes fréquentant l'Accueil de Jour, a été adaptée et reprendra à l'issue des contraintes sanitaires.

Mâcon :

- Les contacts avec les partenaires sanitaires et principalement la PASS hospitalière et le service des urgences de l'Hôpital de Mâcon se sont multipliés au vu des problématiques de santé préoccupantes rencontrées. Les liens avec le CAARUD 16 KAY de la Sauvegarde71 sont renforcés. Des rencontres avec l'EMPP et le CSAPA de Mâcon sont toujours régulièrement programmées ;
- Dès les premiers jours de confinement, le choix de ne plus faire intervenir de bénévoles dans la structure s'est imposé. Il s'agissait de protéger les personnes bien sûr, mais également de limiter le nombre d'intervenants sur site. Par la suite, les interventions de bénévoles sont restées limitées à un petit groupe de personnes ;
- La prise en compte des problématiques rencontrées par les personnes ayant des animaux a engagé la structure dans des démarches de partenariat renforcé.

Perspectives 2021

Louhans :

- En attente de nouveaux locaux plus grands et mieux adaptés.

Mâcon :

- Garantir la présence quotidienne de deux professionnels dans la structure et stabiliser l'équipe ;
- Favoriser toute l'année une mission de veille sociale dans le cadre de maraudes hebdomadaires en ville ;
- Conforter les missions du SAO en partenariat étroit avec l'Accueil de Jour ;
- Recruter un deuxième poste d'entretien ;
- Développer de nouveaux partenariats relatifs aux questions sanitaires et faire des liens avec le poste d'infirmière mobile créé sur les LHSS en 2021 ;
- Restructurer le groupe de bénévoles ;
- Intégrer et organiser la participation volontaire de salariés d'autres services de l'association lors des périodes de déclenchement (plans grand froid et canicule), pour faciliter l'extension de l'activité.



HÉBERGEMENT D'URGENCE (Service accueil sans abri)

MISSION :

Accueil et hébergement sur orientation du 115 d'un public en demande d'hébergement d'urgence. Évaluation sociale et ouverture des droits premiers, dans l'attente d'une réorientation adaptée par le biais du SIAO ou d'un accès direct au logement autonome.

IMPLANTATION :

Département Saône-et-Loire

CAPACITÉ :

107 places sur 2020 dont :

Chagny	4 places	Mâcon	19 places
Chalon-sur-Saône	38 places	Montceau-les-Mines	5 places
Chauffailles	2 places	Paray-le-Monial	7 places
Cluny	5 places	Saint-Marcel	2 places
Le Creusot	10 places	Tournus	6 places
Louhans	9 places		

18 places dédiées VIF ouvertes lors du premier confinement en avril 2020 à Montceau-les-Mines.

20 places pérennes ouvertes, fin 2020 :

- 8 places à Mâcon ;
- 7 places à Chalon-sur-Saône redéployées sur de la colocation ;
- 5 places à Autun.

27 places « hiver » ouvertes au 1^{er} novembre 2020 dont 18 places à l'hôtel (Mâcon et Paray-le-Monial) et 9 places provisoires sur Chalon-sur-Saône.

FINANCEMENT :

DDCS

Données Quantitatives

Pour l'année 2020, 55 466 nuitées recensées au titre de l'hébergement d'urgence financé par le BOP 177, subvention « sans abris ».

Hébergement Urgence	2020	2019	2018
En nuitées	55 466	34 860	33 847
En nombre de ménages	172	75	61
En nombre de personnes	307	189	179

L'augmentation de + 159,11 % par rapport à 2019, s'explique par l'intégration de l'hébergement d'urgence de Chalon-sur-Saône suite à la fusion de l'association APAR La Croisée des Chemins.

À noter toutefois une augmentation de + 9,27 % de l'hébergement d'urgence sur l'ensemble des autres secteurs hors Chalon-sur-Saône. Au global, le taux d'occupation est de + 123,47 %.

On note également une fluidité plus importante puisque sans Chalon-sur-Saône, pour comparaison, 105 ménages accueillis en 2020 pour 75 décomptés en 2019.

Parmi l'ensemble des nuitées financées sur l'hébergement d'urgence, **1 654 nuitées hôtelières** concernant 25 ménages soit 52 personnes.

Hôtel	2020	2019	2018	2017
En nuitées	1654	3044	4923	7785
En nombre de ménages	25	5	8	NR
En nombre de personnes	52	17	32	NR

On constate une baisse constante de l'occupation hôtelière depuis 2017, équivalente à -78,75 %, initiée dans le cadre du plan de réduction des nuitées hôtelières.

On note également la diminution significative du temps de séjour en hôtel puisque 25 ménages représentent 1 654 nuitées en 2020, contre 5 ménages en 2019 cumulant 3 044 nuitées.

Concernant la typologie des personnes hébergées à l'hôtel :

Nombre de personnes	Dont isolés	Dont couples	Dont enfants	Dont familles
52	13	2	21	11

Parmi les 11 familles, 8 familles monoparentales (mères avec enfants). Et parmi les 13 isolés, 4 femmes, soit 30,76 %. En 2019, il s'agissait de 46 familles (dont 88 enfants) et 29 isolés.

Concernant la part de l'hébergement d'urgence professionnel hors hôtel, on recense de **53 812 nuitées**.

Hébergement Urgence professionnel	2020	2019	2018
En nuitées	53 812	31816	28924
En nombre de ménages	147	70	53
En nombre de personnes	255	172	147

Soit un taux d'occupation de + 121,29 % sur l'année.

Ces situations relèvent pour :

- 35,37 % de situations administratives complexes dont 7,69 % concernant des personnes originaires de l'UE ;
- Moins de 1 % du parcours de l'asile.

Parmi les 147 ménages :

- 23 familles monoparentales ;
- 7 couples ;
- 92 isolés (62,58 %) dont 36 femmes (39,13 % des personnes isolées et 24,48 % de l'ensemble des ménages).

Parmi les 255 personnes, 94 enfants soit 36,86 % de l'effectif total.

Enfin, parmi les 161 personnes adultes :

- 33 personnes ont moins de 25 ans soit 20,49 % ;
- 22 personnes ont plus de 55 ans soit 13,66 %.

Données Qualitatives

Faits marquants / Activités spécifiques :

Le recours à l'hôtel continue de régresser, en sachant que le conventionnement des 18 places pour l'hiver 2020/2021 a été prolongé jusqu'au 31 mai 2021, du fait de la crise sanitaire.

La proportion du public en demande d'asile est quasiment absente de l'hébergement d'urgence, ce qui révèle d'une part une forte diminution des arrivées sur le territoire en lien avec la fermeture des frontières liée à la crise sanitaire et d'autre part à une plus grande fluidité sur les dispositifs dédiés aux demandeurs d'asile, avec un passage au guichet unique sans attente et des propositions rapides d'orientations par l'OFII.

Difficultés repérées :

À noter une proportion importante (35,37 %) des situations complexes avec des droits au séjour non régularisés sur l'hébergement d'urgence professionnel, pour lesquelles l'accès au logement ordinaire et/ou aux dispositifs d'hébergement d'insertion sont rendus impossibles par la nature du statut des personnes.

Perspectives 2021

La continuité de la réflexion en cours dans le cadre de la refondation de l'hébergement d'urgence sur l'adaptation des modalités d'accueil, notamment pour le public à la rue qui n'a plus recours au 115.

Sur les 2 villes centres Mâcon et Chalon-sur-Saône, on dénombre une vingtaine de personnes en squat, tentes ou habitats très précaires, qui n'envisagent pas tous une entrée en logement, en hébergement, ni une délocalisation hors de la ville et qui, pourtant, peuvent exprimer lors des maraudes, un besoin de sécurité notamment à certains moments de l'année (grand froid, canicule, épidémie, problématique individuelle, santé...).

Le nombre de places d'hébergement d'urgence pérenne va être augmenté de 4 places avec la prise à bail d'un appartement sur Autun, en début d'année 2021 ; les places VIF sur Montceau-les-Mines sont pérennisées à hauteur de 14 places et une réflexion est en cours sur l'implantation d'autres places dédiées.



SAMU SOCIAL

MISSION :

Effectuer des maraudes en ville à Mâcon du 1^{er} novembre 2020 au 31 mars 2021 par une équipe mobile, pour aller à la rencontre des personnes sans domicile ou en habitat précaire, afin de créer du lien social, de distribuer des soupes chaudes, du café ou des couvertures, de mettre en lien avec le 115 et de faciliter l'accès aux dispositifs de la veille sociale, si une demande d'accompagnement est sollicitée.

IMPLANTATION :

Mâcon

CAPACITÉ :

Indéterminée

FINANCEMENT :

DDCS

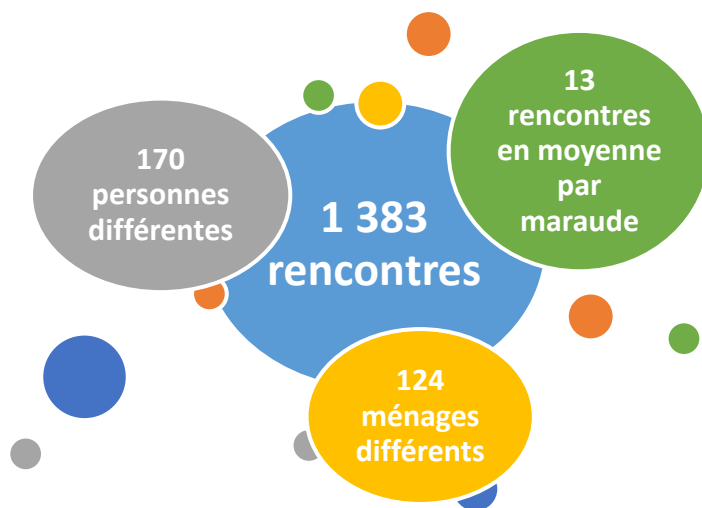
Données Quantitatives

Durant la période hivernale 2020-2021, le SAMU SOCIAL a effectué ses maraudes les lundis, mardis, jeudis, samedis et dimanches de 17h00 à 21h00, la Croix Rouge Française prenant le relais les mercredis et vendredis.

L'équipe du SAMU SOCIAL est composée pour chaque maraude de 3 personnes :

- 2 travailleurs sociaux ou 1 travailleur social et 1 infirmière (à compter de février 2021) et 1 bénévole ;
OU
- 1 travailleur social et 2 bénévoles.

107 maraudes	732 heures de bénévolat	13 bénévoles engagés
---------------------	--------------------------------	-----------------------------



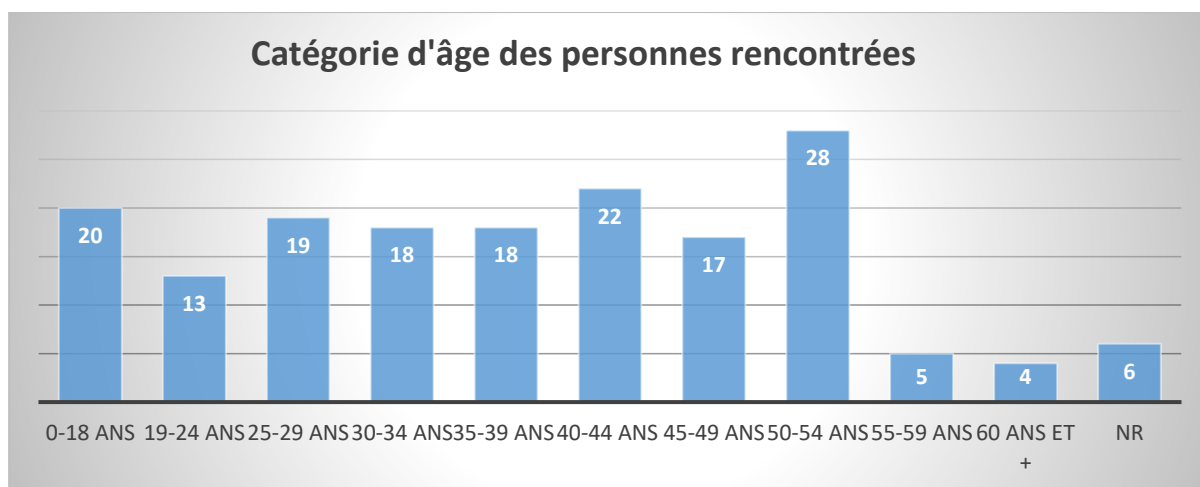
Nombre de personnes différentes rencontrées	Total	Dont hommes seuls	Dont femmes seules	Dont personnes majeures en famille	Dont mineurs en famille	Dont mineurs non accompagnés
PGF 2020-2021	170	113	26	11	17	3
PGF 2019-2020	203	131	20	23	29	NR
PGF 2018-2019	228	125	39	39	25	NR

Sur la période hivernale 2020-2021, 170 personnes différentes représentant 124 ménages ont été rencontrées durant les maraudes, soit une diminution de 16 % par rapport à la période hivernale précédente.

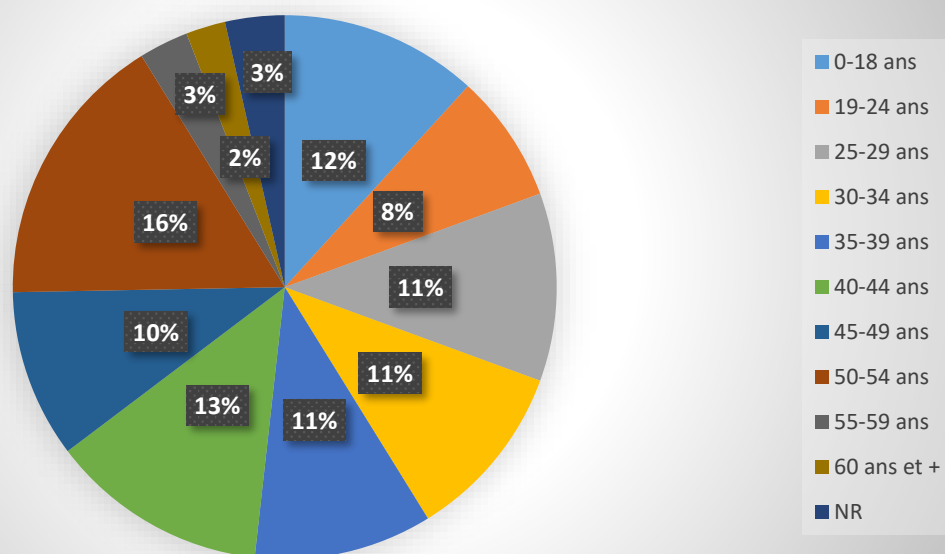
Cette diminution est consécutive :

- À la baisse des arrivées de demandeurs d'asile sur le territoire et à l'accélération de leurs admissions dans des dispositifs dédiés depuis 2019 ;
- À l'augmentation du nombre de places d'hébergement d'urgence en Saône-et-Loire, plus de 65 places par rapport à la période hivernale précédente.

Profil des personnes rencontrées :



Répartition par catégorie d'âge des personnes rencontrées



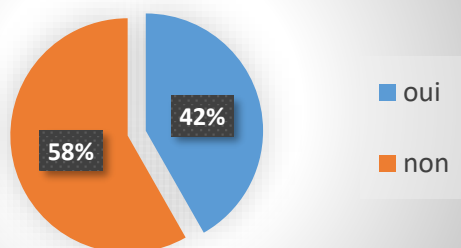
La répartition entre les différentes catégories d'âge reste stable et homogène par rapport à l'année précédente.

On peut toutefois constater une légère diminution dans deux cas de figure :

- La part des jeunes de 18 à 25 ans rencontrés à la rue, qui a baissé de 3 points ; de 8 % cette année, elle représentait 11 % des personnes lors des maraudes de la période hivernale 2019-2020 ;
- La catégorie d'âge des plus de 60 ans rencontrés lors des maraudes, a diminué de 3 points cet hiver, passant de 5 % sur la période hivernale 2019-2020 à 2 % pour cette saison.

La grande précarité touche donc toutes les catégories d'âge sans distinction.

Recours au 115



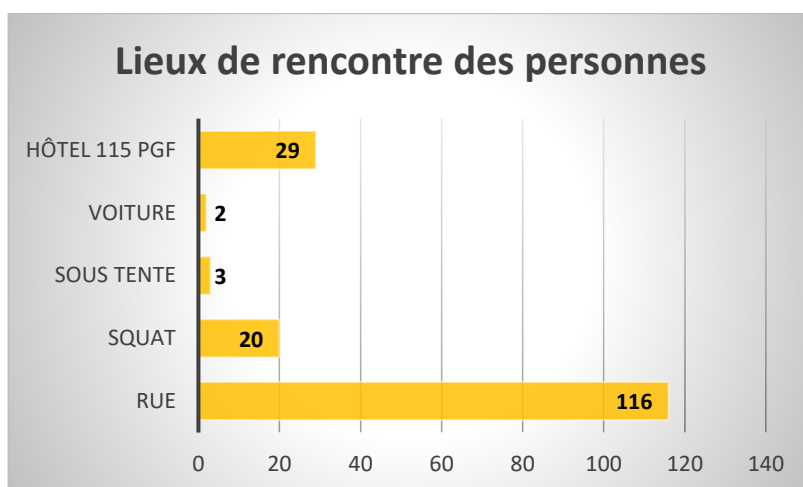
42 % des personnes rencontrées lors des maraudes ont sollicité au moins une fois le 115 en Saône-et-Loire durant la période. Certaines ont pu bénéficier d'une ou plusieurs orientations au cours de l'hiver, selon les disponibilités au moment de l'appel.

99 des 170 personnes rencontrées, soit 58 %, déclarent ne plus faire appel au 115 estimant le dispositif d'hébergement inadapté à leur besoin :

- 26 personnes accompagnées d'animaux, soit 15 % des personnes rencontrées, ne sollicitent plus le 115, ignorant qu'un certain nombre de places permet un tel accueil en Saône-et-Loire ; il s'agit d'un non recours par manque d'information plutôt qu'un refus d'aide ;
- 45 personnes rencontrées, soit 26,50 %, sont titulaires d'un bail de location et n'ont donc pas la nécessité d'un recours au 115. Elles n'occupent plus pour certaines leur logement (choix personnel, logement inadapté, insalubre...) et vivent à la rue. D'autres font appel au SAMU SOCIAL pour bénéficier d'une soupe chaude du fait de ressources insuffisantes, afin de satisfaire

l'ensemble de leurs besoins primaires quotidiens, ou simplement parce qu'elles sont en recherche de lien social ;

- 28 personnes rencontrées (16,50 %) ne justifient pas leur non recours au 115. Toutefois, on sait que la promiscuité dans certains accueils de nuit, le respect des horaires et du règlement de fonctionnement peuvent être des contraintes pour certaines personnes.



La majorité des personnes est rencontrée dans la rue, soit :

- À des points fixes repérés dès le début de la PGF ;
- À des points signalés par le 115 (après un appel d'une personne en détresse ou par des particuliers ayant repéré un ménage) ;
- Au fil des maraudes.

3 lieux de squat ont été repérés par l'équipe du SAMU SOCIAL et occupés tout au long de la période, avec un nombre grandissant de ses occupants au cours de l'hiver. Chaque soir, ce public a fait appel au SAMU SOCIAL pour bénéficier d'une soupe ou de couverture. Le profil du public occupant est très varié (hommes, femmes, de 20 à 60 ans) et reflète la diversité des personnes rencontrées en maraude.

8 familles avec enfants (5 monoparentales victimes de violences intrafamiliales, 1 en demande d'asile et 2 déboutées du droit d'asile ont été orientées par le 115 sur des places hivernales à l'hôtel).

Du fait de l'éloignement géographique avec l'accueil de jour et de l'absence de ressources, c'est l'équipe du SAMU SOCIAL qui s'est rendue chaque soir auprès de ces familles pour une distribution alimentaire.

Les prestations distribuées :

Nombre de prestations	Soupes	Autres prestations alimentaires (cafés, sandwiches...)	Couvertures	Produits d'hygiène et vêtements
PGF 2020-2021	948	692	50	83
PGF 2019-2020	785	NR	181	NR
PGF 2018-2019	866	NR	296	NR

Lors de la saison 2019-2020, a été menée une politique de sensibilisation à l'environnement, au vu du nombre de couvertures abandonnées dans la nature. Ainsi, la distribution s'est limitée à une couverture par personne, avec un renouvellement possible sur remise de l'ancienne, ce qui a conduit à diminuer de 72 % la distribution de couvertures.

Cette dynamique désormais intégrée a largement perduré cette année, puisque l'équipe n'a été sollicitée que pour la distribution de 50 couvertures contre 240 en moyenne ces dernières années.

En raison de ses qualités gustatives (soupe maison réalisée par les salariés de l'Atelier Chantier d'Insertion Eco'Cook) mais aussi par ce qu'elle permet en termes d'échanges et de partage (très limités depuis un an en raison des restrictions sanitaires), la soupe a été très appréciée cette année.

Les personnes rencontrées lors des maraudes ont pu bénéficier également de café et de produits secs sous forme de petits colis alimentaires. Cette prestation a pu être renforcée cette année grâce aux

chèques services distribués par l'État et a été parfois indispensable pour certains sans-abris qui n'avaient pas toujours accès quotidiennement à l'Accueil de Jour (nombre de repas servis limités en raison des restrictions sanitaires).

Aussi, le don hebdomadaire des invendus d'une boulangerie Mâconnaise a donc été particulièrement attendu chaque jeudi soir.

Données Qualitatives

Faits marquants / Activités partenariales :

L'infirmière des Lits Haltes Soins Santé hors les murs est venue chaque mardi en appui sanitaire des maraudes d'intervention sociale, à compter de février 2021. Sa présence a permis de repérer, évaluer, orienter mais aussi de prendre en charge les problèmes de santé les plus urgents. À terme, sa présence pourra permettre d'organiser et de planifier le parcours de santé des personnes les plus éloignées du soin.

8 nouveaux bénévoles ont rejoint l'équipe, portant à 13 le nombre de bénévoles permanents. Ils ont apporté leur soutien aux 2 professionnelles de l'association Le Pont lors de chaque maraude. Leur disponibilité et leur engagement régulier ont été fort appréciés et ont facilité l'organisation et la gestion des plannings.

Le lien avec l'Atelier Chantier d'Insertion Eco'Cook s'est révélé très utile. Comme l'année précédente, ce dernier a préparé les soupes et les collations pour chaque maraude ; à noter également, la convention de dons avec l'entreprise DAUNAT, qui a fait livrer toutes les 3 semaines plus de 500 sandwiches.

Témoignages

Monsieur C., 37ans, dans la rue depuis octobre 2020 : « J'ai d'abord été hébergé via le 115 à l'accueil de nuit des Charmilles puis, par choix délibéré, je me suis installé avec d'autres en novembre / décembre 2020, dans un squat avant de préférer la solitude. J'ai ainsi pu trouver une cave dans un vieil immeuble du centre-ville où je suis resté de janvier à mi-avril 2021. J'ai fait une demande de RSA en décembre 2020 qui a été validée mi-février 2021. Le premier versement est intervenu en mars mais sur un compte clôturé depuis 2 ans. Je fais la manche pour (sur)vivre et je viens à l'accueil de jour pour manger, me doucher et faire des machines pour mon linge. Même quand j'étais au squat, je faisais le 115 pour demander le passage du Samu Social pour bénéficier de la distribution de soupe, café ou autres. Cela me permet de conserver un lien social autre que celui de la rue, d'être informé sur des points divers, c'est ainsi que j'ai pu avoir accès à une chambre d'hôtel lors du plan grand froid, et être orienté vers les travailleurs sociaux pour m'accompagner dans mes démarches. À titre personnel, je pense que le service du SAMU est bénéfique. Par contre, parfois il serait plus confortable que 2 équipes tournent (et donc 2 véhicules) pour réduire l'attente (surtout en période hivernale) et aussi bénéficier de plus de temps pour parler. De plus, il serait utile d'avoir la possibilité d'obtenir, outre le vestimentaire et l'hygiène de base, un peu de matériel de type réchaud à gaz/cartouche de gaz, lampe frontale, nécessaire de camping... Ne pas oublier que certaines personnes ne souhaitent pas intégrer des structures visant à la réinsertion ou la stabilisation. L'absence de contraintes, de pouvoir être libre, sans souci du lendemain sont très présents pour beaucoup. Certains aimeraient aussi que des structures vides puissent être rachetées par des associations ou autres afin d'être rénovées (et pourquoi pas, par les personnes en précarité) à destination de la communauté des sans-abris dont certains pourraient être responsables de tâches particulières tout en étant soutenus et valorisés par des professionnels sociaux ».

E. et F., professionnelles de l'équipe du SAMU SOCIAL : « Les maraudes sont des points de rendez-vous attendus par les personnes. Certes, à la recherche de soupes et de cafés, ils expriment leur besoin d'avoir du lien. Les personnes rencontrées souhaitent échanger, partager leurs parcours de vie, bien

souvent compliqués, et expliquer ce qui les a menés à la rue. Si au printemps, avec le confinement strict on percevait clairement les peurs et les incertitudes, depuis novembre 2020 on ressent une certaine lassitude avec le couvre-feu, qui engendre une grande difficulté à faire la manche, pour permettre d'avoir un minimum pour s'alimenter. Malgré tout, on a vu des dons spontanés alimentaires, en tickets restaurant comme en espèces et parfois de manière très généreuse autant que ponctuelle. La solidarité a été aussi très présente entre sans abri : par exemple, ceux qui étaient dans un grand squat ont régulièrement accueilli d'autres personnes qui dormaient dans le froid, leur permettant ainsi d'avoir un « toit », un feu de bois, de la nourriture partagée et le prêt d'un duvet. D'autres ne souhaitent pas intégrer une structure, un abri, ne serait-ce que pour une nuit, préférant la solitude. Tous ne souhaitent pas rentrer dans un parcours de vie « ordinaire » : certains sillonnent la France / l'Europe à vélo ou à pied, d'autres ne souhaitent pas se sentir enfermés dans un appartement, ou simplement ne veulent pas de contraintes. La consommation d'alcool a été bien présente chez certains, avec parfois des emportements et de la violence surtout verbale. Mais avec tous, au fil des semaines et des mois, un réel lien de confiance s'est instauré tant avec nous qu'avec les bénévoles qui ont complété de façon admirable notre mission hivernale ».

Perspectives 2021

Pour une meilleure connaissance du public et de ses besoins, le lien entre l'intervention du SAMU SOCIAL et les autres dispositifs de la veille sociale doit être davantage renforcé.

Est également évoquée comme chaque année, la notion de pérennité du dispositif SAMU SOCIAL tout au long de l'année, notamment en période estivale et en lien avec la refonte de l'hébergement d'urgence, pour mieux repérer les publics en grande fragilité et créer du lien.

Pour une meilleure prise en compte des besoins et des attentes des personnes sans-abri, notamment les plus invisibles qui ne sollicitent pas ou plus le 115, l'équipe du SAMU SOCIAL a réalisé une enquête en mars / avril 2021. L'association Le Pont réunira dans le courant de l'année un groupe de travail avec les personnes sans-abri volontaires, pour échanger sur ces besoins repérés et envisager les ajustements possibles.

Dans la continuité de la période hivernale et de la gestion de la crise sanitaire liée à la COVID 19, les maraudes seront maintenues jusqu'au 30 avril 2021.



SERVICE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION

MISSION :

Le SAO initie et coordonne des parcours individualisés. Il met en œuvre un accueil physique et une écoute professionnelle et se rend au-devant des personnes les plus éloignées. Il vise à identifier les besoins en matière d'accès ou de rétablissement des droits et assure un suivi des parcours dans l'attente d'une orientation adaptée.

IMPLANTATION :

Autun, Chalon-Sur-Saône, Le Creusot, Louhans, Mâcon, Montceau-les-Mines, Paray-le-Monial, Tournus

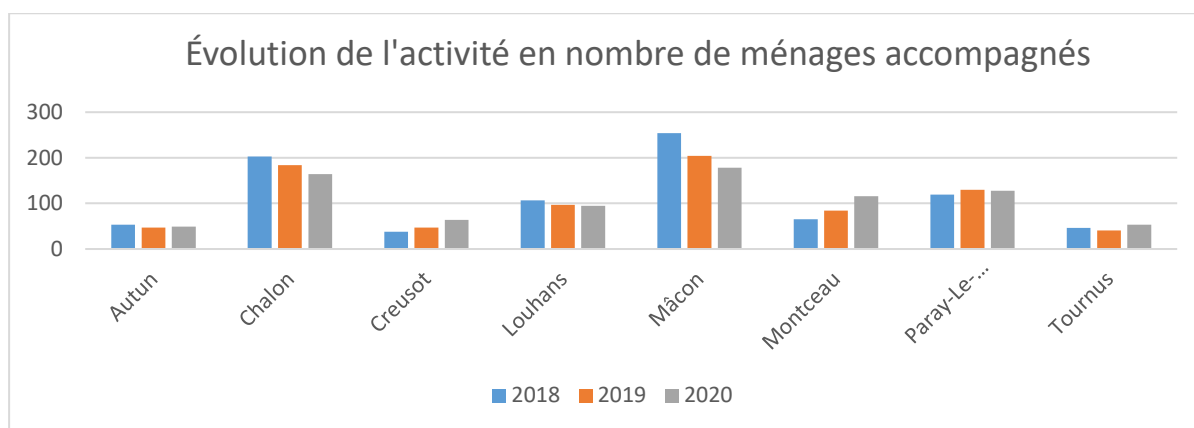
FINANCEMENT :

DDCS

Données Quantitatives

Nombre de ménages accompagnés	TOTAL 2020	Variation entre 2019 et 2020	TOTAL 2019	Variation entre 2018 et 2019	TOTAL 2018
Autun	49	+ 4 %	47	- 13 %	53
Chalon-Sur-Saône	164	- 11 %	184	- 10 %	203
Le Creusot	64	+ 36 %	47	+ 24 %	38
Louhans	95	- 2 %	97	- 9 %	107
Mâcon	178	- 13 %	204	- 20 %	254
Montceau-les-Mines	116	+ 38 %	84	+ 29 %	65
Paray-le-Monial	128	- 1,50 %	130	+ 9 %	119
Tournus	53	+ 29 %	41	- 11 %	46
TOTAL	847	+ 1,5 %	834	- 5 %	885

Nombre de personnes accompagnées	TOTAL 2020	Dont enfants	TOTAL 2019	Dont enfants	TOTAL 2018	Dont enfants
Autun	95	29	90	30	98	32
Chalon-Sur-Saône	207	24	256	NR	317	NR
Le Creusot	102	30	84	27	58	14
Louhans	152	45	146	38	143	37
Mâcon	318	92	311	63	461	70
Montceau-les-Mines	178	59	127	34	101	20
Paray-le-Monial	190	42	197	52	140	24
Tournus	77	18	54	9	69	16
TOTAL	1319	339	1295	NR	1 387	NR



L'activité globale départementale des SAO est plutôt stable depuis 3 ans avec cependant des variations sur certains secteurs.

Sur le secteur du Creusot, on constate une augmentation de 36 % de l'activité par rapport à 2019 ; cette dernière est significative à compter de juillet 2020 avec des sollicitations d'accompagnement pour de nouveaux ménages inconnus des différents services de l'association Le Pont.

À Montceau-Les-Mines, l'ouverture en avril 2020, de 18 places dédiées à l'accueil des femmes VIF avec ou sans enfants explique l'augmentation de 38 % de l'activité sur ce secteur.

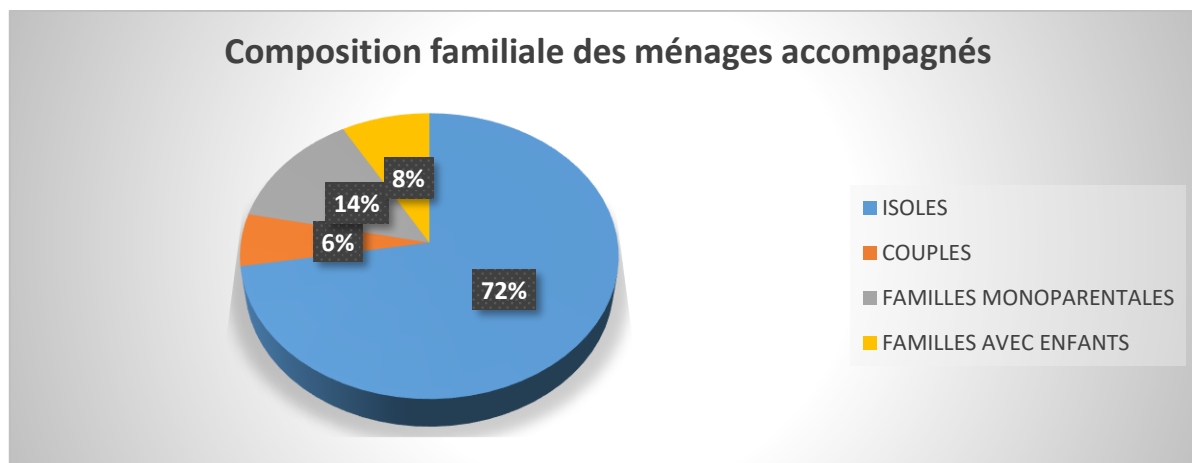
Pour assurer une meilleure couverture départementale tout en optimisant les déplacements des différents SAO, la cartographie d'intervention a été revisitée ; la ville de Cuisery a été ajoutée au secteur d'intervention du SAO de Tournus ce qui a induit en 2020, une augmentation de 29 % du nombre des ménages accompagnés sur ce territoire.

Depuis 2018, la diminution constatée du nombre de ménages accompagnés est significative sur le secteur de Mâcon (- 30 %) ; elle est due à l'absence prolongée du professionnel SAO dont l'activité a été progressivement reprise par l'équipe de l'Accueil de Jour. Ainsi en 2020, des mesures SAO n'ont pas été saisies en tant que telles mais comptabilisées dans les suivis de l'Accueil de Jour.

La diminution enregistrée sur le secteur de Chalon-sur-Saône est à relativiser ; en effet, le site de la Croisée des Chemins découvrait et utilisait pour la première année le logiciel de traitement des données de l'association Le Pont.

Composition familiale	Total en nb de ménages	Dont Isolés		Dont Couples		Dont Familles monoparentales		Dont Familles	
		Nb ménages	Rapport au nb total	Nb ménages	Rapport au nb total	Nb ménages	Rapport au nb total	Nb ménages	Rapport au nb total
Autun	49	29	59 %	5	10 %	3	6 %	12	25 %
En 2019	47	29	62 %	2	4 %	7	15 %	9	19 %
En 2018	63	40	63 %	5	8 %	10	16 %	8	13 %
Chalon-Sur-Saône	164	138	84 %	11	7 %	7	4 %	8	5 %
En 2019	184	140	76 %	10	6 %	26	14 %	8	4 %
En 2018	203	149	73 %	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Le Creusot	64	50	78 %	1	2 %	7	11 %	6	9 %
En 2019	47	31	66 %	3	6 %	9	19 %	4	9 %
En 2018	39	25	64 %	3	8 %	10	26 %	1	2 %
Louhans	95	62	66 %	6	6 %	21	22 %	6	6 %
En 2019	97	73	75 %	7	7 %	12	12 %	5	5 %
En 2018	94	69	73 %	7	7 %	12	13 %	6	7 %
Mâcon	178	113	64 %	15	8 %	21	12 %	29	16 %
En 2019	204	147	72 %	16	8 %	19	9 %	22	11 %
En 2018	260	196	75 %	4	1,50 %	22	8,50 %	38	15 %
Montceau-les-Mines	116	83	72 %	3	2 %	29	25 %	1	1 %
En 2019	84	61	73 %	6	7 %	13	15 %	4	5 %
En 2018	75	59	79 %	3	4 %	10	13 %	3	4 %

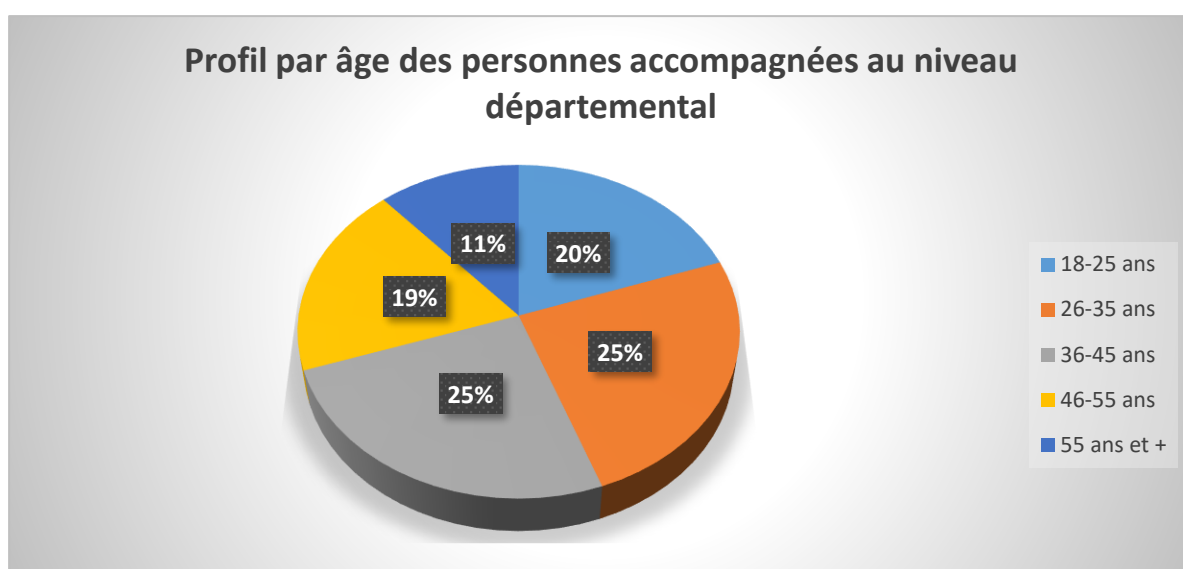
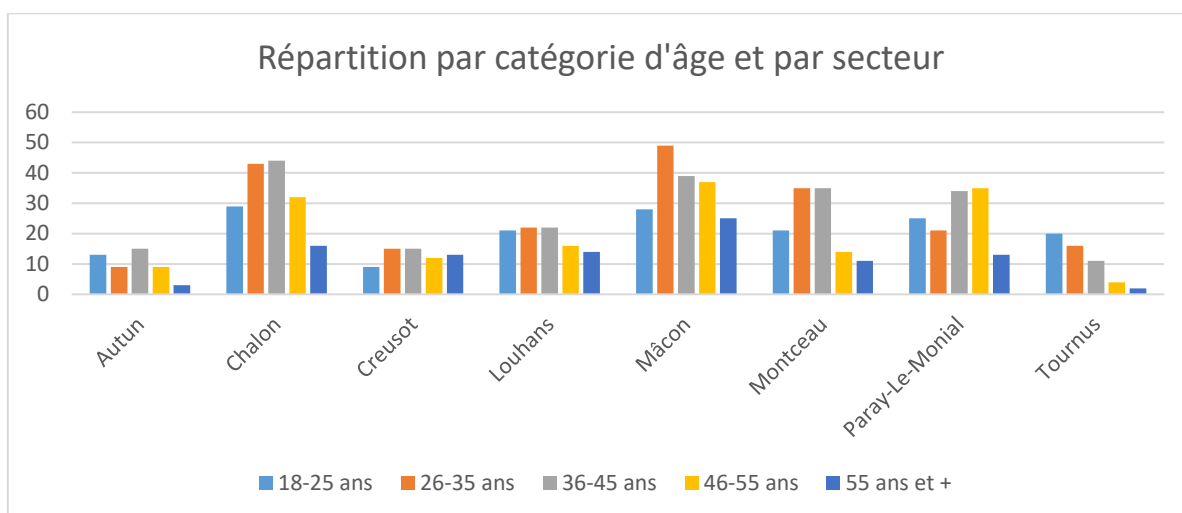
Paray-le-Monial	128	101	79 %	5	4 %	16	12 %	6	5 %
En 2019	130	95	73 %	8	6 %	22	17 %	5	4 %
En 2018	104	91	87 %	3	3 %	8	8 %	2	2 %
Tournus	53	37	70 %	4	7 %	10	19 %	2	4 %
En 2019	41	32	78 %	3	8 %	5	12 %	1	2 %
En 2018	49	32	66 %	7	14 %	7	14 %	3	6 %
TOTAL	847	613	72 %	50	6 %	114	14 %	70	8 %
TOTAL 2019	834	608	73 %	55	7 %	113	13 %	58	7 %
TOTAL 2018	887	661	75 %	NR	NR	NR	NR	NR	NR



Le rapport de chaque typologie au nombre total de ménages accompagnés reste stable depuis plusieurs années.

La majorité des ménages accompagnés en Saône-et-Loire sont des personnes isolées (72 %) et cette tendance se dessine sur l'ensemble des secteurs sans exception.

Profil du demandeur principal par âge	18-25 ans		26-35 ans		36-45 ans		46-55 ans		55 ans et +	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Autun	13	10	9	18	15	10	9	4	3	5
Chalon-Sur-Saône	29	NR	43	NR	44	NR	32	NR	16	NR
Le Creusot	9	1	15	21	15	9	12	12	13	4
Louhans	21	22	22	19	22	24	16	17	14	15
Mâcon	28	33	49	57	39	54	37	35	25	25
Montceau-les-Mines	21	15	35	21	35	25	14	16	11	7
Paray-le-Monial	25	21	21	32	34	25	35	34	13	18
Tournus	20	10	16	13	10	9	4	4	2	5



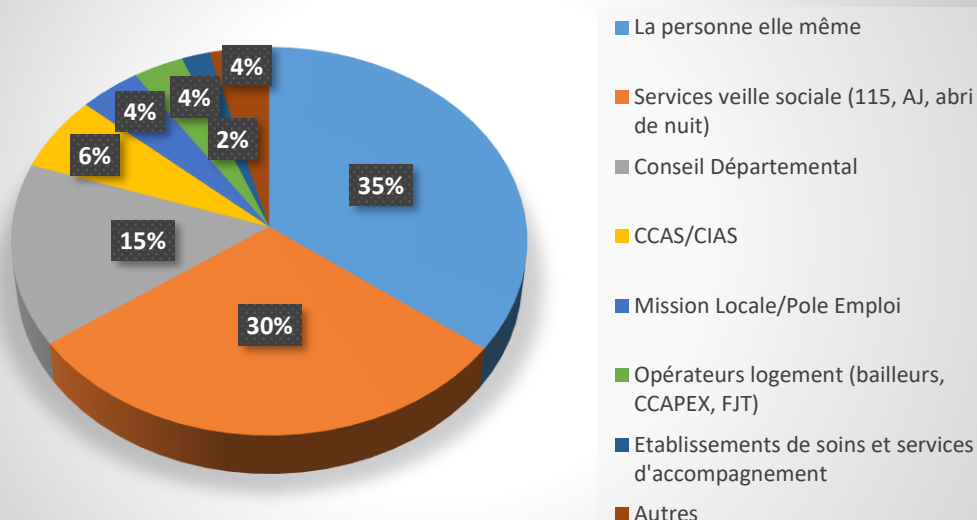
Au niveau départemental, la répartition des différentes catégories d'âge reste stable et homogène par rapport à l'année précédente.

La répartition par catégorie d'âge est plutôt hétérogène d'un secteur à l'autre mais stable en comparaison à 2019.

On note cependant une augmentation des jeunes de 18 à 25 ans sur les secteurs d'Autun (+6 points passant de 21 % à 27 %), Le Creusot (+12 points passant de 2 % à 14 %) et Tournus (+14 points passant de 24 % à 38 %).

Alors que la population des + de 55 ans est en diminution sur le secteur de Tournus (passant de 12 % à 4 %), on constate une hausse significative de cette catégorie d'âge sur le secteur du Creusot ; représentant 8 % des accompagnements SAO en 2019, elle atteint 21 % en 2020.

Les organismes orienteurs au niveau départemental



Comme les années précédentes, pour plus d'un tiers des mesures engagées, la personne s'est présentée d'elle-même ; les SAO sur l'ensemble des secteurs sont en effet particulièrement bien repérés et considérés comme facilement accessibles et réactifs. Dans cette catégorie sont également comptabilisées les personnes que les travailleurs sociaux des SAO rencontrent dans leur mission de maraudes en journée. Cet aller-vers demeure essentiel sur les territoires dépourvus de Samu Social ou d'Accueil de Jour.

Comme les années précédentes, les services de veille sociale (Accueil de Jour, abri de nuit, Samu Social) occupent la seconde place avec 30 % des orientations.

Celles effectuées par les Maisons Départementales des Solidarités ont diminué de 6 points passant de 21 % des mesures engagées en 2019 à 15 % en 2020.

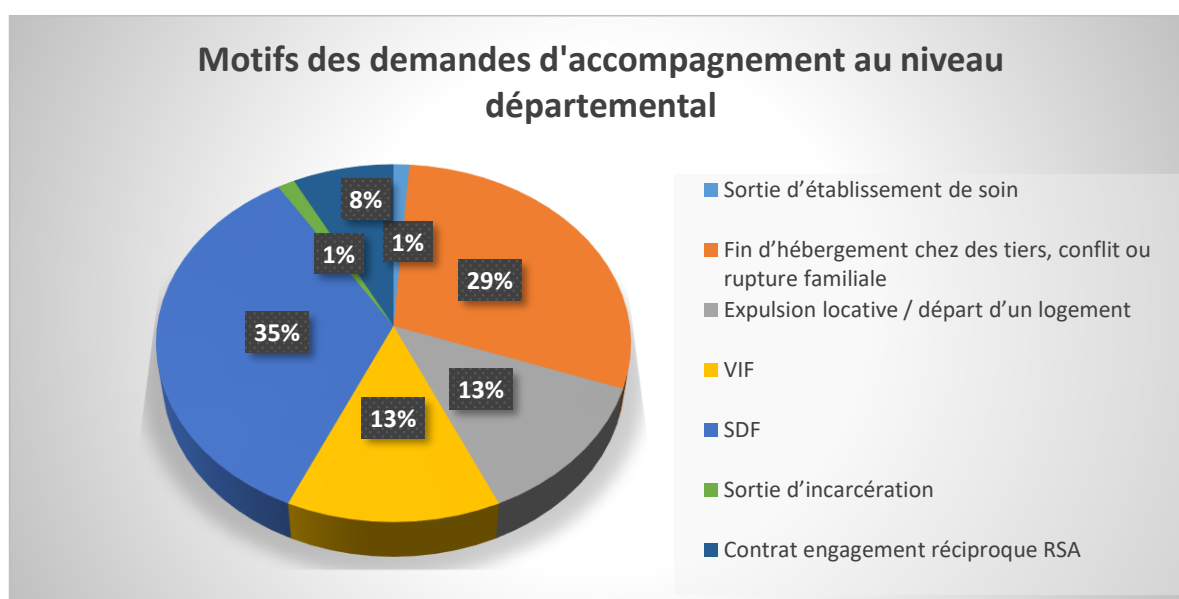
Dans le cadre des travaux de la refondation de l'hébergement d'urgence en 2019, la DDCS a recentré les actions des SAO au profit des personnes sans-abri. Ces derniers ont ainsi poursuivi le développement de leur permanence dans les différents abris de nuit, pour être au plus près du public et apporter leur soutien aux bénévoles accueillants.

L'accompagnement des ménages hébergés chez des tiers ou en logement revient désormais aux travailleurs sociaux du Conseil Départemental, ce qui explique la diminution de leur prescription à destination des SAO.

Des spécificités locales sont observables :

- À Tournus, 13 % des orientations sont faites par la Mission Locale, alors qu'elles représentent seulement 4 % au niveau départemental ;
- À Louhans, on observe un lien étroit avec la CCAPEX ; dès le début des procédures d'expulsion, le SAO est saisi dans le cadre de sa mission d'aller-vers, pour tenter une reprise de contact avec des ménages en difficultés et souvent en rupture de lien avec leur bailleur et les différents services sociaux ;
- Une collaboration étroite entre les CCAS/CIAS et les SAO sur les territoires de Montceau-les-Mines, Le Creusot et Paray-le-Monial explique que les orientations représentent 8 à 16 %, alors, qu'au niveau départemental, elles ne sont que de 6 %.

Motifs des demandes par territoires (en %)	Autun	Chalon	Le Creusot	Louhans	Mâcon	Montceau-les-Mines	Paray-le-Monial	Tournus
Sortie d'établissement de soin	2	2	0	1	1	3	1	0
Fin d'hébergement (en structure ou chez tiers y compris rupture familiale)	11	41	21	42	37	38	37	22
Expulsion locative / départ d'un logement	9	15	10	15	15	17	14	13
VIF	2	6	12	11	6	43	31	2
SDF	23	99	21	26	55	14	42	12
Sortie d'incarcération	2	1	0	0	0	1	3	4
Contrat engagement réciproque RSA	0	0	0	0	64	0	0	0



La majorité des demandes (35 %) émane d'un public dépourvu de logement ou d'hébergement stable. Il s'agit en effet, majoritairement du public sollicitant le 115 et qui souhaite se stabiliser au titre de l'hébergement, pour pouvoir engager des démarches d'insertion.

La rupture familiale (conflit familial / séparation conjugale) est le deuxième motif qui amène les ménages à solliciter une mesure d'accompagnement SAO. Elle représente 29 % des mesures engagées et pour la quasi-totalité, elle concerne des ménages aux situations sociales et économiques précaires.

13 % des entrées dans le dispositif d'accompagnement SAO résulte de violences intrafamiliales alors qu'elles représentaient 16 % en 2019. La violence intrafamiliale n'a pourtant pas diminué cette année ; toutefois, avec la création de places dédiées supplémentaires et la priorité donnée par le SIAO à leur prise en charge, ces personnes ont pu accéder directement à une place d'hébergement sur le parc d'insertion sans prise en charge préalable par les SAO.

D'autres motifs conduisent les ménages à solliciter un accompagnement social SAO : les expulsions locatives, l'habitat insalubre ou inadapté et les sorties d'établissement de soins.

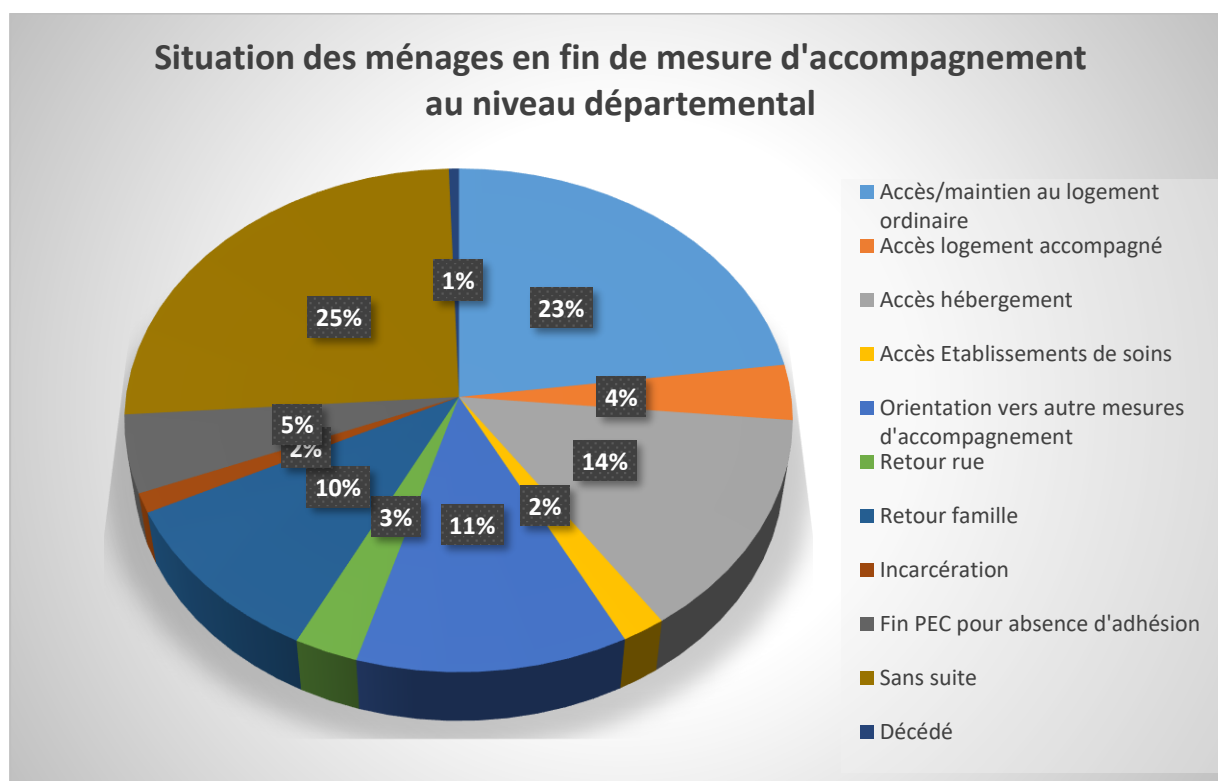
Les contrats d'engagement réciproque dans le cadre du RSA représentent 36 % des motifs de prise en charge SAO et ne concernent que le secteur de Mâcon.

Durée moyenne des accompagnements (en mois)	2020	2019	2018
Autun	8,90	3,90	4,10
Chalon-Sur-Saône	9,70	NR	NR
Le Creusot	6,70	7,20	5,00
Louhans	3,70	4,10	3,90
Mâcon	4,70	4,10	8,30
Montceau-les-Mines	4,10	4,70	6,20
Paray-le-Monial	4,60	4,40	4,10
Tournus	7,90	6,00	5,70
DURÉE MOYENNE TOTALE	6,30	4,90	5,30

La durée moyenne départementale de prise en charge en 2020 est de 6,30 mois. Il n'y a pas de déduction particulière à en tirer, d'autant que 2020 est la première année de prise en compte du secteur Chalonnais.

Cependant, certains facteurs peuvent augmenter la durée de prise en charge :

- Les situations complexes (troubles psychiques importants et situations administratives sans droits) ;
- Les abris de nuit qui prolongent davantage les temps de séjour des personnes, ce qui génère des durées d'accompagnement sur le plus long terme ;
- Les délais d'attente en hébergement d'insertion particulièrement longs ;
- La démarche active de « l'aller vers » notamment en milieu rural induit du temps de déplacement important à prendre en compte dans la durée des accompagnements.



Les motifs de sortie ainsi que leurs répartitions sont similaires aux années précédentes.

Le service comptabilise 563 sorties en 2020 (contre 475 en 2019 et 514 en 2018).

Les travailleurs sociaux des différents SAO continuent à prioriser l'accès au logement direct :

- 129 ménages ont été accompagnés à l'accès ou au maintien en logement ordinaire ;
- 20 ménages ont intégré un logement accompagné (Résidence Sociale, Pension de Famille ou Intermédiation Locative).

Parallèlement,

- 79 ménages aux problématiques annexes ont intégré un dispositif d'hébergement d'insertion ;
- 58 ménages ont pu compter sur la solidarité familiale pour se faire héberger ;
- 11 ménages ont accédé à un établissement de soins (centre hospitalier, centre de cure, LHSS) ;
- 68 ménages ont été orientés vers une autre mesure d'accompagnement plus adaptée à la situation (SARS, AVDL, ASLL, SSD, SMJPM) ;
- 7 ménages ont été incarcérés ;
- 3 personnes sont décédées.

En revanche, pour 188 ménages, soit 33 %, l'accompagnement a pris fin sans qu'une sortie adaptée ait pu être travaillée (fin de prise en charge, sans suite ou retour à la rue).

Au 31 décembre 2020, 284 mesures (dont 65 contrats d'engagement réciproque RSA) étaient en cours et ont intégré la file active 2021.

Données Qualitatives

Faits marquants :

La crise sanitaire et notamment les périodes de confinement ont induit une sollicitation différente des personnes : une demande d'écoute plus formalisée et la nécessité d'un lien de proximité encore plus accentué.

Ces nouvelles attentes ont conduit à une adaptation des pratiques quotidiennes par les travailleurs sociaux.

Le repérage direct des situations d'urgence (personne en rupture d'hébergement à la rue ou risquant de l'être) mais également la veille en lien avec les partenaires, ont été primordiales pendant la période de crise sanitaire. Cette année a laissé place à un maillage plus renforcé de la veille alimentaire des personnes SDF ou accueillies sur les hébergements d'urgence ; ainsi un relais a été plus important avec les associations caritatives tout comme la distribution de colis supplémentaires effectuée directement par l'association Le Pont.

L'accompagnement des personnes s'est également porté sur l'adaptation aux conditions sanitaires : délivrances de masques, d'attestations de sortie, échanges sur les peurs et les angoisses liées à la COVID 19.

La crainte des ménages mais également leurs privations de sorties et de libertés ont fait partie intégrante de l'accompagnement des travailleurs sociaux des SAO.

Dans ce contexte anxiogène, de nombreux ménages accompagnés ont témoigné d'un « lâcher prise » quant à leurs problématiques sociales existantes.

Les travailleurs sociaux des SAO ont fait preuve, parfois dans des conditions difficiles, de réactivité, d'adaptabilité et d'innovation pour la prise en charge des personnes les plus fragilisées.

La démarche de « l'aller-vers » a pris tout son sens dans cette période de crise et d'isolement imposé.

Le premier confinement a eu des conséquences lourdes sur les relations intrafamiliales ; pour faire face à de nombreuses demandes de mise à l'abri de femmes avec ou sans enfant victimes de violences intrafamiliales, l'association Le Pont a ouvert en urgence 4 places à Chalon-sur-Saône (location d'un gîte), 18 places en établissement collectif à Montceau-les-Mines ; ainsi que 4 autres places mises à disposition par le FJT de cette même ville.

L'augmentation de la violence intrafamiliale a fortement impacté l'activité de l'ensemble des SAO (chacun étant membre du réseau VIF sur son territoire d'intervention) et plus particulièrement sur Chalon-sur-Saône et Montceau-les-Mines, où les SAO ont assuré l'accompagnement des personnes sur ces places supplémentaires. À noter que le SAO de Montceau-les-Mines s'est investi dans l'ouverture des 18 places en urgence et a assuré un soutien aux salariés dédiés à l'accompagnement des ménages hébergés.

Face à la COVID et aux risques encourus, plusieurs abris de nuit du département gérés par des bénévoles relativement âgés ont dû fermer. La diminution du nombre de places en hébergement d'urgence sur le territoire a complexifié les interventions des SAO qui se sont retrouvés démunis de solutions concrètes.

Sur les secteurs dépourvus d'accueil de jour et de maraudes comme à Montceau-les-Mines, Paray-le-Monial, Tournus et Le Creusot, les SAO se sont retrouvés souvent en difficulté face à un public précaire et en souffrance manifeste (impact de l'isolement / confinement).

Malgré la fermeture de places en abri de nuit liée à la crise sanitaire et pour répondre à l'urgence des situations, certaines alternatives ont pu se mettre en œuvre grâce à la force des relations partenariales ; par exemple à Louhans, le président de l'abri nuit a accepté la mise à disposition d'une chambre à l'association Le Pont. Le SAO a pu ainsi mettre à l'abri un ménage tout en poursuivant l'accompagnement social engagé. La crise sanitaire a certes bouleversé les pratiques, a mis à rude épreuve les travailleurs sociaux de terrain mais a renforcé la coopération partenariale dans la prise en charge des plus démunis.

Pour pallier la fermeture des places en abri de nuit, la DDCS a financé l'ouverture de 47 places supplémentaires dès le début de la période hivernale dont 20 seront pérennisées :

- 16 places à Chalon-sur-Saône (dont 7 pérennes) ;
- 8 places à Mâcon (pérennes) ;
- 5 places à Autun (pérennes) ;
- 18 places à l'hôtel réparties entre Mâcon et Paray-Le-Monial.

Les SAO assurent l'accueil et l'accompagnement social des personnes orientées sur ces places.

Le PDALHPD 2018-2022 de Saône-et-Loire propose une nouvelle stratégie dans la prise en charge des personnes les plus fragiles et en difficulté d'accès ou de maintien dans le logement. Cette stratégie s'appuie sur les facultés des personnes à être dans un logement et non plus sur les freins préalables à lever. Elle vise à briser les parcours en escaliers induits par les politiques d'hébergement et de logement suivies dans le passé.

Dans cet objectif, la mise en place d'une plateforme hébergement/logement expérimentale a été imaginée et portée par la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan. Cette plateforme a pour vocation d'examiner toute situation difficile identifiée par un travailleur social et d'orienter le ménage vers la solution la plus adaptée que ce soit en termes d'hébergement, de logement accompagné, de logement ou d'accompagnement. Il s'agit de permettre une réflexion concertée et élargie (ouverture au secteur médico-social) sur l'orientation adéquate et les actions à mener pour soutenir les ménages dans la résolution de leur problématique en recherchant leur mobilisation. Elle permet de décroiser l'hébergement et le logement et tente d'offrir une réponse à l'ambition du logement d'abord.

Le SAO d'Autun a été un acteur incontournable au cours de l'expérimentation menée en 2020 ; il a été sollicité régulièrement par la plateforme en tant qu'expert dans l'évaluation des situations les plus précaires.

Les services du Louhannais ont dû déménager en cours d'année, nécessitant une période d'adaptation avant de créer une nouvelle dynamique.

Actions collectives et partenariales :

En 2020, s'est poursuivi l'engagement des SAO auprès des réseaux VIF de leur territoire d'intervention malgré un programme d'action de prévention limité par la crise sanitaire et l'annulation de certaines supervisions.

A été également engagé le lancement d'un second logement dédié au réseau VIF de Montceau-Les Mines. Ce projet n'a pas pu aboutir au cours de l'année du fait de la situation sanitaire qui a retardé sa mise en fonction.

L'équipe SAO de Chalon-sur-Saône est, depuis plus d'un an, investie dans le développement d'une approche de réduction des risques liés à l'alcool. Ce projet est né des préoccupations et des difficultés face à des conduites d'alcoolisation répétitives et parfois massives qui ont pu conduire l'équipe à faire appel aux services de secours, et interrogent dans la construction du parcours d'insertion de la personne.

Ces conduites constituent une problématique transversale majeure qui mobilise les professionnels autour de comportements parfois difficiles à contenir et à gérer sur le plan collectif et individuel.

Ces constats ont poussé l'équipe à questionner ses pratiques et notamment les notions du « prendre soin » et de l'accompagnement bienveillant auquel a droit chaque personne accueillie, dans une démarche inconditionnelle d'accueil.

Ces comportements se heurtent aux réponses institutionnelles très souvent de nature normative : rappels au cadre (règlement de fonctionnement), interdiction des consommations, fin de prise en charge qui n'ont pas toujours permis d'éviter les incidents, parfois mortels ni de répondre aux missions premières d'accompagnement social, de mise à l'abri, de sécurisation et de stabilisation des personnes.

L'association Le Pont a donc fait le choix d'être accompagnée par le Collectif MODUS BIBENDI afin de penser ces problématiques et de développer une approche éducative plus en phase avec la réalité du public.

Ce travail a ouvert sur l'expérimentation de nouvelles façons de construire les entretiens tant dans le choix du lieu (ex : café) que dans les dispositions offertes à la personne (possibilité que dans les bureaux la personne soit en possession d'une boisson alcoolisée). Cette posture permet l'ouverture des échanges autour des consommations sans stigmatisation ni jugement. Elle a par ailleurs renforcé la démarche de « l'aller vers ».

Le SAO de Paray-le-Monial s'est saisi du projet « Bercer l'Enfant Manquant », de Valérie GAUDISSERT, metteur en scène et thérapeute pour travailler la question de la parentalité sur l'hébergement d'urgence professionnel.

Six ateliers sur les émotions, les besoins et les sentiments ont été réalisés avec deux familles monoparentales hébergées. Ils ont permis d'apaiser les tensions et de travailler sur les émotions de chacune, d'assister au spectacle « Bercer l'enfant manquant » et de s'inscrire sur les ateliers de parents en 2021.

Le SAO de Louhans en partenariat avec les autres services de l'Association Le Pont du même secteur a lancé une action collective autour de « l'estime de soi ». L'idée est de proposer un tremplin pour aller vers l'extérieur, les autres, le mieux-être. Ce projet devra permettre de valoriser la personne dans sa démarche de réinsertion sociale et/ou professionnelle.

Difficultés repérées :

Les places d'hébergement d'urgence restent encore trop souvent immobilisées par l'occupation prolongée de ménages sans droit ni titre et sans perspective de sortie.

Les travailleurs sociaux des SAO sont confrontés à des difficultés liées à la barrière de la langue pour les personnes non francophones. Le recours à l'interprétariat, très onéreux, ne peut malheureusement pas être utilisé systématiquement.

La démarche de « l’aller vers » que souhaite développer davantage les SAO a été ralentie en 2020 en raison de la crise sanitaire. Le SAO de Chalon-sur-Saône qui avait procédé à un recensement des différents squats n’a pas pu aller les visiter autant que nécessaire.

La politique du logement d’abord peut être freinée par :

- L’offre sous tension des petites typologies de logement ;
- Les problématiques psychiatriques ;
- Des démarches administratives parfois longues (délivrance de titre de séjour, reconnaissance MDPH...) ;
- Les listes d’attente pour accéder à un dispositif de logement accompagné.

Face aux délais d’attente relativement longs pour entrer en structure d’hébergement d’insertion, les travailleurs sociaux des SAO peuvent être confrontés à une démobilisation des personnes accompagnées dans leur démarche, à des fragilités et une précarité qui s’aggravent ; de plus en plus de situations nécessitent ainsi une prise en charge plus adaptée et plus étendue dans la durée.

Perspectives 2021

Dans le cadre de la refondation de l’hébergement d’urgence, les SAO ont mis en place des permanences dans les différents abris de nuit gérés par des associations bénévoles, pour être au plus près du public et apporter leur soutien aux bénévoles accueillants.

En 2021, les SAO rencontreront, avec le SIAO, les CCAS mettant à disposition des places d’hébergement d’urgence en vue d’adapter les pratiques aux besoins des personnes accompagnées.

Dans le cadre de la convention SIAO/SPIP relative à l’hébergement et l’accès au logement des personnes sortant de détention ou faisant l’objet d’un déplacement à l’extérieur, un 0,30 ETP SAO sur le secteur de Chalon-sur-Saône sera détaché pour assurer des permanences au Centre Pénitencier de Varennes-Le-Grand et procéder à l’évaluation sociale des personnes sortant de détention, afin de permettre au SIAO de proposer l’orientation la plus adaptée.

La philosophie des SAO est l’adaptation constante de la réponse apportée aux besoins du public ; notamment par le biais d’initiatives partenariales pour répondre aux droits fondamentaux des personnes sans-abri ou risquant de l’être ; celle-ci satisfera sans aucun doute les attentes déroulées dans le nouveau cahier des charges de l’État relatif à la mesure SAO.



SERVICE INTÉGRÉ DE L'ACCUEIL ET DE L'ORIENTATION (Urgence 115 et Insertion)

MISSION :

Le SIAO a pour vocation sur le département et pour l'ensemble des opérateurs de simplifier les démarches d'accès à l'hébergement et au logement, de traiter avec équité les demandes, de coordonner les différents acteurs de la veille sociale et de l'accès au logement et de contribuer à la mise en place d'un observatoire local.

Le SIAO est une mise en réseau du dispositif d'accueil, d'hébergement, d'insertion et d'accès au logement des personnes sans-abri ou risquant de l'être.

IMPLANTATION :

Département de Saône-et-Loire

NOMBRE DE PLACES MOBILISABLES PAR LE SIAO :

265 places d'hébergement d'urgence (115)						
12 abris de nuit	HU Le Pont	HU VIF Le Pont	HU VIF PEP 71	HU VIF CIAS Autun	CHRSU Le Pont	HU HIVER Le Pont
53	123*	22	6	4	30	27**

Dès le premier confinement, 27 places en abris de nuit ont été fermées, soit 49 % de disponibilité en moins pour les 12 structures.

* Dont 20 places ouvertes en début de période PGF 2020-2021, pérennisées.

** 27 places hiver ouvertes en début de période PGF 2020-2021 (dont 18 places en hôtel).

409 places d'hébergement d'insertion		
CHRS I	ALT	DJM
2 opérateurs : PEP 71, Le Pont	7 opérateurs : Aile Sud Bourgogne, AEM, CCAS Bourbon-Lancy, CCAS Tournus, Le Pont, Adoma, ETAP	1 opérateur : Le Pont
242	127	40

360 places de logement accompagné (volet insertion)		
PENSION DE FAMILLE	RÉSIDENCE ACCUEIL	IML
3 opérateurs : Les Trappistines, Résidence Parodienne, Le Pont	2 opérateurs : PEP 71, Le Pont	5 opérateurs : Aile Sud Bourgogne, PEP 71, Le Pont, SOLIHA et ISBA
94	60	Objectif de 206 places

Même si l'orientation sur les places en Résidence Sociale n'est pas directement gérée par le SIAO, les Résidences Sociales Alfa 3A, Adoma, FJT Autun et Le Creusot participent aux commissions d'orientation territorialisées et travaillent en étroite collaboration avec le SIAO 71.

FINANCEMENT :

DDCS

AVANT-PROPOS :

L'application SISIAO a été profondément modifiée lors d'une refonte en date du 21 septembre 2020. Par anticipation, le SIAO71 a procédé au remaniement du parc d'hébergement d'urgence et d'insertion pour se conformer au paramétrage souhaité.

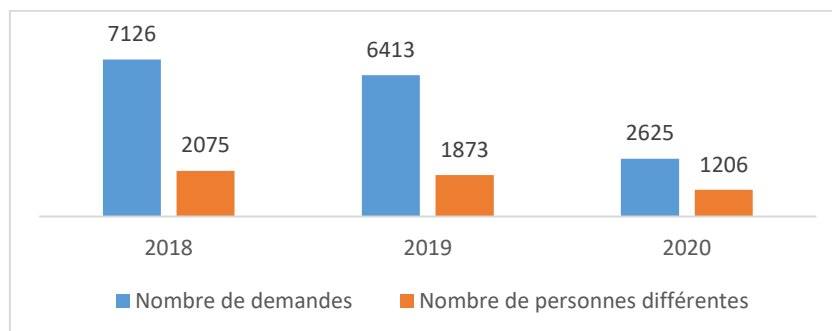
Ainsi, la refonte a eu des conséquences sur le plan statistique :

- Des données partiellement exportées ou ayant subi des transformations lors du passage à la nouvelle application ;
- Une analyse statistique possible mais partielle, du fait d'indicateurs et d'extractions non fiabilisés à ce jour.

Données Quantitatives Urgence



L'évolution du nombre de demandes d'hébergement d'urgence :



À première vue, l'année 2020 présente une nette diminution des demandes d'hébergement formulées au 115, qui s'explique par le nettoyage des données commencé en 2019 et poursuivi en 2020.

Le SIAO a mis en place un nouveau paramétrage, conformément aux recommandations de la DRJSCS, dans un souci d'harmonisation régionale, qui a eu pour effet de comptabiliser différemment les demandes d'hébergement d'urgence.

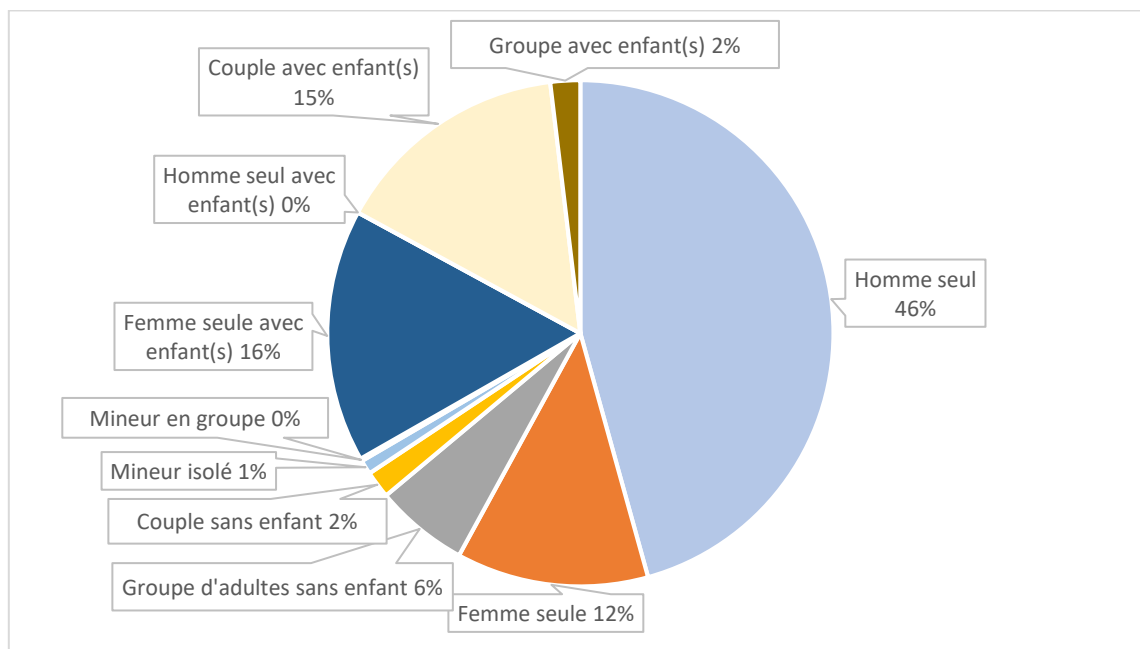
Ainsi, pour établir une comparaison sur les trois dernières années, mieux vaut se fier au nombre de personnes différentes ayant exprimé une demande d'hébergement, qui confirme la tendance à la baisse, mais dans une moindre mesure.

L'impact de la crise sanitaire est clairement identifié comme l'une des raisons de cette baisse des demandes exprimées, les confinements ayant entraîné une plus grande stabilisation dans les hébergements.

De plus, la fermeture des frontières a eu pour conséquence l'arrêt des arrivées en France de nouveaux demandeurs d'asile et leur recours au 115.

Enfin, les données croisées entre les maraudes du Samu Social et les appels au 115 continuent de démontrer le non recours au 115 des personnes accompagnées d'animaux.

Profil des demandeurs par composition du ménage :

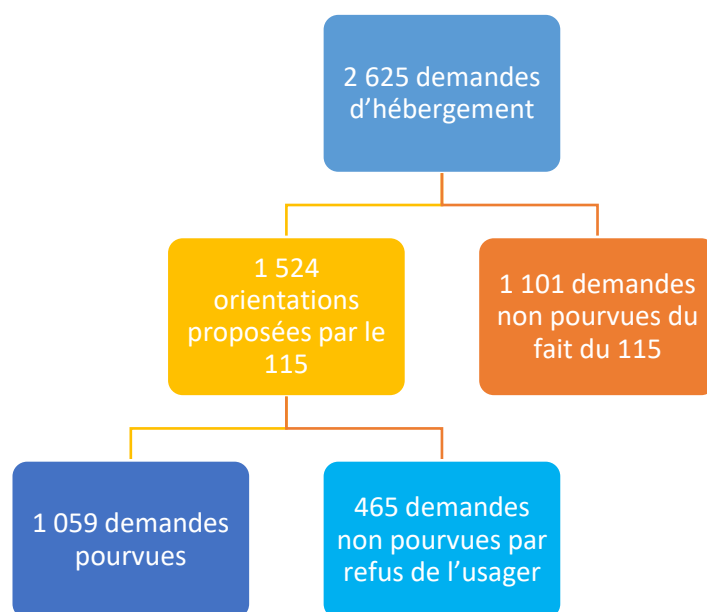


Bien que la répartition de la composition des ménages qui sollicitent un hébergement d'urgence, soit sensiblement la même depuis plusieurs années, on observe toutefois une augmentation des demandes de personnes sans enfant (66 %).

Ce sont particulièrement les demandes d'homme seul qui progressent (+5 points).

Durant l'année 2020, la prise en charge rapide puis la stabilisation des ménages avec enfants dans le parc d'hébergement d'urgence ou d'insertion, a fait diminuer la multiplicité des sollicitations au 115.

Les réponses aux demandes d'hébergement :



1 101 demandes d'hébergement non pourvues du fait du 115	- 50 % pour absence de places compatibles avec la composition du ménage, essentiellement des demandes de ménages avec enfants ; - Autres motifs : • 32 % pour « Absence de places disponibles » ; • 10 % pour des motifs autres tels que « Personne ne relevant pas du 115 », « Maintien dans l'hébergement en cours », « Soins médicaux à poursuivre » ; • 5 % « La personne n'a pas rappelé le 115 » ; • 3 % pour autres motifs tels que « présence d'animal », « refus de la structure » ou « refus lié au comportement de l'utilisateur ».
---	---

465 demandes d'hébergement non pourvues par refus de l'utilisateur	- 332 sont formulées par des hommes isolés et 61 par des femmes seules ; - 34 demandes incluent des enfants ; - 32 % des refus sont liés à l'éloignement géographique à l'absence de transports en commun, ce qui rend difficile l'accès aux abris de nuit aux heures d'accueil ; - 27 % des personnes ne se sont finalement pas présentées dans les hébergements ; - 27 % des personnes refusent la proposition ou raccrochent sans explication ; - 14 % des personnes ont trouvé une autre solution (notamment la réorientation vers les réseaux VIF).
---	---

En 2020, 58 % des demandes d'hébergement ont fait l'objet d'une proposition par le 115.

Pour les 42 % restants, le 115 n'a pas été en mesure d'orienter les personnes majoritairement en raison de l'absence de places compatibles avec la composition familiale.

Les places vacantes quotidiennes sur le dispositif d'hébergement d'urgence sont essentiellement situées en abri de nuit dont la configuration ne permet pas l'accueil des familles avec enfants, ou liées à une sous occupation due à la non mixité dans les chambres.

À noter une nette augmentation des refus pour absence de places disponibles ; en effet, depuis le confinement du printemps 2020, certains abris de nuit ont fermé, d'autres ont diminué leur capacité afin de respecter les mesures de distanciation sociale et de nombreuses personnes ont été stabilisées sur les places occupées.

L'absence de places disponibles a surtout impacté les demandeurs « homme seul », pour autant invités à renouveler chaque jour leur demande afin de poursuivre la recherche d'une solution de mise à l'abri.

Le Plan Logement d'Abord :

	2018	2019	2020
Logement social	44	33	38
Logement privé	1	17	16
Intermédiation Locative	1	0	9
Résidence Sociale / Pension de Famille Résidence Accueil	8	11	3
TOTAL	54	61	66

Les sorties vers le logement ordinaire et adapté poursuivent leur augmentation en 2020.

La sensibilisation à la Politique du Logement d'Abord a porté ses fruits puisque les sorties de l'hébergement d'urgence directement vers le logement ordinaire et le logement adapté, ont augmenté respectivement de 9 points et 3 points par rapport à 2018.

Données Quantitatives Insertion

Nombre de demandes réceptionnées par le SIAO par territoire :

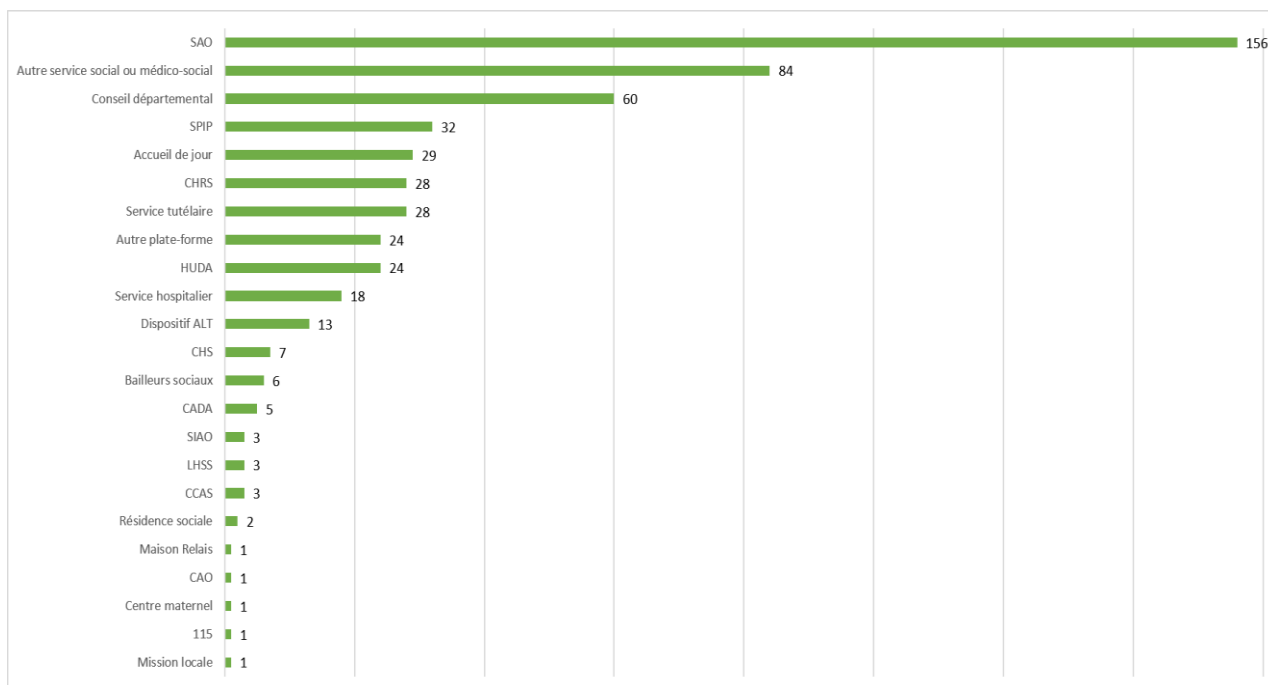


En 2020, les demandes d'insertion ont également diminué.

Le profond changement de l'application traitant des demandes d'insertion a eu un impact sur leur comptabilisation. La refonte du SISIAO a entraîné une plus grande instabilité des données extraites pour le volet insertion.

Néanmoins, une baisse est à constater en 2020 ; notamment liée au contexte de crise sanitaire, avec des conditions de rendez-vous rendues plus complexes qui ont pu affecter la régularité des accompagnements des personnes vers l'hébergement ou le logement.

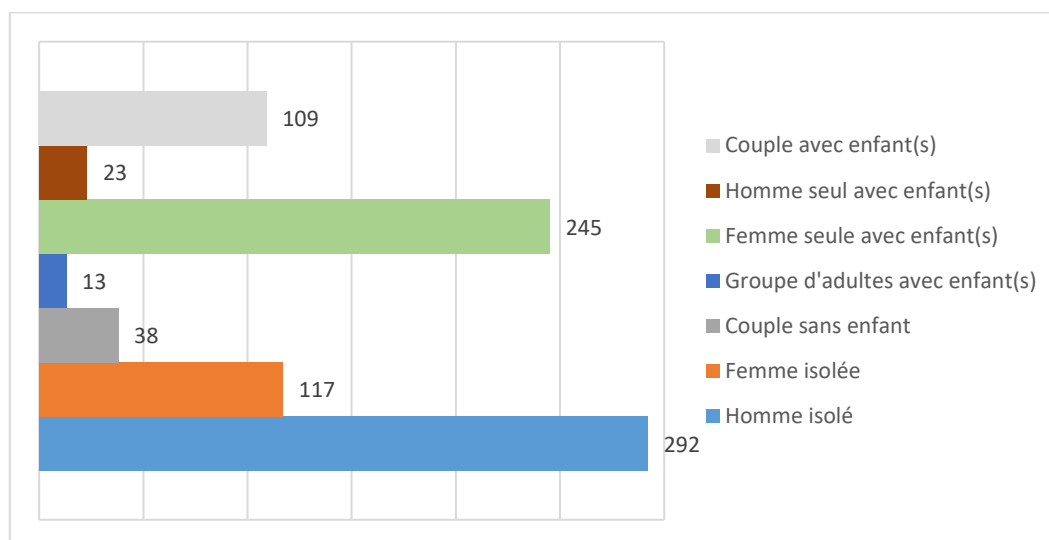
Services préconisateurs :



Cette année encore, on observe la même représentation des acteurs préconisateurs, avec les SAO qui transmettent la majorité des demandes d'hébergement d'insertion.

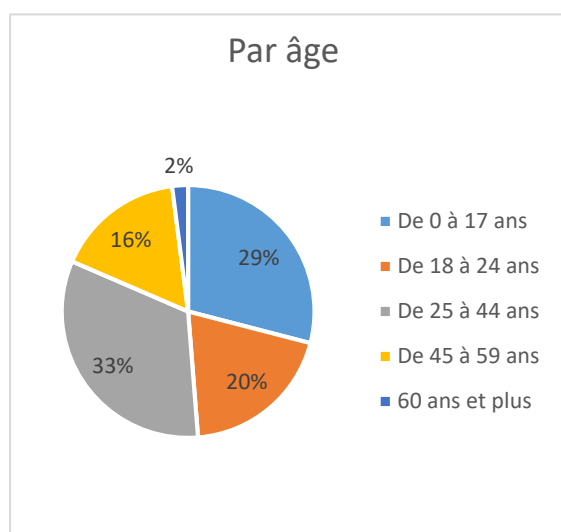
À noter comme fait marquant pour l'année 2020, une baisse des demandes sur le bassin mâconnais.

Profil des demandeurs par typologie du ménage :



En 2020, 47 % des personnes sollicitant un hébergement d'insertion appartiennent à la catégorie des ménages avec enfants et 53 % relèvent des ménages sans enfant. Cette tendance est comparable à celles des années précédentes.

Profil des demandeurs :



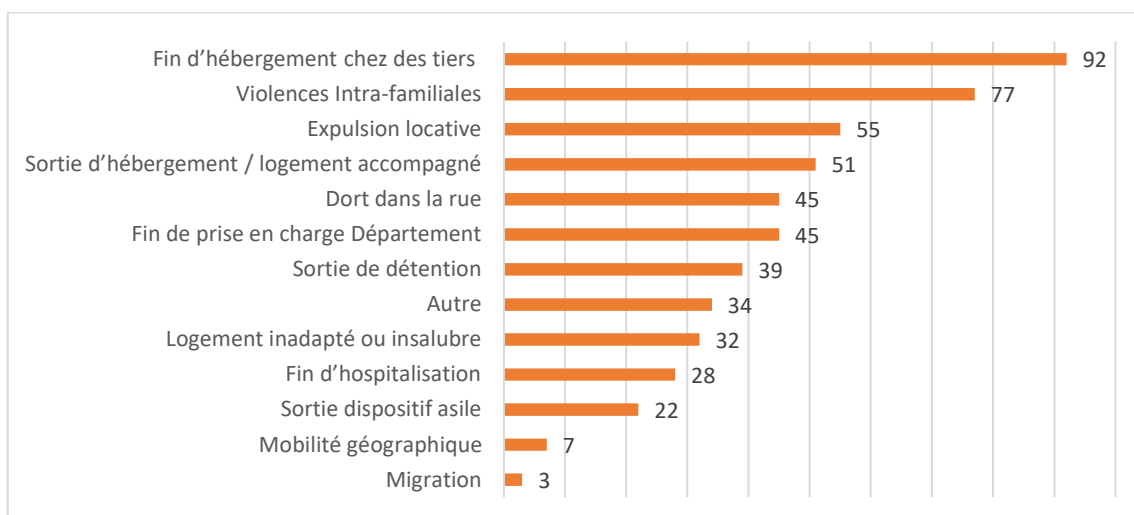
18-24 ans
137 personnes de 18 à 24 ans inclus, font partie d'un ménage homme seul, femme seule ou couple sans enfants, soit 16% des demandeurs

VIF
157 personnes font partie d'un ménage dont le motif de la demande d'insertion est « Violences Intra-Familiales », soit 19% des demandeurs

En 2020, on note une stabilité dans la répartition par âge des personnes concernées par une demande d'insertion.

Depuis la refonte de l'application, il y a un changement de méthode dans l'observation des demandes pour le motif « Violences Intrafamiliales », il y a nécessité de poursuivre l'harmonisation du remplissage des données.

Motif principal de la demande :

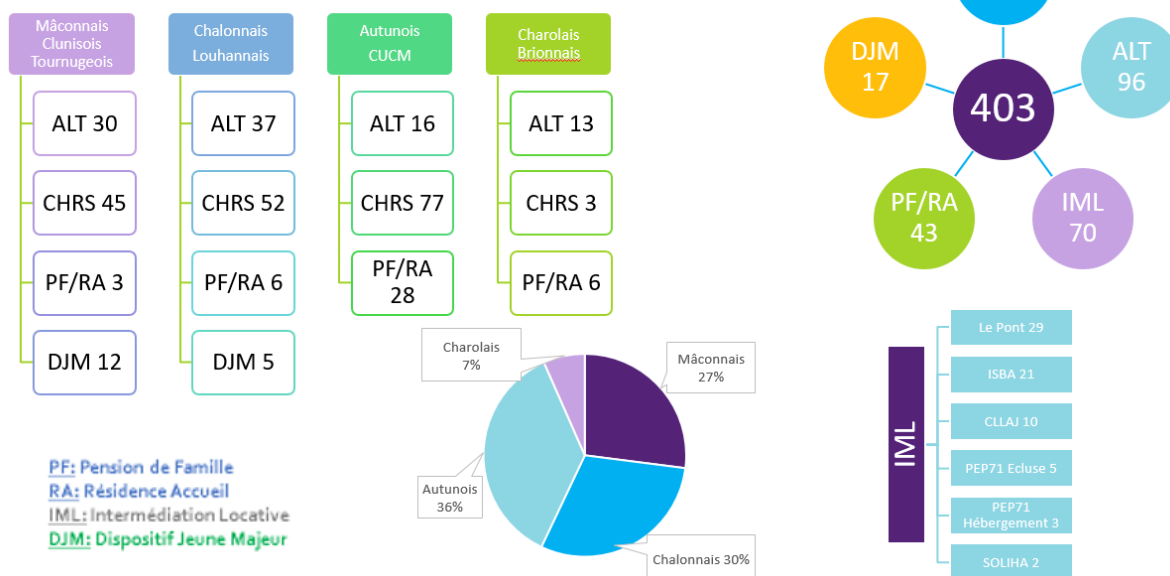


En 2020, la répartition des motifs principaux est quasiment identique à celles des années précédentes ; avec pour raison principale, la rupture familiale qui amène les ménages à formuler une demande d'hébergement d'insertion. Elle représente 17 % des demandes.

Les demandes liées aux violences intrafamiliales se trouvent toujours au deuxième rang. On constate que la représentation de ces demandes d'hébergement a augmenté de 2,50 points en 2020, passant de 12 % à 14,50 % des demandes totales. Toutefois, comme les autres demandes, celles pour violences intrafamiliales ont diminué, passant de 106 demandes en 2019 à 77 demandes en 2020.

Les types d'admission sur le parc d'hébergement / logement :

Type d'admission sur le parc



En 2020, les admissions dans le parc d'insertion ont globalement diminué, notamment en CHRS diffus et collectifs, du fait de la stabilisation des personnes sur ces hébergements, liée à la crise sanitaire, où à un parc pleinement occupé.

À titre de comparaison, en 2019, les admissions sur le parc étaient conséquentes du fait d'un grand nombre d'ouvertures de places : pensions de famille, résidence accueil et développement de l'IML.

Le Plan Logement d'Abord :

	2018	2019	2020	Variation sur 3 ans
Logement social	156	145	141	-10 %
Logement privé	55	48	76	+38 %
TOTAL logement ordinaire	211	193	217	+3 %
Intermédiation Locative	6	28	29	+383 %
Résidence sociale / Pension de Famille / Résidence Accueil	11	15	17	+54 %
TOTAL logement accompagné	17	43	46	+170 %
TOTAL de personnes sorties	228	236	263	+15 %

Malgré les difficultés de l'année 2020, les accompagnements vers le logement se sont poursuivis. Depuis 2018, le nombre de personnes sorties vers le logement croît chaque année, soit une augmentation de plus de 15 %.

Dans le détail, sur l'ensemble de ces trois dernières années, les sorties vers le logement ordinaire (public et privé) sont relativement stables.

En 2020, les sorties vers le logement accompagné se stabilisent également mais la création de places de logement accompagné a facilité ces orientations. L'augmentation sur ces trois dernières années est donc de 170 %.

Données Qualitatives

Faits marquants :

La crise sanitaire :

L'ensemble des demandes a été traité de façon dématérialisée. Les commissions SIAO regroupant les différents partenaires de l'AHJ ne pouvant plus se dérouler, le SIAO s'est réorganisé pour que chacune des situations soit examinée et qu'une réponse soit apportée sans délai aux personnes les plus fragilisées.

Chaque demande réceptionnée a été étudiée sans délai par la coordinatrice et inscrite sur la liste d'attente du dispositif le plus adapté. Lorsque la préconisation n'était pas évidente, la coordinatrice a sollicité l'évaluateur pour un complément d'information et a interrogé le responsable du dispositif pressenti. Chaque fin de mois, les décisions ont été transmises à l'ensemble des membres des commissions SIAO, pour information.

La période de confinement a certes impacté l'activité « Insertion » du SIAO, qui a diminué, mais les échanges et les liens partenariaux ont été quant à eux bien plus importants. Même si les commissions en présentiel sont des plus pertinentes pour la construction des projets d'insertion, le fonctionnement adopté en urgence par le SIAO a été efficient. Il n'y a eu aucune contestation de décision.

Face aux vulnérabilités les plus extrêmes et en cas d'urgence, les ménages ont été orientés vers des places d'hébergement pour y être admis immédiatement.

La refonte des applications SISIAO :

Initialement annoncée en avril 2020, puis reportée plusieurs fois, la refonte des applications SISIAO a finalement eu lieu le 21 septembre 2020.

Étape par étape, le SIAO71 s'est préparé à cette refonte, avec un travail important de nettoyage des données en 2019 poursuivi en 2020, puis par la reconstruction de la maquette des parcours dont le paramétrage initial n'était pas adapté. Cette nouvelle maquette était nécessaire pour intégrer l'harmonisation du nommage des structures et des groupes de places, tout en tenant compte des particularités de découpage territorial de la Saône-et-Loire. Nous avons dû procéder à des transferts fictifs des personnes sur la nouvelle maquette ce qui a rendu difficile voire impossible les comparaisons

pertinentes entre les années d'activité ante et post-refonte. Les remontées statistiques des bilans 2020 ainsi que les suivis réguliers d'activités sont encore à présent, fortement perturbés. L'ensemble des SIAO ont régulièrement alerté des difficultés rencontrées ; près de 6 mois après sa mise en service, cette application n'est pas encore satisfaisante.

Dès septembre 2020, la Fédération des Acteurs de la Solidarité, a joué un rôle important de coordination dans les échanges entre SIAO sur la remontée des dysfonctionnements. Le SIAO a été plusieurs fois cosignataire de courriers d'alerte adressés à la DGCS et au Ministère de référence.

La Fédération des acteurs de la solidarité souhaite vous alerter à nouveau des dysfonctionnements du logiciel SI -SIAO suite à la refonte de cet outil, qui placent les SIAO - dans de nombreux territoires - dans l'incapacité d'assurer la prise en charge des personnes, aussi bien au niveau du 115 que de l'insertion. De nombreux SIAO, en Ile de France comme en région nous font remonter qu'ils n'ont plus de visibilité sur les disponibilités, sur les lieux d'hébergement des personnes et sur les statistiques et ils ne peuvent plus orienter les personnes vers des places à cause des problèmes dans les modalités d'enregistrement des informations ou de la perte d'information sur les ménages suivis suite à la migration des données.

Florent Gueguen – Directeur de la FAS – 29 septembre 2020

Actions collectives et partenariales :

Les résidences accueil et services des PEP71 ont rejoint le fonctionnement départemental du SIAO et leurs places sont orientables par le SIAO71. Leurs représentants participent aux commissions SIAO et le SIAO71 a intégré leurs commissions internes.

En 2020, nous notons également le renforcement de la collaboration avec la SPADA Coallia et le conventionnement avec le SPIP71.

Concernant la plateforme sur le territoire Autunois, l'expérimentation a été reconduite sur l'année 2021, notamment en raison de la crise sanitaire.

Depuis 2019, des travaux de refondation de l'hébergement d'urgence sont menés avec la DCCS et différents opérateurs de la veille sociale. Des besoins ont été repérés, notamment le manque de places sur le parc HU pour lequel des places ont été ouvertes en 2020 et sont pérennisées.

Toujours dans la concrétisation des besoins repérés, les abris de nuit ont œuvré remarquablement pour la stabilisation des personnes hébergées, ce qui permet une meilleure orientation et un suivi régulier par les SAO.

La crise sanitaire a également entraîné l'ouverture de places pour les victimes de violences intrafamiliales qui sont également pérennisées.

Perspectives 2021

Renforcer l'articulation du SIAO et des acteurs du logement :

- Le renfort de l'équipe avec un coordinateur dédié à l'axe logement ;
- Le traitement du contingent préfectoral (accès direct sur SYPLO) ;
- La participation aux commissions relogement ;
- La participation aux différentes CCAPEX du département avec coordination et suivi des mesures AVDL (en lien avec l'appel à projets AVDL) ;
- La participation à la commission du nouveau dispositif du Département sur le logement des jeunes sortants de l'ASE ;
- La construction d'un partenariat avec les Résidences Sociales (projet envisagé après un appui DRDJSCS en 2021 voire 2022 sur la mise à disposition au SIAO de places à hauteur de 30 % du contingent préfectoral) ;

- La construction du partenariat avec les bailleurs sociaux, voire le développement de plateformes logement sur les différents secteurs du département (en fonction du bilan de l'expérimentation de la plateforme autunoise).

Développer la mission observation :

- Stabiliser l'outil SI SIAO ;
- Mettre en place un Système d'Information (SI) partagé et adapté sur l'ensemble du département ;
- Rendre effective la mission observation du SIAO et dans ce cadre, définir son périmètre et réfléchir aux modalités de sa mise en œuvre ;
- Prévoir un partage régulier des indicateurs avec l'ensemble des SIAO de la Région BFC, afin de permettre une analyse partagée et des temps de concertation ;
- Mener une réflexion avec la DGCS chargée du pilotage du SI SIAO sur l'articulation des indicateurs attendus au niveau départemental et les fonctionnalités du logiciel ;
- Limiter et renforcer la cohérence entre les différentes enquêtes.

Renforcer/développer la communication du SIAO à destination des partenaires :

- Préciser le mode de fonctionnement des commissions SIAO, sa composition, avec rédaction d'une charte de fonctionnement ;
- Communiquer et formaliser les missions et le rôle du SIAO aux différents partenaires ;
- Formaliser les objectifs et l'organisation des commissions ;
- Communiquer régulièrement sur l'activité du SIAO ;
- Informer les partenaires sur les dispositifs existants dans le département ;
- S'engager dans l'accompagnement proposé par la Fédération des Acteurs de la Solidarité sur la coordination de la veille sociale (état des lieux, plan d'action et mise en œuvre), en lien avec l'ensemble des partenaires de la veille sociale en Saône-et-Loire.

ARTICLES DE PRESSE

RETOUR SUR INFO

BLANZY Social

Il y a trois ans, Mohamed fuyait la guerre au Soudan...

Ils sont 30, venus de tous les pays du monde. Ils ont entre 15 et 20 ans et sont arrivés en France depuis peu. Parmi ces enfants, Mohamed, 19 ans. Avec ses mots hésitants et beaucoup de gravité, il racontait son périple. « J'ai quitté le Soudan il y a un peu plus d'un an en laissant mes parents et mes frères et sœurs. Là-bas, au Darfour, c'est la guerre. Notre village a été brûlé. » Le jeune homme traverse la Libye où, sans papier, il se retrouve emprisonné. Il gagne finalement l'Italie d'où il partira pour la France dans un petit bateau pneumatique. Il arrive à Saint-Vallier en septembre 2017 après une demande d'asile. Son but : faire sa vie en France.



Mohamed a fui le Darfour en 2017. Photo JSL/Photo d'archives JSL Patrick MARCHAND

REPÈRE

L'Unité Pédagogique pour élèves Allophones Arrivants (UPE2A) a vu le jour au lycée professionnel Claudie-Haigneré en 2017. Elle accueille aujourd'hui 30 jeunes, filles et garçons arrivés en France il y a quelques mois, seuls ou avec leurs familles. Pendant un an, ils bénéficieront de neuf heures de français intensif par semaine dispensées par M^{mes} Robakowski et Delavaud, enseignantes de l'établissement, aidées par un assistant pédagogique. « Nos objectifs principaux sont la maîtrise de la langue mais aussi la construction d'un projet professionnel et l'ouverture culturelle », explique Claire Robakowski. Dans la classe B14, baptisée affectueusement classe "Babel", règne une ambiance de travail interculturelle unique dans le Bassin minier.

... Aujourd'hui, il est le symbole d'une intégration réussie

Mohamed Abdallah est arrivé en France sans savoir parler notre langue. De Toulouse à Paris, de Paris à Montceau, avec l'aide du CADA, de l'Association Le Pont, de la classe UPE2A du Lycée Claudie Haigneré et de l'École de la deuxième chance, Mohamed a appris le français, passé son permis de conduire, trouvé un emploi... et même une petite amie.

Ce garçon courageux, poli et désireux de s'intégrer veut aujourd'hui demander sa naturalisation. Une belle histoire d'intégration réussie. C'est dans la classe UPE2A du Lycée Haigneré qui venait d'ouvrir que Mohamed Abdallah a appris ses premiers rudiments de français en 2017. Fuyant le Darfour (ouest du Soudan), le garçon veut apprendre la langue et la culture de son pays d'accueil pour mieux s'intégrer. On peut dire que depuis 2017, Mohamed a tracé son chemin.

Un patron qui ne tarit pas d'éloges

C'est l'École de la deuxième chan-



Mohamed (au centre), entouré de son patron et ses collègues. Photo JSL/Patrick MARCHAND

ce (qui n'a jamais si bien porté son nom) qui lui fait faire des stages à la Casse Auto gérée par Céline et Patrick Ravier à Saint-Vallier : « Quand il s'est présenté la première fois comme stagiaire en 2018, ça ne s'est pas trop bien passé, le sta-

giaire précédent ne m'avait pas laissé de bons souvenirs et j'étais méfiant. Mais après l'entretien, j'ai décidé de le prendre à l'essai et je ne le regrette pas. C'est un garçon travailleur, désireux de bien faire, toujours à l'heure et très poli. Il est venu

en stages plusieurs fois. Comme nous étions contents de lui, nous lui avons proposé un CDD. Maintenant, il est en contrat de professionnalisation et je l'embaucherai par la suite. Au début, il venait en trottinette depuis Montceau, alors on lui

a trouvé un vélo. Puis, on l'a aidé à passer son permis de conduire, à trouver une voiture » explique Patrick Ravier.

Un souhait fort

Mohamed, lui, ne tarit pas d'éloges sur ses patrons qu'il considère un peu comme ses parents adoptifs. « C'est un peu comme nos gamins » dit à son tour Céline Ravier. Car chez Ravier, on emploie aussi Hassan, qui vient de Gambie, et Karim, originaire de Côte d'Ivoire. « Vous savez on en a entendu des réflexions de clients genre "On n'est plus en France chez vous". Ça fait mal au cœur d'entendre des choses pareilles. Moi, mes employés, je ne les juge pas à la couleur de leur peau mais à leur travail. On leur donne beaucoup à ces jeunes mais eux nous apportent aussi beaucoup » conclut Patrick Ravier.

Mohamed, pour achever ce parcours d'exception et cette intégration réussie, souhaite demander la nationalité française.

Patrick MARCHAND (CLP)



Avec eux, la nourriture ne termine plus à la poubelle

Extrait de l'article du JSL, du 11/02/2020 – par Nicolas DESROCHES

À Chalon, Mâcon, Autun, Louhans, Le Creusot, Paray-le-Monial et ailleurs en Saône-et-Loire, des grandes surfaces, des boulangeries ou des restaurants décident de ne plus jeter leurs invendus du jour et de les proposer à moindre coût aux consommateurs via l'application Too Good To Go.

Manger à petit prix, tout en luttant contre le gaspillage alimentaire, c'est ce que propose l'application Too Good To Go (en français : "trop bon pour être jeté").

Dans le département, plusieurs boulangeries, des enseignes de grande distribution, des magasins bio ou encore des restaurants jouent le jeu, aidés par la loi et les sanctions s'alourdissant pour ceux qui ont la main trop leste en jetant des aliments encore consommables. Ils sont ainsi une quarantaine à proposer quasi quotidiennement des paniers avec leurs invendus du jour.

Tout le monde y trouve son compte.

"20 000 comme le nombre de repas sauvés depuis l'arrivée de Too Good To Go en Saône-et-Loire, où déjà une quarantaine de commerçants (boulangeries, restaurants, hypermarchés et même fleuristes) sont partenaires et 5 000 utilisateurs sont inscrits".



À Mâcon, les invendus alimentaires sont cuisinés et transformés par Eco'Cook.

Depuis quelques mois, la boutique Eco'Cook, portée par l'association Le Pont, au numéro 26 de la rue Bigonnet à Mâcon, a ouvert ses portes au public. Cette structure d'insertion affiche sa devise : « Du local en bocal ». À l'intérieur, 11 salariés en contrat de réinsertion, encadrés par deux salariés permanents, préparent des soupes, des plats cuisinés et des confitures avec les invendus alimentaires collectés dans des magasins du Mâconnais (Grand Frais, Carrefour Market, Boucherie André, des maraîchers de la région...).

« Nous faisons la tournée le matin », explique Céline Zwisler, encadrante technique du magasin Eco'Cook. « L'après-midi, nous les cuisinons. Une partie pour être consommé dans les trois jours. Une autre que nous stérilisons et pasteurisons avec notre autoclave, qui permet d'avoir une durée de consommation de trois ans. »

Les mets préparés sont ensuite vendus pour une somme modique (moins de 10 € pour un menu) au grand public ou commandés par des administrations, essentiellement pour leur repas de travail à l'heure du déjeuner. Eco'Cook assure également chaque jour la fourniture de 20 repas froids et 30 repas chauds à l'accueil de jour, géré par l'association Le Pont.

LOUHANS : Les collégiens sensibilisés au difficile parcours des migrants

Article du JSL, du 13/02/2020 – par Marie AUBERT



Élodie Lamberet avec la jeune Ketevan, qui vient d'écrire son prénom et "bonjour" en géorgien. Photo JSL /Marie PROTET

Elle s'appelle Ketevan, elle a 13 ans et elle est scolarisée en classe de 5^{ème} à la cité scolaire Henri-Vincenot de Louhans. Cette jeune Géorgienne est arrivée à Louhans avec sa famille en novembre 2018.

Jeudi matin, elle a participé à une intervention sur le parcours des migrants avec les autres élèves de sa classe. L'heure était animée par Élodie Lamberet, conseillère en économie sociale et familiale au sein du Centre d'accueil pour les demandeurs d'asile et du Centre provisoire d'hébergement de l'association Le Pont. Avec les élèves, elle a retracé les épreuves endurées par les migrants, de leur pays d'origine jusqu'à leur arrivée en France et leur demande d'asile.

L'exemple d'un Camerounais qui veut travailler au lac Tchad.

Pour ce faire, Élodie Lamberet a demandé aux enfants de dire tout ce que le mot "migrant" leur évoque. "Étranger", "pays", "guerre", "changement climatique", "problème de scolarisation" ont été évoqués mais aussi "oiseau migrateur", "hôpitaux" ou encore "alimentation". « Selon la définition, un demandeur d'asile c'est une personne persécutée que ce soit parce qu'il y a la guerre, parce qu'elle pratique une religion ou en raison de son orientation sexuelle », a précisé Élodie Lamberet, ajoutant qu'un migrant « n'arrive pas en France, comme ça du jour au lendemain ». Bateaux pneumatiques bondés, économies de toute une vie flambée pour payer le passeur, voire esclavage, sont selon elle le quotidien de nombreux migrants avant leur arrivée en France. « Et quand leur demande d'asile est refusée, ils sont renvoyés dans leur pays. » L'animatrice a pris en exemple le parcours d'un jeune Camerounais, qui par manque d'eau dans son pays, l'empêchant de cultiver pour survivre, partirait au lac Tchad, dans le pays voisin, pour vivre de la pêche et envoyer de l'argent à sa famille. « Sauf que les moyens de communication ne sont pas aussi développés que chez nous, il ne sait pas que le lac Tchad est à sec. » Sur place, les passeurs attendent et promettent de lui offrir une meilleure vie. « Ils commencent par lui donner de l'argent puis lui disent que ça va s'arrêter, qu'il doit alors aller en Lybie. Pour lui la Lybie c'est un peu le paradis. » Sauf que la réalité est tout autre : « là-bas, il est torturé et devient esclave. Ça dure plusieurs mois, voire des années. Quand il est devenu trop faible, le passeur lui dit qu'il va traverser la Méditerranée. Alors que lui au départ il voulait juste aller au lac Tchad. »



La langue géorgienne, une énigme pour les élèves français

Ce fut ensuite au tour de Ketevan de prendre la parole. Ce qui a fait sensation ? Les heures d'école en Géorgie : « On commence à 9 heures et on termine à 14 heures », a témoigné l'adolescente. Mais attention, le nombre de semaines de vacances est moindre qu'en France. Ketevan a aussi récité l'alphabet géorgien, et a écrit dans sa langue natale son prénom ainsi que "bonjour" sur le tableau. Rien à voir avec l'écriture française. « La plupart du temps, c'est à ce moment-là que ça fait un déclic chez leurs camarades. Ils se rendent compte des difficultés que les jeunes migrants peuvent avoir au quotidien », confie Élodie Lamberet. Ketevan a en tout cas attiré l'attention de plusieurs élèves qui, à la fin de la séance, sont venus lui demander de dire des mots en géorgien.

122 743

C'est le nombre de personnes, enfants compris, ayant fait une demande d'asile en 2018.

Elle a été acceptée pour 46 700 d'entre eux.

C'est un luxe de vivre dans notre pays je vous l'assure. Dans certains pays, le moindre avion qui passe, c'est une bombe qui tombe

Élodie Lamberet, conseillère en économie sociale et familiale, association Le Pont

Une occasion de « casser les préjugés »

L'intervention de ce jeudi était organisée de concert avec la principale du collège Géraldine Doyon et Florence Boucheron, l'assistante sociale de l'établissement. Dans le cadre de ses fonctions à l'association Le Pont, Élodie Lamberet suit six enfants scolarisés au collège et au lycée de Louhans. « En discutant avec eux je me suis rendu compte que les choses n'étaient pas toujours claires dans les esprits de leurs camarades. Ils leur disaient par exemple « mais pourquoi tu ne comprends pas bien le français », témoigne Élodie Lamberet. Son intervention dans les classes où sont scolarisés ces enfants est pour elle, aussi une occasion de casser les clichés. « Non, il n'y a pas d'invasion de migrants. Et qui dit demandeurs d'asile ne dit pas qu'ils n'ont aucun droit. Ce qui est intéressant aussi je pense, c'est que les enfants vont en parler en rentrant chez eux et créer une communication au sein des familles », poursuit-elle. Élodie Lamberet. Elle se rendra auprès d'une classe de 3^{ème} lundi et d'une classe de 4^{ème} vendredi prochain. « J'aurais aimé intervenir auprès de toutes les classes mais mon emploi du temps ne me le permet malheureusement pas. »



Charolles | Santé mentale

« L'association Le Pont m'a aidé à trouver un logement »

Dans le cadre de la Semaine nationale de la santé mentale, Gilles Potelle a accepté de témoigner sur son parcours. Aidé par l'association Le Pont, il mesure le chemin parcouru depuis cette prise en charge. Rencontre.

Par Propos recueillis par Maryvonne Bidault (CLP) - 05 mars 2020 à 13:07 | mis à jour à 20:03 - Temps de lecture : 3 min

| Vu 654 fois



Gilles Potelle a publié ses poèmes dans un recueil car, pour lui, l'écriture est une thérapie. Photo JSL / Maryvonne BIDAULT

Pourquoi vous êtes-vous senti discriminé ?

« Dans une situation de précarité, sans vie sociale, je me suis senti discriminé. Je sentais le regard de la société. J'avais la chance d'être entouré par ma famille, mes amis, hébergé par mon frère. Sans logement, sans emploi, je n'avais plus d'estime pour moi. Au niveau santé, c'était difficile d'obtenir des soins, compliqué avec la CMU (Couverture maladie universelle). On finit par se négliger et ne pas traiter un problème dentaire. J'avais l'impression de me mettre des freins. »

Quel fut le déclic pour rebondir ?

« J'ai rencontré des administrations bienveillantes et j'ai connu Le Pont. L'association m'a aidé à trouver un logement. C'est important, pour se reconstruire, d'avoir un endroit à soi. Maintenant, je franchis plus facilement les différentes portes vers l'insertion. En meilleure santé, j'envisage une reconversion professionnelle. Je suis dessinateur industriel de formation mais à 58 ans l'accès à l'emploi se complique. J'aime écrire, j'ai édité un recueil de poèmes. Je traduis mes sentiments, mes illusions, mes espoirs... L'écriture est un peu comme une thérapie. Elle a un effet miroir, c'est se regarder dans une glace, voir ce que l'on a de bien et de moins bien. Se dévoiler, c'est dur. Je ne le fais pas pour la reconnaissance mais j'existe par cet art. Avec des amis nous réalisons aussi un calendrier depuis quatre ans. Avoir des projets c'est un moyen d'exister vis-à-vis des autres. »

Pourquoi témoignerez-vous le 19 mars lors du débat à la suite du film Les invisibles ?

« Je souhaite simplement apporter de l'espoir aux personnes en galère. Un SDF aura toujours du mal à s'insérer sans logement. Le Pont a plein de services, ils sont peu connus. Pourtant, leur action est précieuse et efficace auprès des personnes dans la précarité. Témoigner, c'est difficile mais peut-être que j'aiderai des personnes à rebondir. »

PRATIQUE : Les invisibles, le film de Louis-Julien Petit, avec l'actrice Corine Maseiro, sera projeté le 19 mars à 20 heures au cinéma Tivoli. L'association Le Pont invite aussi le public à participer au débat et témoignages en fin de projection. Entrée gratuite sur réservation avant le 10 mars au 06.09.37.27.22. ou p.lavenir@lepont.asso.fr

Les travailleurs sociaux sur le pont

Depuis le début de la crise sanitaire liée au coronavirus, les personnels soignants sont engagés dans tout le pays de façon formidable et font l'admiration de tous. D'autres le sont également. Ce sont les travailleurs sociaux. Ils exercent dans l'ombre et sont à la hauteur de la situation.

Dans cette guerre contre la maladie, le corps médical fait l'admiration de tout un pays. Mais aux côtés de la grande famille des soignants, on peut également mettre en lumière le travail important des travailleurs sociaux auprès de la population la plus fragile.

Depuis le début de la crise sanitaire, l'équipe de l'association Le Pont à Mâcon, avec d'autres travailleurs sociaux du département, est elle aussi fortement mobilisée, de manière quotidienne. Elle est en première ligne pour aider les plus démunis, les personnes précaires, à la rue ou mal logées, les malades marginalisés et isolés à se protéger du Covid-19.

Une présence importante sur le terrain

En cette période tragique et en liaison étroite avec les pouvoirs publics, l'Agence régionale de santé (ARS), la di-



Pendant cette crise sanitaire, les travailleurs sociaux de l'association Le Pont sont plus que jamais mobilisés. Photo DR/fournie par l'association Le Pont

rection de la cohésion sociale, le conseil départemental et les collectivités locales, les quelque 253 salariés du Pont sont totalement engagés dans la lutte contre l'exclusion et l'accompagnement des personnes en grandes difficultés. Actuellement, très peu d'agents de l'association sont arrêtés pour cause de maladie ou de garde d'enfants.

« Les équipes sont fortement engagées sur le terrain, à l'écoute des personnes en difficulté, indique le président du Pont, Jean-Amédée Lathoud. Ces travailleurs sociaux, compétents et disponibles, entretiennent au quotidien un lien permanent avec les publics qu'ils accompagnent mais qui restent confinés : présence physique dans

les centres d'hébergement et de réinsertion sociale tous ouverts de Mâcon, Creusot, Chalon ; présence dans les pensions de familles d'Autun, du Creusot et de Saint-Marcel. »

Par ailleurs, les agents entretiennent des contacts téléphoniques réguliers et individuels avec les publics vulnérables qu'il faut accom-

pagner et, en fonction des besoins et de l'urgence, placer dans des hébergements ou des logements individuels.

Le 115 opérationnel

« Les accueils de jour que nous assurons à Mâcon et à Louhans, en direction des errants sont ouverts avec des mesures adaptées aux circonstances. Nous avons également des contacts constructifs avec l'accueil de nuit de la rue des Charmilles à Mâcon. Les personnes sans domicile fixe sont rencontrées chaque jour par le SAMU social qui dialogue avec elles et les incite avec insistance à rester confinées et respecter les mesures barrières », insiste Jean-Amédée Lathoud.

Enfin, la permanence téléphonique du 115 est opérationnelle. Elle est très attentive aux appels provenant de personnes en détresse dans le département, portant souvent sur des demandes d'information.

Fernand RIBEIRO

INFO Eco'Cook et Eco'sol à Mâcon et Cluny ont arrêté leurs activités par mesure de précaution. Mais les ramassages alimentaires dans les grandes surfaces partenaires permettent de distribuer du ravitaillement d'urgence aux personnes précaires.

LOUHANS Solidarité

Réfugiée syrienne, Nedaa concocte des plats pour le personnel d'un Ehpad



Nedaa Hussein prépare les plats depuis chez elle.
Photo fournie par la famille



Élodie Lamberet, conseillère en économie sociale et familiale de l'association Le Pont remet les plats préparés à Patrice Charles, accompagnant éducatif et social au sein de l'Ehpad La Louhannaise. Photo JSJ/Chloé RISTE

Nedaa Hussein, réfugiée syrienne, a décidé de redonner un peu de baume au cœur au personnel ainsi qu'aux résidents de l'Ehpad La Louhannaise en leur concoctant quelques petits plats, qu'ils ont pu déguster mardi midi.

Soupe du Levant, falafels, galettes d'épinards, galettes de viande... Les résidents et le personnel de l'Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) La Louhannaise sont servis. Mais ces petits plats ont une particularité : celle d'avoir été prépa-

rés par une personne extérieure à la structure. Mardi, Nedaa Hussein, réfugiée syrienne de 39 ans et gagnante de la 2^e édition du concours Bress'Soupes (*lire par ailleurs*), s'est mise très tôt derrière les fourneaux. « J'ai commencé à préparer des choses hier soir, et ce matin j'ai commencé à cuisiner à 6 h 30. Je pense que cela a pris 6 heures pour tout préparer et faire cuire », explique-t-elle.

« On doit les aider pour qu'ils puissent tenir »

Il était important pour elle de participer, à son échelle.

« Dans cette situation, tout le monde reste à la maison sauf les docteurs, infirmières, soignants, femmes de ménage, qui eux, travaillent. On doit les aider pour qu'ils puissent tenir », poursuit-elle.

Nedaa, hébergée par le Centre d'accueil des demandeurs d'asile (Cada) de l'association Le Pont depuis juin 2019, s'est alors tournée vers Élodie Lamberet, conseillère en économie sociale et familiale de l'association, qui accompagne la petite famille, composée de sept enfants. « Elle m'a dit vouloir faire quelque chose pour ceux qui prennent soin des autres. Elle

avait besoin de moi pour l'aider à concrétiser son envie », précise Élodie Lamberet. Un moyen de se « sentir utile dans cette situation ».

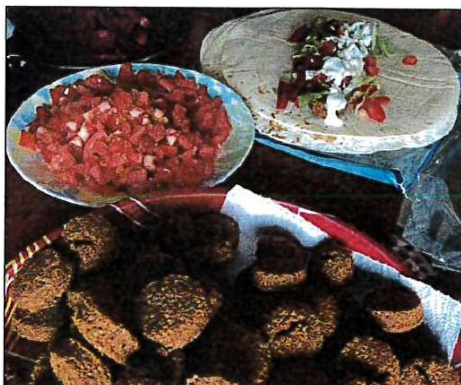
« Nous nous sentons soutenus »

L'aide s'est naturellement portée vers l'Ehpad La Louhannaise, la structure étant déjà liée à l'association par un partenariat. L'Ehpad, alors informé par mail, a tout de suite accepté la proposition. « Nous sommes contents de recevoir ce don, sous forme de repas. Nous avons aussi reçu de nombreux

mots de soutien et de dessins de la part de familles de résidents mais aussi de personnes extérieures. Nous nous sentons soutenus », détaille Patrice Charles, accompagnant éducatif et social au sein de la structure.

La bonne odeur qui se dégage sous le papier aluminium titille les narines de ceux s'approchant d'un peu trop près. Se crée alors l'impatience de goûter les plats. Alors que vient l'heure de repartir pour Élodie Lamberet, le personnel de l'Ehpad lui somme de « remercier chaleureusement » Nadia Hussein.

Chloé RISTE



Des plats très colorés, comme ici, les falafels. Photo fournie par la famille

Elle leur sert sa soupe gagnante

Grâce à sa « soupe du Levant », nom donné en référence à ses origines, Nedaa Hussein a remporté la 2^e édition du concours Bress'Soupes en novembre 2019. Grande gagnante face à 12 autres structures, elle fait la fierté de l'association Le Pont, par laquelle elle est suivie. Nedaa a ainsi reçu une louche d'or pour récompense, symbole de sa victoire. « Je n'étais pas sûre de gagner car il y avait beaucoup d'autres soupes. Mais j'étais très contente et très émue. »

Composée de plusieurs ingrédients : pommes de terre, carottes, oignons, soupe de babeurre, bouillon de volaille, curcuma, curry, sel, poivre, blé grillé, huile d'olive, celle-ci a été reproduite, mardi, mais cette fois-ci pour réchauffer les cœurs des résidents et du personnel de l'Ehpad La Louhannaise. « C'était une joie et un plaisir pour moi », termine Nedaa.



Ici, les ingrédients utilisés pour la soupe du Levant. Photo fournie par la famille



Une assistante sociale de l'Accueil de Jour de Mâcon invitée au défilé du 14 juillet

Source : article du JSL du 13 et 14 juillet 2020



Ces héros du quotidien distingués ce mardi à Paris

"Epicière et maraîcher en Bresse, docteur et assistante sociale dans le Mâconnais, ils seront à la cérémonie insolite du 14 Juillet cette année à Paris. Des habitants de Saône-et-Loire, qui, parmi des milliers de héros du quotidien, sont invités par l'Élysée car ils ont été au front face au coronavirus. Sans leur engagement, et ils ne sont pas les seuls dans le département, la paralysie du territoire aurait été pire. Sans leur courage (et leur modestie), la vie aurait été moins facile. Nous leur rendons hommage aussi avant leur montée « à la capitale ».



« On a un public très souvent oublié »

En pleine crise du Covid-19, l'association d'action sociale Le Pont à Mâcon a été fermée au public mais disposait de plages horaires pour que les plus démunis puissent venir prendre une douche par exemple.

Assistante sociale depuis un an au service jour de l'association, Fanny G. a accompagné ces personnes en grande précarité. Elle était présente sur le terrain pour eux et n'a pas lâché son travail. « On a fait des maraudes tous les midis pour les repas, pour savoir s'ils n'étaient pas seuls. De voir qu'on était présent et d'assurer notre mission les a beaucoup rassurés », poursuit la Mâconnaise qui compte parmi les trois salariés de l'association. « On a réaménagé notre façon de travailler en tournant à deux sur le service jour durant le confinement. » C'est son directeur qui lui a proposé d'aller à la cérémonie à Paris. « C'est une belle reconnaissance pour les travailleurs sociaux, une fierté. » Et si elle doit échanger avec le président Macron, qu'aurait-elle envie de lui dire ? « Qu'on a un public très souvent oublié, qu'on fait un métier de cœur plutôt que d'argent... »



8 jeunes du CADA participent à la rénovation d'un château

Source : article du JSL du 15/08/2020 – par Henri FEVRAT



Un nouveau chantier de rénovation a pris place au château de Pontus de Tyard à Bissy-sur-Fley. Cette fois, il concerne les murs intérieurs des communs et est réalisé par huit jeunes logeant au Centre d'accueil des demandeurs d'asile de Montceau-les-Mines.

Alors que le château de Pontus de Tyard de Bissy-sur-Fley a connu, depuis la création de l'association pour sa sauvegarde, de très nombreux chantiers de rénovation, ce sont les murs intérieurs des communs qui reçoivent cette fois l'attention d'une équipe de huit jeunes. Les travaux ont débuté le 3 août.

Pas de logement sur place cette fois. Logés au Centre d'accueil des demandeurs d'asile de Montceau-les-Mines, ces jeunes ouvriers sont cette fois sur un chantier sans hébergement sur place. Il leur faut faire le trajet matin et soir afin de respecter les conditions sanitaires imposées suite à l'épidémie de Covid.

Originaires de Guinée, du Mali et du Soudan, ils apprennent à maîtriser le dépôt de chaux à "pierre nue" sur les murs de la grande salle des communs. Guidés par Michel Fleury, leur animateur, maître du domaine des enduits, assisté par Philippe, deuxième animateur, ils reçoivent l'aide de Corinne, jeune adhérente de l'association venue, elle aussi, apprendre « à déposer de la chaux ».

Objectif 2021 pour la restauration d'œuvres d'art

Quant aux salles du château proprement dites, il reste à obtenir l'accord de la Direction régionale des affaires culturelles pour un gros travail de rénovation des dessins et peintures sur la face interne d'une salle. Un chantier que les responsables de l'association souhaitent voir terminé en 2021. Cette date marquant les 20 ans de sa création, mais surtout les 500 ans de la naissance de l'ancien habitant des lieux : Pontus de Tyard, né le 20 avril 1521.



Pension de famille du Creusot : un chantier école pour six demandeurs d'emploi

Un chantier-école a été proposé aux habitants de la pension de famille située rue des Acacias au Creusot, gérée par le Pont. L'opération a été mise en place par l'association AGIRE (qui intervient sur l'emploi, la formation, la reconversion et l'insertion sociale sur la Communauté urbaine) et l'association Le Pont (qui lutte contre l'exclusion et facilite le retour à l'autonomie).

« Cette pension de famille accueille des personnes en grande précarité dont la situation est stabilisée », a précisé Olena Pilloz, chef de service à Le Pont. Trois personnes suivies par Le Pont et trois demandeurs d'emploi accompagnés par le dispositif du Plan local pour l'insertion et l'emploi (Plie), travaillent depuis le 14 septembre et jusqu'à mi-décembre en CDD. Ils repeignent et embellissent les murs et plafonds de la pension de famille, encadrés par les agents techniques du Pont. Ils vont également réaliser deux fresques avec l'artiste Jean-Jacques Bérésina des Ateliers du Vieux Saule.

De nouvelles compétences

Ce chantier de trois mois de 24 heures par semaine (porté par l'association le Pont et financé par le Plie et AGIRE) permet aux participants de retrouver une dynamique grâce à la reprise d'une activité salariée, le travail en équipe et l'acquisition de nouvelles compétences. Ces six personnes bénéficieront également d'une formation aux premiers secours et, au sein d'AGIRE, de deux ateliers sur la valorisation des compétences et la recherche d'emploi dématérialisée (outils numériques).

Mardi tous étaient au travail en présence de Jean-Jacques Bérésina qui intervient une fois par semaine. « La fresque du rez-de-chaussée s'inspire de Keith Haring à partir de l'histoire de vie des résidents, celle du 1er étage est à définir par un partage des idées, » a précisé l'artiste.



"Les boîtes de Noël"

Suite à la diffusion de cette affiche, les habitants et salariés des environs ont eu la possibilité d'apporter à l'association leur boîte. Cet appel aux dons a été un succès. Merci pour votre générosité !



LEXIQUE

AAH	Allocation Adulte Handicapé
AASP	Accompagnement vers l'Autonomie Sociale et Professionnelle
ACI	Atelier Chantier d'Insertion
ACT	Appartements de Coordination Thérapeutique
ADS	Agent de Santé
AEEH	Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé
AEFTI	Association pour l'Enseignement et la Formation des Travailleurs Immigrés
AEM	Attestation Employeur Mensuelle
AEMO	Aide Éducative en Milieu Ouvert
AFPA	Association pour la Formation Professionnelle des Adultes
AGBF	Aide à la Gestion du Budget Familial
AGIRE	Autonomie, Gérontologie, groupe Iso Ressource
AGR	Accompagnement Global des Réfugiés
AGS	Agent de Santé
AHI	Accompagnement Hébergement Insertion
AJ	Accueil de Jour
ALT	Aide Logement Temporaire
AME	Aide Médical État
ANPAA	Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie
APA	Allocation Personnalisée d'Autonomie
APL	Aide Personnalisée au Logement
APS	Autorisation Provisoire de Séjour
ARE	Aide au Retour à l'Emploi
ARESPA	Association du Réseau de Santé, de Proximité et d'Appui
ARS	Agence Régionale de Santé
ARV	Aide au Retour Volontaire
AS	Assistants Sociales
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
ASEF	Aide Sociale à l'Enfance et à la Famille
ASI	Accompagnement Social Individualisé
ASLL	Accompagnement Social Lié au Logement
ASPA	Allocation de Solidarité aux Personnes Agées
ASS	Allocation de Solidarité Spécifique
AVDL	Accompagnement Vers et Dans le Logement
BA	Banque Alimentaire
BFC	Bourgogne Franche Comté
BOP	Budget Opérationnel de Programme
BPI	Bénéficiaire d'une Protection Internationale
CA	Chiffre d'Affaires
CACES	Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité
CADA	Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAO	Centre d'Accueil et d'Orientations
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles
CCAPEX	Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCGAM	Communauté de Communes de Grand Autunois Morvan
CCM	Communauté Creusot Montceau
CD	Conseil Départemental
CDD	Contrat à Durée Déterminée

CDDI	Contrat à Durée Déterminée d'Insertion
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CER	Contrat d'Engagement Réciproque
CESEDA	Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile
CESF	Conseiller en Économie Sociale Familiale
CH	Centre Hospitalier
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CHRSI	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale d'Insertion
CHRSU	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Urgence
CHS	Centre Hospitalier Spécialisé
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CIAS	Centre Intercommunal d'Action Sociale
CIO	Centre d'information et d'Orientation
CIR	Contrat d'Intégration Républicaine
CLH	Cellules Locales de l'Habitat
CLLAJ	Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes
CMP	Centre Médico Psychologique
CNDA	Cour Nationale de la Demande d'Asile
CNR	Crédits Non Reconductibles
COMED	Commission de Médiation Comté
COPIL	Comité de Pilotage
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPH	Centre Provisoire d'Hébergement
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CRPA	Comité Représentatif des Personnes Accueillies
CRRF	Centre de Réadaptation et de Rééducation Fonctionnelle
CSAPA	Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
CSS	Complémentaire Santé Solidaire
CUCM	Communauté Urbaine Creusot Montceau
CUD	Commission Unique Délocalisée
DALO	Droit Au Logement Opposable
DAMIE	Dispositif d'Accompagnement des Mineurs Isolés Etrangers
DAQ	Dispositif Amont de la Qualification
DDCS	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DEEE	Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
DFL	Dispositif de Formation Linguistique
DGAT	Direction Générale de l'Administration du Territoire
DGCS	Direction Générale de la Cohésion Sociale
DIHAL	Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement
DILS	Direction de l'Insertion et du Logement Social
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation du Travail et de l'Emploi
DJM	Dispositif Jeunes Majeurs
DNA	Dispositif National d'Accueil
DPE	Diagnostic de Performance Energétique
DREETS	Direction Régionale de l'Economie de l'Emploi du Travail et des Solidarités
DRJSCS	Direction Régionale de la jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale
DSEN	Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale
EHPAD	Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EMPP	Équipe Mobile Précarité Psychiatrique
EMSP	Equipe Mobile de Soins Palliatifs
EPI	Équipement de Protection Individuelle
EPN	Espace Public Numérique
ESA	Entraide Scolaire Amicale
ESAT	Etablissements ou services d'Aide par le Travail
ESMS	Etablissements et Services Médico-Sociaux
ESS	Économie Sociale et Solidaire
ETAP	Espace Temporaire de Personnes
ETP	Équivalent Temps Plein

ETPI	Équivalent Temps Plein Insertion
FAJ	Fonds d'Aide aux Jeunes
FAMI	Fonds Asile Migration et Intégration
FAS	Fédération des Acteurs de la Solidarité
FIMO	Formation Initiale Minimale Obligatoire
FJT	Foyer des Jeunes Travailleurs
FLE	Français Langue Étrangère
FNAVDL	Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement
FSE	Fonds Social Européen
FSL	Fonds de Solidarité Logement
GEM	Groupement d'Entraide Mutuelle
GMS	Grandes ou Moyennes Surfaces
GRETA	Groupements d'Établissements
HOPE	Hébergement Orientation Parcours vers l'Emploi
HU	Hébergement Urgence
HUDA	Hébergement Urgence Demandeurs d'Asile
IAE	Insertion par l'Activité Économique
IFPA	Institut de Formation et de Promotion des Adultes
IJ	Indemnités Journalières
IME	Institut Médico Educatif
IML	Intermédiation Locative
IREPS	Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé
ISBA	Immobilière Sociale de Bourgogne et Associés
LAM	Lits d'Accueil Médicalisés
LEAO	Lieu d'Ecoute et d'Accueil et d'Orientation pour Victimes de Violences Intrafamiliales
LHSS	Lits Halte Soins Santé
MASP	Mesure d'Accompagnement Sociale Personnalisée
MBA	Macon Beaujolais Agglomération
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MDS	Maison Départementale des Solidarités
MILO	Mission Locale
MJPM	Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs
MNA	Mineur Non Accompagné
MSA	Mutualité Sociale Agricole
MVA	Majoration pour la Vie Autonome
NP4R	Nouveau Programme d'Accompagnement Global vers l'Emploi et la Formation des Réfugiés
NR	Non Réponse
OFII	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
OFPRA	Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
OPAC	Office Public d'Aménagement et de Construction
OQTF	Obligation de Quitter la France
PACEA	Parcours Contractualisation d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie
PASS	Permanence d'Accès aux Soins de Santé
PDALHPD	Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes
PEC	Parcours Emplois Compétences
PEC	Prise En Charge
PEP	Pupilles de l'Enseignement Public
PF	Pension de Famille
PGF	Plan Grand Froid
PLIE	Plan Local d'Insertion par l'Économique
PMI	Protection Maternelle Infantile
PMSMP	Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel
PRADO	Programme d'Accompagnement du Retour à Domicile

PRAHDA	Programme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile
PTA	Plateforme Territoriales d'Appui
PTI	Programme Territorial d'Insertion
QPV	Quartier Prioritaire de la Ville
RA	Résidence Accueil
RAS	Résidence Accueil Spécialisé
RDC	République Démocratique de Congo
RDR	Réduction Des Risques
RDRA	Réduction Des Risques Alcool
REAAP	Réseaux d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement de la Parentalité
RH	Ressources Humaines
RMU	Référés Mesures Utiles
RPA	Résidence pour Personnes Agées
RQTH	Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
RSA	Revenu de Solidarité Active
RSE	Responsabilité Sociale des Entreprises
SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SAO	Service d'Accueil et d'Orientation
SARS	Service d'Accompagnement et de Réinsertion Sociale
SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SCI	Société Civile Immobilière
SDAT	Société Dijonnaise de l'Assistance par le Travail
SDF	Sans Domicile Fixe
SI	Système d'Information
SIAE	Structure d'Insertion par l'Activité Économique
SIAO	Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation
SIRTOM	Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères
SISIAO	Système d'Information Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation
SMIC	Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance
SMJPM	Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs
SOLIHA	Solidaires pour l'Habitat
SPADA	Structure du Premier Accueil des Demandes d'Asile
SPIP	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
SPYLO	Système Priorité Logement
SRS	Sans Ressources Fixes
SSD	Service Social Départemental
SST	Sauveteur Secouriste au Travail
TIG	Travail d'Intérêt Général
TS	Travailleurs Sociaux
UCSA	Unité de Consultations et de Soins Ambulatoires
UDAF	Union Départementale des Associations Familiales
UE	Union Européenne
UEMO	Unité Éducative en Milieu Ouvert
UGEAM	Union pour la Gestion des Etablissements des Caisses d'Assurance Maladie
UP2A	Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants
VAD	Visite à Domicile
VIF	Violences Intra-Familiales
VPF	Vie Privée et Famille